This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,
DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons-Mots; les Éloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

17

TOME DIX-SEPTIEME.

Bachaumont

. . . . huc propius me,
. . . . vos ordine adite.
Hor. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXII.

1782

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'À NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXI.

1 *Janvier* 1781. C'eſt, comme on l'a déja annoncé, M. l'Abbé de Boulogne qui eſt l'auteur du Diſcours qui a remporté le Prix propoſé par une Société, amie de la Religion & des Lettres. Avant de parler du Diſcours, il faut faire connoître les auteurs du Prix & le candidat couronné. Les premiers ſont M. l'Archevêque de Paris, d'abord pour moitié dans les 1200 livres annoncées en 1778, & enſuite pour les trois quarts, ayant augmenté ſa miſe de 1200 livres, pour exciter encore mieux le zele & le talent des concurrens: les autres ſont un Abbé Pey, Chanoine de l'Egliſe de Paris, l'Abbé de Crillon, &c.

L'Abbé de Boulogne, jeune Prêtre habitué à Saint Germain l'Auxerrois, étoit interdit depuis deux ou trois ans par M. l'Archevêque, ſans ſavoir pourquoi, ſans que le Prélat eût jamais voulu l'inſtruire de la cauſe, & malgré les atteſtations qu'il lui avoit rapportées conformément à ce que ſa Grandeur en avoit exigé. Se doutant bien que ſon nom ne ſeroit point agréable à M. de Beaumont, s'il ſe faiſoit connoître d'a-

bord, il avoit prié un de ses amis de lui-servir de prête-nom : celui-ci, quand il fut bien constaté que le Discours composé par son ami étoit le Discours couronné, instruisit les juges de la petite supercherie. Ces juges étoient Messieurs Chevreuil, Asseline, Royou, Geoffroy ; Grosier, Pey, Gerard & Godescard. Ils furent bien surpris & embarrassés, connoissant l'entêtement & la prévention du Prélat. Cependant il fallut lui apprendre cette fâcheuse nouvelle ; il en fut furieux & vouloit que le Prix fût transféré au discours le plus goûté des juges après celui-là. C'étoit un discours de M. de Milou, arbitre au premier concours & entré dans la lice pour le second : mais ces Messieurs déclarerent à M. de Beaumont, que ce seroit une injustice d'autant plus manifeste, qu'il y avoit une très grande distance entre l'un & l'autre. Il fallut que l'Archêveque avalât la pillule & vit le jeune abbé, victime de ses persécutions, emporter les 1800livres qu'il n'avoit pas eu dessein de lui donner.

On assure d'ailleurs que l'ouvrage de M. l'Abbé de Boulogne est d'un mérite supérieur, que depuis longtems on n'a rien vu d'aussi bon & qu'il surpasse tout ce que l'Académie Françoise a jamais couronné. L'Auteur est dans la maniere de M. l'Evêque de Beauvais ; il est plein d'idées, a beaucoup d'imagination, de chaleur, d'abondance, & son style est noble & ferme.

Son succès a concilié à M. l'Abbé de Boulogne tous les gens distingués du parti des dé-

vots, & depuis ce tems ils ne cessent de harceler. M. l'Archevêque de Paris, pour qu'il lui rende ses bonnes graces & sa confiance.

1 *Janvier* 1781. Les comédiens Italiens donnent aujourd'hui pour étrennes au Public la premiere représentation des *Etrennes de Mercure*, ou *le Bonnet Magique*, Opéra comique nouveau en trois actes, en vaudevilles. Il est des faiseurs à la mode, MM. Auguste de Piis & Barré.

2 *Janvier*. Extrait d'une Lettre d'Amiens du 28 Décembre 1780. „ Ce Monsieur Necker est „ un homme terrible, qui met notre Intendant „ dans un grand embarras. Celui-ci a jugé à „ propos de nous faire construire une Salle de „ comédie, qui coûte 160,000 livres. Elle est „ achevée depuis quelque tems, & l'on y a „ joué du commencement de cette année. M. „ l'Intendant se proposoit de la payer des fonds „ des Octrois Municipaux d'Amiens; il en avoit „ donné sa parole à l'architecte, qui croyant „ pouvoir y compter en avoit fait les avances „ de son argent, ou de celui de ses associés. „ C'est le diable aujourd'hui! Cet artiste n'en „ peut tirer un sou. Le Directeur Général des „ Finances ne veut pas laisser à la disposition „ des Commissaires départis les Octrois, s'en „ empare & se charge des dépenses. En con„ séquence il nous a remis cette année 50,000 „ livres sur les Tailles; il nous a fait fournir „ 40,000 livres pour les atteliers de Charité: „ mais rien pour la Salle de comédie. On est

„ obligé de prélever sur les représentations une
„ somme pour payer les intérêts de son capital
„ à l'architecte, qui gémit de sa crédulité &
„ maudit le Comte d'Agai : c'est ainsi que se
„ qualifie notre Intendant, détestant à son tour
„ cordialement M. Necker."

2 *Janvier* 1781. La nouvelle production de Messieurs Auguste & Barré n'a point eu hier le succès des premieres. Elle a généralement déplu : on a dit que le sujet ne comportoit pas trois actes : on y a trouvé beaucoup de longueurs, des plaisanteries grossieres, enfin point de plan, ni situation, ni tableaux.

Voici en deux mots le sujet de la piece. *Géronte*, en écrivant des lettres de nouvelle année fait de sages réflexions sur ce genre de politesse : il voudroit pouvoir discerner parmi les complimens qu'il est sur le point de recevoir, ceux que lui donnera l'amitié sincere d'avec ceux qu'il ne devra qu'à l'usage ou au vil intérêt. *Mercure* lui porte pour étrennes, de la part de Jupiter, un Bonnet. Quand il en sera coëffé, tous ceux qui lui parleront, seront forcés de lui dire la vérité : il a la mal-adresse de s'en servir, & il apprend de la bouche de son ami, & même de celle de sa femme, tout ce qu'il n'auroit pas voulu savoir.

3 *Janvier*. Mlle. Duranci, morte le 28 Décembre dernier, est une perte très grande pour l'opéra & elle mérite une notice particuliere. Fille de la fameuse Darimatel, renommée durant

les jours brillans de l'Opéra comique, elle fut consacrée au théâtre dès sa plus tendre enfance. Douée d'une intelligence supérieure & encouragée par ses premiers essais en province, elle débuta à la Comédie Françoise le 19 Juillet 1759 dans l'emploi des Soubrettes: elle n'avoit pas encore 13 ans. — Elle passa ensuite au Théâtre Lyrique en 1762, où s'élevant aux rôles de Reines, elle fit celui de *Cléopâtre*. En 1766 elle rentra à la Comédie Françoise pour doubler Mlle. Dubois, qui succédoit à Mlle Clairon, comme chef d'emploi; mais bientôt la jalousie de sa rivale la força de retourner à l'Opéra. Celle-ci, avec beaucoup moins de talent, étoit très jolie & dès-lors ne devoit pas manquer de l'emporter. Le célebre le Kain, dont on ne peut révoquer en doute le suffrage, chargé d'être leur médiateur reconnoissoit en Mlle. Duranci, quoique laide, une actrice pleine d'ame, de sentiment & de chaleur, dont la noblesse de sa démarche, la grace du maintien, la vérité des gestes auroit dû faire oublier la figure. Il fut indigné de voir la seconde sacrifiée aux brigues de la premiere près des Gentilshommes de la chambre, plus empressés de coucher avec l'une que d'admirer l'autre au théâtre. Il copia toute la correspondance relative à cette querelle, il la certifia véritable & la consigna dans un Journal qu'il tenoit de tout ce qui se passoit dans son tripot. Il a confié ce Journal en mourant aux mains d'un M. Antoine, son ami, qui conserve ce manuscrit & le montre

aux amateurs. Dans plusieurs de ses lettres ce sublime acteur parle de Mlle. Duranci comme d'un sujet fait pour honorer la Scene Françoise. C'est encore à l'occasion des injustices dont elle avoit à se plaindre, que Voltaire écrivoit à le Kain: „ je mourrai bientôt & ce sera avec le „ regret d'avoir vu le plus beau des arts vili- „ pendé & tombé en France." Mlle. Duranci, au titre de Comédienne, le sujet le plus distingué de l'Opéra, y éprouvoit encore des persécutions. Elle n'y a point eu le succès qu'elle méritoit, parce qu'elle avoit une voix presque aussi désagréable que sa figure. Du reste, elle étoit renommée par sa lubricité & l'on a parlé dans le tems de son aventure avec M. de Louvois. Elle étoit devenue amoureuse d'un M. le Vacher de Charnois, gendre du Sieur Préville.

Ce M. le Vacher de Charnois est en même tems un bel esprit, un auteur qui a continué le *Journal des Théâtres*, commencé par M. le Fuel de Méricourt; il est aujourd'hui le rédacteur en titre des articles des Spectacles pour le *Mercure*, à 150 livres la feuille. Mlle. Duranci, enchantée de trouver dans ce jeune homme à la fois le physique & les ressources de l'esprit, goûtoit par son union un charme inexprimable. Mais M. de Charnois s'étant réconcilié avec sa femme, a dû, comme de raison, renoncer à ce commerce criminel. L'actrice n'a pu soutenir une telle rupture, & son amant s'attribue cette mort & se fait gloire de sa victime. Il lui a, par reconnoissance,

noiſſance, dreſſé une belle oraiſon funebre dans le *Mercure*.

4 *Janvier* 1781. A l'aſſemblée de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, du 30 Décembre dernier, M. Menageot, Agréé peintre d'hiſtoire, a fait apporter le morceau qu'il a exécuté pour ſa réception & il a été admis avec beaucoup d'applaudiſſemens, au nombre des Académiciens.

Le ſujet eſt allégorique ; c'eſt *l'Etude qui arrête le Tems*. Sans parler de la compoſition qui eſt ingénieuſe, mais dont les artiſtes s'occupent le moins, ils en vantent le ton de couleur vigoureux, le beau pinceau, la touche ferme & moëlleuſe, l'excellent goût de draperie, enfin l'enſemble, qui en eſt très agréable ; ſans doute, cet ouvrage ſera expoſé au Sallon & l'on verra ſi le public déjà bien diſpoſé en faveur du peintre, confirmera par ſon ſuffrage celui des juges.

4 *Janvier*. Extrait d'une Lettre de Boulogne ſur mer du 25 Décembre 1780. „ Notre Evêque vient d'établir dans chaque paroiſſe dont il eſt Seigneur, un Prix de ſageſſe, ſous le nom de ſecond Prix de la Roſiere, en faveur des filles pauvres & vertueuſes. Celui de la paroiſſe de Saint Nicolas eſt de 500 livres. Il a été décerné le jour de la fête de ce Saint, entre trois filles à mérite égal : le Prélat a préféré une orpheline de pere & de mere & qui, quoique privée des ſecours de trois freres matelots au ſervice du Roi & vivant ſeu-

„ le, n'a dû la subsistance qu'à son travail & „ s'est gagné par ses vertus l'estime publique."

4 *Janvier* 1781. Ces jours derniers une femme est venue chez Mlle. Bertin, la fameuse marchande de modes de la Reine, dont nous avons eu occasion de parler plusieurs fois. Cette femme a demandé des ajustemens pour le deuil de l'Impératrice; on lui en a présenté de plusieurs especes qu'elle a rejettés. Mlle. Bertin impatientée & voyant qu'elle avoit affaire à une petite-maîtresse d'un goût très difficile, s'est écriée pour finir: *présentez donc à Madame, des échantillons de mon dernier travail avec Sa Majesté.* C'étoit fermer la bouche à la critique, & la Dame s'en est allée très satisfaite d'avoir tout ce qu'il y avoit de plus moderne & de plus exquis, mais non sans rire de l'emphase ridicule de l'ouvriere.

5 *Janvier.* Extrait d'une Lettre de Grandville du 1er Janvier. „ Depuis quelque tems „ on préparoit dans ce port & sur la côte une „ Expédition avec le plus grand secret; on avoit „ mis un embargo sur tous les bâtimens: on „ sait aujourd'hui qu'il s'agit de l'isle de Jersey „ & que c'est un Baron de Rullecourt qui a donné „ le projet & doit l'exécuter à la tête de la „ Légion de *Luxembourg.* Les chasse-marées, „ les gabares & d'autres bâtimens rassemblés „ ici reçurent leur monde le 28 & à l'entrée de „ la nuit cette flotille, portant environ 1200 „ hommes, s'éloigna. Les vents & le calme l'ont

,, contrariée; elle a été obligée de se réfugier
,, à l'isle de Chousey & de-là elle est revenue à
,, Cancale. Ce n'est qu'une partie remise.

,, Parmi les officiers de la Légion de *Luxem-*
,, *bourg*, il y a un Indien *Mir Seed*, officier au
,, service du Grand Mogol, venu en France
,, avec M. Chevalier & qui a voulu, à toute
,, force, *aller tuer les Anglois*. Il s'est affu-
,, blé d'un beau doliman bleu, qui est la couleur
,, de l'uniforme de la Légion, & il n'a de nos
,, officiers que les épaulettes. Il conserve tou-
,, jours son turban avec une bande d'étoffe
,, verte, en qualité de descendant de Mahomet.
,, On raconte qu'il disoit l'autre jour: *moi man-*
,, *ger cochon, moi boire vin & par conséquence*
,, *moi Chrétien; moi toujours conserver Tur-*
,, *ban, parce que moi sang du grand Prophete.*
,, On vouloit l'empêcher de s'embarquer; mais
,, il a fallu céder à ses instances. C'est un
,, homme d'environ quarante-cinq ans, qui pa-
,, roît fort vigoureux. Sa résolution de venir
,, s'instruire en Europe annonce de l'esprit &
,, de l'ardeur."

5 *Janvier* 1781. Les colporteurs commencent à annoncer une *Vie privée de Louis XV*, avec portraits, en quatre volumes.

6 *Janvier*. M. Lieutaud, mort le six Décembre dernier, étoit né à Auxerre en 1703. Il étoit le dernier de douze enfans, le plus foible & le moins bien conformé; mais il fut dédommagé par les qualités de l'esprit. Formé sous son

oncle Garidel, Botaniſte alors très célebre à Aix, ſes études ſe tournerent naturellement vers la médecine. Après l'avoir exercée longtems en province, il fut appellé d'Aix à Verſailles en 1750, & établi Médecin de l'infirmerie Royale. Son mérite n'étoit pas encore aſſez grand pour avoir percé juſqu'à la cour; ſon élevation fut donc la ſuite d'une intrigue, dont on a perdu la trace. Il fut nommé, quelques mois après, Médecin des Enfans de France, & eſt ſucceſſivement devenu premier Médecin du Roi, & de *Monſieur* & du Comte d'Artois en même tems, qui n'ont jamais voulu qu'il les quittât.

M. Lieutaud a publié pluſieurs ouvrages ſur la médecine; des *Obſervations ſur le cœur & ſur la veſſie*; des *Eſſais d'anatomie*; un *Traité de Phyſiologie*, *&c.* Il étoit membre de l'Académie Royale des Sciences, où ſon Eloge ſera traité plus amplement.

Au milieu des honneurs dont il fut comblé, ce Docteur conſerva la ſimplicité de ſes mœurs, ſa modeſtie & ſon amour pour le travail. Il aimoit les Lettres & s'étoit formé une Bibliotheque choiſie. *Monſieur* avoit acheté cette collection de livres de ſon vivant, & en avoit laiſſé la jouiſſance à M. Lieutaud.

Il n'a jamais mérité le reproche ſouvent fait à ſes confreres de prêcher peu d'exemple & d'aimer la table & la bonne chere; il étoit ſobre & frugal & a été enlevé preſque ſubitement à 77 ans.

6 Janvier 1781. Messieurs le Sesne & Compagnie ayant par une Lettre du 4 Décembre dernier soumis au choix de Mademoiselle la Chevaliere d'Eon, le Capitaine, les Officiers & Volontaires qui monteront la Frégate Corsaire qui porte le nom de cette héroïne, en ont reçu la réponse suivante en date du 15, digne d'être consignée ici par le ton original qui caractérise les productions de cette fille célebre.

„ J'ai reçu, Messieurs, la nouvelle Lettre
„ dont vous m'avez honorée le 4 de ce mois.
„ Si j'avois prévu les conséquences qui résul-
„ tent de la réponse que j'ai cru devoir faire à
„ votre demande gracieuse de nommer une de
„ vos Frégates, je me serois bien gardée d'ac-
„ cepter cet honneur. Les louanges que cette
„ déférence m'attire de votre part, donnent de
„ mes talens & de mon mérite une idée qui ne
„ peut s'accorder avec l'opinion que je dois en
„ avoir. Il est vrai que remplie d'un attache-
„ ment inviolable aux intérêts de Sa Majesté,
„ mon zele pour sa gloire m'a toujours fait dé-
„ sirer d'être utile à ma patrie. Il n'y a donc
„ que ce sentiment, secondé de votre intelli-
„ gence & de votre intégrité reconnues dans
„ votre administration, qui puissent me décider
„ à partager & à m'intéresser, autant qu'il me
„ sera possible, dans vos travaux, dont l'objet
„ répond si parfaitement à ma façon de penser.
„ Quant au choix du Capitaine de vaisseau,
„ des Officiers & Volontaires, qui désirent se di-

„ ſtinguer ſur votre armement, je crois, Meſ-
„ ſieurs, qu'il ſuffit d'ouvrir à nos Marins & à
„ nos Militaires une carriere de gloire & d'utili-
„ té au Gouvernement, pour les voir s'y pré-
„ ſenter en foule, & acheter aux dépens de
„ leur fortune & même de leur vie, le droit de
„ la parcourir; enſorte que je regarde ce choix
„ comme bien plus difficile à faire par le grand
„ nombre des concurrens, que par le mérite &
„ le courage: qualités naturelles à tous les Mi-
„ litaires François, que je ſuis plus dans le cas
„ d'applaudir & d'imiter, que de juger. Au
„ ſurplus, je vous promets de faire tout ce qui
„ dépendra de moi, pour répondre à la con-
„ fiance que vous voulez bien me témoigner à
„ cet égard, d'une maniere digne de ſon objet.

„ J'ai l'honneur d'être, &c.

LA CHEVALIERE D'EON.

7 *Janvier* 1781. Les comédiens François donnent demain la premiere repréſentation du *Jaloux ſans amour*, comédie nouvelle en cinq actes & en vers. Le nom de l'auteur, M. Imbert, prévient peu favorablement; il eſt trop jeune pour traiter à fond un ſujet auſſi difficile, éxigeant une profonde connoiſſance du cœur humain; & ſes eſſais dans le genre dont il s'agit, n'annoncent pas, à beaucoup près, le talent qu'il faudroit. Ses partiſans aſſurent qu'il y a des vers heureux, des tirades charmantes; ce qui eſt très poſſible, mais ne conſtitue pas le mérite eſſentiel d'un pareil ouvrage.

7 *Janvier* 1781. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 1 Janvier. „ On vous a trompé, „ si l'on vous a dit que M. Dupaty eut été re- „ çu à plaider la cause devant la grand'cham- „ bre ou les chambres assemblées pour l'admis- „ sion de sa requête civile. Au contraire, c'est „ une gaucherie de ses ennemis; car s'ils avoient „ pu le faire exclure par un Arrêt ainsi légal & „ que lui-même desiroit, l'expulsé n'avoit plus „ rien à dire & étoit dans le cas de se retirer. „ Vraisemblablement ils ont craint que son élo- „ quence ne triomphât de leur cabale & qu'il „ n'entraînât pour lui la pluralité des suffrages. „ C'est cette injustice, ce refus criant de l'enten- „ dre, qui peuvent le justifier sur les voies d'auto- „ rité qu'il a été obligé d'employer. Voici au sur- „ plus les faits plus exacts que vous desirez.

„ Le Roi, lassé d'une résistance téméraire, a „ voulu être obéi: un Edit a prorogé la séance „ du Parlement; des Lettres de cachet ont été „ distribuées à tous les membres qui le compo- „ sent, pour avoir à se trouver au Palais le jour „ qui leur seroit indiqué. M. Bouvard de Four- „ queux, Conseiller d'Etat, est arrivé de Paris „ pour cette commission importante, qu'il a „ remplie conjointement avec le Maréchal de „ Mouchy: ils y ont mis tous deux beaucoup „ de douceur & d'honnêteté. M. Dupaty a „ été reçu Président à mortier, & l'Arrêté con- „ cernant M. Dufaur de la Jarthe cassé, en ce „ que le Parlement n'a pas le droit de pronon-

„ cer aucune peine contre les Gens du Roi avant
„ que S. M. le lui ait permis. Alors l'Edit de
„ prorogation fut révoqué & les Chambres eu-
„ rent l'air de se séparer; je dis l'air, parcequ'il
„ est constant qu'il y a eu une protestation
„ secrette contre tout ce qui s'est passé: mais
„ j'ignore si c'est la veille, le jour ou le lende-
„ main de la séance.

„ A la rentrée le peuple bénissoit le Monar-
„ que du retour des deux Magistrats, MM. Du-
„ paty & de la Jarthe. La fermeté modeste de
„ ceux-ci contrastoit merveilleusement avec l'air
„ altier de leurs oppresseurs. Cependant un
„ bruit sourd se répand: on redoute de nouveaux
„ évenemens: M. l'Avocat Général de la Jarthe
„ quitte la chambre du Conseil, où tous les Ma-
„ gistrats étoient rassemblés, suivant l'usage, &
„ se retire au Parquet: d'un autre côté, M.
„ Dupaty est resté dans la salle des manteaux &
„ la Cour délibere. Il étoit trois heures de re-
„ levée; rien ne transpire & le public assemblé
„ depuis neuf heures dans la grande Salle du
„ Palais attendoit le résultat avec la plus vive
„ impatience. La messe rouge n'avoit jamais été
„ autant retardée. — Enfin la Cour s'y rend à
„ quatre heures. Le sujet de sa longue déli-
„ bération avoit été contre les deux Magistrats
„ qu'il s'agissoit d'expulser. On agita long-
„ tems de savoir si M. Dupaty, en siégeant
„ avec la Compagnie au rang des Présidens,
„ étoit censé immatriculé & faire corps? Après

„ bien des débats l'affirmative paſſa. On réſo-
„ lut pour éluder cette difficulté d'aſſiſter à la
„ meſſe rouge & de le laiſſer confiné à la ſalle
„ des manteaux, & l'Avocat général au Parquet.
„ Cet expédient ne réuſſit point. M. Dupa-
„ ty étoit aux aguets; il apperçoit la compa-
„ gnie ſortir & court prendre ſa place. M. de la
„ Jarthe ſe tient ſur le ſeuil de la porte du Par-
„ quet & ſe joint à ſes confreres, qui ſe rendent
„ à la Chapelle. Preſque la moitié des officiers
„ étoit reſtée dans la chambre du Conſeil.

„ Depuis cette époque le Parlement de Bor-
„ deaux s'eſt aſſemblé tous les jours, & ſi la
„ fermeté des plus ſages n'en avoit impoſé à la
„ multitude effrénée, cette Cour auroit infaillible-
„ ment pouſſé la démence à ſon dernier période."

8 *Janvier* 1781. La comédie Italienne, malgré les fréquentes nouveautés qu'elle donne ſans relâche depuis longtems, ne peut empêcher qu'on ne remarque le vuide laiſſé ſur ſon théâtre par la perte de *d'Hele*, mort le 27 Décembre dernier. Né d'une famille Angloiſe diſtinguée, il étoit d'abord entré au ſervice & avoit été envoyé à la Jamaïque, où il reſta juſqu'à la fin de la derniere guerre. Il voyagea enſuite, & paſſa pluſieurs années en Italie. Venu à Paris vers 1770 & ſe trouvant dans la détreſſe pour s'être livré avec trop d'ardeur aux plaiſirs de cette capitale, il chercha dans les Lettres une reſſource contre l'infortune. S'étant lié avec M. Gretry, qui goûtoit ſon genre de travail & le trouvoit

propre à lui échauffer le génie, celui-ci le présenta à Madame de Monteſſon. Cette femme illuſtré, amie des arts, les cultivant, les accueillant dans ſon palais, fut enchantée de M. d'Hele & voulut faire jouer ſur ſon théâtre *le Jugement de Midas*, comédie relative à la révolution que notre muſique venoit d'éprouver. Elle eut beaucoup de ſuccès dans la ſociété de Madame de Monteſſon, & ſe ſoutint ſur le théâtre de la comédie Italienne. *L'Amant jaloux*, autre piece du même auteur, dont elle fut ſuivie, acheva ſon triomphe. Les *Evenemens imprévus* esſuyerent plus de contradiction. Docile & de bonne foi, d'Hele les retira, profita des critiques & fit reparoître ſon ouvrage avec des changemens qui lui concilierent les ſpectateurs les plus difficiles. En général, les comédies de ce poëte ſont fortement intriguées; l'action en eſt vive & chaude & l'intérêt agréable. Ses vers ſont un peu lâches; le ſtyle de ſa proſe n'eſt pas toujours très pur: mais ſon dialogue eſt naturel & preſſé. On peut le regarder comme créateur ſur la Scene Italienne d'un genre à lui, qu'il auroit encore plus perfectionné ſi le tems le lui eût permis. Attaqué de la poitrine, le départ d'*Argentine* dont il étoit amoureux fol, lui a porté le dernier coup: il a accéléré une mort que cet homme paſſionné auroit préféré de recevoir dans les bras & au ſein de la volupté.

9 *Janvier*. *Le Jaloux ſans amour*, non-ſeulement n'a eu aucun ſuccès, mais a été hué

à peu près depuis le commencement jusqu'à la fin. Cet excès de dégoût du public fournit un prétexte à l'auteur & à ses partisans pour demander une seconde représentation. Ils prétendent n'avoir jamais vu de représentation plus scandaleusement orageuse que celle-ci, & ils attribuent au tumulte la disgrace de la piece remplie, disent-ils, de détails brillans & dont l'action rallentie par d'autres déplacés & trop longs sera plus chaude & plus saillante quand elle en sera dégagée. On peut assurer d'avance que ce sera toujours une très mauvaise comédie, un caractere vague, esquissé d'une façon triviale; de petits moyens & une intrigue sans combinaison & sans effets.

9 *Janvier* 1781. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 4 Janvier. „ Un trait de M. Dupaty „ qui mérite d'être conservé, vous prouvera „ combien chez lui l'intérêt public l'emporte „ sur l'intérêt particulier. Par un usage respecta„ ble, *l'Audience de la Rede*, est consacrée à la „ délivrance des prisonniers que des événemens „ malheureux, de légeres fautes retiennent dans „ les liens. L'instant approchoit de ce jour de „ grace & d'humanité; M. Dupaty qui n'a ces„ sé d'entrer au Palais, mais presque toujours „ seul, craint de laisser échapper ce moment si „ désiré pour tant d'infortunés, plus à plaindre „ que coupables. Il se présente à la Tournelle „ dont il étoit & annonce aux autres Officiers „ que, pour ne point éluder l'effet de l'audience „ solemnelle qui va se tenir incessamment, il se

„ retire, en proteſtant qu'on ne doit attribuer
„ ſa retraite qu'à un motif de compaſſion & qu'il
„ ſe réſerve le droit de rentrer dès que ſon de-
„ voir le rappellera à ſes fonctions."

10 *Janvier* 1781. L'Ecole Royale Vétérinaire devient de plus en plus l'objet de la curioſité, non ſeulement des nationaux, mais des étrangers. La collection anatomique de cette maiſon royale eſt la plus intéreſſante qu'il y ait en ce genre, en ce qu'on y trouve une piece rare ou plutôt unique & qui certainement n'exiſte dans aucun des Cabinets de l'Europe; c'eſt la Nevrologie toute entiere du cheval, ſans aucune ſolution de continuité.

Ce chef-d'œuvre anatomique paſſe pour être l'ouvrage de M. Flandrin, ancien Directeur de l'Ecole Vétérinaire de Lyon & maintenant attaché à celle de Paris. Il eſt neveu de M. Chabert, Directeur actuel de celle-ci & le ſucceſſeur du fameux Bourgelat.

11 *Janvier*. Malgré le peu de ſuccès du *Bonnet magique*, les couplets ſuivans méritent d'être conſervés.

Liſe à douze ans demanda ſes étrennes,
Et ſa maman lui donna des rubans;
C'étoit bien peu; mais chaque âge a les ſiennes:
C'étoit bien peu; mais Liſe avoit douze ans.

Liſe à treize ans demanda ſes étrennes,
On lui donna des almanachs chantans;
Du Dieu d'Amour elle y vit les frédaines:
Elle en ſourit, car Liſe avoit treize ans.

A quatorze ans Lise pour ses étrennes
Choisit Colin, la perle des amans;
Mais la maman se moquoit de ses peines,
En lui disant, tu n'as que quatorze ans.

Lise à quinze ans ne reçut point d'étrennes,
Mais l'hymen vint appaiser ses tourmens;
Il étoit tems qu'elle donnât les siennes
Et son époux eût un cœur de quinze ans.

11 *Janvier* 1781. Mlle. Cécile, rentrée à l'opéra, comme maîtresse de M. de la Ferté, Intendant des Menus & Commissaire du Roi en cette partie, a reparu dans le Prologue de *Silvie*, depuis qu'on l'a joint au *Seigneur bienfaisant*. Elle a reçu les applaudissement les plus vifs & a beaucoup acquis dans cet intervalle, contre l'ordinaire; elle faisoit déja les délices du théâtre Lyrique & en est aujourd'hui l'admiration.

12 *Janvier*. Extrait d'une Lettre de Strasbourg du 2 Janvier. „ La Pyramide triangu-„ laire du Maréchal de Turenne, dont les „ proportions ont été données peu exactement, „ aura 27 à 29 pieds de hauteur, au lieu de „ 16, & la Grille de fer qui fermera l'enceinte „ où elle sera posée, en aura 72, au lieu de „ 35. Il faut ajouter que s'il ne se trouvoit „ pas dans le Régiment de *Turenne*, un sol-„ dat vétéran Invalide, en état de venir occu-„ per la maison & s'acquitter des soins que le „ local exige, on le prendroit dans le Régiment „ de *Rohan-Soubize*."

12 *Janvier*. *Mémoire présenté au Roi & à son*

Conseil en 1780, *par Messieurs les Députés & Procureur général Syndic des Etats de Bretagne à la Cour, sur le droit que les Etats ont toujours eu d'élire librement leurs Députés : précédé de la Délibération des Etats qui en ordonne l'impression, & de l'Arrêt du Conseil du premier Mars* 1777. Tel est le titre d'un nouvel imprimé arrivé de Bretagne & dont le Gouvernement se soucie peu de voir les exemplaires se répandre dans la capitale. On dit l'ouvrage très bien fait.

13 *Janvier* 1781. M. Maloet, homme de lettres, autant qu'estimable médecin, trouvant le vers hexametre de M. Delastre sur l'Impératrice Reine trop languissant, l'a changé en un pentametre, pour y jetter plus de vivacité & d'énergie. Il faut rappeller le premier, afin de mieux les comparer :

Femina fronte patet, Vir pectore, Diva decore.

Voici le second :

Pectore Vir, vultu Femina, mente Dea.

Quelques gens préferent celui-ci ; cependant il manque de la gradation d'idées & d'images, qui fait la principale beauté de l'autre.

M. de Sancy, qui a découvert le vers de M. Delastre, a essayé de rendre ainsi en François l'un & l'autre :

Cœur mâle, air de Vénus, sagesse de Minerve.

Il faut avouer que, malgré ce laconisme, le

Latin perd beaucoup à la traduction & qu'elle est bien inférieure à l'original.

13 *Janvier* 1781. Depuis la descente extraordinaire faite à Jersey, M. de Rullecourt est aujourd'hui l'entretien de Paris. Il est d'Artois. C'est le fils d'un Secrétaire du Roi, qui s'est signalé de bonne heure par son étourderie & s'est fait décréter au Parlement de Douay. Il étoit allé en Pologne lors des troubles de cette République & avoit été à la veille d'y être pendu. C'est un roué dans toute la force du terme, abîmé de dettes & payant ses créanciers à coups de sabre. Ne sachant où donner de la tête, il s'est mis à la tête de ces volontaires de *Luxembourg*, gens de sac & de corde, qui ont pillé tout le pays où ils ont passé en Normandie. Il n'est pas étonnant que des bandits de cette espece aient fait un coup de main; mais tout le monde est persuadé qu'il ne réussira pas & qu'ils ne seront pas soutenus. Il court même des bruits déja que l'expédition est manquée. On parle d'un procès verbal dressé à Granville sur le retour de l'arriere-garde de la troupe & de l'artillerie. On ajoute que l'Officier qui l'a signé, avoit encore une telle frayeur que la main lui trembloit.

14 *Janvier*. Dans le Mémoire des Etats de Bretagne annoncé, on expose ainsi le sujet de la querelle avec M. le Duc de Penthievre.

Les Etats crurent pouvoir user sans crainte en 1776 d'un droit qu'ils avoient paisiblement exercé en 1770: ils nommerent des Députés qui

n'avoient point été recommandés par le Gouverneur. Les Commiſſaires du Roi leur firent notifier une déclaration, qui leur annonçoit que S. M. ne recevroit aucuns autres Députés à la cour & ne permettroit pas qu'il en aſſiſtât d'autres à la Chambre des comptes, que ceux qui avoient été recommandés. Les Etats ſe trouverent dans la cruelle alternative d'abandonner leurs droits qui n'avoient point encore pu être examinés & jugés par le Conſeil, ou de perſévérer dans une délibération qui pouvoit ſeule les maintenir. Ils ſe bornerent à faire des repréſentations pour obtenir le retrait de la Déclaration; il fut refuſé: ils protesterent pour conſerver leurs droits contre cette Déclaration & contre la défenſe notifiée aux Députés de la Nobleſſe & du Tiers de ſe rendre à Paris.

Ils crurent devoir faire une défenſe particuliere au Procureur Général Syndic de faire aucune fonction ſans le concours des Députés. Ils nommerent, non plus des Députés pour gérer les affaires de la Province, mais des Procurateurs, pour défendre au Conſeil la légitimité des Députés.

La nomination des Procurateurs étoit tellement néceſſaire & indiſpenſable, que le Roi ne crut pouvoir prononcer ſur le droit réclamé par la Province, ſans l'intervention des Etats. Le Conſeil fut obligé de reſter pendant deux ans dans le ſilence. Depuis l'ouverture des Etats S. M. a perſiſté dans le deſir de ne les entendre que par les Députés recommandés par le Gou-

ver-

verneur : les Etats ſe ſont conformés à la volonté du Monarque ; ils les ont nommés & ils les ont autoriſés à accepter la recommandation du Gouverneur, ſeulement afin de pourſuivre au Conſeil la déciſion de la conteſtation.

Voilà où les choſes en étoient, lorſque le Mémoire a paru. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que M. le Duc de Penthievre ſemble par ſon ſilence déſavouer la prétention & attend la déciſion ſans comparoir.

Ce Mémoire très bien-écrit, avec la dignité qui convient au corps qu'il défend, eſt cependant très modéré & rempli du reſpect des Etats pour leur Gouverneur & de leur haute vénération pour ſes vertus.

14 *Janvier* 1781. Nous avons négligé d'annoncer un Cours de commerce qui ſe fait aux Conſuls, dont l'objet eſt en réuniſſant la théorie à la pratique, de rendre plus fertile cette ſource de l'opulence des Etats. C'eſt M. Benoît, homme très eſtimé dans ſa profeſſion, qui s'eſt chargé de ce Cours. Il a prononcé le 4 Novembre dans la ſalle d'audience du Conſulat un diſcours d'ouverture très intéreſſant & qui mérite d'être infiniment plus connu que tant d'autres diſcours académiques, vagues & ſans utilité. En voici un paragraphe.

„ Nous vous parlions, Meſſieurs, il n'y a „ qu'un inſtant, des Monarques, nos ſuprê„ mes Bienfaiteurs. Et à qui devons-nous plus „ d'hommages & de reconnoiſſance, qu'au Sou-

„ verain assis aujourd'hui sur le trône? Voilà le
„ rigide défenseur des loix, leur ange tutélaire."
„ Oui, Messieurs, ses premiers soins ont été
„ pour la conservation & les progrès du Com-
„ merce. Il s'est armé du glaive; ce n'est point
„ pour se couvrir d'une gloire stérile, pour ra-
„ vager, pour conquérir de vastes domaines;
„ c'est pour défendre & soutenir les droits du
„ Commerce, & en assurer la liberté à la Fran-
„ ce & à l'Europe entiere; non content de nous
„ protéger, il nous crée des appuis dans de
„ dignes Ministres qu'il inspire: c'est sous ses
„ glorieux auspices qu'ils sont chargés d'exa-
„ miner ses Ordonnances sur le Commerce, &
„ de dresser un nouveau Corps de Loix & de
„ Réglemens. Puisse ma foible voix se mêler aux
„ acclamations publiques pour bénir un Regne
„ qui annonce tant de splendeur au Commerce."

14 *Janvier*. Extrait d'une Lettre de Tours du 10 Janvier. „ M. Rougeot, Maître de des-
„ sin de cette ville, enthousiaste de son art &
„ convaincu du besoin que tous les autres, &
„ surtout les plus utiles, tels que la menuiserie,
„ l'orfevrerie, la serrurerie, &c. ont de lui,
„ ouvrit, il y a trois ans, son Ecole à tous les
„ jeunes gens qui pouvoient manquer de quoi
„ se procurer ce secours; il ne tiroit de son
„ travail journalier que de quoi fournir aux frais
„ indispensables du local, du luminaire, du
„ chauffage, &c. Le desir de servir ses conci-
„ toyens & d'acquérir la sorte de gloire conve-

„ nable à son entreprise, étoit le principal mo-
„ tif de sa générosité. Le Gouvernement vou-
„ lant reconnoître son zele & éclairé par cet es-
„ sai sur les avantages d'un pareil établissement,
„ vient d'ériger en Académie Royale l'école
„ gratuite de dessin ouverte par M. Rougeot.
„ Il lui a accordé 500 livres d'appointemens,
„ dont deux années payées d'avance. Notre
„ ville n'oubliera jamais le nom de ce fondateur
„ patriote &, sans doute, les autres villes
„ commerçantes profiteront de l'exemple qu'il
„ leur donne."

15 *Janvier*. Extrait d'une Lettre de Rennes du 12 Janvier. „ Je vous envoye pour joindre
„ au Mémoire imprimé des Etats, des *Obser-*
„ *vations du second Ordre de la Chambre de*
„ *l'Eglise sur l'Arrêt du Conseil des Dépêches*
„ *du* 4 *Novembre* 1780, *lu à l'assemblée des*
„ *Etats*." Comme elles ne sont que manuscrites, elles en deviennent plus précieuses: leur précision & leur énergie les font d'ailleurs regarder comme un chef-d'œuvre.

„ La destruction du Droit naturel des Etats de
„ Bretagne, la discussion des moyens à employer
„ pour son rétablissement, & pour exprimer la
„ douleur vive & profonde de l'assemblée, ont
„ dû seuls occuper hier tous les membres des
„ Etats.

„ Le cri de la Patrie doit toujours être una-
„ nime; c'eût été le troubler & en affoiblir l'é-
„ nergie, que d'y mêler dans le premier moment

„ les plaintes particulieres ſur les infractions
„ faites à leurs droits.

„ Nous ignorons quelle marche dictera aux
„ Etats leur ſageſſe relativement à l'Arrêt du 4
„ Novembre.

„ La liberté détruite & miſe juſques au tom-
„ beau, obſervera-t-elle le ſilence de la mort? Ou
„ bien employerons-nous ce qui nous reſte de for-
„ ce pour faire les juſtes réclamations des Etats?

„ Dans ce dernier cas, le ſecond Ordre du
„ Clergé ne pourra ſe diſpenſer de joindre ſes
„ plaintes perſonnelles à la réclamation générale.

„ Pourrions-nous n'être pas vivement affectés
„ de l'excluſion formelle & de droit à la grande
„ Députation prononcée contre nous par l'Arrêt
„ du Conſeil?

„ Il eſt vrai que depuis longtems nous en ſom-
„ mes exclus par le fait. Mais des exemples ne
„ ſont pas des loix. A ces exemples modernes
„ nous avons à oppoſer des exemples anciens.
„ Nous citerions entre autres ceux de *Mathu-*
„ *rin de Montale*, Abbé de Saint Melaine de
„ Rennes, & de *Jean le Provot*, Chanoine &
„ Tréſorier de l'Egliſe de la même ville, qui
„ dans les tems les plus difficiles remplirent
„ avec ſuccès les fonctions honorables & péni-
„ bles de la grande Députation.

„ Ces fonctions, dans d'autres pays d'Etats,
„ tels que la Bourgogne & l'Artois, ſont enco-
„ re remplies aujourd'hui à l'alternative par les
„ membres du premier Ordre, les Abbés & les

„ membres des Chapitres. Enfin tous les Ré-
„ glemens qui sont le texte de la Loi, nous
„ conservent expressément notre droit, & si nous
„ sommes rarement élus, nous étions des trois
„ Ordres, de l'aveu même du Gouvernement,
„ toujours reconnus & déclarés éligibles.

„ Nous conviendrons sans peine que dans bien
„ des circonstances il peut-être avantageux que
„ le choix de l'assemblée se fixe sur un des
„ membres du premier Ordre. Les égards dûs
„ à leur dignité, à leurs talens, à leur mérite
„ connu & récompensé par le Souverain lui-mê-
„ me, doivent leur donner chez les Ministres
„ un accès plus facile & augmenter les moyens
„ pour le succès & la prompte expédition des
„ affaires: mais dans cette circonstance même
„ nous ne négligerions rien pour que notre zele
„ suppléât à notre crédit.

„ Les membres du premier Ordre savent tous
„ que les places que nous occupons aujourd'hui
„ leur ont servi de degrés pour parvenir aux
„ plus éminentes qu'ils occupent. Ils se rap-
„ pellent tous le zele dont ils étoient animés
„ pour le Peuple, pour le Souverain, pour la
„ Patrie; ils reconnoissent, ils applaudissent en
„ nous les mêmes sentimens.

„ Nous ne doutons pas qu'à ce titre ils ne
„ veuillent bien souscrire eux-mêmes à nos ju-
„ stes réclamations, & approuver le zele qui
„ nous rend jaloux de partager avec eux l'ho-
„ norable fonction de porter aux pieds du Trô-

„ ne les Supplications des Etats & d'être les
„ organes du Peuple auprès du pere de la patrie.

„ Cette perſuaſion a été pour nous un nou-
„ veau motif de commencer à faire part au pre-
„ mier Ordre de notre Arrêt de réclamation, ſi
„ les Etats ſe déterminent à en dreſſer une au
„ Roi ſur l'Arrêté de ſon Conſeil du 4 de ce
„ mois."

Ces Obſervations convenues entre tous les membres du ſecond Ordre, ont été ſuivant leur vœu lues en pleine chambre de l'Egliſe le 10 Novembre 1780.

16 *Janvier* 1781. On a parlé pluſieurs fois de l'établiſſement des Ecoles Nationales de M. le Comte de Thélis, qui peu à peu acquierent quelque conſiſtance. Dans une Lettre du 17 Décembre dernier, il répond à des objections qui lui ont été faites.

1°. L'on lui a repréſenté d'abord que c'étoit aller contre ſon but que d'approcher les enfans du ſéjour de la corruption, en les occupant aux environs de Paris, cette Babylone nouvelle, centre des crimes, de la débauche & du ſcandale. Il paroît qu'il a ſenti cet inconvénient autant que perſonne, mais il ſavoit auſſi que ce n'eſt qu'en frappant les yeux de ceux dont il vouloit avoir les ſecours qu'il pourroit les obtenir & il ſe propoſa bien après le ſuccès de ſon établiſſement parfaitement conſolidé, de ſouſtraire ſes éleves aux dangers qui les environnent ici de toutes parts.

2°. Enſuite il a reçu dans ſes écoles beaucoup

d'enfans de douze à treize ans, parce que son principal but est de travailler à la réformation des mœurs publiques, en donnant aux enfans du peuple une éducation chrétienne & patriotique, éducation dont ils sont plus susceptibles à mesure qu'ils sont moins avancés en âge.

3o. Mais il en a résulté plus de lenteur dans la confection des chemins, auxquels les enfans sont occupés. De-là l'indifférence ou la critique d'une multitude de personnes qui, croyant l'argent mal employé à favoriser un établissement dont les travaux leur sembloient trop foibles, ont refusé d'y contribuer par cette raison.

Il a également senti la force de ce reproche, qu'il croyoit balancé par les avantages d'une bonne éducation donnée à la noblesse pauvre & aux enfans de la classe du peuple, qu'elle rendra singulierement propres à l'agriculture, lorsqu'ils n'auront point de vocation pour l'état militaire.

Afin de le prévenir désormais, M. le Comte de Thélis se propose de choisir un certain nombre d'éleves plus âgés, & de n'en point admettre d'autres qu'il n'y ait des places vacantes pour leur âge. Voici le nouvel arrangement.

Chaque chambrée sera composée de seize éleves, dont deux enfans de douze ans, deux de treize & ainsi de suite jusques à vingt.

Le premier plan avoit été de donner pour chefs aux enfans de la seconde classe d'anciens sergens ou soldats éprouvés du côté de la religion & des

mœurs; l'expérience ayant fait connoître qu'ils n'avoient pas toujours les qualités requises pour cet emploi, ils seront confiés désormais aux gentilshommes les plus âgés de l'école.

L'auteur du projet apprend au public qu'en Berry on vient de supprimer les Corvées & de proposer une souscription pour les établissemens utiles de la Province; que les propriétaires ont déjà offert près de 120,000 livres payables en six ans. Exemple mémorable qu'il cite aux Parisiens afin d'exciter leur zele. Il ne demande aujourd'hui aux bienfaiteurs des écoles nationales qu'une somme de 12 livres.

Comme rien n'est tel que la présence de l'objet, M. le Comte de Thélis a profité du renouvellemement de l'année & le deux Janvier l'École nationale de Paris est allée rendre hommage à M. l'Archevêque de Paris, à M. le Garde des Sceaux, au Ministre de la Guerre & à Messieurs les Maréchaux de France.

17 *Janvier* 1781. On a parlé plusieurs fois de M. Sage, comme d'un Chymiste très estimé, faisant des Cours gratuïts & le Professeur à la mode de cette science, à laquelle veulent aujourd'hui s'initier les gens les plus frivoles, les petits-maîtres, les femmes, les militaires, &c. Dans le Cours de ses expériences il a cru en avoir fait de propres à introduire du doute sur *l'art actuel d'essayer l'or & l'argent*, & il a composé un ouvrage sous ce point de vue qui excite des réclamations. Quoique membre de

l'Aca-

l'Académie des Sciences, il ne s'est point décoré de ce titre à la tête, n'ayant point la sanction de son corps. On lui reproche d'y avancer une doctrine contraire aux faits, capable d'inquiéter le commerce des matieres d'or & d'argent & renfermant en outre des personnalités contre un confrere estimable, M. Tillet, Commissaire du Roi pour les Essais & Affinages du Royaume. En conséquence son livre fait bruit dans le monde savant & y cause un grand scandale.

18 *Janvier* 1781. L'indestructibilité reconnue de l'or & de l'argent par le feu, donne la faculté de les séparer des autres métaux qui leur sont alliés, soit par la voie seche, soit par la voie humide: ces deux opérations sont, l'une la coupellation, l'autre le départ. Faites en grand, elles constituent l'art de l'Affineur, en petit celui de l'Essayeur. Tel est le sujet de l'ouvrage de M. Sage.

On croyoit que l'art de l'Essayeur, pratiqué nécessairement chez toutes les nations depuis l'usage de l'or & de l'argent comme signes représentatifs de toutes les denrées, intéressant à la fois le Commerce, la Politique & l'Avarice, devenu ainsi un art de premiere nécessité chez les peuples policés, auroit atteint à la perfection depuis longtems. M. Sage a découvert le contraire; il a allarmé l'administration sur le procédé usité dans les monnoies pour le départ. Il prétend que l'acide nitreux, employé à cette opération, dissout l'or. Le Ministre des finances

a consulté sur cet objet important l'Académie des Sciences & dans son assemblée du 22 Décembre dernier, elle a décidé, sur le rapport de la classe de Chymie, que l'opération des Essais d'or, telle que les Essayeurs la font journellement, est très exacte, & qu'il n'y avoit rien à y changer, parce qu'il ne résultoit aucune dissolution de l'or, quoique l'eau forte que l'on employât, fût portée à un haut degré de concentration.

On reproche à M. Sage d'avoir eu l'imprudence de prévenir par la publicité de son livre le jugement de sa Compagnie, parce qu'il sentoit d'avance qu'il lui seroit contraire. On lui reproche de se trop laisser guider par son zele & son ardeur d'innover, d'avoir cherché à se faire des prosélytes par des assertions plus hardies que justes, de n'avoir voulu être le disciple de personne & de s'être fait des principes à lui.

19 *Janvier* 1781. Les comédiens Italiens avoient donné en 1778, le *Porteur de chaise*, Opéra comique, dont les paroles sont du Sieur Monvel & la musique du Sr. Desaides. Cet ouvrage assez gai n'eut alors qu'un médiocre succès. Les auteurs n'ont pas voulu y renoncer. Ils l'ont reproduit le 11 de ce mois avec des changemens; ils en ont déguisé jusqu'au titre & ont substitué d'abord celui de *Jerôme & Champagne*, ou le *Porteur de chaise*. Ensuite ils l'ont resserré de deux actes en un: mais il n'a pas été mieux accueilli & le spectateur a paru

desirer encore beaucoup de sacrifices. Il y a trop peu de fond dans le poëme & la musique n'est pas assez saillante pour remplir le vuide.

19 *Janvier* 1781. Le Sieur Préville, après une absence de plusieurs mois, pendant laquelle il avoit fait courir le bruit qu'il étoit mort, pour se rendre plus intéressant, a enfin reparu le 15 de ce mois dans *Turcaret* & *le Mercure galant*. Au lieu de l'accueil froid qu'il auroit dû recevoir du public, pour s'être ainsi soustrait à son devoir, le public s'est laissé aller à son enthousiasme & l'a applaudi comme il applaudissoit autrefois le Kain à chacune des dix ou douze représentations par an qu'il daignoit accorder à ses admirateurs.

19 *Janvier*. Madame la Comtesse de Beauharnois, virtuose très renommée par son goût pour les Lettres & pour ceux qui les cultivent, ayant adressé le 20 Novembre dernier au Roi de Prusse une Epitre au sujet de la grand'messe chantée à Breslau pour le repos de l'ame de Voltaire, critique indirecte de la conduite du Gouvernement de France, en a reçu la réponse suivante, en date de Berlin le 5 de ce mois.

„ Madame la Comtesse de Beauharnois, l'E-
„ pitre que vous avez la bonté de m'adresser
„ par votre Lettre du 20 Novembre de l'année
„ derniere, sur la grand'messe chantée à Bres-
„ lau pour le repos de l'ame de Voltaire, vient
„ de m'être présentée; elle réunit à beaucoup
„ de facilité le goût qui caractérise le génie d'un

„ ſexe aimable, & Voltaire lui-même ne man-
„ queroit pas de vous en faire compliment, en
„ joignant ſon admiration à la mienne. Je me
„ borne à de ſimples remercimens, priant Dieu
„ ſur ce, Madame la Comteſſe de Beauharnois,
„ qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde."

(*Signé*) FREDERIC.

„ A Berlin le 5 Janvier 1781."

20 *Janvier* 1781. M. Sage, piqué des leçons que lui a données au nom de l'Académie M. le Marquis de Condorcet dans différens articles inſérés au *Journal de Paris* qu'on lui attribue, n'a pas voulu ſe rendre à la déciſion de ſon corps. En oppoſition aux expériences faites par MM. Macquer, Cadet, Lavoiſier, Baumé, Cornette, Bertholet, il en a pratiqué d'autres hier devant ſon aſſemblée compoſée de plus de ſix cens perſonnes, pour démontrer que l'acide nitreux diſſolvoit plus ou moins d'or, ſuivant ſon état de concentration. Il n'avoit eu garde d'annoncer publiquement ſon projet, dans la crainte que l'Académie ne l'empêchât de l'exécuter; mais il avoit fait avertir ſous main ſes adeptes, qui, comme l'on voit, s'y étoient rendus en foule & ont publié & atteſté l'excellence & l'exactitude des obſervations de leur maître.

Ce ſyſtême, au ſurplus, n'eſt pas ſeulement celui de M. Sage; il l'eſt auſſi de pluſieurs chymiſtes modernes d'une réputation bien méritée, tels que MM. Brandt, Schæffer & Bergman. Mais la queſtion que l'Académie étoit priée de

résoudre, concernoit particulierement l'opération du Départ pratiquée aux monnoyes, c'est-à-dire la séparation, avec toute l'exactitude dont la Physique est susceptible, de l'or & de l'argent alliés ensemble: fondée sur la propriété qu'a l'acide nitreux de dissoudre parfaitement l'argent & de ne point dissoudre l'or, il s'agissoit de savoir si la découverte de ces novateurs pouvoit influer sur la méthode usitée dans le départ d'essai & c'est à la solution négative du problême que l'Académie s'est bornée jusqu'à présent.

L'indocilité de M. Sage & sa mauvaise foi en ne prenant pas l'état véritable de la question, indisposent fort l'Académie contre lui.

20 *Janvier* 1781. Si M. le Comte d'Estaing de retour de sa campagne continue à se plaindre de l'insubordination du grand nombre des Officiers de la Marine, il rend justice à ceux qui le méritent. On en pourra juger par sa Lettre suivante à M. de Castries. „ M. le Marquis de „ Vaudreuil a donné une nouvelle preuve de „ son zele & de son humanité, en offrant 70 „ quintaux de biscuit & 20 barriques de vin, „ que j'ai fait remettre à l'*Amphion*, il y a „ quatre jours, pour l'usage des bâtimens „ marchands."

„ J'ai remercié cet Officier général au nom „ de S. M. de cette action, que j'ose espérer, „ Monsieur, que vous trouverez digne d'être „ mise sous les yeux du Roi. C'est un nouvel „ hommage que je m'empresse d'ajouter à ceux

„ que j'ai déjà rendus aux talens & à la fermeté
„ de M. le Marquis de Vaudreuil, après ma
„ derniere campagne."

Les armateurs & négocians de la Ville de Nantes, ont fait présenter par les Députés du Commerce de Paris, une Lettre de remerciment à M. le Marquis de Vaudreuil, pour lui témoigner leur juste reconnoissance.

21 *Janvier* 1781. La séance publique de l'Académie Françoise pour la Réception de MM. le Micre & Comte de Tressan est enfin fixée au 25 de ce mois. Ce dernier avoit, dit-on, élevé des tracasseries de vanité, qu'il a fallu appaiser; il ne vouloit pas avoir une séance commune avec son confrere.

21 *Janvier*. Quelques personnes qui ont déjà lu la *Vie privée de Louis XV* en semblent assez contentes. Elles assurent qu'en y représentant ce Monarque sous l'aspect philosophique de l'homme, on n'a négligé aucun des faits remarquables de son Regne & que tous y sont rapportés avec plus ou moins de détails, suivant les proportions convenables. On trouve dans les pieces qu'on y a jointes en nature, des morceaux très curieux, tels que le *Mémoire du Parlement contre les Ducs & Pairs*, la *Liste des Taxés à la Chambre de justice*, les *Philippiques* dans leur plus grande exactitude & étendue, avec des Notes intéressantes, &c. &c. Ce livre se vend trois Louis, quant à présent.

21 *Janvier*. La querelle élevée entre M. de

Viſmes, le Directeur de l'Opéra, & M. Marmontel, l'entrepreneur de la refonte du poëme d'*Atys*, dont M. Piccini devoit refaire la muſique, obligea celui-ci d'abandonner cet ouvrage déjà commencé, par les hautes prétentions du Poëte, qui vouloit pour ſon raccommodage les mêmes honoraires que pour un opéra fait à neuf. M. Dubreuil alors préſenta au Muſicien Italien ſon poëme d'*Iphigénie en Tauride*. M. Piccini n'ignoroit pas que le Chevalier Gluck avoit emporté à Vienne un poëme de M. Gaillard ſur le même ſujet. En conſéquence, malgré l'uſage de ſon pays, où trente compoſiteurs travaillent quelquefois ſur le même ouvrage, il refuſa le poëme; on l'aſſura, on lui prouva même que M. Gluck dégoûté renonçoit à revenir en France, tant que ſubſiſteroit la nouvelle adminiſtration de l'Opéra: il céda; il achevoit ſon troiſieme acte, lorſque le muſicien Allemand arriva comme la foudre & fit jouer ſon *Iphigénie en Tauride*: il fallut renoncer à ſon projet. Mais aujourd'hui que le ſuccès de ſon rival, confirmé depuis deux ans, ne laiſſe plus rien à craindre à M. Gluck, M. Piccini croit pouvoir haſarder à ſe montrer, d'autant mieux qu'il aſſure qu'il n'y aura pas dans les deux ouvrages deux morceaux qui ſe reſſemblent. Tels ſont les faits dont il a cru devoir inſtruire le public avant de ſe faire jouer, ce qui doit avoir lieu inceſſamment.

22 *Janvier*. L'Iſle de Malthe, fondée ſur un roc preſque dépourvu de terre, n'a qu'un ſeul

cimetière, ou les caveaux de l'église de Saint Dominique dans la Cité Valette, construite en 1567. Le tremblement de terre du mois de Janvier 1780, a rendu indispensable la démolition de cette église. Le College de Médecine & de Chirurgie, aussi-bien que le Bureau de Santé établi à Malthe, ont prononcé qu'une reconstruction sur les ruines de l'ancienne église pouvoit avoir les suites les plus fâcheuses; ils ont insisté sur la nécessité de murer les caveaux, & de prendre les plus grandes précautions pour empêcher que dans la démolition on n'enfonce quelques-uns des pavés qui les recouvrent.

D'après cet avis le Conseil de la Religion à Malthe a proposé plusieurs questions, que M. l'Ambassadeur a été chargé de communiquer à la Société Royale de Médecine, ainsi qu'aux Facultés de Médecine de Paris & de Montpellier. Celles-ci ne se sont pas encore expliquées; mais la premiere, dans la séance du 5 Décembre, a donné sa réponse, dont il résulte:

1°. Que l'on a pris un parti très prudent en défendant d'ouvrir & faisant murer les caveaux de l'église de Saint Dominique, à raison des dangereux effets des fouilles & des exhumations précipitées, prouvés par une multitude d'accidens & d'observations.

2°. Qu'il faut encore laisser écouler un quart de siecle avant de fouiller le terrein où sont les caveaux; ensorte qu'il y aura environ 128 à 129 ans, depuis la peste de 1676.

3°. Qu'il ne faudra pas même alors ouvrir ces caveaux sans les plus grandes précautions que la Société indique; sages & savans procédés qui peuvent servir de regles dans tous les cas semblables.

4°. Enfin qu'on ne sauroit, en général, trop éloigner les tombeaux des églises & des villes; précaution suggerée par toutes les lumieres de la raison, fondée sur les autorités les plus respectables, sur les exemples les plus funestes, & qu'il est à souhaiter qu'un abus aussi dangereux, repugnant même à la dignité & à la pureté de nos temples, soit détruit entierement & à jamais.

22 *Janvier* 1781. On assure que M. le Comte de Tressan a effectivement écrit une Lettre à l'Académie Françoise, pour demander que sa réception n'eût pas lieu le même jour que celle de M. le Miere, ou du moins pour avoir une tribune particuliere, afin que Madame la Comtesse de Tressan & sa compagnie ne fussent pas confondues avec la femme de son confrere & sa société.

On ajoute que M. d'Alembert lui a répondu au nom de la Compagnie, qu'elle n'admettoit aucune distinction de rang & que sa délicatesse étoit très-mal placée; que M. le Prince de Beauveau n'avoit pas répugné à être reçu avec M. Gaillard & que Madame la Princesse de Beauveau s'étoit fait un devoir de faire les honneurs de la loge à la sœur de M. Gaillard.

Madame la Comtesse de Tressan, au surplus, pouvoit avoir un motif d'amour-propre mieux

fondé ; c'est qu'étant vieille & laide, & Madame le Miere jeune & jolie, celle-ci n'attirât tous les regards & les hommages des spectateurs.

23 *Janvier*. L'Opéra a donné aujourd'hui la représentation de l'*Iphigénie en Tauride* de M. Piccini, en quatre actes. M. Dubreuil, l'auteur du poëme, a suivi, comme son prédécesseur, le plan de Guimon de la Touche, & ne pouvoit mieux faire en effet. Cependant les deux imitateurs different dans des points essentiels.

Thoas, dans la piece de M. Gaillard, n'est qu'un tyran superstitieux : dans celle de M. Dubreuil, il est amoureux d'*Iphigénie*. L'un commence par le naufrage d'*Oreste* & de *Pylade* ; l'autre employe son premier acte aux préparatifs de l'hymen de *Thoas* & d'*Iphigénie*. Le premier fait arriver devant le tyran *Oreste* & *Pylade* enchaînés : le second offre le naufrage même & *Thoas* vient les chercher pour qu'on les enchaîne. *Iphigénie* ne voit dans le songe, de M. Gaillard, rien que de sinistre ; elle envisage dans celui de M. Dubreuil, le terme de ses malheurs. Là, cette Princesse émue de pitié & desirant donner de ses nouvelles à sa sœur *Electre*, trompe le tyran & veut sauver *Oreste* ; ici elle demande au tyran son amant, la grace de l'un des deux prisonniers & l'obtient. Enfin M. Gaillard place la reconnoissance au moment où la Prêtresse, armée du fer sacré, est prête à percer la victime ; le nouvel auteur donne à *Iphigénie* le

desir de savoir le nom & le rang de la victime; elle apprend, dans son dialogue avec lui, qu'il est son frere.

Il paroît, au surplus, que M. Dubreuil se conformant au génie de son musicien, a cherché tout ce qui pouvoit le faire briller & fournir plus de moyens à son talent. M. Piccini ayant la touche moins forte que le Chevalier Gluck, étant plus propre à exprimer le tendre & le gracieux, le poëte a plus varié son sujet & sans le défigurer y a introduit tout ce qu'il a pu d'analogue à ces deux genres de musique; en quoi sans doute, M. Piccini a parfaitement réussi: il y a aussi dans sa composition des morceaux sublimes & auxquels on ne se seroit pas attendu de sa part.

24 *Janvier* 1781. *Le Seigneur bienfaisant*, comme tous les bons ouvrages, est mieux goûté à mesure qu'on le joue. Ce qui prouve combien le public est aisé à entraîner par la cabale des jaloux, & combien il revient facilement lorsqu'on fait céder à propos; c'est que la même ariette de bravoure chantée par le Sieur Laïs, qui aux répétitions avoit eu le plus grand succès, tellement huée ensuite à la premiere représentation que les auteurs avoient pris le parti de la retirer, a reparu il y a environ quinze jours & a produit le même plaisir que ci-devant.

25 *Janvier*. L'intrigue de l'*Amour Conjugal*, ou l'*heureuse Crédulité*, piece nouvelle en un acte, jouée avant-hier sur le théâtre de la Comédie

Italienne, eſt fondée ſur l'effronterie & l'adreſſe d'un valet qui, pour ſervir les feux de ſon maître, ſe joue de la crédulité des deux honnêtes époux. La rapidité du dialogue & des ſituations d'un bon comique, ont fait applaudir pluſieurs ſcenes de cette piece, qui auroit eu un plein ſuccès, ſi l'on n'avoit pas trouvé le dénouement un peu trop bruſque. La jeuneſſe de l'auteur & ſes talens déjà connus par la comédie des *deux Oncles*, doivent faire excuſer ce défaut, qu'il lui ſera peut-être aiſé de réparer.

26 *Janvier*. L'aſſemblée publique de l'Académie Françoiſe pour la réception de M. le Miere & du Comte de Treſſan, a eu lieu hier avec une affluence de femmes plus conſidérable encore que ce qu'on avoit vu. L'empreſſement n'a pas été moins grand de s'y rendre de bonne heure & Madame la Ducheſſe de Chartres s'y eſt trouvée en place à deux heures & demie. Les Académiciens, au coin du feu dans leur ſalle d'aſſemblée, ont laiſſé ſon Alteſſe ſe morfondre impitoyablement. Au ſurplus, elle ne ſembloit pas s'ennuyer.. Des virtuoſes plus zélées encore que les autres, malgré leur diligence, n'ayant pas trouvé à s'aſſeoir, ſont reſtées debout.

Le Diſcours de M. le Miere, du moins ſon début, s'eſt trouvé neuf par la fierté rare qu'il y a montrée: au lieu de ſe proſterner aux genoux de l'Académie, à l'exemple de ſes dévanciers, il a prétendu que cette modeſtie déplacée dégradoit également & le Récipiendaire & les Juges : il s'eſt rendu le no-

ble témoignage de n'avoir brigué sa place que par ses travaux & ses succès ; il a reproché indirectement à ses confreres nouveaux de l'avoir fait attendre si longtems, comme s'ils ne le voulussent couronner qu'au bout de sa carriere ; ce qui, suivant lui, devroit être l'objet de l'institution de sa Compagnie. Ce début, dans lequel certaines gens ont trouvé trop de morgue, a eu en général les suffrages de tous les hommes de Lettres, capables de sentir la dignité de leur être, Malheureusement M. le Miere ne s'est pas soutenu sur le même ton & a fini par se rendre long & ennuyeux.

M. le Comte de Tressan a affecté de mettre dans son discours la naïveté & la loyauté de nos anciens Chevaliers. Mais on n'y a plus trouvé que les efforts languissans d'un vieux Paladin.

L'Abbé de Lille, le Directeur, dans ses deux réponses a fort amusé l'assemblée; on a cru voir revivre en lui l'Abbé de Voisenon, si fécond en saillies gaies & spirituelles: il faut convenir cependant que le premier a un style plus noble, plus ferme, & n'est point affecté & maniéré, comme son dévancier.

M. le Miere a rempli le reste de la séance par quelques Scenes de sa tragédie de *Barnevelt*, qu'il prépare. Malgré le commentaire dont il a précédé cette lecture, il n'a pas eu l'art d'intéresser le spectateur; & sa versification dure n'a pas flatté.

Le Directeur a fini *la séance plus* heureusement, & le chant de *son poëme* sur l'*art d'orner les jardins*, a *prouvé que le* public n'étoit rien moins que *dégoûté de la* poésie, quand elle est bonne & que *l'harmonie* est jointe à la richesse des images & *à la* vérité des idées. Tous ses vers *ont été sentis* & applaudis avec transport.

26 *Janvier* 1781. Il y avoit à Paris depuis onze ans un Concert établi sous le nom du *Concert des Amateurs*; il se tenoit à l'Hôtel de *Soubize* & après le Concert Spirituel étoit sans *doute le* plus brillant spectacle harmonique de *l'Europe*. Depuis longtems on attendoit l'ouverture de la session, cette année devant avoir *douze* représentations, comme les précédentes. *On* avoit même annoncé des virtuoses nouveaux, entre autres Madame Seemann, née Cesari, Cantatrice déjà célebre dans plusieurs cours étrangeres; on avoit donné pour raison du retard l'indisposition de plusieurs sujets, dont les talens devoient y être employés. Enfin on déclare aujourd'hui que ce Concert n'aura pas lieu du tout: on parle même de la dissolution de la Société Musicale qui l'a fondée. Ces Messieurs n'en donnent pas la raison véritable, qu'on croit être le dérangement dans la fortune de M. Audry, fermier général, l'un de leurs plus puissans soutiens: ils disent qu'ils ne se déterminent à abandonner leur établissement, que parce qu'ils craignent de ne pouvoir faire entendre dans ce moment des concerts aussi brillans & aussi

variés que ceux qu'ils ont exécutés jusqu'à présent.

Quoi qu'il en soit, les enthousiastes de la musique ne peuvent que regretter ce Concert, qui avoit amené le goût de la musique Italienne, ou exécutée par fragmens détachés & choisis, elle avoit produit le plus grand effet. C'étoit une école où s'étoit formée une foule d'amateurs, qui à la longue avoient beaucoup contribué à la révolution de notre Musique.

26 *Janvier* 1781. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 22 Janvier 1781. „ Il court ici „ plusieurs pamphlets imprimés sur les dissen- „ sions du Parlement; entre autres *Lettre à* „ *M. Linguet, en réponse à l'article inséré dans* „ *ses Annales, concernant les difficultés élevées* „ *dans le Parlement de Bordeaux.* Cette Let- „ tre, datée du 16 Décembre 1780, est fort „ gauche, en ce qu'elle est adressée à un homme „ qui certainement ne pouvoit pas la recevoir, „ étant à la Bastille depuis près de trois mois, „ & d'ailleurs au moment où toutes les nouvel- „ les qu'il pouvoit donner de lui étoient inter- „ ceptées, où même il couroit un bruit de sa „ mort. Je ne l'ai pas encore lue; mais elle „ intrigue singulierement nos Magistrats, qui „ se disposent à sévir contre; ce qui la rendra „ plus rare encore."

27 *Janvier*. M. François de Neuf-Château a eu l'honneur d'être dernierement admis chez M. le Prince de Condé, pour lire un chant de son poëme du *Roland* de l'Arioste en vers.

On observe à cette occasion que les gens de Lettres ne rendent pas assez d'hommage à ce Prince, qui les aime & toutes les semaines en admet quelques-uns à sa table. Ceux qui ont l'honneur d'approcher de son Altesse & de converser avec elle, assurent qu'elle est très instruite, qu'elle daigne même prendre quelquefois la plume & composer. Ce Prince a travaillé principalement sur le Grand Condé, digne de lui servir de modele & d'en être célébré. Mais sa modestie l'empêche de rien communiquer de ses ouvrages.

27 *Janvier* 1781. Les comédiens Italiens annoncent encore une nouveauté pour lundi; c'est la *Mélomanie*, comédie nouvelle en un acte, mêlé d'ariettes, musique de M. Champein. On a peu d'espérance du poëme, dont le titre seul annonce un sujet trivial & rebattu cent fois; mais on espere davantage du second auteur.

28 *Janvier*. Il paroît une nouvelle brochure sur la querelle qui subsiste depuis longtems entre la Faculté de Médecine & la Société Royale. Comme elle est fort sage, fort honnête, son auteur ne se cache pas absolument. Elle est d'un jeune Docteur nommé Hallot. Ses amis craignent cependant que cet aveu ne lui cause du chagrin; ils voudroient qu'il gardât l'incognito; mais son zele bouillant l'emporte.

28 *Janvier*. On est fort surpris de la lenteur avec laquelle on procede à la publication du

du *Prospectus* de l'Edition nouvelle des Oeuvres de Voltaire, annoncée depuis si longtems. On le promet enfin: quelques amateurs l'ont lu: en attendant qu'il soit pleinement répandu, on voit un *Avis* imprimé aux personnes qui ont des écrits particuliers, des pieces fugitives ou des Lettres de Voltaire, par lequel on les invite à les communiquer & à donner tous les renseignemens dont on auroit besoin. On déclare en même tems à ceux dont on a trouvé dans les manuscrits de ce grand homme des missives qu'il se plaisoit à conserver, qu'on est disposé à les leur rendre & à n'en faire du moins aucun usage contraire à leur volonté.

Il paroît que ce qui a retardé si longtems l'opération, c'est qu'il ne restoit en Angleterre qu'un seul ouvrier de Baskerville en état de graver les accens françois, qui manquoient à sa fonderie. Ces accens sont gravés maintenant; les matrices viennent d'en être frappées & la France est enfin enrichie des types les plus parfaits de l'Europe.

29 *Janvier* 1781. Il court dans les provinces des bulletins manuscrits de Nouvelles si particulieres & si contraires, dit-on, au respect dû aux personnes de la famille Royale, que M. le Lieutenant Général de Police est chargé de remonter à la source & qu'on vient d'arrêter M. Boyer, connu pour auteur de Nouvelles à la main, puisqu'il a été longtems le correspondant du *Courier de l'Europe*. On le dit à la Bastille.

On parle aussi d'autres personnes arrêtées dans des caffés.

29 *Janvier* 1781. Les connoisseurs en chef-d'œuvres typographiques savent que l'art de l'imprimerie & surtout l'art de la gravure des types ou poinçons, ont été portés au plus haut dégré de perfection possible par le célebre Baskerville. Une Société de gens de Lettres & de riches amateurs des beaux arts a fait l'acquisition de ces types. Elle a acquis son art de lisser le papier, le secret de son encre & de ses autres principes & procédés relatifs à la fonderie, à la papeterie & à l'imprimerie.

Cette Société se propose de faire l'emploi de cette acquisition importante aux éditions des fameux auteurs de plusieurs nations: devenue propriétaire exclusive de tous les manuscrits de Voltaire, par la cession que Madame Denis, niece de l'auteur, & le Sieur Panckoucke, le premier acquéreur, lui en ont faite, elle doit commencer par imprimer les Oeuvres de ce grand homme. Elle a choisi pour son correspondant général le Sieur Caron de Beaumarchais, & c'est enfin entre ses mains que va s'ouvrir la souscription.

Il y aura deux sortes d'Editions de Voltaire, L'une en 60 volumes in-8°, dont 20 nouveaux; l'autre en 40 volumes in-4°: le tout prêt à être porté à la fois à l'adresse des souscripteurs à la fin de 1782.

La nouvelle Edition sera composée des Oeuvres connues, corrigées par l'auteur, accompagnées de variantes, notes & fragmens prin-

cipaux tirés de ses porte-feuilles ; de sa vie, avec les anecdotes qui y ont rapport ; de ses œuvres posthumes ; d'un choix de ses Lettres, avec des notes historiques ; & d'une table raisonnée des matieres.

Le prix de l'in-8°. sera de quinze Louis ; de l'in-4°. de vingt-cinq Louis. Tel est le précis du *Prospectus*, suivant que l'annoncent ceux qui l'ont déjà parcouru.

30 *Janvier* 1781. Un enthousiaste-fou de musique, grand partisan de la *Période*, & qui prétend qu'on ne doit *parler qu'en chantant*, est résolu de donner sa fille à un fameux compositeur Italien, M. *Fugantini* ; mais la jeune personne a fait un choix tout différent. Son amant, aidé par un valet adroit, vient à bout de tromper le vieillard, en se faisant passer pour un des premiers virtuoses d'Italie. Tel est le sujet de la *Mélomanie*, qu'on a donné hier, & qui a eu du succès, à raison de la musique variée, fraîche, souvent riche & faisant honneur au jeune compositeur. Il est à souhaiter seulement qu'il soit plus sévere désormais dans le choix des paroles, sur lesquelles il voudra travailler.

30 *Janvier*. Il paroît des Lettres patentes, données au mois de Novembre 1780 & régistrées en Parlement, le 16 Janvier de cette année, portant établissement d'un nouveau marché rue de Beaune, à l'hôtel qui servoit de logement à la premiere Compagnie des Mousquetaires de la garde du Roi, sous le nom de

Marché de Boulainvillers. Ainſi ce nom, ſi baffoué il y a quelques années, va figurer parmi les noms patriotiques. C'eſt d'autant plus gratuïtement que M. de Boulainvillers a fait en cette circonſtance une entrepriſe très lucrative, ainſi que toutes celles qu'il forme.

30 *Janvier* 1781. Il paroît un Arrêt du Conſeil du 14 de ce mois, concernant les Domaines engagés, compoſé de quinze articles, dont les diſpoſitions ſont préſentées en ſubſtance dans cette phraſe: „ Sa Majeſté renonçant à priver „ aucun de ſes ſujets, des domaines dont ils „ ſont en poſſeſſion, a cru devoir ſe borner à „ exiger d'eux une redevance annuelle, qui, „ en aſſurant leur jouiſſance, établiſſe une pro„ portion plus égale entre les finances & les „ produits des engagemens."

Le préambule de cette Loi, ſuivant l'uſage de M. Necker, eſt fort long & rempli de *Pathos.* Malgré toutes ces belles phraſes, ceux qui connoiſſent la Cour & le Miniſtere, appellent cela *de la graine de niais*; ils ſe doutent fort que la Loi ne ſera jamais exécutée, ſurtout envers les grands Seigneurs. L'affectation de l'auteur d'aſſurer le contraire, d'aſſurer que cette opération d'ordre public ne ſera point arbitraire, qu'on ne ſe contentera pas de pourſuivre au nom du Roi des Engagiſtes obſcurs & ſans crédit, confirme encore mieux leur idée à cet égard. Au reſte, on doit s'attendre à voir ouvrir inceſſamment un Emprunt, dont ces morceaux d'éloquence ſont

toujours précurſeurs.

31 *Janvier* 1781. L'Enigme ſuivante, aſſez bien faite, manuſcrite encore, originale, mérite à ces différens titres de trouver place ici. Elle eſt de M. le Chevalier de Montelet.

> Aux gens de robe, aux gens d'égliſe
> Je ſers aſſez communément.
> Ma taille eſt mince, aſſez bien priſe,
> Et très légere aſſurement.
> Sans être ennemi de la joye,
> Prends bien garde, mon cher Lecteur,
> Qu'à ma ſuite l'on ne la voye,
> Ce ſeroit ſigne de malheur (*).

31 *Janvier*. Enfin le fameux Proſpectus paroît, ſous le titre d'*Edition des Oeuvres de M. de Voltaire avec les Caracteres de Baskerville*. C'eſt un volume entier fort bavard, fort obſcur, comme tout ce qui ſort de la plume du Sieur de Beaumarchais. On y trouve un *Avis préliminaire*, un *Avertiſſement des Rédacteurs*, un *Avertiſſement des Editeurs*, un *Projet de Loterie*.

L'*Avis préliminaire* n'eſt qu'une répétition de ce qui a été dit ſur la naiſſance de la Société Litteraire typographique, ſur ſon objet, ſur ſes acquiſitions & ſur la maniere dont elle ſe propoſe de les employer.

Dans l'*Avertiſſement des Rédacteurs*, ceux-ci cherchent à exciter la curioſité & le concours des amateurs, en leur annonçant toutes les ri-

(*) Le mot eſt *Rabat-joye*.

chesses littéraires nouvelles dont ils auront la jouissance. Ils assurent que les porte-feuilles du défunt contiennent des fragmens précieux de ses œuvres anciennes, des morceaux destinés à de nouvelles compositions, & des ouvrages entierement achevés qu'il différoit encore de livrer au public. Voltaire a laissé trente-un volumes de ses Oeuvres corrigés en entier de sa main sur la derniere édition, avec des notes : c'est de tout cela qu'il résultera une masse de soixante volumes in 8°.

Les Editeurs, dans leur *Avertissement*, nous apprennent, qu'ils ont déjà avancé des sommes énormes, dont 100,000 livres pour l'acquisition des types inimitables de Baskerville & 300,000 livres pour les manuscrits cédés par le cessionnaire de Madame Denis. Ils donnent ensuite des modeles du papier, du caractere & du format de l'édition in-8°. & ces modeles ne sont rien moins que séduisans : ils sont si pâles, qu'ils ont l'air d'esquisse & fatiguent singulierement la vue.

La souscription entiere sera de 5000 exemplaires pour les deux éditions, savoir 4000 de l'in-8° & 1000 de l'in-4°; ce qui doit rendre plus de deux millions, dont plus de la moitié de gain.

C'est sur ce million de bénéfice que, pour exciter la cupidité des joueurs, autant que la curiosité des gens de Lettres, le Sr. de Beaumarchais a imaginé de consacrer 200,000 livres employées en une loterie au profit des souscrip-

tans. De-là un détail très verbeux, intitulé *Motifs & Plan de la répartition des 200,000 livres.* Nous n'entreprendrons point d'expliquer cette loterie, où les plus habiles calculateurs ne comprenent rien; il faut attendre que son inventeur, le Sr. de Beaumarchais, fournisse les explications qu'on lui demandera.

1 *Février* 1781. Monsieur le Marquis de Paulmy est un grand Seigneur qui a une des plus superbes bibliotheques que puisse posséder un particulier & qui aime les Lettres & les cultive. Il est actuellement occupé, outre la Bibliothèque des Romans, dont il a imaginé le plan & l'exécution, de donner sous le titre de *Mélanges tirés d'une grande Bibliotheque*, tout ce que la sienne peut fournir de plus curieux. Dans le nombre est une *Vie privée des François*, dont le précis occupe un volume entier. Un M. le Grand publie aujourd'hui le Prospectus du même ouvrage plus étendu. M. de Paulmy réclame contre l'ingratitude de cet auteur, qui enrichi de ses dépouilles, des instructions qu'il lui a données, voudroit s'attribuer son travail. M. le Grand se défend à son tour & veut constituer juges du différend les Académies Françoise & des Belles Lettres, dont M. le Marquis de Paulmy est membre. Il a présenté à cette occasion une Requête à la derniere, mardi 30 de Janvier, & une autre à la premiere aujourd'hui 1 Février. Il faut attendre ce que ces Compagnies décideront, si elles veulent s'en mêler

En général, M. de Paulmy n'a pas à se louer des gens de Lettres: il s'est déjà plaint que M. de Bastide, qu'il avoit mis à la tête de la Bibliotheque des Romans, l'avoit payé d'ingratitude & avoit abusé de sa facilité à son égard, en le compromettant vis-à-vis des créanciers qu'a M. de Bastide, au point qu'il a été obligé de lui fermer sa Bibliotheque.

1 *Février* 1781. Extrait d'une Lettre de Saint Jean d'Angely. „ Nous venons de perdre Dom „ Fonteneau, religieux Bénédictin de la Con„ grégation de Saint Maur. Il avoit entrepris „ en 1741, conjointement avec Dom Joseph „ Marie Boudet, non-seulement l'*Histoire du* „ *Poitou*, mais encore celle de *toute l'Aqui-* „ *taine*: la mort ayant enlevé son compagnon „ en 1743, il ne perdit pas courage, il s'ap„ pliqua, sans relâche, à la recherche des „ Diplômes, Chartes, Actes & autres monu„ mens relatifs à son travail. — Ces matériaux „ ramassés pendant vingt-sept ans, formerent „ une collection très nombreuse; il est fâcheux „ qu'il n'ait pu lui-même mettre en œuvre un „ trésor Littéraire si précieux: on ne doute pas „ que la Congrégation ne charge quelqu'un de „ ses Membres de rédiger cet ouvrage & de „ le publier."

2 *Février*. On parle beaucoup d'un fameux suicide d'un Sieur Bronod, Notaire, qui s'est coupé le cou. On ne doute pas que son dérangement n'en soit cause; ce qui est d'autant

plus

plus étonnant, qu'il étoit le plus riche de ses confreres & par son patrimoine & par ses pratiques & par les grandes affaires qu'il faisoit. Il étoit le Notaire du Clergé; emploi qui seul auroit suffi pour faire la fortune d'un autre.

2 *Février* 1781. Le Sieur Boyer est sorti de la Bastille; il n'y a été que huit jours. Il attribue sa détention à l'Abbé Aubert, dont il avoit été le coopérateur pour les *Petites Affiches*: il prétend que cet Abbé l'avoit calomnié auprès du gouvernement, qui a reconnu son innocence.

3 *Février*. Le parti des Gluckistes a été fort humilié hier au Concert Spirituel, à l'occasion de M. Piccini. On sait avec quelle fureur il se déchaîne aujourd'hui contre l'*Iphigénie* de ce compositeur. On y a exécuté un motet de lui, où l'on a reconnu la touche fraîche & légere & la mélodie pure qui caractérisent les ouvrages de ce grand musicien: bravant la rage de ses ennemis, il s'est présenté en personne pour faire exécuter son motet & il a été reçu avec des applaudissemens généraux, qui ont fait taire les sifflets de l'envie.

Madame Cezari, venue pour le Concert des amateurs & n'ayant pu y briller par la dissolution de cette assemblée, a chanté au Concert Spirituel hier & a reçu les suffrages de tous les connoisseurs: cependant on a jugé que son organe étoit plus propre pour la société que pour le théâtre.

Les Gluckistes sont réduits à dire aujourd'hui qu'il faut faire une distinction entre la musique du théâtre & celle des concerts. Ils ne trouvent point M. Piccini propre à exciter les émotions, les mouvemens de l'ame par l'expression vraie des passions; mais lui accordent le talent de charmer l'oreille, soit par le luxe de sa composition, soit par la perfection de l'exécution.

3 *Février* 1781. Il se répand une avanture si publique qu'elle fait l'entretien de tout Paris. On raconte que M. de Cavanac, le mari de Mlle. de Romans, mauvais sujet, joueur, abusant des bontés de sa femme au point de la ruiner, avoit obligé celle-ci de se resserrer & de lui refuser de l'argent; qu'outré de ne pouvoir plus satisfaire sa passion pour le jeu, il avoit résolu de faire un esclandre. Madame de Cavanac, à raison de son fils l'Abbé de Bourbon, est dans le cas de voir beaucoup de Prélats & de membres du Clergé de toute espece. Un Abbé de Boisgelin, Grand-vicaire d'Aix, Agent général du Clergé, beau brun & superbe cavalier, faisoit sa cour à cette Dame. Un soir qu'après avoir soupé seul avec elle, il étoit retiré dans la chambre de Madame de Cavanac: le mari affecte de rentrer brusquement, de vouloir entrer chez sa femme & trouvant quelque résistance à la porte, il fait grand bruit, il l'enfonce avant qu'on l'ouvre; il apostrophe durement Madame de Cavanac & l'Abbé: dans sa rage, il paroît en vouloir à celui-ci & le frapper: l'Abbé fort & vi-

goureux le prévient & de la pelle du feu le marque au front. Madame de Cavanac ouvre sa fenêtre, appelle la garde; ce dont il résulte un scandale effroyable. La garde & le Commissaire arrivent; on verbalise. Le lendemain le Ministere en est instruit. M. de Maurepas mande l'Abbé de Boisgelin & le réprimande sur ce qu'il se trouve à pareille heure tête à tête avec une jolie femme. Il s'excuse, il dit qu'il ne croyoit pouvoir mieux faire que de suivre l'exemple de tel & tel Prélat qu'il nomme. „ Point du „ tout" lui observe le Ministre plaisant: „ at„ tendez que vous soyez Evêque." La chose en est restée-là & l'on ne sait encore quelle suite elle aura."

4 *Février* 1781. Une *Lettre de M. le Chevalier de *** à Me. Treilbard, Avocat*, a fait grand bruit au palais. On en pourra juger par le requisitoire de M. Seguier, qui s'exprime ainsi.

„ Cet ouvrage anonyme ne présente qu'un „ tissu d'injures aussi grossieres que déplacées, „ de plaisanteries aussi froides qu'indécentes, „ d'allusions triviales & de sarcasmes mal-honnê„ tes. L'auteur accoutumé, sans doute, à „ tremper sa plume dans le fiel de la satyre, „ semble avoir pris plaisir à en faire passer toute „ l'amertume dans cet écrit. On ne sait ce qui „ doit étonner le plus, ou de sa méchanceté, „ ou de sa prudence à garder l'anonyme. Il „ peint son caractere dans son libelle; il a „ poussé l'audace jusques à faire distribuer dans

„ toutes les chambres de la Cour une de ces „ productions éphémeres, dont la causticité „ publique s'amuse quelques instans, & qu'elle „ rejette bientôt avec le mépris qu'elles doivent „ inspirer. Nous rougissons d'être en quelque „ sorte forcés de tirer une feuille aussi méprisa„ ble des ténebres qui la redemandent. Elle „ est plutôt digne de l'animadversion de la ju„ stice. C'est le fruit de la haine & l'ouvrage „ de l'envie. Les talens s'honorent, se respec„ tent & ne doivent exciter que l'émulation. „ Les personnalités répandues dans cet imprimé, „ ne peuvent affecter une profession faite pour „ s'élever au-dessus des invectives. Un Avocat „ se consacre à la défense de ses concitoyens; „ un Jurisconsulte ne connoît que la modéra„ tion & la vérité, & après qu'il a rempli avec „ décence les fonctions que lui imposent l'hon„ nêteté & la noblesse de sa profession, c'est „ aux Magistrats à sévir contre ceux qui osent „ attaquer sa réputation. C'est ainsi que vous „ avez toujours pris la défense d'un Ordre aussi „ précieux à la société que nécessaire à la justi„ ce. Nous lui rendons cet hommage, & notre „ ministere, chargé de veiller au maintien du „ bon ordre & à la manutention de la Librairie; „ nous met encore dans la nécessité de requérir „ l'exécution des Réglemens." Cependant, cette Lettre n'a été que supprimée comme diffamatoire & calomnieuse.

5 *Février*. Les Arts ont fait une perte véri-

table en la perſonne de Mlle. Luzuries. Elle s'étoit livrée à celui de la peinture & commençoit à y développer des talens au-deſſus de ſon ſexe. Elle peignoit très bien une tête & ſupérieurement les vêtemens; elle connoiſſoit l'harmonie du tableau & les effets de la lumiere. Eleve de M. Drouais, elle tenoit à la maniere de ſon maître; c'eſt-à-dire, qu'elle répandoit trop d'éclat ſur le haut de ſes têtes, ce qui leur donnoit le tranſparent du verre ou de l'émail.

Mlle. Luzuries n'étoit point encore en état de lutter contre Mlle. Vallayer, ni même contre Madame Filleul plus rapprochée de ſon genre, encore moins contre Madame le Brun, pouſſant ſon art juſques à la compoſition hiſtorique & allégorique; mais, avec le tems, elle auroit pû devenir leur émule: malheureuſement elle a été moiſſonnée à la fleur de ſon âge & dans le fort de ſes études.

6 *Février* 1781. Le Sieur Grammont, reçu à la Comédie Françoiſe à penſion, a perdu à Rochefort tous ſes effets de théâtre & de ville, conſumés dans un incendie de l'auberge où il étoit. Pour réparer ce malheur autant qu'il eſt en eux, ſes camarades ont arrêté de donner mardi treize une repréſentation à ſon profit. Ce qu'annonce le Sieur Fleuri, ſemainier, dans une Lettre du cinq Février, inſérée au *Journal de Paris*.

6 *Février*. Ce qu'on avoit prévu eſt arrivé. M. de Laſſone, le premier médecin, ſe trouvant indirectement injurié dans une note de la Let-

tre du Docteur Hallot, a obtenu une Lettre de cachet contre lui & il est à la Bastille depuis quelques jours.

M. le Lieutenant de Police l'ayant interrogé pour savoir de lui quel étoit le nom de l'imprimeur de sa Lettre, il a répondu avec une fierté noble à ce Magistrat: „ me prenez-vous, Monsieur, pour un Sociétaire?" M. le Noir pensant trop noblement lui-même pour ne pas sentir & apprécier cette réponse, s'est trouvé forcé malgré lui d'exécuter ses ordres. Ils étoient même si séveres, que ce prisonnier a été d'abord sans feu; mais M. le Noir a si bien fait qu'on a tempéré cet ordre rigoureux: & l'on espere que, graces aux bons soins de M. le Lieutenant de Police, il sortira bientôt.

7 *Février* 1781. La Faculté, sensible au malheur d'un de ses membres, est allée en grand cérémonial à Versailles demander à M. le Garde des Sceaux l'élargissement du Docteur Hallot. Le Chef de la justice leur a répondu que cela ne le regardoit pas. On n'a pas été peu effrayé à la cour de voir tous ces ministres de la Mort, dont le cortege lugubre n'étoit point attendu.

7 *Février*. On parle beaucoup d'une perte énorme, faite au jeu par le fils de M. de la Haye, qui la porte à 800,000 livres. Il étoit tellement ivre que le lendemain il ne s'en souvenoit pas. On dit que c'est chez M. de Genlis que s'est passé la scene & que M. de Fenelon est un des gagnans. On espere qu'à force de crier contre

ces coupe-gorges, le Gouvernement remédiera à ce ſcandale & fera fermer des lieux où ſe paſſent de pareilles cataſtrophes.

9 *Février* 1781. Le *Procès des trois Roïs* commence à percer dans cette capitale. C'eſt une brochure écrite d'un ton mauſſade & apocalyptique: mais à travers ce galimathias on ſent facilement que l'auteur a eu ſes raiſons pour déguiſer ainſi ſon ſtyle, qui n'eſt pas le véritable; qu'il entend très bien la langue françoiſe & ne ſe trompe pas ſur le choix du mot, toujours employé dans ſa véritable acception. Quant au fond des choſes, il faut bien de la patience pour le ſaiſir & le ſuivre à travers cette contexture dégoûtante. Il y a ſurtout des calomnies atroces contre la Reine; ce qui doit rendre l'ouvrage déteſtable pour tout bon François. On voit en tête une immenſe caricature, où figurent tous les Potentats, Souverains, petits Princes, Miniſtres principaux de l'Europe, dont l'explication emblématique mériteroit ſeule un long commentaire.

10 *Février*. M. Cailhava d'Eſtandoux, dans la nouvelle édition de ſes Oeuvres, a ajouté des Réflexions nouvelles à ſon *Traité des cauſes de la décadence du théâtre*. On y lit celle-ci. „ Les Italiens ſe ſont noblement chargés de „ leur enlever leurs acteurs (aux Spectacles des „ Boulevards.) Le Criſpin du Bois de Boulogne „ a débuté ſur leur théâtre: le fameux Jeannot „ des *Variétés amuſantes* eſt paſſé à leur théâtre."

Les Comédiens Italiens outrés de ce reproche, qui ne veulent avoir rien de commun avec les spectacles forains, ont écrit au Sieur Panckoucke, le breveté du *Mercure*, où l'on avoit cité cette phrase, une Lettre pour se justifier; il en résulte.

1°. Que le Sieur Boucher, qui a quitté le Bois de Boulogne pour débuter à la Comédie Italienne, n'y a paru qu'en vertu d'un ordre supérieur, sollicité par quelques personnes puissantes.

2°. Que le Sieur Volange y a débuté en vertu d'un pareil ordre; que l'intention des Comédiens Italiens n'a jamais été de le conserver & qu'après sept mois de séjour parmi eux, le Roscius des remparts s'étant convaincu de son peu d'aptitude à ce théâtre, ils se sont empressés de solliciter son ordre de retraite.

3°. Que M. Cailhava, enfin, a contribué plus qu'eux au début de Jeannot, puisque de concert avec M. d'Hele il s'étoit donné la peine de rédiger pour lui *les trois freres jumeaux Vénitiens*, comédie de Colalto, dans laquelle Volange avoit desiré faire sa premiere apparition.

11 *Février* 1781. M. d'Argens, Agent de la ville d'Amiens & Vice-Consul d'Espagne, a été arrêté ces jours-ci comme auteur de faux billets de la Loterie Royale & conduit à la Bastille, ainsi que le Sieur Desaint, l'imprimeur, qui les avoit imprimés. C'est un jeune homme fort bien né, d'une belle figure & l'amant de la Dlle. Colombe. Il paroît que le desir de satisfaire au

luxe de cette actrice l'a conduit à cette friponnerie. Celle-ci, au reste, en est vivement affectée & a obtenu de ses supérieurs la permission de s'abstenir de jouer dans les premiers tems de sa douleur: mais tout considéré, pour éviter qu'on ne la soupçonnât complice du crime, on lui a conseillé de se vaincre & d'affecter, au contraire, de se montrer davantage.

11 *Février* 1781. Les deux Académies dont M. le Marquis de Paulmy est membre, n'ont fait aucun cas des Requêtes de M. le Grand contre lui. & ont même cru inutile de recevoir les originaux des preuves incontestables de sa propriété & du mauvais procédé de cet auteur, que M. de Paulmy vouloit mettre sous les yeux de ces Compagnies. Du moins c'est ce que ce Seigneur annonce. On trouve qu'il met trop de chaleur & d'amour-propre dans une pareille querelle, qu'il devoit s'élever au-dessus & mépriser son adversaire; ce qui auroit été plus noble de sa part.

12 *Février*. M. Mercier, dont les Drames sont joués en province avec beaucoup de succès, mais qui, depuis ses contestations avec les Comédiens François, a lieu de désespérer de paroître jamais sur leur scene, se trouve obligé de se vouer absolument aux Italiens: malgré le peu d'aptitude de ceux-ci à représenter des pieces aussi graves, aussi sérieuses, il ose leur confier son *Jenneval* en cinq actes & en prose. On sait que ce sujet, d'une touche très sombre, très

noire, très atroce même, n'est autre chose que le *Barnevelt Anglois*, imprimé depuis longtems. Les troupes de province s'en étoient emparés. Nous allons voir quel effet il produira dans la capitale. C'est demain que les Italiens en donnent la premiere représentation.

13 *Février* 1781. Le Parlement avoit mandé au commencement de ce mois les Gens du Roi du Châtelet, & leur avoit ordonné de faire des recherches sur les différentes Banqueroutes qu'il y a eu à Paris depuis cinq à six mois, ainsi que sur les suites qu'elles ont entraînées. Il leur avoit été enjoint en même tems, de faire promptement leur rapport à la Cour, pour être statué par elle ce qu'il appartiendroit. Il étoit également question des suicides, on vouloit remettre en vigueur le supplice ordonné par les loix en pareil cas. On poussoit les recherches jusques à vouloir faire exhumer le Notaire Bronod. Les Gens du Roi s'étoient, en conséquence, rendus le neuf au Parlement. Il paroît que tout ce bruit-là se réduira à faire un Réglement contre les Jeux: c'est ce dont doit s'occuper aujourd'hui cette Cour, où les Pairs se sont rendus d'office & où M. le Lieutenant général de Police doit se trouver.

13 *Février*. Il paroît constant que M. Haudry de Soucy, Fermier général, fait une banqueroute décidée. Mlle. la Guerre n'y a pas peu contribué & n'a pas pris cet amant en traître. Elle lui a déclaré qu'elle ne lui donnoit

pas plus de deux ans; elle lui a dit que l'exemple du Duc de Bouillon devoit l'instruire. Il n'a pas voulu en profiter; elle a travaillé en conséquence & quand il n'a plus eu rien à lui donner, elle l'a mis à la porte.

14 *Février* 1781. Il y a eu effectivement hier à l'assemblée des Chambres une dénonciation des maisons de jeu publiques: M. le Lieutenant général de Police a lu un Mémoire extrêmement bien fait sur ce sujet, dont il a résulté que, malgré le bénéfice considérable qui en provenoit pour son Département, malgré les œuvres de bienfaisance auxquelles il appliquoit cet argent, il ne pouvoit disconvenir que cette tolérance ne produisoit infiniment plus de mal que de bien.

La matiere étant trop importante pour ne pas mériter la plus sérieuse attention, étant d'ailleurs fort délicate relativement aux personnes en place, chez lesquelles se tiennent de ces sortes de jeux & même pouvant compromettre les Ministres étrangers, étant essentiel de faire un Réglement solide que personne n'osât enfreindre, on a arrêté que les Princes & Pairs seroient invités de venir prendre leur place au Parlement le mardi 20; que M. le Lieutenant de Police y recommenceroit la lecture de son Mémoire & les Gens du Roi donneroient leurs conclusions, &c.

14 *Février*. La piece de *Jenneval*, ou *le Barnevelt François*, n'a point réussi généralement à la premiere représentation; il s'en faut de beaucoup aussi qu'elle ait généralement déplu. On

peut dire que la piece eſt arrivée à la fin au milieu des huées & des plus grands applaudiſſemens. Une partie du public s'écrioit : *c'eſt horrible*; une autre : *voilà qui eſt beau, parfait, ſublime.* Les uns diſoient : *quelle ſuperbe leçon de morale on peut puiſer ici !* Les autres : *quel tableau affligeant pour l'humanité ! Jamais il n'auroit dû paroître aux yeux du public François !* Dans ce conflit d'opinions il faut attendre la ſeconde repréſentation & peut-être les ſuivantes, pour juger quel parti l'emportera.

15 *Février* 1781. Une jeune & jolie perſonne attachée à la cour, ayant éprouvé un de ces accidens, ſuite fréquente d'une paſſion trop aveugle, on a fait la chanſon ſuivante d'un genre neuf & qui mérite place ici à raiſon de l'anecdote : on la trouve digne du Chevalier de Bouflers.

1.

J'allai chez Liſe hier au ſoir,
Et quoique charmante,
On pouvoit l'appercevoir
Triſte & languiſſante.
Vous croyez qu'avec Licas
Ce ſont de nouveaux débats,
Non, non, vous ne ſavez pas
Ce qui la tourmente.

2.

Dans un boſquet, l'autre jour,
La jeune innocente
A cueilli des fleurs d'amour,
Mais trop imprudente

Elle tremble d'avoir pris
Avec les fleurs quelques fruits,
Et voilà, mes chers amis,
Ce qui la tourmente.

3.

Déjà Phœbé dans son cours
Lui paroît plus lente:
Un courier depuis trois jours
Trompe son attente.
Mais chacun peu consterné
De son sort infortuné,
Lui voudroit avoir donné
Ce qui la tourmente.

15 *Février* 1781. Quelques personnes s'étant plaintes au Sieur de Beaumarchais qu'elles n'entendoient rien au grimoire de sa Loterie, il a voulu en donner une explication dans le *Journal de Paris*. Ce commentaire, aussi obscur que le texte, ne fait pas fortune & il y a apparence qu'il trouvera peu de dupes. On dit que les souscriptions n'arrivent pas en affluence, comme il l'espéroit, & l'entreprise exigeant de gros fonds d'avance pour commencer, on ne s'y doit livrer que lorsque la souscription sera complette à peu près.

16 *Février*. Extrait d'une Lettre de Vienne du 1er Février. „ On sait que l'Empereur „ avoit desiré que le Pape rendît à son au„ guste mere des honneurs particuliers: il est „ d'usage qu'on célebre dans la capitale du „ monde Chrétien un service pour les Impéra-

„ trices. Celle-ci étant d'un ordre supérieur
„ & ayant gouverné longtems seule & avec des
„ qualités peu communes, le Prince son fils avoit
„ lieu de s'attendre à une exception : mais la
„ Cour de Rome très stricte sur l'étiquette n'a
„ pas voulu innover en rien. Sa Majesté Im-
„ périale piquée a résolu d'apprendre à l'Evê-
„ que de Rome ce que c'étoit que de manquer
„ à un Souverain comme lui. Il est question
„ de deux Ordonnances qu'il doit rendre : l'une,
„ pour empêcher qu'aucun Ordre Religieux de
„ ses vastes Etats ait un Général hors de ses
„ Etats : l'autre, pour qu'aucun Rescrit de
„ Rome n'y soit exécuté sans son ordre ; ce
„ qu'on appelle l'*Exequatur*.

17 *Février* 1781. On parle beaucoup d'une Lettre de M. le Comte d'Artois à M. le Noir. On avoit fait courir le bruit qu'une maison nouvellement construite sur le Boulevard & où ce Prince a choisi son jeu de paume, alloit être établie en maison de jeu. S. A. Royale dément cette rumeur & déclare au Magistrat qu'il n'en est rien. On ne doute pas que M. le Chevalier de Crussol n'ait influé beaucoup dans cette résolution du Prince. Il est Gouverneur du Temple, & une compagnie s'est présentée à lui pour obtenir du Comte d'Artois la liberté de jouer dans ce lieu privilégié : elle offroit un bénéfice effrayant. Pour mieux constater le fait, ce Seigneur a paru acquiescer aux propositions, les a bien éclaircies & après en avoir rendu compte

au Prince, lui a fait sentir quel gouffre de perdition devoit être un pareil lieu. M. le Comte d'Artois a été effrayé lui-même du calcul & a rejetté avec indignation cet infame marché.

17 *Février* 1781. Le Docteur Hallot, qui avoit été arrêté avec la plus grande tranquilité & jouant de la flûte, a soutenu son séjour à la Bastille avec la même sérénité. On a fait rougir M. de Lassone d'une vengeance aussi atroce & le Docteur est sorti après douze jours de captivité.

18 *Février*. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 13 Février. „ L'affaire de M. Dupaty ne
„ finissant point & le Parlement ayant déclaré
„ qu'il ne le regarderoit point comme reçu,
„ qu'il n'eût fait entendre ses doléances auprès
„ du trône & n'eût reçu les ordres de la bou-
„ che de S. M. même; le Premier President &
„ quelques autres membres de cette Compagnie
„ sont mandés à Versailles & doivent y être
„ rendus incessamment. Les membres qui ac-
„ compagnent le Premier Président, sont son
„ gendre M. Linche, l'Abbé Feugeres, MM. de
„ Conteneuil, un autre & un des Gens du Roi."

18 *Février*. On parloit depuis quelques jours de donner à la Comédie Italienne l'*Amant Statue*, opéra comique en un acte & en vaudevilles, exécuté cet hiver à Brunoy. La représentation a été suspendue: on présume que c'est pour en supprimer ce qu'il y a de trop fort, des gravelures qui, excellentes dans un spectacle

particulier, ne peuvent se tolérer par la police dans un spectacle public.

Les changemens annoncés dans la *Mélomanie*, qui devoient avoir lieu hier, se sont réduits à quelques phrases supprimées dans le dialogue du dénouement & en quelques vers ajoutés, dont le musicien a fait *une finale*. Le public a été indigné de cette supercherie & vraisemblablement n'y sera pas repris.

On prétend aujourd'hui que c'est la personne représentant à Paris l'auteur de la *Mélomanie*, qui n'a pas voulu adopter les changemens assez considérables qui y avoient été faits.

19 *Février* 1781. On parle beaucoup d'une brochure contre les jeux publics, adressée à M. Dussaulx, qu'on sait avoir écrit sur cette matiere. On dit que dans ce pamphlet fort rare on révele tout ce qui se passe dans les tripots, on en peint les héros & après en avoir montré toute l'horreur, on appelle sur eux la foudre du ciel.

19 *Février*. *Compte rendu au Roi par M. Necker, Directeur général des Finances, au mois de Janvier* 1781, *imprimé par ordre de S. M. in-4°., de* 116 *pages, avec deux Cartes*. Comme cet ouvrage est broché & couvert d'un papier bleu, les persiffleurs ne manquent pas de dire que c'est un *Conte bleu*.

20 *Février*. M. Dumont le Roman, peintre du Roi, Chancelier, Recteur & ancien Directeur de l'Académie Royale de peinture &

de

de Sculpture, vient de mourir. Son grand âge rendoit son talent inutile depuis plusieurs années.

M. François Bourgeois de Châteaublanc, ancien Ingénieur, Privilégié du Roi, Inventeur & Entrepreneur des Illuminations de Paris, vient de mourir aussi très vieux. C'est un homme à qui la capitale a l'obligation d'être mieux éclairée; mais comme tous les premiers auteurs des découvertes, il n'en a pas recueilli le fruit; on avoit eu bien de la peine à lui faire accorder par les entrepreneurs actuels une modique pension, & lui contestant jusques à sa gloire, ils le traitoient de radoteur & auroient voulu faire oublier ses utiles travaux.

20 *Février* 1781. Un jeune homme, afin de jouir de la vue d'une veuve qu'il aime & qui affecte de paroître insensible à ses feux, employe différens moyens pour s'introduire chez elle. Il imagine en dernier lieu, de se mettre à la place d'une statue, dont le piedestal est censé organisé: là il joue plusieurs airs de flûte, qui disposent favorablement pour lui le cœur de sa maîtresse. Tel est en substance le sujet de la farce exécutée aujourd'hui, qui ressemble beaucoup, comme on voit, à l'*Abbé de plâtre*. Elle a réussi, c'est-à-dire qu'on a ri; ce qui est la meilleure façon, la plus naturelle d'applaudir.

20 *Février*. Hier on a donné la premiere représentation du *Roi de cocagne*, piece de carnaval qui a beaucoup amusé, avec une nouvelle mu-

fique du Sieur Beaudron, premier violon de la comédie Françoise, auteur déja connu par celle de *Pygmaleon.*

21 *Février* 1781. Les comédiens Italiens, qui ont déjà cinq ou six pieces nouvelles en train & marchant à la fois, en préparent encore une autre qui doit avoir lieu incessamment. C'est un Opéra-comique en un acte, en vaudevilles, intitulé *les deux morts* : en voici le sujet.

Deux valets, qui ayant introduit chez leur jeune maîtresse un amant libéral, imaginent, pour se soustraire au courroux du pere & de la mere, de faire tour à tour semblant d'être morts, & conseillent ensuite à l'amant de se déguiser en Commissaire, pour intimider ces bonnes gens & les forcer à lui donner leur fille : à en juger par les repétitions, le pronostic n'est pas heureux, & la froideur de l'ouvrage doit nécessairement passer dans l'ame du Spectateur.

21 *Février.* L'assemblée du Parlement au sujet des Jeux a eu lieu aujourd'hui. Tous les Princes du sang y étoient & beaucoup de Pairs : on a été fâché de n'y pas voir les freres du Roi. M. le Lieutenant général de Police a repris la lecture de son Compte rendu ; les Gens du Roi ont donné leurs conclusions & ensuite l'on est allé aux voix. Parmi les Princes du sang M. le Duc d'Orléans s'est signalé surtout, & quand il a été question d'adopter l'Arrêt proposé par M. de Lamoignon & d'en rédiger les termes, il a fort insisté qu'on ajoutât à cette formule de dé-

fenses. *à toutes personnes, de quelque état & condition qu'elles soient*, ces autres mots plus précis: *de quelque rang & dignité qu'elles soient*. On a senti quelle raison le portoit à cette addition & le Duc de Chartres en a paru décontenancé. Plusieurs Pairs ont aussi très bien parlé.

Un de Messieurs, dans le cours des opinions, ayant dans la peinture qu'il a faite du désordre de ces jeux publics introduit jusques dans les Intendances de Province, désigné ces Commissaires départis comme le fomentant par leur exemple; un Intendant présent & voulant prendre à parti le Magistrat comme calomniateur des Intendans, M. de Cipieres, Intendant d'Orléans, homme sage & judicieux, lui a conseillé de se taire, en convenant que ce reproche n'étoit que trop vrai à l'égard de plusieurs de ses confreres.

Enfin il a été rédigé un Arrêt des plus rigoureux, non seulement contre les Banquiers, mais encore contre les propriétaires des maisons où se tiennent les tripots.

Quant aux Ministres étrangers, on a pris toutes les précautions convenables pour, sans blesser leur dignité, leurs prérogatives & privileges, les engager d'honneur à se conformer à l'exemple général.

Comme il faut auparavant l'agrément du Roi, cet Arrêt ne paroîtra que précédé d'une Déclaration, & ceux qui trouvent le Réglement trop dur, esperent qu'il sera modifié en quelque chose.

Du reste, on a déja donné l'exemple à la Cour & les Banquiers de la Reine sont réformés.

22 *Février* 1781. On doit exécuter aujourd'hui sur le théâtre Lyrique *la Fête de Mirza*, ballet pantomime, pour servir de suite à celui qu'on connoît déja & qui a reçu tant d'applaudissemens: on y a joint une petite comédie en musique, qui en fait partie, de la composition de M. Gretry. Les avis sont déjà très partagés sur les répétitions. Les connoisseurs admirent le choix des airs, l'usage heureux qu'on y a fait de plusieurs morceaux de musique du Chevalier Gluck & l'intelligence avec laquelle tout ce qui est pantomime est exécuté. A l'égard du petit Opéra qu'on y a joint, ils trouvent également heureuse cette nouveauté, qui devoit d'autant mieux réussir qu'elle présente une action complette, bien filée & dans laquelle il n'y a à reprendre que quelques négligences de style. Des gens plus séveres sur les convenances, sur la nature de la pantomime théâtrale, ne pensent pas de même de la *Fête de Mirza* & de son ensemble; ils la jugent un assemblage monstrueux de diverses actions de la vie, qui ne sont pas faites pour être admises au théâtre & encore moins pour s'exécuter en cadence & au son des instrumens.

22 *Février*. Il a déja paru en 1777 un Mémoire du Marquis de Quincy contre le Comte de Limbourg-Styrum, se disant Prince, &c. dans lequel on dévoiloit tous les ressorts que cet

étranger artificieux avoit pour myſtifier ſa dupe crédule & s'en approprier les biens. Ce perſonnage revient ſur la ſcene : c'eſt aujourd'hui un laboureur nommé Charlemagne qui l'attaque : il répand un Mémoire à conſulter très volumineux & prétend dévoiler toute la conduite du Comte de Limbourg, le ſuivre dans les principales époques de ſa vie & de ſes intrigues, éclairer le gouvernement, la juſtice & le public ſur ſes démarches les plus ſourdes & les plus ſecrettes, nommer & dépeindre ſes principaux complices, afin qu'on puiſſe ſe garantir déſormais de leurs infames ſéductions & de leurs aſtuces. On conçoit qu'un pareil détail ne peut qu'infiniment amuſer les lecteurs, dont la malignité ſe plaît à parcourir le roman de ces fameux aventuriers. Celui-ci eſt des plus incroyables.

Il eſt ſuivi d'une Conſultation en date du ſix Décembre 1780, où l'on approuve ſon attaque, ſi le Sieur Charlemagne eſt en état d'adminiſtrer, tant par titres que par témoins, la preuve de ce qu'il avance.

23 *Février* 1781. Toute la France ſait que Madame Necker, participant dans ſon genre à l'adminiſtration bienfaiſante de ſon mari, s'eſt chargée d'un Bureau analogue & d'une eſpece nouvelle au Contrôle général. Il eſt intitulé *Bureau de commiſération*. Dans ſon département eſt compris l'hoſpice de charité qu'elle a inſtitué ſur la paroiſſe de Saint Sulpice & dont on a vu le compte rendu pour la premiere an-

née: celui pour la seconde, qui est 1780, se publie depuis peu imprimé à l'imprimerie Royale.

Les deux Comptes se rapportent relativement à la dépense de chaque mois pour les divers articles de consommation; il en résulte qu'au moyen d'une somme de 33000 livres on est parvenu, dès le premier essai, à fournir les secours les plus abondans à 1430 malades; que pour moins de 17 sous par jour, on leur a donné les alimens & les remedes de la meilleure qualité, tels que les personnes riches de la capitale n'auroient pu s'en procurer de meilleurs; qu'on les a tenus dans l'état de propreté la plus recherchée, jusqu'à les changer de linge deux ou trois fois par jour; &, ce qui surprendra encore davantage, est que ce résultat a été tiré, en réunissant la dépense propre des malades, la nourriture des sœurs, la nourriture & les gages des domestiques, les appointemens de l'aumônier, du médecin, du chirurgien & les achats du linge neuf.

Cet exemple encourageant a déjà produit un heureux effet: deux des principales paroisses de Paris, celles de Saint Eustache & de Saint Jaques du haut pas, & les administrateurs de bon secours, préparent un asyle semblable aux pauvres malades de leurs districts.

23 *Février* 1781. M. l'Abbé de Bourbon prenant, comme de raison, le parti de sa mere dans sa querelle avec M. de Cavanac, a obtenu une Lettre de cachet contre celui-ci, qui l'exile à quarante lieues de Paris.

L'Abbé de Boifgelin triomphe &, par la même raifon on ne doute plus aujourd'hui qu'il ne refte Grand-Vicaire de M. l'Archevêque d'Aix & Agent général du Clergé.

23 *Février* 1781. Après un Préambule très adroit, très honnête & tout-à-fait fpécieux, mais où l'on critique cependant l'affertion erronnée & inconftitutionnelle, que *l'augmentation des impôts eft foumife à la puiffance du Roi*, M. Necker divife fon Compte en trois parties.

La premiere concerne l'état actuel des finances du Royaume & toutes les opérations qui font relatives au tréfor Royal & au Crédit public.

La feconde développe des opérations qui ont réuni des économies importantes à des avantages d'adminiftration.

Dans la troifieme le Directeur général des finances fait valoir les difpofitions générales, qui n'ont eu pour but que le plus grand bonheur des Peuples & la profpérité de l'Etat.

Il réfulte de-là, que deux grandes parties d'adminiftration font remifes entre les mains du Miniftre des Finances, dont les élémens n'ont malheureufement aucun rapport enfemble, & cependant s'il ne réunit les connoiffances & le génie qu'elles exigent, il ne peut occuper dignement fa place: voilà pourquoi tous les prédéceffeurs de M. Necker ont échoué, & voilà pourquoi il a réuffi. Tel eft la conféquence qu'il tire modeftement *in petto* de fon Compte rendu, & qu'il indique au Lecteur: amour-propre

puant, qui a révolté beaucoup de gens. On trouve dans le courant de l'ouvrage différens autres passages de cette espece, qui ont également déplu & qui, indépendamment du fond, qu'ils regardent comme plein d'inexactitudes & de faussetés, en rendent la forme très propre à lui susciter autant d'ennemis qu'il y a eu d'administrateurs, ainsi que la foule immense de leurs partisans.

24 *Février* 1781. On trouve dans le *Compte rendu* par M. Necker, plusieurs faits épars, bons à recueillir & à conserver.

1o. Le dernier Etat, mis sous les yeux de S. M. par M. de Clugny, annonçoit un deficit de vingt-quatre millions de la recette à la dépense ordinaire.

2o. Tant par l'effet des soins de ce Directeur général des Finances, & des diverses réformes que S. M. a permises, que par l'amélioration des revenus, ou par leur augmentation naturelle, & enfin par l'extinction de quelques rentes & de quelques remboursemens, l'état actuel des finances est tel, que, malgré le deficit en 1776, malgré les dépenses immenses de la guerre, & malgré les intérêts des emprunts faits pour y subvenir, les revenus ordinaires excedent en ce moment les dépenses ordinaires de dix millions deux cens mille livres.

3o. En ne composant le chapitre des revenus que des versemens faits au trésor Royal

par

par les différentes baiſſes, déduction faite des charges qu'elles ſont tenues d'acquitter, & en ne portant pareillement dans la colonne des dépenſes que les parties qu'il paye; la recette n'eſt que de 264 millions & les revenus paſſent 430 millions; mais le ſurplus eſt conſommé, ſoit par des charges aſſignées ſur les recettes générales, ſoit par les rentes ſur l'hôtel de ville & les autres objets hypothéqués ſur les fermes, ſoit par les dépenſes dont le payement eſt indiqué ſur le domaine, ſur le produit des régies, ſur les impoſitions des Pays d'Etats, &c.

4°. Par exemple, les vingtiemes, la taille, la capitation ſe montent à environ 149 millions; mais par des Etats du Conſeil, les charges aſſignées ſur cette recette s'élevent à environ 29 millions.

5°. M. Necker demande au Roi que ce Compte ſoit examiné chez M. le Garde des Sceaux, ou chez M. le Comte de Maurepas, par un Comité compoſé de quelques perſonnes de ſes Conſeils, auxquelles il en communiquera les détails.

6°. Il voudroit que tous les cinq ans un pareil Compte fût rendu d'une maniere authentique.

7°. On a compris dans les dépenſes ordinaires 17,300,000 livres de rembourſemens, qui devant ſe regarder comme un ſuperflu des revenus, forment un acroiſſement éventuel,

lorſque les capitaux ſeront éteints.

8°. Les rentes viageres ſe montent à 50 millions & diminuent tous les jours. Il y a 28 millions de penſions, s'éteignant de même. Enfin S. M. n'eſt pas au bout des économies & des améliorations de divers genrès qu'elle peut ſe propoſer: par exemple, l'augmentation que peut procurer la Loi qui vient de paroître ſur les domaines engagés, n'eſt pas compriſe dans l'Etat actuel des finances.

9°. M. Necker a été obligé de pourvoir à 150 millions de dépenſes extraordinaires par an depuis la guerre & n'y eſt ſubvenu que par le crédit public.

10°. Lorſqu'il eſt entré en place, les Contrats ſur l'hôtel de Ville, portant quatre pour cent d'intérêt, ne valoient que ſoixante pour cent: ainſi les capitaliſtes pouvoient placer leur argent à un intérêt de ſix pour cent & deux tiers en rentes perpétuelles: au contraire, au commencement de la précédente guerre, l'on avoit peine à trouver des placemens à quatre & demi pour cent & les Contrats ſur les poſtes, qui ne perdoient que trois pour cent d'intérêt, étoient montés juſques à quatre-vingts.

11°. Dans ce moment-ci les Reſcriptions ne perdent que ſept & demi pour cent & les Actions des Indes ſont à 1940 livres. Il a emprunté à un prix plus modéré que dans les autres guerres. La Loterie ouverte, il y a deux ans, étoit calculée ſur le pied de cinq pour cent d'in-

térêt en 1777. On a négocié des rentes viageres jusques à 13 pour cent d'intérêt sur une tête & S. M. n'a encore emprunté qu'à neuf & à un intérêt proportionné sur plusieurs têtes. La Loterie derniere remboursable en neuf années n'est qu'un emprunt à six pour cent.

12°. Il s'est soustrait à la domination d'un seul Banquier de la cour pour les Anticipations, il en a pris plusieurs: il a cependant été forcé d'avoir plus d'anticipations qu'il n'auroit voulu, par l'abus des billets des Trésoriers, & cependant ces emprunts, qu'il auroit maintenus à cinq & demi pour cent, sans cette infidélité, ne sont qu'à six, en y comprenant tous les fraix.

13°. M. Necker a proposé au Roi de faire viser par le premier Commis des finances, les billets des trésoriers, dont il promettoit la négociation.

14°. Il a ramené au Roi le bénéfice sur la fabrication des monnoies, laquelle s'élevant de 40 à 50 millions en tems de paix, ce bénéfice ne doit point s'abandonner aux particuliers.

15°. Il a établi un Comité contentieux, nécessaire pour une perception de près de cinq cens millions, en ajoutant à celle qui se fait pour le Roi, le Compte des Villes, des Hôpitaux & des Communautés. Il y a eu depuis cet établissement plus de 2000 Arrêts rendus, sans compter un très grand nombre de difficultés particulieres, sur lesquelles il a donné son avis à M. le Directeur.

16°. Il voudroit bien ſupprimer les Gabelles ; mais comment ſe priver d'un impôt qui rapporte 54 millions net, c'eſt-à-dire autant que celui ſur toutes les propriétés foncieres du Royaume, repréſenté par les deux Vingtiemes & les quatre ſols pour livre du premier. Il prétend cependant qu'en établiſſant le prix de cette denrée de cinq à ſix ſols la livre dans le pays exempt, ou non exempt, la ſomme en réſultante ſeroit à peu près la même.

17°. M. Necker eſtime qu'en tems de paix les dépenſes occaſionnées par nos arts de luxe occaſionnent en France un verſement de l'étranger de plus de 30 millions par an. Il ſe félicite auſſi de l'inſtitution d'un Prix annuel en faveur de l'invention la plus utile au Commerce & aux Manufactures.

18°. Il s'eſt occupé des moyens à employer pour rendre les poids & les meſures uniformes dans tout le royaume, & il a vu avec ſatisfaction que l'aſſemblée de la haute Guyenne l'avoit priſe en conſidération.

19°. Il approuve l'établiſſement du Mont de piété & voudroit qu'on y joignît l'argent des Conſignations pour qu'il ne reſtât pas mort.

20°. Enfin il n'a rien accordé au crédit, à la puiſſance, à l'amitié ; ſi quelqu'un doit à ſa ſimple faveur une penſion, une place, un emploi, qu'on le nomme.

24 *Février* 1781. Extrait d'une Lettre de

Bruxelles du 18 Février. „ On n'a rien vendu
„ des meubles de M. Linguet; sa maison est
„ toujours dans l'état où il l'occupoit & son
„ homme d'affaires continue d'en avoir soin.
„ Madame Bulté, sa maîtresse, appellée vul-
„ gairement Madame Linguet, qui étoit restée
„ ici jusqu'à ce moment, désespérant sans dou-
„ te de le revoir de sitôt & craignant de n'être
„ pas en sûreté dans cette ville, où son mari
„ auroit pu la faire enlever, vient de partir
„ pour Londres, où vraisemblablement elle jet-
„ tera un triste coton. Il est bien à craindre, si
„ la détention de M. Linguet dure, qu'elle n'y
„ meure de faim, ses charmes ne pouvant plus
„ lui être d'un grand secours.

„ Quant à M. Linguet & ses Annales, on
„ n'y pense plus ici. Cet ouvrage périodique
„ par son égoïsme & son acharnement contre les
„ personnages obscurs de votre Littérature,
„ étoit devenu fastidieux & ne pouvoit avoir
„ vogue que chez vous."

24 *Février* 1781. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 20 Février. „ Voici des circon-
„ stances plus détaillées de la mort de M. Fa-
„ bre & de sa cause. Ces particularités méri-
„ tent d'être connues & lui procureront,
„ sans doute, les regrets des ames sensibles.
„ Depuis la prise des *Etats d'Artois*, n'igno-
„ rant pas les propos injurieux auxquels cet
„ évenement donnoit lieu, il revint dans sa
„ patrie & crut y trouver des consolations chez

„ ses amis; il ignoroit son plus grand malheur, „ il ne lui restoit plus un seul ami à Bordeaux. „ Ceux qu'il saluoit, ne lui rendirent point le „ salut; ceux qu'il vouloit aborder, se détour- „ noient & le fuyoient: possesseur autrefois de „ l'estime publique, il prouva qu'il n'en étoit „ pas encore indigne par sa sensibilité extrême „ à tant d'humiliation. Son esprit sembla s'af- „ foiblir d'abord. Il chercha ensuite dans la „ religion des consolations qu'il ne pouvoit „ plus trouver ni dans lui-même ni dans les „ hommes. On ne le rencontroit plus que dans les „ églises & toujours prosterné sur la pierre: en- „ fin ne pouvant soutenir son malheur, il s'est „ jetté, il y a environ un mois, en plein jour „ par sa fenêtre, ainsi que je vous l'ai marqué."

24 *Février* 1781. L'Académie Françoise, dans son assemblée du huit de ce mois, avoit adjugé pour cette année le Legs de 1200 livres du Comte de Walbelle à M. Garat: celui-ci n'ayant point jugé à propos de l'accepter, a prié l'Académie de vouloir bien lui permettre de le rendre, par une Lettre, dont voici l'Extrait.

„ L'Académie" (écrit-il sur ce sujet à M. d'Alembert) „ m'honore infiniment dans le choix „ qu'elle a fait de moi pour m'adjuger le Legs „ institué par M. de Walbelle. Un secours „ qu'un homme de Lettres sans fortune reçoit „ des mains de l'Académie, n'est pas seulement „ un secours, c'est encore une distinction & „ un honneur. C'est ainsi que j'envisage l'éta-

„ bliſſement de M. de Walbelle; mais je n'ai
„ point voulu, Monſieur, entrer en concours
„ avec les hommes de Lettres qui ont pu deſi-
„ rer ce Legs. Je ne l'ai demandé à aucun
„ des Académiciens qui m'honorent de leur
„ amitié; je me ferois ſurtout reproché de le
„ diſputer à M. Court de Gebelin, dont j'eſtime
„ les ouvrages & dont je conſidere la perſonne."

M. Gebelin qui, ainſi que M. Garat, n'avoit demandé ce Legs ni l'année derniere, ni celle-ci, avoit partagé preſque également les ſuffrages dans la ſéance du huit, la différence n'ayant été que d'une voix; il a eu à peu près l'unanimité dans la ſéance du dix-ſept, où l'on lui a adjugé ce Legs pour la ſeconde fois.

25 *Février* 1781. Il y avoit au château de Ham en Picardie un homme qui depuis vingt-ſept ans étoit confiné dans un cachot de huit pieds en quarré: là couché ſur la paille, environné d'inſectes, de reptiles & d'animaux dégoûtans, ſans feu, ſans lumiere, ſans vêtemens, il maudiſſoit ſon exiſtence. Deux priſonniers & une perſonne de l'Etat-Major, inſtruits du ſort de ce malheureux, qu'on ſavoit être un homme de qualité, ont écrit à Madame Necker. Le courier ſuivant a apporté un ordre de rendre ce malheureux à la lumiere. Il a été mis dans une chambre, raſé, pourvu de vêtemens, & l'on va examiner quel eſt le crime qui a pu lui attirer une punition ſi cruelle & en même tems ſi peu exemplaire par ſa clan-

destinité. On sait que ce prisonnier porte un nom illustré autrefois par la premiere dignité militaire, qu'il étoit Capitaine & âgé de vingt-quatre ans lorsqu'il fut renfermé.

25 *Février* 1781. M. Duvignau, après avoir commandé pendant plus de dix ans sur des vaisseaux marchands, s'y être distingué par son intelligence & son activité, avoit partagé avec M. Dion, Député des Etats d'Artois, tous les soins de la construction de la frégate portant leur nom & en avoit reçu le présent d'une boëte d'or avec une Lettre honorable. Il étoit Lieutenant en second dans cette frégate commandée par Fabre & après le combat, dans un accès de fievre chaude, il se brûla la cervelle, dont est résultée la fausse rumeur que par son insubordination il avoit été la cause de la révolte de l'équipage & de la prise des *Etats d'Artois*; ce qui l'avoit provoqué à se donner la mort par désespoir. Son pere revient aujourd'hui contre cette calomnie consignée dans plusieurs papiers publics & en prouve la fausseté par une attestation même de M. Fabre. Cette anecdote, ainsi que mille autres, prouve que nous ne nous repaissons que de fables & que les historiens les plus véridiques sont souvent, sans le vouloir, les organes du mensonge & de l'imposture.

26 *Février*. On parle beaucoup des menaces que Madame de Cassini, sœur du Marquis de Pezai, a faites à M. Necker de publier la correspondance de celui-ci avec son frere & de dé-

voiler les manœuvres & les intrigues qu'il a mises en œuvre pour parvenir au Ministere par le canal de ce protecteur, s'il ne lui accordoit une pension considérable, qu'on fait monter jusques à 30,000 livres, pour racheter cette correspondance. On assure que M. Necker a eu la hauteur de refuser de lui accorder cette grace & ne craint point le défi. Cette anecdote donne lieu à éclaircir la maniere dont le Marquis de Pezai étoit parvenu à la haute faveur dont il a joui pendant un certain tems.

Le Roi actuel étant Dauphin, pria M. de Monteynard de lui procurer un Officier de mérite qui ne marquât point & qui le mît au fait de l'art de la guerre, mais d'une maniere secrete & sans que son grand-papa le sût. M. de Monteynard effarouché de la proposition, se consulta avec M. de Maillebois, qui saisit l'occasion avec empressement, rassura le Ministre & lui dit avoir un homme excellent pour cela: c'étoit le Marquis de Pezai qui, introduit ainsi auprès du Dauphin, lui plut, gagna sa confiance & la conserva même après son avenement à la couronne: de-là son grand crédit & les égards du Comte & de la Comtesse de Maurepas pour lui.

Un jour qu'il y avoit beaucoup de grands Seigneurs à l'audience de M. de Saint Germain, celui-ci ayant fait entrer par préférence M. de Pezai, tout le monde en fut scandalisé & M. le Baron de Wimpffen, Maréchal de camp & l'ami du Ministre, crut devoir lui en témoigner sa sur-

prife : le Comte lui rit au nez & lui dit qu'il favoit bien ce qu'il faifoit ; que M. de Pezai étoit l'homme ayant le plus de crédit & qui iroit le plus loin.

27 *Février* 1781. Le *Compte rendu* de M. Necker, aujourd'hui que les gens le plus en état d'en juger l'ont lu, produit une fenfation différente fuivant le caractere & la façon de voir de ceux qui en parlent. Les uns ne trouvent rien de plus touchant & de plus flatteur pour la nation que cet exemple, donné pour la premiere fois par un Miniftre des finances. Ils regardent l'ouvrage comme également admirable & dans le fond & dans la forme ; ils le jugent intéreffant par fa nature, fon importance, recommandable par l'élévation des idées, l'élégance & la nobleffe du ftyle ; ils prétendent qu'il fera une époque à jamais mémorable & glorieufe dans les faftes de la Monarchie. Les autres n'y voient qu'un charlatan qui pare fa marchandife & la vante pour attirer les chalands : ils critiquent un égoïsme puant, une forfanterie révoltante, une infolence impardonnable dans tout Miniftre & furtout dans un parvenu comme M. Necker : ils veulent que fa recette en foit enflée, la dépenfe diminuée ; que tous les calculs en foient faux & ils obfervent que c'eft d'autant plus mal-adroit, qu'il y a des erreurs fenfibles & pouvant fauter aux yeux des plus ineptes. C'eft au tems feul à éclaircir ce problême effentiel & que perfonne ne peut réfoudre au moment actuel.

27 *Février* 1781. On ne publie point encore le Réglement du Parlement concernant les Jeux publics, parce que le Premier Préſident ayant été porter au Roi l'Arrêté de la Cour des Pairs à ce ſujet, S. M. s'eſt réſervé d'y ſtatuer & de faire connoître ſes volontés. On croit qu'en confirmant les ſages diſpoſitions de cette Cour, elle en affoiblira quelques articles, comme trop rigoureux.

28 *Février.* Dans la nuit il y a eu une tempête ſi affreuſe dans Paris & les environs, que le nombre de cheminées & de toîts enlevés n'eſt pas peu conſidérable; que dans les jardins des Tuilleries & du Luxembourg pluſieurs arbres de la premiere grandeur ont été déracinés ou coupés par le milieu, & que le vent a jetté bas la belle grille du château de Verſailles.

28 *Février.* Tout l'Opéra eſt en rumeur à l'occaſion des nouvelles qu'on reçoit de Londres. On ſait que les deux Veſtris y ſont: on prétend qu'ils ont été mal accueillis du public un certain jour & que, ſans reſpect pour le *Dieu de la Danſe* (*) & pour ſon fils, on les a hués, on leur a jetté à la tête des pommes & des pelures d'orange ſur le théâtre.

1 *Mars.* Une aventure aſſez plaiſante arrivée ce Carnaval fait en ce moment la matiere des converſations. M. de la Frenaye, ancien Notaire, voit dans la rue un petit poliçon fort

(*) Expreſſion dont ſe ſert un frere Veſtris aîné, en parlant de ſon frere le danſeur.

occupé à ramaſſer à terre une ſacoche qu'il ne pouvoit ſeul enlever, & ſe plaignant beaucoup de ſon embarras. M. de la Frenaye très compatiſſant, met ſa canne & ſon chapeau ſur une borne & aide l'enfant à ſoulever le fardeau, & à le mettre ſur ſes épaules: comme il lui rendoit ce ſervice, l'enfant ouvre la ſacoche & il en découle une grêle de cailloux qui inondent le trop obligeant Notaire: aſſailli des huées du tems.. *il a chié au lit!*... furieux il reprend ſa canne & ſon chapeau, court après le Savoyard qui ſe refugie chez un parfumeur; il ne reſpecte point cet aſyle, entre dans la boutique & veut frapper le petit ingrat. Un Suiſſe qui piloit, ttouve cela mauvais & lui applique une paire de ſoufflets; puis recommence ſon rôle. Cependant la foule s'amaſſe; le maître & ſes gens entourent le Notaire; on lui demande ce qu'il veut? on crie *à la garde*, qui arrive..... M. de la Frenaye ne pouvant remplir ſa vengeance, veut qu'il vienne un Commiſſaire. Survient l'Officier de Police, qui, après s'être fait expliquer le cas, dit à M. de la Frenaye qu'il a tort, qu'il ne devoit point chercher à ſe faire juſtice lui-même, qu'il falloit qu'il eût recours à la voye légale..... En conſéquence, accablé de cailloux, hué, baffoué, ſouffleté, il eſt encore obligé de donner 15 livres au Commiſſaire pour ſa vacation; le Parfumeur ayant bien voulu n'exiger aucune indemnité.

1 *Mars*. Un particulier qui ne s'eſt point

fait connoître, a déposé 1200 livres chez un Notaire, pour un *Traité élémentaire de morale, qui expliquât & prouvât les devoirs de l'homme & du citoyen.* Ce Prix sera adjugé par des personnes instruites, éclairées & connues, que l'auteur du Programme à distribuer doit prier d'être juges du concours.

2 *Mars* 1781. L'Auteur anonyme du Prix dont on vient de parler, est un particulier zelé pour le bien public, pensant qu'une bonne éducation y peut beaucoup contribuer. En conséquence il desireroit que le traité demandé fût composé d'après les principes du droit naturel; qu'il fût clair, méthodique & propre à toutes les nations.

Comme il est destiné aux Ecoles, il voudroit qu'il fût court, écrit dans un style simple & n'excédant pas cent ou cent vingt pages d'une impression in-12°, caractere ordinaire, afin que servant aux enfans qui apprennent à lire, il pût être lu & retenu dans le cours de l'éducation & acheté à bas prix.

Il faut que l'ouvrage soit imprimé & approuvé, ou, si l'on ne veut pas risquer les frais de l'impression, il faut que le manuscrit soit revêtu d'une approbation ou permission d'imprimer.

3 *Mars*. M. Carter, célebre graveur Anglois, a composé une très belle Estampe, représentant la fin du combat entre *le Surveillant* & *le Quebec*, dans le moment où Fermer reste seul avec son Lieutenant Roberts, & où le Cheva-

ſier du Couëdic donne des ordres, afin qu'on ſauve tous les malheureux qui ſe ſont jettés à la mer pour éviter d'être dévorés par les flammes. Il l'a fait paſſer par M. le Marquis de Caſtries à Madame du Couëdic, avec cette Lettre:

„ Madame.... Souffrez qu'en vous rappellant „ le ſouvenir douloureux d'un Epoux illuſtre & „ dignement chéri, je vous le repréſente dans „ le plus bel inſtant de ſa vie. Si d'un côté je „ renouvelle votre douleur, je crois de l'autre „ vous en offrir la plus douce conſolation, en „ cherchant à éterniſer une action qui ſeule doit „ rendre ſon nom immortel: c'eſt un hommage „ qui vous eſt juſtement dû, & quand la poſté- „ rité ſaura que ce tribut fut payé par un étran- „ ger & par un ennemi, la gloire du vaillant „ Couëdic n'en paroîtra que plus complette. „ Telle fût mon intention, & je croirai avoir „ tout fait pour moi-même, ſi vous daignez „ accepter cette foible eſquiſſe du grand & noble „ tableau que ce héros a donné à l'Europe „ entiere en combattant un ennemi digne de lui."

3 *Mars* 1781. Hier le Parlement s'eſt aſſemblé pour entendre les volontés du Roi au ſujet de l'Arrêté de la Cour des Pairs porté à Sa Majeſté par le Premier Préſident. *Monſieur*, le Comte d'Artois & les Princes & Pairs s'y ſont trouvés. *Monſieur* a remis une Déclaration de S. M. en date de la veille, qui a été enrégiſtrée ſur le champ. Elle confirme ce qu'on a dit, avec des additions; car le Roi y annulle tous

Contrats, Obligations, Promeſſes, Billets, Ventes, Ceſſions, Tranſports & tous actes de quelque nature qu'ils ſoient, ayant pour cauſe une dette de jeu, ſoit qu'ils aient été faits par des majeurs ou des mineurs, &c.

3 *Mars* 1781. On voit ici une médaille frappée à Amſterdam en mémoire de la Confédération pour la Neutralité armée entre la Ruſſie, le Dannemarc, la Suede & les Provinces-Unies.

D'un côté, elle offre le Buſte de l'Impératrice de Ruſſie, couronnée de Lauriers, avec cette inſcription: *Catharina magna, Dei gratiâ, Imperatrix, Autocratrix Ruſſorum.* Au revers, on voit un matelot conſterné; ſon bonnet, qui eſt celui de la Liberté, eſt jetté à terre: un Gouvernail & un Pavillon ſont à ſes pieds. Mercure, dans le dernier abattement, eſt aſſis ſur une Corne d'abondance qui eſt vuide: d'une main il porte ſon Caducée devant ſa poitrine, de l'autre il montre les Privileges violés de la Liberté de la Navigation. Neptune eſt d'un autre côté dans ſon Char marin, tenant ſon Trident élevé & promet, ainſi que Mercure, de partager le Droit des mers. Pour peindre en même tems la fraude & la violence, on voit un vaiſſeau de la Baltique, ſans défenſe, contraint par un Corſaire armé, qui fait une décharge ſur lui, de ſe livrer à la merci des Barbares avides & ſans frein. Sur le Char de Neptune, ſont les Armes des Confédérés, qui n'ont d'autre but que de rendre la Mer Libre. On voit dans le Ciel

une Etoile brillante, pour montrer que cette Alliance eſt un nouveau Météore politique dû au génie de l'immortelle Catherine. On eſt fâché qu'il ne ſoit point queſtion de M. de Vergennes dans toute cette allégorie, de ce Miniſtre qui n'a pas peu contribué à exciter la Confédération & peut-être à la faire naître.

4 *Mars* 1781. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 27 Février. Voici ce qu'écrit le Maréchal Duc de Richelieu au ſujet de la Députation de notre Parlement.

„ La Députation du Parlement de Bordeaux
„ a eu audience du Roi le 20 Février à cinq
„ heures & demie du ſoir. Le Premier Préſi-
„ dent avoit l'air ſot, comme un coupable qui
„ vient d'entendre ſon Arrêt. M. Linche, ſon
„ gendre, reſſembloit au Lazare reſſuſcité.
„ (ce Magiſtrat eſt pâle, maigre, ſec, étique)
„ M. de Conteneuil, malgré les paroles mor-
„ tifiantes du Monarque, n'avoit pas moins
„ l'air de Bacchus dans les orgies. (Ce Con-
„ ſeiller eſt gros, vermeil, a la figure d'un Ro-
„ ger Bontems.) Pour MM. de la Salle & Ab-
„ bé Feugeres, on les auroit pris, moins pour
„ des Magiſtrats, que pour de pauvres diables
„ de Procureurs qui venoient de perdre leur
„ cauſe. Du reſte, le Roi a défendu qu'on
„ donnât aucune ſuite à toutes les procédures
„ & mauvais procédés contre M. Dupaty. Il a
„ déclaré au Premier Préſident, qu'il l'en ren-
„ doit perſonnellement reſponſable, qu'il le

„ char-

„ chargeoit de veiller ſur la compagnie, d'y „ entretenir la paix & de maintenir l'exécution „ de ſes ordres."

4 *Mars* 1781. M. de la Curne de Ste. Palaye vient de mourir dans un âge fort avancé; il laiſſe deux places vacantes, l'une à l'Académie des Belles-Lettres, & l'autre à l'Académie Françoiſe. C'étoit un Littérateur érudit, eſtimable & d'une grande douceur de caractere; il avoit beaucoup vécu dans la ſociété de Madame Doublet, & l'on ne doute pas que dans les *Mémoires Secrets de Bachaumont* il n'y ait pluſieurs articles de lui; il payoit certainement ſon tribut à cette ſociété dans les matieres qui le concernoient.

5 *Mars*. M. Junker, Cenſeur Royal, compoſant parfaitement bien en Allemand, eſt chargé par un des principaux Libraires d'Allemagne de traduire le *Compte rendu* de M. Necker dans la langue de ces contrées. On le traduit actuellement en Anglois.

5 *Mars*. Les Comédiens Italiens donnent aujourd'hui la premiere repréſentation de *Blanche & Vermeille*, comédie nouvelle en trois actes, mêlée d'ariettes. Elle eſt d'un M. de Florian, l'auteur des *deux Billets*: ce qui eſt déja d'un bon augure. La muſique a été compoſée par M. Rigel, connu ſur le même théâtre par des ſuccès mérités: on ſait que cet artiſte a du nerf, un caracterre à lui & eſt vraiment original.

6 *Mars*. La Société Royale de Médecine

doit tenir aujourd'hui sa séance publique. On sait d'avance que le Prix destiné à celui qui auroit le mieux résolu la question suivante : *Déterminer qui est le meilleur traitement pour la rage*, ne sera pas décerné. Il avoit été annoncé dès la premiere séance publique de cette Compagnie en 1778. Trois ans n'avoient pas paru un terme trop long pour le concours. Le Prix, d'abord de 600 livres, a été porté à 1200 livres & il est connu aujourd'hui qu'il est dû à la bienfaisance de M. le Noir, Lieutenant général de Police, dont la modestie avoit desiré garder l'anonyme.

7 *Mars* 1781. Le premier acte de *Blanche & Vermeille* a été jugé très agréable; le second a moins plu, & le troisieme a singulierement bien réussi. On retrouve dans cette comédie tout l'esprit, toute la grace qui ont fait accueillir les autres ouvrages de l'auteur; mais le public ayant desiré des changemens, il faut les attendre pour en raisonner pertinemment. Quant à la musique, elle n'a pas eu un succès complet; on y a rencontré des morceaux peu saillans & des motifs qui n'ont pas paru neufs; on y a critiqué surtout des airs de bravoure déplacés, en ce qu'ils arrêtent le cours de l'action.

8 *Mars*. Il falloit pour avoir des droits au Prix de la Société Royale de Médecine annoncé, ajouter quelques connoissances nouvelles à celles que l'on avoit déja acquises sur le traitement de la rage; répandre, par des observations exac-

tes & authentiques, un nouveau jour sur la question; en un mot, rendre le traitement de cette maladie plus sûr qu'il n'étoit auparavant.

Aucun auteur n'ayant répondu à la question d'une maniere complettement satisfaisante, le Prix a été remis: mais elle en a distingué plusieurs, aux travaux desquels elle a donné des éloges.

M. le Noir, membre honoraire de la Compagnie, mais non présent, informé de ces détails, n'a point voulu que ces athletes restassent sans récompense. En conséquence il a fait frapper à ses frais trois médailles d'or, chacune de la valeur de cent Livres, ayant la même empreinte que le jetton de la Société, pour leur être distribuées.

9 *Mars* 1781. Rien de plus plaisant que ce qui se passe à Londres au sujet de *Vestr'Allard*. On ne croiroit pas que les séances du Parlement ont été suspendues dans cette crise, la plus importante où le Peuple Anglois se soit trouvé depuis plusieurs siecles, pour le voir danser. Le Sr. Vestris, qui s'assimiloit déjà aux plus grands hommes de l'Europe & ne trouvoit au dessus de lui que le Roi de Prusse & Voltaire, va revenir bien bouffi de cette nouvelle gloire, de se voir survivre dans un rejetton déjà si précieux à l'Europe entiere.

10 *Mars*. L'anecdote du jeune Vestr'Allard étant des plus curieuses & très vraie, on ne sauroit la consigner ici avec trop de détail. Le jeudi 22 Février il devoit y avoir une représentation de bénéfice au profit de ce Danseur. Le

fameux Orateur Burke, le Demosthene de Londres, avoit proposé pour ce jour-là au Parlement la lecture de son fameux Bill Economique. Le Lord Nugent, fou de la musique & surtout de l'opéra, proposa de remettre la séance, & pour ne pas donner un motif aussi futile que celui qu'il avoit, représenta que c'étoit un jour de jeûne pour le Royaume. M. Burke ne fût pas dupe de son excuse & en dévoila l'objet; malgré cela la remise que desiroit le Lord passa à la pluralité de trente-trois voix.

Le jour indiqué étant venu, il y eût beaucoup de tumulte à l'occasion d'une innovation faite dans l'annonce, où l'on mettoit les secondes places au même prix que les premieres. Le tapage fut si grand, que Vestr'Allard voulut venir haranguer le public avec un interprête, & fut sifflé, hué & renvoyé deux fois à coups de pommes & d'oranges: la troisieme un Membre du Parlement l'amena lui-même & par sa présence d'esprit calma les mécontens. Le jeune homme en fut quitte pour des excuses, des révérences, pour rester prosterné devant le parterre durant la valeur d'environ cinq minutes: enfin on lui cria *Bravo* & les deux Vestris triompherent, en remportant tous les suffrages.

Cette représentation de bénéfice a dû rapporter à Vestr'Allard 1200 guinées.

Une anecdote singuliere pour les Vestris, c'est que le jour de l'anniversaire de la naissance de la Reine, ils avoient paru au bal de la cour; ce

qui avoit occaſionné des brocards dans tous les papiers publics; on diſoit qu'ils ne devoient paroître aux bals de la cour, que lorſque ce feroit celui de *Ninette à la Cour*, & c'eſt celui qui fut exécuté le jour de ſon humiliation & de ſa gloire.

10 *Mars* 1781. Un M. Zacharie & compagnie ont projetté un Canal, qui doit joindre le Rhône & la Loire & former la communication des deux mers au travers de la France. Ce projet vaſte porte avec lui une utilité ſi marquée, que le gouvernement l'a accueilli. Ce Canal eſt avancé & peut déja, dans l'état où il eſt, procurer de grands avantages.

11 *Mars*. La Déclaration du Roi donnée à Verſailles le premier Mars concernant les jeux défendus, modifie un peu les diſpoſitions de la Cour des Pairs & les adoucit.

Elle renouvelle les Edits, Ordonnances, Arrêts & Réglemens ſur cette matiere.

On répute jeux prohibés tous ceux à chances inégales & préſentant des avantages certains à l'une des parties au préjudice des autres.

On fait défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de s'aſſembler en aucuns lieux, privilégiés ou non privilégiés, pour jouer auſdits jeux prohibés.

Les Commiſſaires au Châtelet & les Officiers de Police ſont tenus de veiller à ce qu'on ne contrevienne point à ces défenſes dans la capitale & dans tout le Royaume.

La premiere fois, les banquiers contrevenans

seront condamnés en 3000 livres d'amende & les joueurs en 1000 livres, payables par corps.

En cas de recidive, amende du double & ensuite les convaincus punis suivant la rigueur des Ordonnances & de peines afflictives ou infamantes.

Ceux qui auront prêté ou loué sciemment leur maison aux joueurs, condamnés en 10,000 livres d'amende.

12 *Mars* 1781. Le Sieur Creites, inventeur d'une machine pour dételer, enrayer & desenrayer à volonté les roues d'une voiture, dans la course la plus rapide, en a fait voir hier l'expérience dans un enclos près le Colizée & doit la continuer pendant quelque tems aux yeux du public, à des jours déterminés.

13 *Mars*. Dans la séance publique de la Société Royale de Médecine, tenue le six, outre le détail relatif au Prix dont on a parle, 1° le Secrétaire a fait mention d'un Avis qui doit être publié par cette Compagnie dans les provinces, dont le but est d'exposer le plan de la Correspondance entretenue par elle avec les Médecins & Physiciens Regnicoles & Etrangers. Il a ensuite donné une autre courte notice d'un Mémoire sur la meilleure maniere de faire les observations météorologiques, lequel doit être distribué aux Correspondans de la Société. Il a lu un extrait d'un Rapport sur plusieurs questions relatives aux Sépultures de l'isle de Malthe, lesquelles ont été proposées à cette Com-

pagnie de la part de Monseigneur le Grand-Maître, par M. l'Ambassadeur de la Religion. Ce rapport a été imprimé d'après le vœu & aux dépens de l'Ordre de Malthe.

2°. M. Lorry a lu ensuite un Mémoire sur les odeurs des médicamens, divisés en cinq classes naturelles.

3°. M. Carrere a lu le plan d'un Catalogue raisonné sur tous les ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales du Royaume. Ce travail a pour but de faciliter les expériences à faire sur l'analyse & les propriétés de ces différentes eaux.

4°. M. de Fourcroy a lu un Mémoire sur une nouvelle maniere d'employer certains réactifs dans l'analyse des eaux minérales.

5°. M. Vicq-d'Azir, Secrétaire de la Société, a lu l'Eloge de feu M. Navier, Associé Regnicole, Médecin & Chymiste célebre à Châlons-sur-Marne.

6°. M. Caille a lu des Recherches chymiques sur les différens procédés employés jusqu'ici par les Pharmaciens pour la préparation du tartre stibié.

7°. M. l'Abbé Tessier a fait la lecture d'un Mémoire sur une maladie très meurtriere, appellée *Maladie Rouge*, qui enleve chaque année une grande partie des moutons de la Sologne, & au traitement de laquelle il a été employé par le gouvernement.

8°. La séance a été terminée par la lecture

d'un Mémoire de M. Mauduyt, sur les effets de l'Electricité appliquée à l'incubation & à la végétation.

14 *Mars* 1781. M. l'Abbé Mauri, ecclésiastique hardi, intriguant, avide de parvenir, à quelque prix que ce soit, profite de l'honneur qu'il a de prêcher devant le Roi pour se signaler: il n'est point rebuté des dégoûts qu'il a reçus en diverses occasions pour avoir voulu faire parler de lui & l'on cite déjà plusieurs de ses sermons qui font bruit à Versailles. Il a pris la méthode pour se distinguer de les semer de traits historiques analogues à ce qui se passe aujourd'hui, ou même de les enrichir tout simplement des anecdotes du jour. Cette méthode peu évangélique, d'autant qu'elle est le plus souvent satyrique, est très propre à rendre ses discours piquans, mais aussi à lui procurer des ennemis & à lui faire des affaires. On assure que le Roi est peu content de cet orateur pour cette raison.

15 *Mars*. On lit dans le *Mercure de France* du 10 Mars, ces *Vers à M. Necker*, par les ouvriers de l'Imprimerie Royale :

Pour Dieu, Monsieur, cessez d'écrire,
Nous payons trop cher vos honneurs;
On n'est point lassé de vous lire;
Mais à la foule des Lecteurs
Notre zele ne peut suffire:
Si vous n'avez pitié de notre sort,
Votre immortalité nous donnera la mort.

Il y a grande apparence que l'anonyme auteur étoit un plaisant, dont le Rédacteur du *Mercure* a été dupe. On a fait sentir, sans doute, au Directeur général des finances le ridicule de ce prétendu madrigal; & l'on a excité les ouvriers de l'Imprimerie Royale à le désavouer par l'organe du Sieur le Roi, l'un d'eux, qui a fait insérer à ce sujet un petit bout de Lettre en date du onze Mars dans le *Journal de Paris* d'aujourd'hui.

15 *Mars* 1781. On parle beaucoup d'un écrit de M. Bourboulon contre *le Compte rendu* de M. Necker. On assure que celui-ci, aux affuts de tout ce qui peut attaquer son ouvrage, a été instruit à tems que cette critique étoit à l'impression & a eu l'art de faire enlever le manuscrit.

16 *Mars*. M. Bourboulon est aujourd'hui Intendant des Finances de M. le Comte d'Artois; il avoit été premier Commis des finances sous l'Abbé Terrai & renvoyé par M. Turgot, redoutant un homme qui avoit travaillé sous un prédécesseur aussi décrié. Quoi qu'il en soit, ce Bourboulon s'est associé avec M. Radix de Saintfoix, avec M. le Clerc & autres détracteurs de M. Necker, pour composer sa critique, fondée sur les connoissances qu'il croyoit avoir de la matiere. Comme son ouvrage tend à inculper de fausseté, de charlatanerie & de mauvaise foi décidée le Directeur des finances, celui-ci a été allarmé & a cru devoir arrêter l'essor d'une brochure capable d'affoiblir le crédit public dans

un tems où il en a si grand besoin. On prétend qu'il exige même que le Sr. Bourboulon soit puni.

On a composé à Paris un ouvrage intitulé, *Etat Militaire, Naval, Nobiliaire, Ecclésiastique, Civil & Municipal de la Grande Bretagne.* Ce Recueil, vraisemblablement formé sur d'autres écrits en Anglois & composés à Londres, fournit ce résultat de la Marine Angloise.

Vaisseaux ou Bâtimens en Commission.

Du premier rang. . .	3. . . .	de 100 Canons.
Du second, idem. . .	13. . . .	de 98 à 90, idem.
Du troisieme, idem. . .	84. . . .	de 80 à 64, idem.
Du quatrieme, idem. . .	20. . . .	de 60 à 50, idem.
	120.	

Frégattes ou Corvettes.

Du cinquieme rang. . .	56. . . .	de 44 à 32 Canons.
Du sixieme, idem. . .	59. . . .	de 28 à 20 idem.
	115.	

On compte en outre 75 Sloops de 8 à 18 Canons, 22 Bâtimens de 8 à 10 Canons, 24 Cutters, 12 Brûlots, cinq Galiottes à bombes, 4 Yachts.

Le Résumé général est de

Bâtimens non en service. . .	20
En Commission. . .	377
En Construction. . .	74
Total	471.

18 *Mars* 1781. Vaudeville chanté dans une Société, où étoient M. & Madame la Ruette, Mlle. d'Oligny & M. de la Rive.

Air: *du Vaudeville de la Rosiere.*

Quel plus beau champ pour nos chansons,
Que l'heureux instant qui nous lie,
Avec les plus chers nourrissons
De Melpomene & de Thalie!
Honneur aux talens précieux
Qui sont réunis en ces lieux.

A celle (*) qui sçut à la fois,
Nous charmer d'un double délire,
Enchanter nos sens par sa voix,
Et nous attendrir pour *Zémire*;
Honneur aux talens précieux
Qui sont réunis en ces lieux.

A celle (†) qui dans chaque trait,
De la vertu tableau fidele,
Sur la scene en est le portrait,
Dans le monde en est le modele;
Honneur aux talens précieux
Qui sont réunis en ces lieux.

A ce peintre de l'enjouement, (§)
Qui, toujours vrai, toujours aimable,
Peignit *Cassandre* si plaisant,
Et *Mathurin* si respectable;
Honneur aux talens précieux
Qui sont réunis en ces lieux.

(*) Madame la Ruette.
(†) Mlle d'Oligny.
(§) Le Sr. la Ruette.

A celui, (*) qui de tous les cœurs,
A ſçu raſſembler le ſuffrage,
Et trouvant Melpomene en pleurs,
Lui fit oublier ſon veuvage;
Honneur aux talens précieux.
Qui ſont réunis en ces lieux.

On a vanté dans tous les tems,
Le fameux feſtin des ſept ſages;
Près de nos convives charmans
Que feroient ces froids perſonnages!
Honneur aux talens précieux.
Qui ſont réunis en ces lieux.

Heureux qui peut dans un banquet,
Aſſis auprès de *Colombine*,
En trinquant avec *Mahomet*,
Boire à la ſanté de *Nanine*;
Honneur aux talens précieux
Qui ſont réunis en ces lieux.

Lorſque le cœur eſt de moitié,
Il n'eſt point de plus doux éloges,
Et le tribut de l'amitié,
Vaut ceux du parterre & des loges;
Honneur aux talens précieux
Qui ſont réunis en ces lieux.

19 *Mars* 1781. Depuis la première repréſentation de la *Fête de Mirza*, ſi mal accueillie du public, on parloit de remettre cette Pantomime avec des changemens conſidérables & eſſentiels; mais il y a apparence que ce n'étoit qu'une tournure pour ménager l'amour-propre de l'au-

(*) Le Sr. la Rive, qui a remplacé le Kain au théâtre.

teur. Comment corriger ce ſpectacle incorrigible? comment en bannir toutes les ſituations faites pour affliger l'ame, tous ces maſſacres, ces ſupplices, objets auſſi déplacés que repouſſans dans une Fête.

20 *Mars* 1781. Extrait d'une Lettre de Turin, du 28 Février. „ Amateur de l'art du chant comme „ vous l'êtes, enthouſiaſmé de la voix touchan- „ te, flexible & juſte, que Madame Todi vous „ a fait entendre dans les Concerts de Paris, „ vous apprendrez ſans doute avec plaiſir, que „ cette Cantatrice eſt devenue actrice à Turin „ & a eu le plus grand ſuccès ſur notre théâtre „ dans le premier rôle de l'opéra d'*Andromaque*, „ poëme de Metaſtaſe, muſique du Sieur Vin- „ cent Martoni, maître de chapelle de ſon Al- „ teſſe Royale, le Prince des Aſturies.

21 *Mars*. Les changemens faits à *Blanche & Vermeille* nous mettent dans le cas d'en rendre compte aujourd'hui.

Blanche & Vermeille ſont deux jeunes filles, qui ont été élevées à la campagne par une Fée qui veut faire leur bonheur. Elles ont chacune un galant. *Vermeille* n'eſt ſenſible qu'à l'amour: *Blanche* devient infidele & ſe laiſſe gagner par l'ambition. Auſſi, quand leur protectrice leur permet de former chacune un ſouhait, *Vermeille* demande à épouſer ſon amant villageois, & *Blanche* ſouhaite épouſer le Prince qui lui a propoſé ſa main. La Fée exauce le premier vœu: quant à Blanche, elle lui permet d'aller paſſer un

jour à la cour, avec promesse de l'y faire regner, si elle s'en trouve bien. Elle y est conduite & tandis qu'on la revêt des habits convenables à son nouvel état, *Colin* qu'a délaissé *Blanche*, vient implorer la pitié du Prince & lui raconte la perfidie de sa maîtresse. Cette ouverture engage celui-ci à éprouver par lui-même la tendresse de *Blanche*; il feint que pour la séduire il a pris un nom & un rang qui ne lui appartiennent point, que le Prince qui l'a apperçue s'est enflammé pour elle d'une passion très violente: il lui demande si l'amour qu'il lui a inspiré lui fera obtenir la préférence sur un rival redoutable? L'embarras, la surprise de *Blanche* indignent le Prince, qui se dévoile & l'abandonne à l'instant même, où les courtisans viennent chanter son bonheur & sa gloire. Elle est obligée de retourner au village; elle y arrive au moment où sa sœur vient d'épouser son amant. Ce spectacle fait renaître le remords dans son cœur; *Colin* lui pardonne & l'épouse.

Ce sujet offroit beaucoup de difficultés à l'auteur, par la ressemblance qu'il a avec quantité d'autres & notamment avec *le Prince noir & blanc*, piece des boulevards très courue, qu'on jouoit à la même époque: mais la sagesse du plan, l'esprit & la délicatesse du style, quoiqu'ayant besoin d'être plus soigné en quelques endroits, ont fait oublier ces divers paralleles, pour ne s'occuper que de la piece, dont l'auteur est d'ailleurs fort aimé du public.

21 *Mars* 1781. Les fondemens de la nouvelle Salle pour la Comédie Italienne vont se jetter. C'est décidemment sur le terrein du Duc de Choiseul; mais il paroît que c'est une spéculation lucrative de sa part, qu'il forme & suit l'entreprise à ses vrais.

22 *Mars*. M. Turgot, Ministre d'État, est mort le 18 d'une goutte remontée, avec toute la présence d'esprit & toute la philosophie qu'il a toujours montrée. Sans l'examiner du côté de ses qualités ministérielles, devenues très problématiques, on ne peut lui enlever la gloire de s'être distingué dans son Intendance de Limoges, de façon à y laisser encore des regrets; on ne peut lui ôter une probité intacte, une humanité, une popularite, une philantropie; qualités qui rendront sa mémoire d'autant plus précieuse, qu'elles sont de plus en plus rares dans les gens en place.

22 *Mars*. Extrait d'une Lettre de Toulon du 12 Mars 1781. „ La ville de Marseille vient d'acheter l'arsenal que le Roi avoit dans cette ville: elle en donne dix millions. L'Etat trouve par cet arrangement une ressource dans le moment présent, & gagne pour l'avenir les dépenses considérables qu'il falloit faire pour l'entretien des bâtimens & pour les appointemens des personnes employées dans ce département de Marine.

C'est M. Malouet qui, comme Commissaire du Roi, a consommé cette vente, en train de

puis longtems, mais dont on n'offroit que sept à huit millions.

23 *Mars* 1781. M. le Maréchal Duc de Clermont-Tonnerre vient de mourir âgé de 93 ans.

Pour qui compte les jours d'une vie inutile
L'âge du vieux Priam passe celui d'Hector;
Pour qui compte les faits, les ans du jeune Achile
L'égalent à Nestor.

24 *Mars*. M. le Marquis de la Salle, auteur de la comédie de *l'Officieux*, encouragé par ce succès vient de faire jouer aux Italiens mardi dernier 20 de ce mois, une autre piece intitulée *Chacun a sa folie*, en deux actes & en vers. Elle répond à son titre, qui n'annonce pas une piece d'intrigue. L'action est composée principalement de trois personnages, dont l'un est entêté des mœurs & des usages anciens, l'autre n'aime que ce qui est moderne, & le troisieme a la fureur de jouer la comédie. On voit que ces caracteres peu saillans & peu neufs, qui plutôt ne sont pas des caracteres, mais des ridicules, fournissent peu de fonds & ne pouvoient se soutenir que par les détails. Il faut attendre une seconde représentation pour prononcer.

25 *Mars*. Madame la Duchesse de Mazarin vient de mourir. Elle avoit été une des plus belles femmes de la cour & son amour pour le plaisir n'a pas peu contribué à accélérer sa fin dans un âge encore florissant. Son mari sorti de cap-

tivité depuis peu, a pu profiter de la leçon d'un pareil ſpectacle ; car ils ſe ſont rapprochés & la Religion a déterminé la Ducheſſe à recevoir en grace le coupable de tant d'infidélités & de perfidies, qu'elle lui avoit bien rendues, il eſt vrai.

25 *Mars* 1781. La comédie Françoiſe eſt dans un tel délabrement, qu'il en eſt réſulté jeudi dernier une ſingularité piquante. La Dame Preville, après avoit joué dans *Nanine* le rôle de la *Baronne*, avec cette ſupériorité de talens qu'on lui connoît, a rempli dans le *Médecin malgré lui*, celui de la femme de *Sganarelle*. Une choſe plus extraordinaire encore, c'eſt que la Dlle. Raucourt s'eſt piquée de ſe rendre utile : elle a fait dans l'une la vieille Comteſſe & dans l'autre la Nourrice. Elle s'en eſt très bien tirée : du moins le public a beaucoup ri. On a paru lui ſavoir gré de ſa complaiſance, car, ſans elle, des maladies & le ſervice de la cour auroient fait fermer le ſpectacle.

26 *Mars*. M. Necker a, ſans doute, été très vivement affecté de la critique de M. Bourboulon, puiſqu'il en a porté des plaintes à M. de Maurepas, en demandant que l'auteur fût exemplairement puni, non relativement à lui, mais pour avoir tenté d'ébranler le crédit public dans un inſtant de guerre, où il eſt eſſentiel de le conſerver. Il paroît que ces plaintes avoient été ſi efficaces, qu'on étoit ſur le point de décerner une Lettre de cachet pour l'envoyer à la

Bastille, lorsque le Comte d'Artois a mandé le Directeur général des finances & lui a reproché de se plaindre à d'autres qu'à lui d'un homme qui lui appartenoit & dont c'étoit à lui à faire justice. Cet incident a obligé M. Necker de se relâcher de beaucoup, surtout quand le Prince lui a objecté que son Trésorier n'avoit fait que ramasser le gant que lui auteur du *Compte rendu* avoit jetté dans l'arene, en provoquant & défiant tout critique qui auroit des objections à lui faire. Son Altesse Royale a ajouté que disposée à punir le Sieur Bourboulon dans le cas où son ouvrage le mériteroit, par des erreurs volontaires, par une mauvaise foi décidée, ou par des personnalités calomnieuses, elle vouloit qu'on nommât des Commissaires pour examiner le Mémoire en question. On ne croit pas que le Roi le permette & vraisemblablement l'affaire en restera-là.

27 *Mars* 1781. Le lundi deux Avril prochain commenceront dans le parc du château de Vincennes les courses des jumens Françoises & des jumens étrangeres, pour lesquelles il a plu au Roi d'établir des Prix. C'est ainsi que S. M. fera tourner en établissement utile, un jeu d'abord futile & tendant uniquement à occuper le loisir de nos Princes & grands Seigneurs.

Ces courses auront lieu les 2, 6, 10 & 14 Avril; & en tout on décernera huit Prix.

Les jumens Françoises qui se présenteront pour concourir aux prix, seront montées par des

François; les étrangeres par les monteurs qui conviendront aux propriétaires.

Tout propriétaire de jumens Françoises, ou étrangeres, sera admis à faire courir sa jument, en se conformant au Réglement pour la police des Courses que S. M. fera connoître incessamment.

28 *Mars* 1781. *La Matinée & la Soirée Villageoise*, ou *le Sabot perdu*, nouveau Divertissement en deux actes, en vaudevilles, de MM. Auguste de Piis & Barré, a surtout réussi hier par les jolis tableaux qu'il présente. *Babet*, pour aller voir *Colin* qui l'attend à la porte, est obligée de prendre de vieux sabots de sa mere. La terre est couverte de neige. *Babet* surprise pendant son rendez-vous, prend la fuite & laisse un de ses sabots. Le Bailli qui survient le ramasse, soupçonne qu'il appartient à *Babet* dont il est amoureux, & d'après des traces d'homme qu'il voit aboutir à la maison de *Colin*, son rival, il conclut qu'ils se sont vus furtivement. Pour tâcher de confondre *Babet*, il va déclarer à toutes les femmes du village qu'il a trouvé un sabot, qui prouve qu'une de leurs filles est coupable. On se décide à l'essayer à chacune des filles en particulier; comme il ne va à aucune, l'un des maris veut qu'on l'essaye aussi aux meres elles-mêmes, & l'on reconnoît que le sabot appartient à la mere de *Babet*: mais celle-ci, pour ne pas la laisser calomnier, avoue l'histoire du rendez-vous, & par ses prieres & celles de son amant obtient enfin l'aveu de ses parens pour épouser *Colin*.

On a trouvé quelques momens de langueur dans l'action, & du *décousu* dans l'intrigue; mais on a applaudi de charmans couplets & traits d'esprit, tels qu'on en trouve dans toutes les pieces des deux auteurs de celle-ci. Ce dernier ouvrage ne déparera point leur agréable collection.

28 *Mars* 1781. On travaille à la nouvelle Salle pour les Comédiens Italiens, en vertu de Lettres patentes enrégistrées en Parlement le 14 Octobre 1780, qui ordonnent la translation de la comédie dite *Italienne* dans le jardin de l'hôtel de *Choiseul*, sur l'offre faite par M. le Duc & Madame la Duchesse de consentir à l'abandon gratuït d'environ 1800 toises de superficie de leur terrein, pour y construire ladite Salle & y former une place au-devant, & les rues nécessaires à son débouché.

La Salle de Spectacle sera isolée: elle aura une place au-devant & la ville consent que la partie de derriere sur le Boulevard soit élaguée, nettoyée & pavée, pour en faciliter les abords. On a vaincu là-dessus la fausse délicatesse de Messieurs les comédiens; en sorte que la Salle sera entre deux places & deux rues.

Dans les deux rues latérales, à qui l'on donne les noms de *Favart* & de *Marivaux*, on pratiquera pour les gens de pied un trottoir, formé par des bornes placées à cinq ou six pieds de distance des murs. En tout cinq rues y aboutiront, sans compter un passage qui sera ménagé pour les gens de pied en face même de la comédie.

29 *Mars*. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 24 Mars. „ M. Dupaty, quoique jouiſſant de la place de Préſident, n'en eſt pas moins en bute à des perſécutions indirectes. Le Parlement a pris occaſion de pamphlets imprimés & répandus ſur ſon affaire, pour inſtruire une procédure & faire une information, comme ſi l'on l'en ſoupçonnoit l'auteur, le coopérateur ou l'inſtigateur. On a entendu en dépoſition preſque toute la ville: on a ſurtout interrogé trois Avocats extrêmement liés avec ce Magiſtrat, Meſſieurs Seize, Bouſquet & Garat: tous trois lui ont rendu juſtice & l'ont déclaré incapable d'une vengeance pareille. Il pourroit ſe faire que des ennemis de M. Dupaty auroient pouſſé la ſcélérateſſe juſques à fabriquer ces pamphlets & à s'injurier eux-mêmes pour l'en faire ſoupçonner complice. Quoi qu'il en ſoit, la Cour, pour arrêter cette affaire, qui continue à mettre la ville en diſcorde & en feu, ne veut pas que le Parlement la ſuive.

30 *Mars*. On prétend que ce qui a ſurtout envenimé M. de Saintfoix contre M. Necker, c'eſt que celui-ci a découvert qu'il avoit été rembourſé d'une penſion viagere qu'il continuoit à toucher, & qu'encouragé par la ſécurité où l'on le laiſſoit, il en ſollicitoit le rembourſement une ſeconde fois. Le Directeur général lui en a fait les reproches les plus amers & exige qu'il regorge les intérêts qu'il a reçus mal à propos. Cet officier du Comte d'Artois profite de la confiance

du Prince, pour lui faire partager son ressentiment & lui donner des insinuations fâcheuses contre M. Necker: ce qui éleve un orage considérable sur la tête du Directeur des finances.

31 *Mars* 1781. Extrait d'une Lettre de Limoges du 27 Mars. „ Nous sommes affligés jusqu'aux larmes de la mort de M. Turgot. Il a gouverné cette Province pendant douze ans, dans un esprit d'équité, de popularité, de bienfaisance, avec une application constante à lui procurer toutes sortes d'avantages. On n'y oubliera jamais les dons généreux qu'il répandit dans le sein des pauvres, lors de la cruelle disette qui nous accabla pendant plusieurs années; les soins infatigables qu'il se donna pour nous procurer des subsistances de premiere nécessité dont nous manquions, le zele actif & presque importun avec lequel il parvint à éclairer le Ministere sur la surcharge énorme qu'éprouvoit la Généralité dans ses impositions, d'après une erreur de calcul malheureusement consacrée par un long usage. C'est à sa bienfaisance, autant qu'à ses lumieres, que le journalier, le malheureux habitant de la campagne, doivent l'exemption de la cruelle servitude qui les forçoit à travailler, sans salaire, sur les chemins, & à voiturer gratuitement les équipages des troupes.

„ La conversion de la Corvée personnelle en argent, dont il donna l'exemple aux autres provinces, porte avec elle cet esprit d'équité si conforme au caractere de M. Turgot, qui dirigeoit toutes

ses opérations. Dans l'ancien systême, le propriétaire, l'homme riche, qui doivent tirer le plus grand avantage de la confection des chemins, ne contribuoient cependant presque pour rien à la dépense; le pauvre seul étoit accablé. Dans le nouvel ordre, les proportions naturelles furent établies; & ce qui doit être regardé comme un bienfait inestimable, la province commença à espérer d'avoir enfin des routes praticables.

„ Depuis cinquante ans notre culture souffroit, les gens de l'art, s'agitoient, les administrateurs s'excédoient de soins & de peines & nous n'avions pas encore deux lieues de route qui ne présentassent aux voyageurs les obstacles les plus dangereux & les plus rebutans; & cela doit être ainsi dans un pays où le physique présente tant d'obstacles à vaincre, des montagnes, des rochers, des ruisseaux, des rivieres, des sources, qu'on trouve à chaque pas, des marais dans quelques parties; tout cela nécessite des travaux au-dessus de la portée des manouvriers. A peine l'art le mieux dirigé peut-il y suffire.

„ Graces à cette heureuse révolution qu'a procurée M. Turgot & qu'il n'a pas perdue de vue pendant son Ministere, son successeur a pu continuer & réaliser ces entreprises d'utilité publique. Au moyen des fonds accordés pour des atteliers de charité, le Limousin présente aujourd'hui au voyageur étonné les routes les plus superbes de l'Europe, & indépendamment des grandes communications avec Paris, avec l'Espa-

gne, avec Bordeaux, on en voit s'établir d'année en année de particulieres, qui sont de la plus grande utilité & les abords des villes se faciliter & s'embellir."

31 *Mars* 1781. Aujourd'hui, que cessent les Spectacles, il n'est pas hors de propos de donner un résumé du travail extraordinaire fait à chacun des Théâtres Royaux, depuis le 4 Avril 1780 jusqu'à cette clôture.

On a remis à l'Opéra six grands ouvrages: *Castor & Pollux*, *Roland*, *Alceste*, *l'Iphigénie en Tauride* du Chevalier Gluck, son *Iphigenie en Aulide*, *Echo & Narcisse*, & six petits actes: *Batbile & Cloé*, *Philemon & Baucis*, *la Cour d'Amour*, *Vertumne & Pomone*, *le Devin du Village* & *Pygmalion*. Ses pieces nouvelles sont au nombre de sept; trois grandes tragédies: *Andromaque*, *Persée* & l'*Iphigénie en Tauride* de M. Piccini: un opéra Ballet en trois actes, le *Seigneur Bienfaisant*, & trois intermedes en un acte, *Laure & Pétrarque*, *Damete & Zulmis*, & *Erixene*. Il faut ajouter à ce travail, la remise des *Caprices de Galathée*, de *la Chercheuse d'esprit* & *la Fête de Mirza*. Ce dont il résulte un Tableau de vingt-deux ouvrages, tant mis que remis: travail prodigieux à ce Spectacle. Il est des amateurs qui observent même le danger d'une trop grande variété, soit par la crainte d'user promptement un repertoire encore peu nombreux, à cause des révolutions de la musique en France

depuis

depuis quelques années, ſoit par celle d'une dépenſe trop exceſſive en décorations & habits, qui doivent ſe ſouiller, ſe briſer, ſe déchirer dans des tranſports auſſi fréquens, ſoit enfin par les répétitions trop multipliées, capables de fatiguer les ſujets, d'obliger à des efforts, d'altérer leurs organes & de nuire à l'intérêt général.

Quant à la Comédie Françoiſe, elle n'a donné en tout que ſept nouveautés: une Tragédie, *Thamas Kouli-kan*; deux piéces héroïques, *le Siege de Saint Jean de Loſne* & *la Réduction de Paris*; une Comédie en cinq actes, *le Jaloux ſans amour*: deux petites pieces, *l'Antipathie pour l'Amour* en deux actes & *le Bon-ami* en un; enfin un Drame en cinq actes, *Clementine & Deſorme*. L'indiſpoſition de Mlle. Sainval a empêché de jouer la tragédie de *Richard III*, tragédie de M. de Rozoi, à l'étude depuis longtems. Ils ont remis ſix Tragédies: *la Veuve du Malabar*, *la Mort de Pompée*, *Orphanès*, *Pierre le Cruel*, *Oedipe chez Admete* & *Pyrrhus*. *Le retour des Officiers*, *les Caroſſes d'Orléans* & *le Roi de Cocagne* ſont les ſeules Comédies remiſes.

Jamais ce Spectacle n'avoit été d'un travail ſi ſtérile. On attribue cette pénurie à la querelle des comédiens avec les auteurs, qui a aliéné ceux-ci & a empêché les autres de donner à l'étude un tems diſſipé en intrigues & en cabales. Cette revue de la Comédie Françoiſe ne peut que faire deſirer plus ardemment une ſeconde trou-

pe, le feul remede à la décadence du théâtre national.

Jamais les Comédiens Italiens, au contraire, n'ont fait des efforts auffi confidérables; ils ont exécuté: 1°. cinq Comédies de l'ancien repertoire; *le Mari garçon*, *le Tour de Carnaval*, *la fauffe Suivante*, *le Sylphe* & *le Déguifement.* 2°. Onze Comédies nouvelles; *la Demande imprévue*, *le Déguifement forcé*, *l'Officieux*, *Jeannot & Colin*, *le Dormeur éveillé*, *Jenneval*, *la Comédie à l'impromptu*, *les deux Oncles*, *le Somnambule*, *l'Amour conjugal*, *Chacun a fa folie*, 3°. Six Drames Lyriques; *les Torts du fentiment*, *Florine*, *Rofanie*, *Pygmalion*, *la Mélomanie*, *Blanche & Vermeille.* 4°. Enfin neuf Opéra-Comiques: *Caffandre Oculifte*, *Ariftote amoureux*, *la Veuve de Cancale*, *les Vendangeurs*, *Caffandre aftrologue*, *les Etrennes de Mercure*, *l'Amant ftatue*, *les deux Morts*, *la Matinée & la Veillée villageoife.* Ce qui donne un total de trente-trois ouvrages, dont le repertoire des Italiens a été augmenté cette année.

1 *Avril* 1781. Le fils de M. de Rochambeau, qui a dû repartir pour l'Amérique Septentrionale fur la même frégate où s'eft embarqué M. de Barras, qui va fuccéder à M. de Ternai, avant de quitter Verfailles eft allé prendre les ordres de la Reine. S. M. l'a chargé de témoigner fa bienveillance à fon pere & a ajouté avec gaieté: „*faites-lui part de mon bonheur.*" Ce qui ne laiffe plus aucun doute fur fa groffeffe défirée."

1 *Avril* 1781. Les Comédiens François ont donné hier pour leur clôture *Jodelet Maître & Valet*, comédie en cinq actes & en vers de Scarron. Cette farce ayant près d'un siecle & demi, puisqu'elle est de 1645, prouve dans quelle pénurie d'acteurs est ce théâtre pour exécuter le tragique. C'est peut-être la premiere fois qu'on joue une pareille piece en carême & à la fin de l'année dramatique. Il faut attribuer aussi la bizarrerie de cet événement à la trop grande indulgence du supérieur, qui a laissé les meilleurs acteurs prendre leurs vacances avant le tems & partir pour la province, où ils gagnent en huit jours plus que ne leur vaut ici part entiere.

2 *Avril*. C'est aujourd'hui que doivent commencer à Vincennes les Courses pour les Prix fondés par le Roi. Il y en aura trois de cent Louis chacun, conformément au Réglement rendu pour la police de cet exercice. C'est M. le Marquis de Conflans que S. M. a nommé, afin de présider aux Courses & à la distribution des Prix.

2 *Avril*. Il paroît que M. le Duc de Chartres, malgré la réclamation des propriétaires réunis des maisons donnant sur le Palais Royal, persiste dans le projet lucratif qu'on lui a suggeré, de convertir son jardin en une espece de foire ou d'enclos privilégié. Ils ont déjà présenté plusieurs Mémoires à son Altesse infructueusement, ils ont même eu recours à Madame la Duchesse toute débonnaire, mais qui a employé sa média-

tion fans fuccès; enfin il doit y avoir vendredi une députation compofée des principaux d'entr'eux, pour tenter un dernier effort auprès de ce Prince.

3 *Avril* 1781. MM. Augufte de Piis & Barré, auteurs de *la Soirée villageoife*, ont coufu à la fin de leur piece, exécutée pour la troifieme fois à la clôture, des couplets en forme de compliment: cette tournure plus piquante que la formule ordinaire, a très bien pris: on a furtout fait repéter le couplet fuivant, chanté par la Dlle. Carline fous le nom de *Therefe*; il faut fe rappeller que ce font des payfans qui chantent:

Air: *Robin turelure.*

Rien qu'un feul mot en paffant:
Marquais lui, j' vous en conjure,
Qu' fon r' tour pour mon p'tit talent
S' ra, j' l'affûre,
C' qu'eft l'printems à la verdure;
J' bornons là not'.écriture.

3 *Avril.* M. Bouquet, Avocat au Parlement, Commiffaire du Tréfor des Chartres, Bibliothécaire & Hiftoriographe de la ville de Paris, vient de mourir. C'étoit un favant homme, dont on a eu occafion de parler plufieurs fois, ainfi que de fes ouvrages: il avoit écrit du tems de la Révolution en faveur du fyftême du Chancelier; il eft à préfumer, au refte, qu'il étoit de bonne foi; il n'étoit point du tout intriguant, il avoit même de la bonhommie & de

la simplicité: il étoit devenu fort lourd, fort épais, dormant toujours, & l'on ne pouvoit concevoir comment il avoit acquis toutes les connoissances qu'il possédoit.

3 *Avril* 1781. Les ennemis de M. Necker continuent à répandre des pamphlets contre lui, & son *Compte rendu* leur donne beau jeu: il paroît *Lettre d'un ami à M. Necker*, sans date & de 16 pages seulement.

4 *Avril*. M. le Gros, Directeur du Concert Spirituel, qui a singulierement amélioré ce Spectacle, ainsi qu'on l'a observé plusieurs fois, va le perfectionner encore dans ce tems-ci, où ce sera bientôt le seul dont jouira le public. Non seulement il a fait venir différens virtuoses dignes d'être entendus des connoisseurs, mais il a encore cherché les morceaux de musique les plus intéressans, les plus rares, les plus propres à exciter la curiosité. Il se propose entre autres nouveautés de faire exécuter un *Stabat Mater* de Heyden & un autre du Pere Vito. Il donnera ensuite celui de Pergoleze, toujours en possession de ravir l'auditoire: les amateurs seront ainsi en état de comparer les différentes manieres de ces trois grands maîtres & de les juger.

4 *Avril*. C'est demain que l'Académie Françoise doit procéder définitivement à l'élection du successeur de M. de la Curne de Sainte Palaye. Il paroît qu'elle n'est partagée qu'entre deux concurrens, M. Bailly & M. de Champfort.

5 *Avril*. La *Lettre d'un ami à M. Necker*,

tend à établir qu'il y a beaucoup d'inexactitude & d'illusion dans son *Compte rendu*. C'est un écrit rempli de calculs, où l'on prétend relever ses erreurs. Il faudroit être bien au fait de la matiere pour en juger. On compare à sa méthode celle de Demarets & de l'Abbé Terrai, & l'on trouve que ceux-ci avoient beaucoup plus de clarté & de franchise. Du reste, l'ironie est la figure favorite de l'auteur; il accable de louanges M. le Directeur général & il les tire des propres expressions & phrases de son ouvrage. Il s'excuse de garder l'incognito & de rester dans l'obscurité, sur l'éloignement qu'a M. Necker de tout éclaircissement, de toute discussion honnête, quoiqu'en publiant son travail il paroisse le soumettre à l'examen de quiconque voudra le critiquer. Ce pamphlet seroit précieux par le rapprochement des calculs, s'ils étoient exacts.

5 *Avril* 1781. Extrait d'une Lettre de la Guadeloupe du 15 Janvier. „ Nous avons vu „ avec plaisir revenir ici pour Intendant M. de „ Montdenoix; mais nous sommes fâchés que „ le motif en ait été aussi désagréable pour lui. „ C'est une suite de sa division avec M. de .... „ le Gouverneur de la Martinique. C'est d'au- „ tant plus funeste que cet administrateur a des „ ressources que n'aura pas son successeur. Dans „ les tems les plus difficiles du séjour du Com- „ te d'Estaing & de son Escadre, il a trouvé „ jusques à 500,000 livres de crédit pour le Roi

„ & nous doutons que M. Peynier puisse en
„ faire autant.

„ M. de Montdenoix est environ depuis le
„ commencement d'Octobre dans cette Colonie;
„ mais nous craignons qu'il ne nous reste pas
„ longtems, soit à raison de ses mécontentemens
„ personnels, soit par les intrigues de M. de...,
„ qui le trouvera encore trop près de lui. Ce
„ Gouverneur, qui sur la fin du Ministere de M.
„ de Sartines étoit fort mal en cour & devoit
„ s'attendre à son rappel, se flatte d'avoir re-
„ pris consistance sous le Marquis de Castries.
„ Il a du courage & de l'activité; mais il est
„ bouillant, entêté, brouillon & ne peut que
„ nuire aux intérêts du Roi, par sa mésintelligen-
„ ce avec tous les chefs qui viendront successi-
„ vement aux Isles du vent commander les ar-
„ mées navales & qui exciteront nécessairement
„ sa jalousie, plus ils seront recommandables par
„ leurs talens.

„ Au surplus, il est très mal avec les habitans.
„ Nous entendons parler d'un Mémoire envoyé
„ contre lui en Cour, où il est fort mal traité:
„ heureusement pour lui Madame Blot, du Palais
„ Royal, qui a l'oreille du Ministre actuel,
„ raccommodera tout cela.

„ Je ne vous parle point des Anglois, qui
„ tiennent la mer actuellement dans nos parages
„ & font tout ce qu'ils veulent, jusques à ce que
„ nous ayons une Escadre qui leur en impose."

5 Avril 1781. C'est M. de Champfort qui

l'a emporté cette après-midi ; il a eu ſeize voix contre douze.

6 *Avril* 1781. On parle depuis quelques jours d'une autre brochure fort courte auſſi, où l'on attaque le *Compte rendu* de M. Necker. Elle eſt intitulée *les Comment.* On veut qu'elle ſoit vive & preſſante.

6 *Avril.* Le prédicateur le plus renommé cette année, au gré de ceux qui ſuivent les ſermons, c'eſt un Abbé Maſle, qui monte depuis peu en chaire à Paris. Il prêche à Notre-Dame & c'eſt un concours prodigieux ; on le trouve déjà ſupérieur à tout ce que nous avons de plus brillant actuellement.

7 *Avril.* On parle beaucoup de la ſéance qui a eu lieu hier matin au Palais Royal. M. de Vaudreuil, Conſeiller d'Etat, M. le Comte de Talaru & M. le Marquis de Voyer s'étant rendus à l'heure indiquée par M. le Duc de Chartres, pour écouter les repréſentations qu'ils avoient à lui faire au nom des propriétaires des maiſons ſur le jardin ; le Prince, après s'être fait attendre longtems, a paru en robe de chambre, ſans bas & ſans culotte. La diſcuſſion a été vive, & ſon Alteſſe Séréniſſime ſe retranchant conſtamment ſur le beſoin qu'elle avoit d'argent, M. de Voyer outré a fini par lui dire : *Monſeigneur, nous en avons, non pas pour vous le donner, mais pour nous défendre.* La converſation en eſt reſtée-là & l'on s'eſt retiré. Ces Meſſieurs ſemblent décidés à recourir au Roi.

7 *Avril* 1781. Une Dame amatrice d'Horace, promet pour prix à celui qui lui traduira quelques Odes de ce poëte, une veste rose & argent, qui est sur son tambour. C'est dans le Numéro 93 du *Journal de Paris* qu'on lit cette annonce singuliere.

7 *Avril*. Les *Comment* font une grande fortune. On trouve dans cette brochure, à ce que publient les détracteurs de M. Necker, le ton de l'honnêteté & de la vérité, la touche fine & délicate de l'homme de goût; ils veulent que la cour & la ville l'aient lue avec avidité. On en parlera plus pertinemment, quand on l'aura discutée.

7 *Avril*. Le Sieur Lavenant, Agent de Change, a été conduit aujourd'hui à la Bastille. On l'accuse d'infidélité dans sa charge & de s'être approprié un récépissé des nouvelles rentes viageres, qu'un particulier lui avoit donné à négocier.

8 *Avril*. On ne fait que parler de la séance du Palais Royal & il paroît que le public voit de mauvais œil M. le Duc de Chartres, depuis que les détails en ont transpiré: on assure même que son Altesse Sérénissime a été huée hier chez Nicolet. On ne peut voir sans une sorte de mépris un grand Prince fort riche, afficher une cupidité aussi sordide & se refuser à tout sentiment de justice & de commisération.

8 *Avril*. M. le Lieutenant général de Police, accompagné des officiers de sa jurisdic-

tion, a fait jeudi l'ouverture d'un nouveau marché arrangé au fauxbourg Saint Antoine. Le clergé de Sainte Marguerite s'y est rendu pour en faire la bénédiction: cérémonial assez surprenant en pareil lieu.

8 *Avril* 1781. C'est aux auteurs du *Journal de Paris* que la Dame anonyme s'en rapporte, pour décerner le prix qu'elle destine au meilleur traducteur d'Horace.

9 *Avril.* M. le Duc de Chartres a fait afficher dans le Jardin du palais Royal une Ordonnance, où il renouvelle le Réglement pour la police de ce lieu; on y a remarqué cette phrase: *les propriétaires des maisons autour du Jardin, qui tiennent de la bienveillance de Monseigneur des jours & des issues sur ledit Jardin*, &c. On la regarde comme insérée à dessein pour attaquer leur propriété & l'on croit qu'ils se disposent à faire expliquer le Prince, dont la religion a été surprise.

9 *Avril.* Encore une brochure contre le *Compte rendu* de M. Necker. Elle est intitulée: *Troisieme suite des Observations du Citoyen.* On y a joint le *Compte rendu au Roi par l'Abbé Terrai en* 1774, & cette piece rend l'ouvrage très curieux.

10 *Avril.* Un certain Abbé de Marjinville, fort renommé dans le parti Janseniste, s'est trouvé Légataire d'une grosse succession qu'on a jugé être un *Fidei-Commis* entre ses mains pour la fameuse *Boîte à Perette*, très vuide depuis

quelque tems, que le zele des fideles se rallentit & s'éteint. M. le Président Roland, à qui devoit revenir une grande portion de cet héritage, quoique lui-même entiché de Jansénisme, n'a point trouvé bon de s'en voir frustré : il s'est cru tout aussi propre pour faire des œuvres pies que le légataire & a intenté un procès à l'Abbé de Marjinville; mais il a succombé & vient de le perdre en entier ces jours-ci.

10 *Avril* 1781. Tous nos Princes semblent vouloir se ménager aujourd'hui par eux-mêmes des ressources utiles, qui les mettent en état de faire face aux dépenses énormes qu'ils font d'ailleurs. C'est ainsi que *Monsieur*, pour être en état de rétablir son Palais du Luxembourg, sans se déranger, se propose de vendre une partie du Jardin, composant environ un tiers, & déja la muraille de séparation s'éleve.

10 *Avril*. Une anecdote singuliere, rapportée dans la *Troisieme suite des Observations du Citoyen*, éclaircit merveilleusement tout ce qui a été dit à l'occasion de M. Bourboulon. „ Cet „ ancien premier Commis des finances, persuadé „ que M. Necker cherchoit sincerement la vé„ rité, a fait des observations honnêtes & rai„ sonnables sur le *Compte rendu*: l'argent & „ l'intrigue ont fait tomber le manuscrit dans „ les mains du Directeur général des finances, „ qui a couru sur le champ demander avec vio„ lence qu'on mît les auteurs à Bicêtre.... Déjà „ M. Bourboulon alloit être immolé, quand un

„ Prince, auſſi juſte que grand & généreux, a ré-
„ clamé contre la ſurpriſe & demandé qu'avant
„ tout on nommât des Commiſſaires, pour ju-
„ ger duquel il falloit faire juſtice, ou de l'ac-
„ cuſateur ou de l'accuſé."

11 *Avril* 1781. On ſe rappelle que dans les *Factums* contre le Sieur Marin, le Sr. Beaumarchais ſe plaignoit de n'avoir pu profiter des avantages de ſon premier contrat de mariage par défaut d'inſinuation; mais il avoit l'impudence d'invoquer la famille de ſa femme & de prétendre qu'il étoit très bien avec elle. Et cependant c'étoit cette même famille à laquelle il refuſoit de reſtituer la dot de la défunte & qu'il a accablée de chicanes depuis plus de trois ans qu'il eſt condamné à la payer, ſans ſatisfaire aux Arrêts de toute eſpece rendus en faveur des parens. Enfin ce cauteleux perſonnage s'eſt tellement retourné, que lundi dernier il a été non-ſeulement diſpenſé d'acquitter ce qu'il devoit, mais qu'il ſe trouve avoir, compenſation faite, des répétitions à exercer contre eux.

Dans le Mémoire que les héritiers Aubertin ont répandu contre lui, on trouve une lettre curieuſe & qui développe à merveille ſon caractere de ſéduction, ſon ame corrompue & les vues criminelles qu'il avoit déja ſur la malheureuſe victime d'une paſſion aveugle, dont il l'avoit enivrée. Il faut obſerver que le Sr. Franquet, le mari de ſa premiere femme, vivoit encore: ce qui rend l'Epitre plus remarquable. Il lui dit:

„ Croyez-vous qu'il vous foit bien permis „ de difpofer des jours que vous m'avez deftinés? Ne vous reffouvenez-vous plus que „ vous devez regarder l'épreuve paffagere où „ vous êtes foumife, comme un moyen qui vous „ eft offert d'adorer la main qui conduit tous „ les évenemens, qui ne vous afflige actuellement que pour vous faire goûter avec plus de „ douceur le plaifir de la comparaifon, lorfque „ vous aurez changé d'état? Si j'écoutois les „ fentimens de compaffion que vos chagrins „ m'infpirent, j'en détefterois l'auteur; mais „ lorfque je penfe qu'il eft votre mari, qu'il „ vous appartient, je ne puis que foupirer en „ filence, & attendre du tems & de la volonté „ de Dieu qu'il me mette en état de vous faire „ éprouver le bonheur pour lequel vous femblez deftinée."

11 *Avril* 1781. Il n'eft point encore décidé fi les comédiens François iront à la Salle qu'on leur fait conftruire; ils y repugnent toujours & *Monfieur* ne feroit pas fâché d'y avoir une troupe à lui; ce dont il réfulteroit une concurrence qui feroit encore plus défagréable pour eux & fait le vœu des auteurs, qui voient la chofe le plus avantageufement pour les progrès de l'art.

12 *Avril*. Dans la *Troifieme fuite des Obfervations du Citoyen*, on fait des reproches graves à M. Necker, tendant à infirmer la véracité de fon *Compte rendu*. On établit d'abord que, bien loin qu'il y eût un déficit de 24 millions

dans les finances, lorſqu'il eſt parvenu à les diriger, la recette étoit au pair de la dépenſe. On l'accuſe enſuite de beaucoup d'autres erreurs volontaires; & c'eſt aux pieds du trône, au tribunal de la nation, à la face de l'Europe, qu'on porte cette accuſation & qu'on le ſomme de répondre. Du reſte, cet écrit de pure diſcuſſion n'a rien d'agréable ni de piquant comme littéraire; il paroît ſortir de la même plume que les autres & ſe diſtribue toujours *gratis*.

12 *Avril* 1781. On s'occupe très ſérieuſement de la nouvelle Salle de la Comédie Italienne & les travaux ſe pouſſent avec vigueur: on prétend même qu'on a enlevé les ouvriers occupés à la conſtruction de l'égliſe de la Madelaine, pour les tranſporter à cet édifice profane; ce qui ſcandaliſe fort les dévots.

13 *Avril*. On a déja vu par la premiere Lettre rapportée du Sieur de Beaumarchais, combien ce *Lovelace* trop réel étoit dangereux pour une femme crédule & amoureuſe; on va juger par une autre, rapportée dans le même Mémoire, juſqu'à quel point il eſt capable de pouſſer la perfidie, en cherchant à entretenir l'illuſion de cette malheureuſe dont il troubloit le repos, tandis qu'il en excitoit trop juſtement la jalouſie.

„ Ne ſavez-vous pas, à n'en pouvoir dou-
„ ter, que je vous aime de tout mon cœur,
„ & quand je voudrois le taire, quand même

„ on pourroit me soupçonner extérieurement,
„ n'ai-je aucune défense à espérer dans votre
„ cœur? Ah! Julie, vous le dites trop juste-
„ ment que les tems sont changés. Tout nous
„ interdisoit autrefois l'amour que nous avions
„ l'un pour l'autre; qu'il étoit vif alors! & que
„ mon état étoit bien préférable à celui dont je
„ jouis actuellement! Ce que vous appellez ma
„ froideur, n'est souvent qu'une retenue de sen-
„ timens, dont je cache la trace, crainte de
„ donner trop de prise sur moi à une femme
„ qui a changé son amour en domination impé-
„ rieuse. Cependant, ma Julie m'épouse; mais
„ cette Julie qu'un tendre regard faisoit expirer
„ de plaisir dans les tems d'ivresse & d'illusion,
„ n'est plus qu'une femme ordinaire, à qui des
„ difficultés d'arrangement font à la fin penser
„ qu'elle pourroit bien vivre sans l'homme que
„ son cœur avoit préféré à toute la terre."

13 *Avril* 1781. M. de Brunoy vient de mourir à Villers en Normandie, âgé de trente-trois ans. Ce personnage sera cité dans la postérité comme un des êtres des plus singuliers de la nature. *Monsieur*, qui avoit acheté Brunoy en viager, aura par ce moyen eu cette terre à très bon compte.

14 *Avril*. Longchamps n'a pas été brillant cette année en équipages; mais on y a vu *Monsieur*, Monsieur le Comte d'Artois & Madame la Comtesse d'Artois, M. le Duc de Bourbon, Madame la Duchesse de Bourbon, qui s'y sont

trouvés le même jour. Le Duc de Chartres y étoit aussi à cheval & s'y est remarqué causant longtems à la portiere du carosse d'une fille, Mlle. Beaupré. Ce qui n'a pas augmenté pour lui la vénération publique.

14 *Avril* 1781. On a exécuté successivement cette semaine sainte au Concert Spirituel les trois *Stabat*, qu'on se proposoit d'offrir aux amateurs pour exercer leur goût & leur fournir matiere à comparaison. Le résultat des jugemens a été, que celui del Signor *Padre Vito*, Portugais, n'étoit qu'une imitation de Pergoleze, foible & servile. Le *Stabat* d'Heyden a eu, au contraire, le plus grand succès. On y a trouvé des morceaux sublimes & pleins d'énergie. Cependant, rien n'approche de la belle unité de l'auteur Italien, qui, avec des moyens simples, produit les plus superbes effets.

15 *Avril.* Les *Comment* ne cessent d'être courus avec la plus grande avidité; il n'est pas jusqu'aux partisans de M. Necker qui ne les recherchent; car la critique se fait toujours lire avec plaisir, même de ceux qui la désapprouvent & n'y croient pas. Dans celle-ci, l'objet du dissertateur est de détruire l'illusion dangereuse, suivant lui produite par le *Compte rendu*, que les rieurs appellent plaisamment le *Conte bleu*, parce qu'il est relié en papier bleu. Leur procédé est d'opposer M. Necker à lui-même; ce qu'il a dit en 1776, à ce qu'il dit aujourd'hui; ce qu'il dit dans un endroit, à ce qu'il dit dans un

autre, & ce qui eſt ſçu de tout le monde, à ce qui n'eſt ſçu que de lui. Ils ſe ſervent ſurtout du Mémoire donné par ce Directeur des finances au Comte de Maurepas au mois de Juillet 1776, lorſqu'il s'efforçoit de parvenir au Miniſtere: alors il préſentoit tout comme poſſible & faiſoit enviſager des reſſources évanouïes depuis.

Après douze Queſtions ou *Comment*, tous plus embarraſſans l'un que l'autre, l'auteur devient plus conſolant, en aſſurant qu'il ſe fait d'autant moins de ſcrupule d'expoſer le véritable état des choſes, qu'intrinſequement il eſt tel que nos ennemis ne ſauroient s'en prévaloir, ni la nation s'en allarmer. Il n'eſt pas beſoin, ſuivant lui, d'avoir recours au menſonge, pour perſuader ce qu'on peut prouver géométriquement; que les moyens de la France ſont à ceux de l'Angleterre, comme l'opulence eſt à l'épuiſement: une population triple, un numéraire plus que double, un meilleur ſol, un climat plus heureux & tout ce que l'amour du Souverain ajoute au Patriotiſme: voilà nos vrais avantages ſur nos ennemis.

Cet écrit clair & méthodique, eſt en outre d'un ſtyle noble & vigoureux & ne peut qu'affliger beaucoup M. Necker.

16 *Avril* 1781. M. l'Abbé Maſſe eſt un homme de cinquante-cinq ans, ayant une figure noble & approchant beaucoup de celle de Boſſuet. Il compoſe longuement, mais il eſt fort de preuves & de raiſonnemens; on trouve que c'eſt

le fermonaire qui, depuis Bourdaloue, aît eu une logique plus preffante; il eft en outre plus orné que celui-ci, a un très beau ftyle, &, quoique fon élocution ne foit pas fans défaut, elle ajoute encore au fond des chofes excellentes qu'il débite.

Le Chapître de Notre-Dame a été fi content de cet orateur, qu'il a fait une exception pour lui & a porté à 900 livres les honoraires de la ftation qui, jufques à lui, n'étoient que de 650 livres. Il eft malheureufement tombé malade dans la femaine fainte, & les fideles qui s'étoient rendus en foule le jour du Vendredi Saint pour entendre fa Paffion, vantée comme un chef-d'œuvre, ont été bien étonnés de voir monter en chaire un Capucin. Madame la Ducheffe de Duras vouloit s'en aller; mais le Maréchal de Broglio l'a retenue, lui a demandé fi c'étoit la parole Mafle ou la parole de Dieu qu'elle venoit entendre? que, fi c'étoit celle-ci, elle étoit bonne dans toutes les bouches & qu'il ne falloit point que gens de leur efpece donnaffent un pareil fcandale.

16 *Avril* 1781. *Efquiffe des travaux d'adoption dirigés par les Officiers de la Loge de la Candeur, depuis fon établiffement à l'Orient de Paris.* Tel eft le titre d'une brochure qui, quoique ancienne, puifqu'elle eft datée de 1778, ne commence qu'à percer depuis peu parmi les profanes & ne laiffe pas que de leur dévoiler des chofes curieufes & intéreffantes.

D'abord, on entend par *Loge d'adoption* une Loge de Francs-maçons, où les femmes sont admises pour participer à ceux de leurs mysteres qu'elles sont susceptibles de connoître. On se doute bien que c'est aux François qu'est dûe cette heureuse innovation, & que dans le pays de la galanterie il n'auroit pu subsister longtems dans tout son lustre une société dont le sexe auroit été totalement exclu. Du reste, on lit à la fin un tableau des sœurs, composé des femmes de la plus haute qualité : à la tête desquelles est Madame la Duchesse de Bourbon, Grande-Maîtresse des Loges d'adoption. Nous reviendrons sur cette singuliere production.

17 *Avril* 1781. Sous le feu Roi on avoit commandé à un jouaillier une Riviere de diamans pour la Comtesse Dubarry, montant à 750,000 livres. Le possesseur en étoit fort embarrassé : enfin ayant sçu que la Reine se proposoit de ramener la parure des diamans, pour favoriser ce genre de commerce extrêmement tombé, il l'a fait voir à Sa Majesté. Le Roi instruit qu'elle la desiroit, en a fait faire l'acquisition depuis sa grossesse, à son insçu, & par une galanterie qui n'a pu qu'être très agréable à son auguste compagne, il l'a fait trouver sur sa toilette, au moment où elle s'y attendoit le moins : attention qui a flatté extrêmement la Reine.

17 *Avril*. Suivant une cérémonie ridicule & même indécente, mais qu'on conservoit à cause de son ancienneté, la nuit du Jeudi au

Vendredi Saint on exorcisoit à la Sainte Chapelle de prétendus possédés. Ce spectacle dégoûtant & horrible, par l'espece d'individus qui s'y présentoient, attiroit beaucoup de curieux. La philosophie & l'honnêteté publique gémissoient depuis longtems des indécences qui se commettoient dans cette église à cette occasion. Enfin cette année on a supprimé la cérémonie. Le peuple, qui n'étoit pas instruit des nouveaux ordres, s'est présenté en foule, à l'ordinaire; il a vu des gardes qui l'ont repoussé: dans le nombre il y a eu des mutins qui n'ont pas trouvé cela bon; il y a eu des épées tirées & un soldat a été blessé: ce qui a donné lieu d'arrêter deux quidams, qu'on a conduits au corps de garde: il s'est trouvé que c'étoient le Comte de Du *** & le Duc de Bour ***, deux freres, fils du Maréchal de Du ***, déjà très tarés & regardés comme de fort mauvais sujets; ce qui ne contribuera pas à rétablir leur réputation.

18 *Avril* 1781. Ce qui rend précieuse l'*Esquisse des travaux d'adoption*, &c. qu'on a annoncée, c'est un détail historique des persécutions suscitées à Naples contre les Francs-maçons, dont les papiers publics ont beaucoup parlé, mais très imparfaitement & avec une réserve qui ne leur permettoit pas de dévoiler tout ce mystere d'iniquité. Il se trouve dans un discours du Frere de la Chevalerie, un des Orateurs du Grand Orient, prononcé le 17 Mars 1777. Les faits en avoient été fournis par le

Frere *Lioy*, un des plus fameux Avocats de Naples, qui en cette qualité & Maçon zélé & distingué par les dignités les plus éminentes de l'Ordre, avoit établi l'injustice du Décret porté contre ses freres & de la détention de quelques-uns. Lui-même, victime de son zele, sur la déposition de trois copistes de ses Mémoires, il avoit été proscrit des deux Royaumes comme criminel de Leze-Majesté: retiré à Venise, il ne s'y étoit pas trouvé en sûreté & étoit passé en France & venu à Paris. Voici le résumé de ce qu'on a sçu par lui.

Tanucci, maître tout-puissant à la cour des deux Siciles, détestoit depuis longtems les Francs-maçons. Une femme de qualité admise à une Loge d'adoption à Naples, fut surprise quelque tems après d'une maladie violente: elle tenoit de très-près au Premier Ministre d'une cour voisine, prépondérante dans celle de Naples; on lui persuada que cette maladie imprévue prenoit sa source dans les épreuves auxquelles elle avoit été livrée: en conséquence il porta, tant en son nom, qu'au nom de son maître, les plaintes les plus vives à la cour de Naples.

Tanucci paroissant ainsi, en satisfaisant sa propre haine, remplir seulement les vues d'une cour étrangere & avoir égard à sa requisition, surprit à son maître la signature d'un décret, proscrivant non seulement toute assemblée Maçonique dans l'étendue du royaume des deux Sicilcs, mais même qui déclaroit ceux qui y

affifteroient, criminels de Leze-Majefté.

Par une noirceur plus grande, ayant corrompu un Frere, Tanucci parvint à faire convoquer une Loge depuis le décret rendu, & le 2 Mars 1775, les travaux commencés, il fit inveftir la Loge, arrêter ceux qui la tenoient & on inftruifit leur procès.

Ils auroient infailliblement fuccombé fous l'accufation, fi la Reine ne s'étoit attendrie fur leur fort & n'avoit obtenu la délivrance des prifonniers. Cet acte de juftice avoit été fuivi de la démiffion de Tanucci & de la difgrace des coopérateurs de fa haine.

Cependant les ennemis de l'Ordre fe prévalant des Bulles de profcription que l'ignorance avoit fulminées contre lui fous les pontificats de Benoît XIII & de Benoît XIV, les atteliers Maçoniques étoient encore fermés à Naples & le Frere *Lioy* éloigné de fes foyers.

D'après ce récit, la Loge de la Candeur arrêta: 1°. que le Frere *Lioy* lui feroit agrégé en qualité d'affocié étranger: 2°. que la Santé de l'augufte Reine de Naples feroit à perpétuïté célébrée au rang & avec celles de la Maifon Royale de France: 3°. que la Loge adrefferoit à cette Reine bienfaifante un jufte tribut de fa reconnoiffance: 4°. que le grand Orient de Naples recevroit une Lettre de félicitation de la part de la Loge.

18 *Avril* 1781. Extrait d'une Lettre d'Angers du 30 Mars. „ Le nombre des naiffances en 1780

„ dans le reſſort de cette Sénéchauſſée, a été
„ de 10336, & celui des morts de 10578;
„ nombre bien inférieur à celui de 1779, qui
„ étoit de 13993: ſuite de la dyſſenterie qui
„ déſola la province l'été & l'automne de cette
„ année-là. Le nombre des mariages a été
„ de 3023."

18 *Avril* 1781. Extrait d'une Lettre de Montpellier du 23 Mars. „ Il eſt né dans cette
„ ville en 1780, 1129 enfans; il eſt mort 1253
„ perſonnes, & il n'y a eu que 243 mariages.
„ On remarque une diminution ſenſible dans ces
„ derniers depuis quelques années."

19 *Avril*. On parle beaucoup d'une dénonciation qui doit ſe faire au Parlement des Aſſemblées Provinciales. On ne croiroit pas qu'une inſtitution auſſi ſage, auſſi patriotique en apparence, fût ſuſceptible de critique & d'inconvéniens aſſez dangereux pour exciter la réclamation des Cours, dont certaines les avoient demandées avec inſtance. Voici les principales objections, ſur leſquelles l'on aſſure que doit rouler le Mémoire.

1°. L'on trouve que les membres du Clergé ſont trop nombreux dans la plupart de ces inſtitutions.

2°. Que cet Ordre, comme le premier, préſidant néceſſairement dans ces diverſes aſſemblées, c'eſt lui donner trop de prépondérance, c'eſt faire courir au Royaume & à nos Rois le riſque de retomber ſous le joug des prêtres, dont on s'étoit affranchi.

3°. Comme ce n'eſt point la Nobleſſe qui élit les membres qui ſont partie de ce Bureau d'adminiſtration, ce n'eſt pas l'Ordre qui eſt cenſé y concourir; & ce ne ſont pour l'ordinaire que les Gentilshommes les plus ſouples, les plus ignorans, les plus dévoués au Miniſtere.

4°. Dans le Tiers, on trouve mauvais qu'il n'y ſoit admis aucun Magiſtrat; ce qui eſt en exclure la portion la plus ſaine, la plus propre à ce genre de travail.

5°. Enfin, le but des Cours a toujours été de reſtreindre le pouvoir des Commiſſaires départis; elles ſe ſont conſtamment élevées avec force contre ces Magiſtrats amphibies, qui par leur nature ſe trouvent preſque toujours oppoſés aux véritables intérêts de la Province confiée à leurs ſoins: comment ſouffriront-elles qu'ils acquierent plus de conſiſtance que jamais par ces Aſſemblées Provinciales, dont ils ſont nommer en quelque ſorte les divers membres, qui ne ſe tiennent que ſous leur influence & dont, par la formation de ces Aſſemblées, par la liberté qu'ils ont de les réunir, de les diriger, de les ſéparer, ils ſont les chefs & l'ame?

19 *Avril* 1781. On parle beaucoup d'un Mandement rendu dans la quinzaine par l'Evêque d'Amiens. (Machault) Ce Prélat très fanatique s'y éleve avec un zele amer contre la nouvelle Edition de Voltaire, dont on a répandu le *Proſpectus* avec la plus grande profuſion, & défend à ſes ouailles de ſouſcrire pour cet ouvrage de ténebres.

20 *Avril*

20 *Avril* 1781. Entre les virtuoses qui ont brillé au Concert Spirituel, il faut surtout distinguer Mlle. Renaut, jeune sujet âgé de onze ans & qui, dans cette extrême jeunesse, a déjà la fermeté de gosier, le goût & l'expression des cantatrices les plus consommées : c'est dans l'Italien qu'elle excelle principalement. Seulement il est à craindre que le travail excessif dont on l'a surchargée, ne lui devienne nuisible, & que son talent naissant ne puisse parvenir jusques au degré de perfection & de maturité dont il est encore susceptible, ne dégénere même par un usage immodéré de l'organe.

21 *Avril*. On reprochoit à M. le Président Rolland d'avoir inséré au Mémoire pour les héritiers du Sr. Rouillé des Filletieres deux pieces fort indécentes ; l'une, *Copie figurée du Régistre verd* du défunt, contenant la recette & la dépense de ses revenus depuis Janvier 1772, où se trouve la Liste de tous ceux auxquels il faisoit des aumônes, ou du bien ; ce qui ne pouvoit qu'humilier de très honnêtes gens y dénommés : l'autre, une *Lettre* de lui Président, où l'on lit cette phrase : „ l'affaire seule des Jésuites „ & des Colleges me coûtoit de mon argent plus „ de 60,000 livres, & en vérité les travaux „ que j'ai faits & surtout relativement aux Jé„ suites, qui n'auroient pas été éteints si je „ n'avois consacré à cette œuvre mon tems, ma „ santé & mon argent, ne devoient pas m'at„ tirer une exhérédation de mon oncle." Phra-

se très propre à jetter sur lui de l'odieux, ou au moins du ridicule: depuis qu'il a perdu son procès, il a senti la justesse de ces reproches & il retire autant qu'il peut les exemplaires de son Mémoire; ce qui ne le rend que plus curieux pour les amateurs, qui le gardent précieusement.

22 *Avril* 1781. L'enthousiasme occasionné dans le public crédule relativement au *Compte rendu* de M. Necker, s'est manifesté par tous les témoignages de différentes especes qu'il peut enfanter: il dure encore & l'on distingue surtout une Estampe en maniere noire du Sieur Borel, où l'on trouve cependant plus de zele que de vrai talent. Elle a pour titre *la Vertu récompensée*. Elle représente la France, qui tient le *Compte rendu* & qui indique à la Nation une Pyramide portant le nom du Directeur général des finances; au bas de laquelle sont l'Equité, la Charité, l'Humanité & l'Abondance. L'Economie ordonne à la Muse de l'Histoire d'effacer de nos Fastes le mot *Impôt* & la Renommée publie les effets de sa sage administration, dont elle étend la gloire dans les quatre parties du monde.

23 *Avril*. Depuis longtems on parloit d'un nouveau genre de Spectacle que des gens avides d'argent avoient imaginé d'offrir à Paris; celui d'une *Course de Taureaux à l'Espagnole & d'un Taureau mis à mort par les Tauréodores*, c'est-à-dire par des hommes combattant contre cet animal. Ce combat a eu lieu le 16 de ce mois,

malgré la Police qui avoit précédemment fait défenses aux Entrepreneurs de donner pareil spectacle, où la vie des hommes pourroit être exposée en combattant le taureau; quoique, pour éviter tout accident, on eût pris la précaution de saigner copieusement le taureau & de l'avoir présenté dans l'arene presque inanimé. Les annonces & imprimés s'en étoient distribués sans permission; du moins tel est l'avis assez incroyable qu'on publie à cette occasion.

23 *Avril* 1781. La rentrée des Italiens avant-hier a eu beaucoup de succès par le compliment du Sieur Favart en forme de Divertissement. Il fait suite à la petite piece qu'ils avoient jouée à la clôture. Le village avoit gémi sur le départ du Seigneur: ici *Lucas*, M. *Richard*, *Henriette* & *Babet* se félicitent de son retour, & se proposent de ne rien négliger pour le fixer au milieu d'eux. Tout respire la gaieté; le Pere *la Joie* la ranime encore en accompagnant les vaudevilles avec son tambourin.

RICHARD.

Air: *le petit mot pour rire.*

Le sentiment par sa douceur
En tout tems parvient jusqu'au cœur:
Son charme doit séduire;
Mais Monseigneur est mieux fêté,
Quand on y joint par la gaieté
Le petit mot, le joli mot
Le petit mot pour rire

HENRIETTE.

Ne perdons pas un ſeul inſtant.
Vers Monſeigneur, qui nous attend,
Notre cœur nous attire.
Pour reconnoître ſes bienfaits,
Mêlons pour lui, dans nos bouquets,
Le petit mot, le joli mot
Le petit mot pour rire.

LE PERE LA JOIE.

Que la gaieté, que les amours
Veillent ſans ceſſe ſur ſes jours
C'eſt ce que je deſire.
Pour conſerver ſa belle humeur,
Je dirai toujours de bon cœur
Le petit mot, le joli mot,
Le petit mot pour rire.

24 *Avril* 1781. On ne peut plus douter aujourd'hui qu'il n'y ait eu une très grande fermentation dans le Parlement contre M. Necker à l'occaſion des Aſſemblées Provinciales; mais on n'eſt pas bien d'accord ſur la maniere dont elle s'eſt élevée & ſur l'eſpece de ſuites qu'elle y doit avoir.

24 *Avril. Invitation aux amateurs des abeilles, par l'orateur improviſte des Boulevards, auteur de différens petits ouvrages qu'il vend lui-même.*

Tel eſt le titre d'une feuille imprimée, quoique non revêtue de permiſſion, que diſtribue ſur les Boulevards un quidam aux paſſans, dont il cherche à exciter la curioſité.

L'avis trop long eſt ſur le même ton de folie & finit ainſi : „ Humaniſez-vous donc en paſ„ ſant près de ce fou d'outre-mont ; abjurez „ pour un inſtant les airs, la dignité, le ton ; „ peut-être ne vous repentirez-vous point de „ cette faveur, & que, pour prix de cette gra„ ce, vous recevrez de lui des fleurs, non de „ celles dont l'odeur fait mal à la tête, mais „ fleurettes des champs, où les abeilles vont „ faire leurs emplettes, excellentes pour tout le „ monde, excepté pour ceux qui ne ſont pas „ mal bêtes."

En voilà plus qu'il n'en faut pour apprécier l'auteur. Il faut lire un tel avis pour juger à quel degré de démence ſe peut porter l'eſprit humain dans un prétendu homme de Lettres ; ſpectacle bien propre à faire gémir le Philoſophe ſur notre triſte humanité.

24 *Avril* 1781. Deux morceaux qui doivent être lus aujourd'hui à l'Aſſemblée de l'Académie des Belles-Lettres, pourront y attirer plus de monde que de coutume. C'eſt d'abord *l'Eloge de M. l'Abbé Batteux*, attaqué depuis ſa mort dans différens écrits ; M. Dupaty, le Secrétaire, doit venger la Mémoire de ce confrere cher aux Lettres : enſuite un mémoire que doit lire M. Brotier nouvellement reçu, *ſur les jeux du Cirque, conſidérés dans les vues politiques des Romains & ſur le nombre des jours dans l'année qui étoient conſacrés à ces jeux.* On voit que l'ouvrage eſt intéreſſant, ſurtout de la part

d'un homme aussi versé dans l'antiquité, aussi profond littérateur. Sa qualité de *ci-devant soi-disant Jésuite* n'est pas peu propre encore à exciter la curiosité.

Les autres Mémoires qui doivent occuper la séance, sont un second Mémoire de M. de Kerialio sur les connoissances que les anciens ont eues des pays du Nord : un de M. Larcher sur Phydon, Roi d'Argos, où le but de l'auteur est de concilier la chronique de Paros avec la chronique d'Eusebe.

Une préface, que doit mettre M. de Rochefort à la tête d'une tragédie de sa composition, intitulée *Electre*, n'est pas ce qui piquera le moins l'attention des auditeurs.

25 *Avril* 1781. L'annonce que doit publier aujourd'hui à sa rentrée publique l'Académie des Sciences par l'organe de son Secrétaire, M. le Marquis de Condorcet, ne pourra qu'en augmenter la foule, toujours immense. Il s'agit d'une nouvelle fondation consacrée à l'avancement des Sciences. Il lira aussi l'Eloge de M. Lieutaud.

Le titre des autres Mémoires n'annonce que des choses très scientifiques & très seches.

1°. Un de M. Bertolot sur l'acide Arsénical.

2°. L'annonce d'une nouvelle Comete observée par M. Messier.

3°. Un Mémoire de M. Desmarets sur la formation des glaces dans la riviere.

4°. Un de M. l'Abbé Rochon sur la vision.

5°. Un de M. le Comte de Milly ſur l'analyſe végétale.

6°. Un de M. de Fouchy ſur un moyen d'employer un quart de cercle à pied aux mêmes uſages qu'un inſtrument azimuthal.

25 *Avril* 1781. Mlle. Luzzi, dont on annonçoit depuis pluſieurs années la retraite, quitte le théâtre au moment où l'on s'y attendoit le moins. Une maladie cruelle l'avoit déja miſe dans le cas d'y renoncer & de ſe jetter dans la dévotion; elle étoit retournée à ſon ancien péché: on verra ſi cette fois elle ſera plus ferme dans ſa résolution.

25 *Avril.* Le Sieur Riguet, qui lundi dernier 23 Avril devoit exécuter dans ſa chaloupe inſubmergible ſon fameux voyage de Paris à Auxerre & d'Auxerre à Paris en douze heures, non ſeulement ne l'a pas fait, ne l'a pas même tenté; mais des curieux qui ſe ſont informés de lui à l'hôtel indiqué, ont appris qu'il étoit en effet arrivé une infinité de Lettres à l'adreſſe de ce quidam, qu'on ne connoiſſoit point & qui n'avoit point paru ni écrit lui-même.

25 *Avril.* On veut aujourd'hui que M. Necker étendant le projet des Aſſemblées Provinciales ait donné ſur cela au Roi un Mémoire Secret, dont l'objet ſoit de rendre les Parlemens abſolument inutiles à l'adminiſtration, (ce que le gouvernement deſiroit depuis longtems) & de les réduire à la ſimple fonction de juger. Le Roi a communiqué le projet à M. de Maurepas,

qui a cru en devoir faire part au Premier Président : ce qui a jetté l'allarme dans la Magistrature. Telle est l'origine qu'on donne de la querelle, que les ennemis du Directeur des finances, ses jaloux, ses envieux, ses concurrens, cherchent à rendre plus grave ; ce qui fait courir le bruit de sa disgrace prochaine.

26 *Avril* 1781. On est absolument incertain de la maniere dont le Mémoire qui allarme si fort le Parlement & le Conseil, (car les Intendans y sont aussi très mal-traités) est tombé aux mains du Premier Président. On veut aujourd'hui qu'il lui soit venu anonymement avec une Lettre, où l'on lui marquoit que M. de Gascq (Président à mortier du Parlement de Bordeaux & Premier Président de cette Compagnie durant la révolution, partisan du Maréchal de Richelieu & logeant chez lui) avoit remis ce manuscrit entre les mains d'un ami, en le priant de ne le faire connoître qu'après sa mort. On ajoutoit que cet évenement rendant le dépositaire libre, il croyoit ne pouvoir en faire un meilleur usage que de l'adresser au Chef d'une Compagnie respectable qu'il intéresse aussi essentiellement. On prioit en même tems M. d'Aligre de brûler & la Lettre & le manuscrit, quand il auroit tiré une copie de celui-ci.

Les partisans de M. Necker imaginent que cette tournure a été concertée entre M. de Maurepas & le Premier Président, pour couvrir aux yeux du Roi & du public l'indiscrétion de ceux

qui

qui l'ont fait connoître, le Préfident de Gascq ne pouvant revenir de l'autre monde pour démentir cette affertion. Elle femble d'autant plus invraifemblable, que le plus cher & le plus intime confident du Magiftrat Bordelois étoit M. Valdec de Leffart, dont il paffoit pour le véritable pere & qu'il a fait fon légataire univerfel. Or, M. de Leffart, étant le bras droit de M. Necker, eft-il croyable qu'il eût eu la perfidie de publier un écrit capable de chagriner cruellement le Directeur général des finances & de lui attirer des ennemis fi redoutables & fi puiffans? Quoi qu'il en foit, afin de tourmenter mieux celui-ci, on a fait imprimer le Mémoire. On en a envoyé des exemplaires à différens membres du Parlement & M. d'Epremefnil le doit dénoncer aux chambres affemblées; il a déja même preffenti le Premier Préfident, en l'invitant de faire part à la Compagnie de l'anecdote & du contenu du Mémoire; ce que M. d'Aligre a évité adroitement, en répondant qu'il avoit en effet reçu un manufcrit anonymement; ce qui le lui avoit rendu d'abord très fufpect, qu'il l'avoit parcouru & jugeant que c'étoit un libelle indigne d'attention l'avoit jetté au feu.

On ne doute pas que M. d'Aligre ne reçoive des ordres d'empêcher qu'il foit queftion au Parlement de ce Mémoire; on veut même qu'il ait été mandé aujourd'hui à Marly pour cela.

26 *Avril.* Extrait d'une Lettre de Marfeille:

du 19 Avril. „ M. Malouet, le Commissaire „ du Roi, qui a fait un marché si avantageux „ pour S. M. de la vente de l'arsenal, vient de „ répandre un *Prospectus* en date du 11 de ce „ mois, par lequel il s'agit d'en tirer le meil„ leur parti possible pour la ville, en trouvant „ un produit net de huit millions dans les em„ placemens à vendre, distraction faite des rues, „ quais & place projettée ; car vous savez qu'il „ s'agit d'élever au milieu de cette derniere une „ statue pour Louis XVI.

„ Tous les Plans & Mémoires de distribution „ doivent être remis dans l'espace d'un mois, „ à compter du 15 Avril. Ils seront adressés „ au Conseil municipal, après qu'il aura été „ communiqué à tous les membres dudit Con„ seil qui desireront en prendre connoissance „ & le Plan le plus agréable au Conseil recevra „ un Prix de 600 livres de la part de S. M., „ qui se réserve néanmoins d'ordonner l'exécu„ tion de celui qu'elle aura agréé, encore qu'il „ n'eût point été présenté au concours."

26 *Avril* 1781. On a oublié de nommer les trois concurrens qui ont participé aux prix particuliers concédés par M. le Noir dans la séance de la Société Royale de Médecine du 6 Avril. Le premier est M. Mathieu, Maître en Chirurgie à Conze en Sarlandais, près de la Linde en Perigord : le second M. Bouteille, Médecin à Manesga en Provence : le troisieme, M. Baudot, Médecin à la Charité sur Loire.

27 *Avril* 1781. Les *Petites Affiches* de Marſeille, qui étoient déjà les mieux faites de toutes celles de province, vont encore ſe perfectionner entre les mains d'un M. Beaugeard, ſous le titre de *Journal de Provence.* Il ſera compoſé de trois feuilles par ſemaine de huit pages d'impreſſion in-8°. Dans chacune ſeront compris les avis, annonces, affiches de Marſeille, Aix, Arles, Toulon & du reste de la Provence. Mais la premiere ſera deſtinée aux Edits & Déclarations, Arrêts du Conſeil & de Réglemens des Parlemens & Cours des Comptes, Ordonnances d'Intendance & de Police; aux précis des cauſes majeures que leur importance rendra plus intéreſſantes; à l'agriculture, aux arts méchaniques & libéraux, aux modes; à ce qui regardera les ſpectacles, la langue françoiſe, l'hiſtoire, la géographie, les obſervations météorologiques, évenemens, cataſtrophes, naiſſances & morts remarquables, &c.

La ſeconde contiendra tout ce qui pourra avoir rapport au Commerce de l'intérieur ou de l'étranger, la notice des Marchandiſes qui, d'après les circonſtances, ſeront permiſes, prohibées ou chargées de droits dans les différens Etats; la connoiſſance des révolutions, innovations, accidens, &c. qui auront trait au Commerce; le détail des priſes actives ou paſſives; l'arrivée, les chargemens, patrons, &c. des navires dans les ports; le prix courant des effets de commerce; le cours des changes, effets

royaux, & généralement tout ce qui aura trait aux manufactures &c.

La troisieme sera principalement destinée à la Littérature. On y trouvera la notice des ouvrages & livres nouveaux, les pieces de vers qui auront toujours le mérite de la nouveauté, l'annonce des séances académiques, avec le précis des ouvrages couronnés & des discours: sans oublier les chansons nouvelles, souvent les airs notés, quelquefois avec accompagnement.

27 *Avril* 1781. M. l'Evêque d'Amiens avoit adressé son Mandement aux auteurs du *Journal de Monsieur*, qui se sont déjà signalés par une dénonciation vigoureuse au Parlement de la nouvelle édition de Voltaire, & ceux-ci étoient sur le point d'en donner l'extrait, lorsque le Prélat leur a écrit pour suspendre cette levée de bouclier. Il paroît qu'on a engagé M. de Machault à modérer son zele anti-philosophique & il retire le plus qu'il peut les exemplaires de sa diatribe courte, fougueuse, mais mal écrite. Elle devient rare de plus en plus.

L'esprit minutieux de ce Prélat l'avoit déjà porté à menacer son imprimeur à Amiens de le destituer, parce qu'il avoit fait courir des avis où il annonçoit qu'on trouveroit chez lui des exemplaires des nouvelles Editions de Voltaire & de Rousseau. Il a fallu que cet imprimeur renonçât au commerce de ces ouvrages, ou ne le fît que clandestinement.

27 *Avril.* M. Necker a été très piqué de la

publicité du Mémoire en question & il paroît constant que craignant le crédit des instigateurs de sa nouvelle persécution, à laquelle il alloit se trouver en bute, il avoit donné sa démission au Roi; c'est la Reine qui le protege aujourd'hui & a engagé S. M. à se conserver cet excellent Serviteur. Le Duc de Choiseul s'est rangé absolument du parti de celui-ci & lui a concilié les bonnes graces de la Souveraine.

Dernierement la Reine, en entrant dans le Sallon de Marly, vit quelques Seigneurs occupés à lire & cachant brusquement la brochure à l'approche de S. M. Elle voulut savoir ce que c'étoit. Instruite que c'étoit le Mémoire de M. Necker: „ c'est, dit-elle, l'ouvrage d'un homme bien zelé pour la gloire du Roi & le bonheur de ses Peuples." Un propos aussi flatteur ne peut que consoler bien agréablement M. Necker, qui désavoue l'ouvrage au surplus & prétend qu'il a été falsifié, afin d'en rendre l'auteur plus odieux au Parlement & au Conseil.

28 *Avril* 1781. Le *Compte rendu* de M. Necker est actuellement imprimé presque dans toutes les langues connues & ne cesse de recevoir des éloges. Les partisans de l'auteur homme d'Etat regardent cet empressement des différentes nations à se procurer la lecture de cette piece importante, comme la réponse la plus victorieuse aux écrivains obscurs qui ont essayé de ternir une gloire si légitimément, si noblement & si désintéressement acquise; d'altérer par leur

opinion solitaire, l'opinion générale; enfin de sacrifier, autant qu'il est en eux, à une animosité personnelle, les plus grands intérêts de l'Etat. Un graveur, par une idée simple & ingénieuse, a cru exprimer énergiquement le vœu public: il a, dans un dessin, posé le Buste de M. Necker sur le corps de l'Envie; ce poids, qui accable le monstre, lui fait vomir de sa gueule affreuse des pamphlets satyriques, caractérisés par le titre. On regrette d'ailleurs la mauvaise exécution de ce trophée, où le Directeur général des finances n'est point du tout ressemblant.

28 *Avril* 1781. Extrait d'une Lettre de Metz du 24 Avril. „ Hier 23, M. Bertrand de Boucheporn, Intendant de Corse, a été reçu Conseiller d'honneur en notre Parlement & cet évenement est mémorable dans la Magistrature par la sensation qu'il a causée dans le public.

„ M. de Boucheporn s'étoit d'abord distingué dans notre Barreau comme Avocat, & passa bientôt à la place d'Avocat général & y brilla spécialement dans l'affaire célebre de M. le Bœuf de Valdahon contre M. le Marquis de Monnier. On sut gré à ce jeune orateur de la chaleur intéressante avec laquelle il fit sentir la plus barbare des erreurs, celle qui fait réjaillir sur une famille innocente l'opprobre d'un parent flétri; les salles du palais retentirent des applaudissemens qu'on lui prodiguoit, & les acclamations recommencerent avec la même effervescence, lorsqu'il parut au spectacle.

„ Les révolutions de la Magistrature ne lui
„ permettant pas de continuer ses fonctions, il
„ passa au Conseil, d'où il fut nommé Intendant
„ de Corse: il y a encouragé l'agriculture, le
„ commerce, la population, fait cesser l'arbi-
„ traire dans les impositions, procuré des se-
„ cours nécessaires dans un pays dévasté par
„ trente années de guerre, par des troubles in-
„ testins, par plusieurs années de famine: il y
„ a fait connoître le meilleur emploi des forêts,
„ & les a rendus utiles surtout au Port de Tou-
„ lon, pour les constructions durant la guerre
„ actuelle. Tels sont les principaux motifs qui
„ ont déterminé le Roi à accorder à M. de
„ Bouchepom la distinction flatteuse dont il
„ jouit aujourd'hui".

29 *Avril*. Extrait d'une Lettre de Marseille du 19 Avril. „ Le premier numéro de nos *Af-*
„ *fiches*, *Annonces & Avis divers*, ou *Jour-*
„ *nal de Provence*, *premiere feuille de Commer-*
„ *ce*, paroît aujourd'hui, précédé d'un discours
„ préliminaire sur le Commerce, très bien com-
„ posé & dans un style pur & noble."

29 *Avril*. De Sens le 23 Avril. „ Beaucoup
„ de gens s'étoient rassemblés ce matin pour
„ voir passer des bords de l'Yonne la chaloupe
„ insurmersible du Sieur Riguet; mais rien n'a
„ paru. Les partisans de cet imposteur soutien-
„ nent qu'effectivement il est parti de Paris,
„ mais qu'étant arrivé à Montereau, au lieu
„ d'enfiler le pont de l'Yonne, il a remonté la

„ Seine jusqu'à Nogent; d'autres, après avoir „ très sérieusement réfléchi sur les moyens de „ procurer une vîtesse assez considérable pour „ faire dix lieues par heure, concluoient pour „ la négative; d'autres enfin, fâchés apparem-„ ment d'avoir été dupes de leur curiosité, tâ-„ chent de persuader à tous ceux qu'ils rencon-„ trent, qu'ils l'ont vu réellement passer à Sens, „ & font de la chaloupe une description ma-„ gnifique; de maniere qu'il y aura ce soir peut-„ être autant de monde que ce matin."

„ Tout cela prouve combien l'homme avide „ du merveilleux est crédule, facile à tromper & „ court lui-même au-devant de l'erreur qu'il ai-„ me, quelque absurdité qu'on lui annonce."

30 *Avril* 1781. On assure que M. l'abbé Maury a fini sa station à la cour sans recevoir aucune marque de satisfaction de la part du Monarque. On croit qu'il n'aura pas d'abbaye, comme il s'en flattoit. Voici ce qu'on en raconte.

Dans un sermon sur *l'aumône* il a parlé des hôpitaux &, suivant sa coutume, nourrissant son discours d'anecdotes, il a observé que la multitude des enfans-trouvés augmentoit tous les jours à Paris; qu'en 1780 il y en avoit eu 13,000, dont 7,000 étoient morts faute de soins & de bonnes nourrices. Le Roi, mécontent de cette observation, en a parlé au Grand-aumônier, qui a envoyé chercher le Prédicateur & lui a dit: „ Monsieur l'abbé, songez que vous prêchez „ devant le Roi & non pas le Roi. Evitez de

„ faire venir dans vos discours des choses étran-
„ geres & relatives à l'administration, que vous
„ devez ignorer, ainsi que le public, & surtout
„ prenez garde au moins de débiter de fausses
„ anecdotes." Il lui cita ensuite celle des enfans-trouvés comme peu exacte.

Malgré cet avertissement, M. l'abbé Maury, quoique plus réservé, n'a pu se retenir & dans un Sermon sur *la calomnie*, a cité des exemples profanes de Ministres en bute aux méchans, a rappellé Sully, Colbert &, sans le nommer, il a désigné M. Necker si sensiblement, qu'on n'a pas douté de l'objet du discours & du but du prédicateur. Ce qui a déplu beaucoup aux courtisans, presque tous coupables du crime contre lequel s'élevoit l'orateur.

30 *Avril.* Depuis longtems on parloit d'une maison bisarre, élevée en forme de temple ou de palais au bout de la rue d'Artois. Quoiqu'on eût d'abord fait mystere de la Divinité qui devoit l'habiter, le bruit général s'est enfin accrédité que c'étoit pour Madame Telusson, la veuve d'un Banquier, & l'on n'en peut douter aujourd'hui. Cette maison presque finie est maintenant l'objet de la curiosité des Parisiens & c'est un empressement général pour l'aller voir; ce qui ne s'accorde que par une grace spéciale: il faut des billets pour y entrer. C'est le Sieur le Doux qui en est l'architecte. On y retrouve les talens & les écarts de cet artiste, plein de grandes idées, d'un goût exquis dans les détails;

mais n'ayant pas assez de tête pour combiner l'ensemble de ses ouvrages, leur donner de justes proportions & surtout les mesurer au rang & aux facultés de ceux pour lesquels il bâtit. Madame Telusson vouloit mettre 400,000 livres à sa maison & elle lui coûtera peut-être deux millions. C'est une particuliere riche, qui desiroit ses aises, ses commodités, un luxe bourgeois; & il a fait un hôtel qui exigeroit la présence, le train & le nombreux domestique d'un Prince. Ce sont partout des colonnes, des statues; c'est un escalier d'Ambassadeurs; en un mot, une extravagance complette.

30 *Avril* 1781. Mlle. Luzzi étoit entretenue par un M. Landry, Receveur général des finances qui lui prodiguoit l'argent avec un luxe digne de sa qualité. Elle pouvoit par ce moyen mettre de côté tout ce qu'elle gagnoit à la comédie & d'ailleurs; ensorte qu'elle a environ 17 à 18000 livres de rentes de son chef. M. Landry l'a quittée depuis quelque tems &, quoiqu'il eût des enfans de la comédienne, a épousé une autre maîtresse ne valant, dit-on, pas mieux. C'est ce qui a donné de l'humeur à Mlle. Luzzi, au point de quitter le théâtre & de se retirer du monde.

30 *Avril*. Madame la Duchesse de Polignac étant grosse, pour être plus à portée de faire sa cour à la Reine cet été, avoit prié Madame de Boufflers de vouloir bien lui louer sa maison d'Auteuil, renommée pour ses jardins à l'Angloise du meilleur goût & qu'on va voir par curiosité.

Cette Dame extrêmement attachée à cette possession, sans cependant vouloir désobliger la Duchesse, lui répondit par les vers suivans :

Tout ce que vous voyez, conspire à vos desirs,
Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs,
L'Empire en est pour vous l'inépuisable source.
Ou si quelque chagrin en interrompt la course,
Le courtisan, soigneux à les entretenir
S'empresse à l'effacer de votre souvenir.
Moi je suis seule ici, quelque ennui qui me presse,
Je n'en vois dans mon sort aucun qui s'intéresse
Et n'ai pour tout plaisir, Madame, que ces fleurs
Dont le parfum exquis vient charmer mes douleurs.

Madame de Polignac ayant montré les vers, tournure obligeante de la refuser, ses flatteurs les trouverent mauvais, croyant qu'ils étoient de Madame de Bouflers: on ne manqua pas de rendre à celle-ci le jugement qui en avoit été porté dans le cercle de la Duchesse. „ J'en suis fâ-„ chée, répondit-elle, pour le pauvre Racine, „ car ils sont de lui." En effet, on les lit dans *Britannicus*, Acte II, Scene III.

1 *Mai* 1781. C'est en 1778 qu'il paroît que M. Necker a présenté au Roi son Mémoire contre les Parlemens en faveur des Administrations Provinciales, c'est-à-dire dans un tems où ces Compagnies & surtout le Parlement de Rouen le tracassoient beaucoup au sujet des Vingtiemes. De-là l'humeur violente qu'il y témoigne contre les magistrats & peut-être même n'est-ce qu'à cette humeur qu'on doit l'établissement des

dites assemblées imaginées longtems avant lui, par l'idée qu'il avoit dès-lors de les substituer insensiblement aux Cours.

Pour commencer à donner consistance aux Administrations Provinciales, à la rentrée du Parlement M. Necker y a fait porter un Edit créateur de ces assemblées; il auroit ainsi fait concourir les magistrats à l'érection d'établissemens qu'il prétendoit un jour leur opposer. C'est le moment qu'on a cru devoir choisir pour donner de la publicité au fameux Mémoire & faire connoître aux Cours les intentions de son auteur.

On a déjà fait l'extrait des propositions répréhensibles dans cet écrit, & de la façon dont elles sont présentées il y a très fort matiere à décréter le Ministre des finances.

Comme Messieurs n'ont pas encore statué sur le fameux Edit & que, suivant la formule, ils ont nommé des Commissaires qui traînent en longueur depuis plusieurs mois, malgré les ordres du Roi, il est difficile qu'il ne soit pas question, du moins indirectement, du Mémoire, avant de procéder à l'enrégistrement: ce qui, sans doute, cause les délais dont on use.

1 *Mai.* On parle beaucoup de la luxure effrénée d'un militaire qui, devenu amoureux d'une jeune personne ayant fait sa premiere communion à Saint Germain l'Auxerrois, avec les autres de la paroisse, le jeudi 19 Avril, n'a pu résister à sa passion & l'après-midi, après les vêpres, l'a entraînée à l'écart & s'est permis les ac-

tes les plus obſcenes, au point qu'elle a crié : on ajoute que, pour ſe débarraſſer de la foule ſurvenue, il a tiré l'épée, s'eſt ouvert un paſſage & s'eſt enfui. On dit pourtant qu'il a été arrêté. On ignore ce que cela deviendra. On préſume que, pour le ſouſtraire au ſupplice, on le fera paſſer pour fou.

2 *Mai.* M. Necker, en prétendant que la Caiſſe d'eſcompte n'entre pour rien dans ſon Plan d'adminiſtration, n'eſt qu'un établiſſement du commerce & une reſſource pour les particuliers, cherche à la propager le plus qu'il eſt poſſible, avec un zele qui dément trop bien ce qu'il oſe avancer là-deſſus dans ſon *Compte rendu.* Ce n'eſt, ſans doute, que par ſon impulſion qu'on agite à Rouen d'y établir une ſuccurſale de cette Caiſſe, ſemblable à celle de Paris. Cette caiſſe, dit-on, ſera appuyée des fonds & crédits des meilleures maiſons de Paris & de la capitale de la Normandie.

2 *Mai.* La direction de l'opéra, en attendant qu'elle puiſſe donner quelque nouveauté plus intéreſſante, annonce pour demain l'Acte d'*Apollon & Coronis*, tiré des *Amours des Dieux*, remis en muſique par Mrs. Rey, l'un maître de muſique de la chambre de S. M. & de l'opéra, l'autre muſicien ordinaire de la chapelle du Roi. Cet acte aſſez bien fait, dont les paroles ſont de Fuzelier, prête aux compoſiteurs & ils ont pu y déployer leur talent.

2 *Mai.* C'eſt au 29 de ce mois qu'eſt fixée

la cérémonie du service ordonné par la Cour pour l'Impératrice-Reine & c'est à Notre Dame que sera élevé le catafalque, suivant l'usage; ce qui va singulierement gâter cette Basilique réparée à neuf. Un amateur, afin d'éviter l'inconvénient de ces monumens passagers qu'il faut sans cesse élever & détruire à grands frais, avoit proposé de consacrer à jamais à ces fêtes funéraires l'église de Saint Louis, ci-devant celle de la maison professe des Jésuites, très convenable en effet; mais Messieurs de Notre Dame, jaloux d'une possession ancienne, craindroient de se la voir enlever, malgré tout le soin que l'auteur du projet avoit pris de leur conserver leur privilege & leur droit.

C'est M. l'Evêque de Blois (Themines en son nom) qui doit prononcer l'oraison funebre.

2 *Mai.* Les ennemis de M. Necker ne cessent de glisser des pamphlets contre lui. On voit aujourd'hui une petite feuille intitulée *Extrait des papiers*, signée *Anti-Charlatan* & datée du Bureau de l'Amirauté le 31 Mars. Il y a cent contre un à parier que cet écrit est factice. Cependant, pour faire une sorte d'illusion, on a mis l'Anglois à côté; mais ce qui décele la fraude, c'est qu'il est rempli de gallicismes, tandis que, pour rendre la traduction plus vraisemblable, on a affecté d'y répandre des anglicismes en grand nombre. Quoi qu'il en soit, l'objet du prétendu auteur Anglois est de répondre aux éloges outrés & absurdes que le parti de l'Opposition

prodigue au Directeur général des finances. On y résume en peu de mots tous les reproches qu'on lui a déjà faits séparément.

1°. D'avoir supprimé un grand nombre d'offices, avec promesse de remboursement immédiat en argent comptant & de n'avoir remboursé rien.

2°. D'avoir forcé les différens autres financiers conservés, sous peine de renvoi, de prêter environ 25 millions à l'Etat à cinq pour cent d'intérêt.

3°. D'avoir forcé les hôpitaux de vendre leurs immeubles, pour en remettre les fonds entre les mains du Roi.

4°. D'avoir mis une imposition annuelle & vexatoire sur tous les tenanciers des domaines & bois du Roi.

5°. D'avoir augmenté la Taille & la taxe des terres, sans la sanction de la Loi.

6°. D'avoir vendu certaine branche de revenu pendant huit ans pour celui de six ans.

7°. D'avoir anticipé le libre revenu de l'Etat pour plus de dix mois.

8°. D'avoir encouragé & amélioré la plus infame des Loteries (sous le titre de Loterie Royale de France) dans laquelle le Roi paye 100 livres avec 2 livres 10 sols, c'est-à-dire sur laquelle il gagne $\frac{3}{4}$8.

9°. De faire monter, suivant même son *Compte rendu*, à 33,740,000 livres le Département de la Maison du Roi, qui, en 1775, suivant celui de l'abbé Terrai, ne coûtoit que 33 millions.

On revient ensuite sur les insinuations déjà malicieusement données de ses liaisons avec le Ministere Anglois, sur sa parcimonie à fournir des fonds d'avance pour approvisionner nos arsenaux, pour envoyer des Subsides aux Américains, &c. Enfin on rappelle la maniere malhonnête & perfide, dont il a fait sa fortune aux dépens de ses bienfaiteurs & par la prévarication de ses fonctions, lorsqu'il trahissoit les intérêts de cette même Compagnie des Indes, qu'il étoit chargé de défendre.

Cette feuille est d'autant plus fâcheuse, qu'elle quintessencie en bref toutes les autres & grossit d'une façon monstrueuse les iniquités ministérielles de M. Necker.

3 *Mai* 1781. On a trouvé dans la nouvelle musique d'*Apollon & Coronis* beaucoup de réminiscences, des endroits foibles, froids, mais de la vigueur & du génie dans le morceau qui termine l'acte où *Apollon* exprime ses regrets d'avoir tué les deux amans; on y a reconnu la maniere du Chevalier Gluck, que les nouveaux compositeurs se sont efforcés d'imiter.

Le rôle de *Mercure*, quoique le plus court, a plu généralement, moins à raison de la musique que des beaux sons que le Sieur Cheron a tirés de sa voix.

3 *Mai*. L'Edit porté au Parlement concernoit l'Administration Provinciale de Moulins; enfin il en a été rendu compte à l'assemblée des Chambres mardi dernier & il a été décidé que la

Com-

Compagnie ne pouvoit l'enrégiſtrer; que S. M. ſeroit ſuppliée de le retirer & de ne point donner conſiſtance à ces Aſſemblées par les raiſons qu'on indique, devant être, au ſurplus, mieux développées dans les Remontrances que la Compagnie ſe propoſe de préſenter au Roi. C'eſt dans ces Remontrances qu'on doit inſérer tout ce que le Parlement a à répondre au Mémoire de M. Necker.

Il paroît que le Roi en effet a déclaré au Premier Préſident, que ce Mémoire n'étant fait que pour lui, n'ayant été divulgué que par une trahiſon, il attendoit de la ſageſſe de ſon Parlement qu'il ne ſtatueroit rien deſſus & ne s'en occuperoit pas. Ce à quoi il ſe conforme, en s'abſtenant de décréter l'auteur, comme il auroit fait; mais il ne compte pas moins en refuter les aſſertions repréhenſibles & c'eſt ce dont ſont ſpécialement chargés les Commiſſaires nommés pour la rédaction des Remontrances.

3 *Mai.* On a déja épluché le Mémoire donné au Roi par M. Necker en 1770, & il paroît *Lettre d'un bon François*, brochure de 22 pages, où l'on en extrait les propoſitions les plus repréhenſibles, afin d'exciter la vigilance des Magiſtrats & de ſoutenir leur courage ébranlé par le crédit de leur ennemi.

4 *Mai.* Les divers changemens annoncés concernant l'adminiſtration de l'opéra n'ont pas eu lieu; le comité eſt compoſé d'un plus grand nombre de perſonnes, voilà toute la différence: il paroît que les choſes reſteront en cet état en-

core pendant un an.

La seule retraite qui fasse sensation jusqu'à présent au théâtre lyrique, est celle de Mlle. Beaumesnil, danseuse agréable, excellente musicienne, actrice non moins bonne. Elle réunissoit beaucoup de talens. Elle avoit débuté le 27 Novembre 1766 dans le rôle de *Sylvie*, de l'opéra de ce nom, & avoit dès-lors été jugée très-favorablement: elle a soutenu sa réputation, &, quoique plus propre aux rôles de la pastorale, qu'à ceux de la tragédie, elle a eu du succès même dans celle-ci. La foiblesse de son organe & une certaine aigreur dans les sons de sa voix sont les seuls défauts qu'on lui ait reprochés.

Le Sieur Durand s'est aussi retiré; sa voix avoit souvent mérité les applaudissemens du public, surtout avant l'introduction du nouveau systême de musique à l'opéra. Son organe ne pouvoit plus se déployer aux étranges modulations, ou plutôt aux criailleries des novateurs.

4 *Mai* 1781. Avant d'extraire les propositions du Mémoire de M. Necker, présentées au Parlement par *le bon François*, comme dignes de son animadversion, il fait quelques réflexions sur la maniere dont cet écrit a percé dans le public; il trace au Ministre des finances l'esquisse du discours qu'il auroit pu tenir au Roi, si, au lieu de se rendre auprès de S. M. le délateur amer & secret de l'Administration & de la Magistrature, il eût uniquement voulu éclairer sa justice, émouvoir sa bienfaisance, défendre les droits de

la Nation & engager le Monarque à l'en faire jouir: il en discute ensuite le plan & les principes; il prouve qu'ils tendent, au contraire, à ébranler la Constitution de la Monarchie & à la renverser jusques dans ses fondemens. Tel est l'esprit de ce pamphlet vigoureux & patriotique.

5 *Mai.* On commence à se louer beaucoup de M. de Ségur, qui affecte un zele vif pour la discipline militaire & exige que les Colonels aillent passer exactement les quatre mois de regle à leurs Corps.

On ne vante pas moins l'excessive économie qu'il commence à introduire dans les diverses parties de son Département: il est surtout décidé que les troupes ne voyageront pas aussi facilement qu'elles le faisoient.

Quoique toutes ces améliorations roulent sur le compte du Ministre, on les attribue cependant au comité, à la veille de perdre le Marquis de Poyanne, qu'on regarde comme ne pouvant aller loin, à raison d'une hydropisie de poitrine dont il est attaqué.

6 *Mai.* Si M. Necker a des censeurs qui l'épluchent, surtout le contrarient & le traitent souvent très-durement, il a aussi des prôneurs, qui ne se lassent point de l'encenser. Voici de nouveaux vers à sa louange:

' Disciple d'une Loi qu'à Geneve on professe,
Insigne Réformé, que l'Eglise proscrit,
Que l'Europe révere & qu'un grand Roi chérit,
On te voit à la fois servir par ta sagesse

Tes Freres, le François, l'Honneur & Jesus-Christ?
Et lorsque dans tout lieu la Gloire te proclame,
Quand tes hautes vertus par leur célébrité
T'appellent dès ce monde à l'immortalité,
Qui peut douter encor du salut de ton ame?

6 *Mai* 1781. Le Pere Vitot, Augustin, Portugais de nation, dont on a exécuté le *Stabat* dans la semaine sainte, se proposoit de donner aux Augustins du grand couvent un Concert Spirituel de divers ouvrages Latins de sa composition, les dimanche 29 & lundi 30 Avril; il devoit ensuite toucher de l'orgue: on a trouvé peu convenable à la modestie d'un religieux de s'offrir ainsi en spectacle; il a été arrêté dans son projet par M. l'Archevêque.

6 *Mai.* Dès 1720 le quartier de Gaillon, au-delà du rempart de la ville de Paris, depuis le fauxboug St. Honoré jusqu'au fauxbourg Saint Denis, a fixé l'attention du gouvernement, qui, à cette époque, projetta l'établissemeat d'un grand égoût & le perçement de différentes rues; ce quartier a pris depuis 1760 un accroissement si considérable, que le Roi a ordonné l'établissement d'une chapelle succursale de la paroisse Saint Eustache, dont la construction a été autorisée par Lettres patentes du mois de Septembre 1779, enrégistrées au Parlement. Il a aussi arrêté d'y transférer les Capucins du fauxbourg Saint Jaques.

C'est le Sieur Bronguiart, architecte, qui a fourni les plans & dessins de l'église, approuvés & signés par le Roi & confirmés par Lettres pa-

tentes du 9 Juin 1780, régiſtrées en Parlement le 29 Août ſuivant. L'égliſe & les bâtimens ſe conſtruiſent avec activité; on eſpere que le tout ſera couvert à la fin de l'hiver prochain & qu'aux fêtes de la pentecôte en 1782, la maiſon conventuelle ſera habitée & qu'on y célébrera la meſſe. Cet édifice ſera d'un genre très ſimple, mais noble, & ſa poſition d'un accès facile & commode, par les rues anciennement ouvertes & celles qu'on doit ouvrir inceſſamment.

7 *Mai*. Extrait d'une Lettre de l'Iſle de France le 30 Septembre 1780. „ M. Maillart Dumeſle, notre ancien Intendant, a imaginé de „ faire conſtruire dans cette iſle & dans celle de „ Bourbon des étuves à grains, pour conſerver „ ceux qu'elles produiſent, ſans être obligé de „ les remuer, & en garder une grande quantité „ dans un petit eſpace: double avantage très „ économique.

„ Après les procédés néceſſaires pour étuver „ le grain, on le verſe dans une caiſſe fabriquée „ exprès: celles de l'Iſle de France contiennent „ trente-cinq milliers peſant de bled; il y en a „ même deux qui contiennent chacune cinquante-quatre milliers. Dans trois heures de tems „ elles ſont remplies, & ſe vuident de même „ avec la plus grande facilité. Le grain une „ fois renfermé dans ces caiſſes, on n'y touche „ plus & il n'exige aucuns frais de main-d'œuvre pour ſa conſervation.

„ Nous ſavons que cet Intendant à ſon retour

„ en France ayant voulu connoître ce qui résul-
„ teroit de l'embarquement des farines provenant
„ de bled étuvé, a été très satisfait de ses expé-
„ riences. Il paroît qu'on a reconnu d'après ses
„ observations, qu'il étoit préférable d'étuver
„ les farines qu'on envoye dans les Colonies &
„ que c'est l'objet des étuves établies dans le
„ Département de Bordeaux.

„ Quoi qu'il en soit, nous consommons ac-
„ tuellement les bleds que M. Maillard a fait
„ étuver en 1774 & 1775, & le pain qui en
„ provient est excellent. Ainsi l'on doit lui
„ avoir une très grande obligation de sa décou-
„ verte, d'autant plus essentielle dans ce pays,
„ que des ouragans terribles viennent ravager
„ nos moissons au moment où elles sont dans
„ leur plus grande beauté."

7 *Mai.* On annonce encore un pamphlet contre M. Necker, intitulé: *Dialogue entre Madame Necker, M. de Lessart & M. le Marquis de Pezai.*

7 *Mai.* M. le Tellier, Avocat de Chartres, conservoit depuis plus de vingt ans le manuscrit de *Zulime*, tragédie de M. de Voltaire, qui lui étoit tombé entre les mains, on ne sait comment. Les corrections nombreuses qu'il contient sont de la main même de l'auteur; elles sont littéralement conformes à toutes les éditions qui ont précédé celle de 1772; dans laquelle on sait que Voltaire, âgé pour-lors de 78 ans, a fait des changemens à quelques-unes de ses pieces de théâtre.

Les corrections de ce manuscrit doivent être regardées comme d'autant plus curieuses, qu'elles sont faites en interlignes ou sur cartons. Ainsi, en même tems qu'elles donnent la liberté de lire les vers raturés, dont les vers corrigés ont pris la place, elles laissent appercevoir la merveilleuse facilité avec laquelle l'homme de génie, devenant en quelque sorte supérieur à lui-même, fait rompre & renouer rapidement le fil de ses idées, changer à son gré les nuances d'une passion, marquer la gradation de ses mouvemens, & par-là découvrir & développer toute la magie de son art.

M. le Tellier, instruit que la Bibliotheque de M. de Voltaire devoit passer du château de Ferney au palais de Petersbourg, par les soins du Baron de Grimm, Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Saxe-Gotha & chargé de la confiance de l'Impératrice de Russie en cette partie, lui a adressé ce manuscrit pour l'envoyer à cette Souveraine, qui en reconnoissance vient de faire don à l'Avocat d'une médaille d'or. C'est celle qu'elle a fait frapper en 1777, à l'occasion de la naissance du Grand-Duc Alexandre Pawlowitsch. La face représente Catherine II, & le revers l'hommage qu'elle fait de son petit-fils à la Divinité. La perfection de l'ouvrage annonce combien les arts deviennent florissans dans cet Empire, tout-à-fait barbare avant le commencement du siecle, graces à la protection de l'auguste Impératrice.

8 *Mai* 1781. *Madrigal.*

Pourquoi l'amour eſt-il donc le poiſon,
Et l'amitié le charme de la vie?
C'eſt que l'amour eſt fils de la folie,
Et l'amitié fille de la raiſon!

8 *Mai.* C'eſt la famille de M. de Machault qui a juſques ici empêché l'Evêque d'Amiens de donner à ſon zele tout l'eſſor qu'il vouloit prendre contre Voltaire & ſes œuvres; enfin le Prélat l'a emporté & l'Abbé de Fontenay, le rédacteur des feuilles des Affiches de Province, doit inſérer en entier le Mandement du Prélat dans celle de demain. On craignoit que le Cenſeur ne fît le difficile; mais c'eſt M. de Sancy, très religieux & qui n'a pas craint de ſe mettre à dos tout le parti Encyclopédique.

C'eſt le jour de Pâques que le Mandement dont il s'agit, a été lu au prône & aux prédications dans les égliſes des villes du Dioceſe d'Amiens; il n'y a que les Curés d'Abbeville qui ont refuſé de ſeconder les bonnes intentions du Prélat: comme il eſt queſtion dans ce Mandement de la malheureuſe cataſtrophe du Chevalier de la Barre & de ſes camarades, arrivée dans cette ville, ils ont craint d'exciter une trop grande fermentation: enſorte que l'Evêque mécontent leur intente un procès ſur ce refus.

8 *Mai.* Il y a quelques jours qu'au débotté à Marly, le Roi ſe livrant à toute ſon indignation contre M. le Marquis de Voyer qui, par une cupidité indigne d'un homme de ſa qualité

&

& d'un Lieutenant-Général des Armées du Roi, fait un commerce très lucratif de chevaux, tient la poste & l'auberge à sa terre des Ormes, lui reprocha toutes ces infamies en termes très durs. On ne peut qu'applaudir au Monarque ami des mœurs & de l'honnêteté, quoique beaucoup de courtisans qui se trouvent dans le cas de reproches du même genre, se permettent de critiquer S. M. On présume que M. le Duc de Chartres, auquel M. de Voyer a répondu avec beaucoup de vivacité lors de l'assemblée au sujet des maisons du Palais Royal, aura instruit le Roi de toutes ces vilenies.

9 *Mai.* C'est au sujet, en effet, de l'annonce dans les Affiches de Picardie, imprimées à Amiens le trois Février, d'une édition nouvelle de toutes les Oeuvres de Voltaire, que le zele du Prélat s'est échauffé. Il n'a pu tolérer les louanges honteusement prostituées à cette criminelle entreprise par le journaliste; & le faste philosophique du *Prospectus*, répandu avec la plus grande profusion, l'a indigné. Sa proscription est motivée, sur ce que ce coryphée des incrédules a opéré en France une affreuse corruption & que ses œuvres tiennent le premier rang parmi les mauvais livres dont le Royaume est inondé; sur ce qu'il y en a eu dans le Diocese même de l'Evêque d'Amiens une preuve éclatante, lorsqu'une société de jeunes gens, abusée par le *Dictionnaire Philosophique*, afficha hautement l'irréligion & le scandale; ce qui conduisit l'un

d'eux à l'échaffaud & au bucher. Vient ensuite une digression sur la maniere dont cet abominable auteur se formoit des disciples & séduisoit son siecle, sur ses écarts dans la religion, dans la philosophie, dans l'histoire, sur sa licence & son impiété dans ses poésies.

M. de Machault regarde le projet d'une collection complette des œuvres d'un pareil auteur, comme un attentat non-seulement contre la religion, mais contre la police civile & le juge digne de la sévérité des loix & de l'animadversion publique. Il s'éleve enfin contre l'annonce du Prix proposé pour couronner les hommes studieux qui marcheront, dit-on, dans la noble carriere de Voltaire, d'un homme qui a abusé de tous ses talens pour se rendre le corrupteur de son siecle, & dont la mort, aussi détestable que la vie, l'a fait rejetter avec horreur de la sépulture chrétienne, qu'on n'a pu lui procurer que par subtilité dans un pays éloigné.

En conséquence, le fougueux Evêque déclare à ses ouailles, qu'elles ne peuvent, sans se rendre coupables devant Dieu, ni souscrire, ni contribuer en aucune maniere pour l'édition du Recueil abominable qu'on ose leur proposer: que les citoyens qui ont quelque autorité, ne seroient pas moins condamnables devant Dieu, en n'empêchant pas, autant qu'ils le pourroient, ce recueil de parvenir à ceux qui leur sont soumis.

Telle est l'analyse de ce Mandement, où il y a plus de fanatisme que d'éloquence.

9 *Mai* 1781. Les amateurs de danse gaillarde sont fâchés de voir Mlle. Allard obligée de se retirer de l'opéra. Le comité n'a pu la tolérer plus longtems. On avoit aussi congédié Mlle. Peslin; mais celle-ci a trouvé grace. Il est certain que la premiere, grosse, courte & vieille, n'auroit pas dû attendre ce renvoi honteux; cependant après avoir fait longtems les délices du public, & ne se montrant pas même encore sans exciter les applaudissemens, elle méritoit d'être ménagée davantage. On a pris le prétexte qu'il falloit laisser prendre leur essor aux jeunes talens.

10 *Mai*. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 5 Mai. „ Depuis que le Parlement est „ obligé de laisser jouir M. Dupaty des hon„ neurs, prérogatives & droits de sa charge, „ ne peut lui en contester les fonctions, il bou„ de le public & ne juge point d'affaires, afin „ d'être dispensé de prendre sa voix. Les plai„ deurs gémissent & toute la ville est indignée. „ La Cour n'apporte aucun remede à ce désor„ dre. *Senatus decipit*, *Consul videt & tacet*. „ J'ai oublié de vous marquer que le Grand „ Banc, à une procession d'usage, pour se dispen„ ser de fraterniser avec M. Dupaty, s'est ab„ senté de la cérémonie; en sorte qu'il y a pré„ sidé seul. Ses ennemis sont surtout furieux „ de se voir arrêtés par le Roi dans l'éclat qu'ils „ se proposoient de faire au sujet des pamphlets „ répandus à l'occasion de ce magistrat & de „ sa querelle."

10 *Mai* 1781. L'abbé Maury, un peu humilié de son rôle à Versailles pendant sa station, affecte de dire aujourd'hui qu'il s'est justifié auprès du Roi; que S. M. a reconnu qu'il ne lui en avoit point imposé au sujet de l'anecdote des enfans-trouvés & avoit bien voulu déclarer devant ses courtisans qu'elle s'étoit trompée. En conséquence il compte être dédommagé de l'orage passager qu'il a essuyé, par une faveur insigne & être fait Evêque *in partibus*. Son ambition excessive de parvenir à la Prélature lui a fait suspendre ses démarches pour entrer à l'Académie. On lui a fait observer qu'on voyoit fréquemment des Evêques devenir Académiciens, mais qu'il n'y avoit point d'Académicien devenu Evêque. Ses rivaux s'indignent de voir le fils d'un savetier du Comtat aspirer aux honneurs du corps Episcopal.

10 *Mai*. Il y a quelque tems qu'on a joué devant la Reine, que sa grossesse empêche de venir à Paris, *la Veillée Villageoise* : S. M. en a été si contente, qu'elle a fait donner aux auteurs 1200 livres de gratification.

Ces jours derniers on a exécuté à Marly *les Vendangeurs*, où le Pere *la Joie* chante les couplets suivans :

Pour animer nos chansons,
La gaieté se passe
De violons & de bassons
Et de contre-basse.
Mais l'ennui parmi les grands
Seche tant leurs ames,

Qu'il faut beaucoup d'instrumens
Pour ces grandes Dames.

Ces couplets critiques & gaillards ont fort déplu à la cour & il s'est élevé un murmure qui a fait remarquer la mal-adresse des auteurs de ne les avoir pas supprimés en pareille circonstance.

M. le Comte de Maurepas, qui s'y est fait porter & se faisoit repéter les paroles par Madame de Flamarens à cause de sa surdité, a observé que c'étoit gai, mais polisson. On croit que si les auteurs n'avoient pas eu leur gratification, ils auroient couru risque de ne pas la toucher.

L'anecdote est d'autant plus singuliere, que la piece avoit déjà été exécutée à Versailles le 10 Novembre 1780 devant leurs Majestés, sans qu'elle eût causé aucun scandale.

11 *Mai.* Extrait d'une Lettre de Marseille du 1er Mai. „ Ce qui a déterminé à préférer „ le corps municipal pour l'aliénation des ter„ reins de l'arsenal de marine, ou plutôt ce qui „ a engagé celui-ci à en faire l'acquisition, c'est „ le projet d'y former une place, pour élever au „ Roi la premiere statue que l'amour des peu„ ples lui ait décernée jusqu'ici. L'inscription „ doit être *à Louis-Auguste, Bienfaiteur de* „ *ses Sujets, Restaurateur de la Marine, Protecteur du Commerce.* M. Malouet, le Commissaire de S. M., n'a pas peu contribué à faire prendre consistance au projet; &, en conséquence, les Députés du Conseil municipal lui

„ ont décerné le titre de *Citoyen de Marseille.*"

11 *Mai* 1781. Extrait d'une Lettre du Contrôle Général du 11 Mai. „ M. Necker n'a „ travaillé de la semaine avec personne, pas „ même avec son Sergent-d'affaires. (le Sieur „ Hamelin, ainsi désigné dans les brochures.) „ On dit qu'il songe sérieusement à sa retraite „ & que Madame son épouse, malgré son am„ bition, l'en presse vivement.

„ On craint actuellement que ce ne soit pré„ cipité & que celui qu'on desireroit pour le „ remplacer n'ait pas le tems de diriger toutes „ ses batteries."

11 *Mai.* L'Académie Royale de Sculpture & de Peinture a perdu depuis quelque tems deux sujets qu'elle regrette. L'un est M. Moitte, Graveur, qui, sans avoir rien d'original dans sa maniere, n'étoit pas sans talens. Il est remarquable par quatre fils, tous entrés dans la carriere des Arts: l'un est Peintre, l'autre Sculpteur, le troisieme s'est fait Architecte & le dernier succede au burin de son pere.

Le second Artiste mérite plus de détails. C'est M. Dumont le Romain, Peintre d'histoire, reçu en 1728; il est mort octogénaire. La nature l'avoit doué d'un physique & d'un caractere pleins de force & d'énergie. Il se jetta avec emportement vers la peinture & curieux de se former sur les grands modeles de l'Italie, il entreprit le voyage à pied & sans argent. Son enthousiasme lui fit surmonter tous les obstacles;

& ſes talens, à ſon retour, lui valurent ſon admiſſion à l'Académie. C'eſt cette époque de ſa vie qui lui a fait donner le ſurnom de *le Romain*. La vigueur de ſon ame paſſant dans ſon pinceau, le rendoit ſouvent dur; il étoit tranchant dans ſon coloris, qui manquoit de l'harmonie ſi admirable chez les grands maîtres. Il ſe plaiſoit à préſenter dans ſes tableaux beaucoup de parties en raccourci, ce que l'on évite le plus poſſible, parce que ces tours de force ſont rarement heureux & nuiſent toujours aux graces d'un ouvrage. Un des beaux de M. Dumont eſt dans les Chartreux.

On reproche ſurtout à cet artiſte de s'être arrêté trop tôt, d'avoir négligé de perfectionner de plus en plus ſon talent par une étude conſtante de la nature. Il paroît que ſon amour-propre l'a aveuglé & le rendoit intraitable avec ſes confreres; il repouſſoit tout le monde: il portoit ce défaut juſques dans la ſociété; enſorte que, malgré les qualités les plus eſſentielles, il étoit ſans amis, & n'a pu ſe flatter de voir pleurer ſa mort par perſonne.

11 *Mai*. M. Poiſſon, frere de Madame de Pompadour, ſucceſſivement Marquis de Vaudieres, de Marigny & en dernier lieu de Menars, vient de mourir des ſuites d'une goutte qui l'avoit tourmenté pendant longtems, & après lui avoir laiſſé quelques années d'intervalle l'a enfin entraîné au tombeau.

12 *Mai*. Extrait d'une Lettre de Strasbourg

du 25 Avril. „ Vous êtes curieux de savoir „ au juste ce qui concerne le Comte de Caliostro, dont depuis quelque tems les papiers publics parlent avec tant d'emphase. Il est arrivé ici au mois de Septembre dernier; il étoit „ sans suite & sans équipage: logé d'abord chez „ un simple bourgeois & fort simplement, l'on „ fit fort peu d'attention à lui. Ce ne fût que „ sur la fin d'Octobre qu'il commença d'avoir „ de la célébrité. On dit que c'étoit un homme de la premiere qualité, né en Arabie, lequel avoit des secrets merveilleux & guérissoit toutes sortes de maladies sans aucune „ espece de rétribution & que même il donnoit „ de l'argent aux pauvres qui en avoient besoin „ pour se médicamenter. C'est à cette époque „ que le public a couru en foule chez lui & „ que, pour satisfaire à son empressement, il s'est „ monté avec magnificence dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, où il „ donne tous les jours des audiences publiques „ depuis onze heures jusques à une heure.

„ On ne peut nier qu'il n'ait fait de belles „ cures; mais il a échoué dans d'autres, surtout à l'égard d'un sourd, & il a fini par déclarer qu'il ne se soucioit plus d'entreprendre „ de surdité.

„ Son remede favori consiste dans une liqueur, qu'il donne par gouttes & qui est à „ peu près le *Lilium* de Paracelse. Il a une „ telle confiance en cet élixir, qu'obligé de

„ fortir de Ruffie, à ce qu'il dit, par l'effet
„ de la jaloufie du premier médecin de l'Impé-
„ ratrice, il lui propofa un duel d'un genre nou-
„ veau. C'étoit d'avaler réciproquement le
„ poifon le plus fubtil, compofé par l'adver-
„ faire, & de s'en préferver: le médecin Ruffe
„ n'ofa accepter.

„ Il eft vrai que M. le Comte de Caliostro
„ diftribue gratuïtement de fon élixir; il eft vrai
„ qu'il n'a point reçu d'argent des malades qu'il
„ a traités : mais il a avec lui un chirurgien
„ Gascon, qu'on paie ordinairement fort cher.

„ A l'égard de fa naiffance, il eft vifiblement
„ Sicilien pour tous ceux qui ont voyagé en
„ Italie. Cet accent eft auffi aifé à reconnoître,
„ qu'en France l'accent Gascon ou Normand.

„ On vient de dreffer un procès verbal con-
„ cernant un malade qu'il a traité depuis le 9
„ Avril jufqu'au 1 Mai, & il réfulte qu'il l'a
„ réduit à l'état le plus déplorable."

13 *Mai.* En attendant que le Sallon qui doit s'ouvrir cette année ait lieu, on va voir à la Bibliotheque du Roi deux morceaux précieux, dont les connoiffeurs impartiaux parlent avec enthoufiafme. L'un est une Statue de M. Houdon: une *Diane* exécutée eu marbre, dont on avoit déja admiré le modele; elle s'éleve au milieu des rofeaux qui fléchiffent mollement fous fes formes arrondies. L'autre, un Tableau de M. Bonnieu, qui repréfente *Adam* & *Eve* bannis du Paradis terreftre: la profonde douleur de l'hom-

me, accablé sous le poids du repentir; celle de la femme, qui n'est que troublée & confuse, sont parfaitement différenciées. L'artiste a eu le talent de rendre la nudité d'Eve si pure, qu'il y a tout lieu de croire que les envieux parmi ses confreres ne trouveront aucun prétexte pour l'exclure de l'Exposition prochaine.

13 *Mai* 1781. M. le Curé de Saint Sulpice actuel, poursuivant avec le même zele que ses prédécesseurs la superbe basilique commencée sous M. Languet, vient de l'orner d'un buffet d'orgues, le plus vaste & le plus riche en décorations qu'on ait encore vu ici. Les amateurs se plaignent même, qu'ayant moins d'égard à l'oreille qu'à l'œil, on ait plus songé à l'embellissement de cet instrument qu'à perfectionner son harmonie. Quoi qu'il en soit, le mardi 15, Messieurs Couperin, Balbastre, Sejeau & Charpentier en feront la réception: le tems n'étant point suffisant pour faire toucher Messieurs les Professeurs, Messieurs Luce, l'organiste de la paroisse & Clicot, le facteur de l'orgue, les invitent pour le lendemain. Déja la foule des amateurs se dispose à se rendre à un pareil spectacle, & la piété du Pasteur l'a obligé de prendre toutes les précautions que lui a dictées son zele pour empêcher le tumulte & les applaudissemens trop bruyans qui troubleroient la majesté du lieu saint.

13 *Mai*. Cette nuit le feu a pris à une maison Seize-rue des fossés Montmartre près la place des Victoires, par l'imprudence d'un domesti-

que. Dans cette maiſon logeoit M. Nogaret, Receveur des domaines & bois de M. le Comte d'Artois. C'étoit un curieux qui avoit un riche Cabinet & ſurtout des Tableaux précieux. On craint bien qu'ils n'aient été la proie des flammes. M. Racine, Intendant général des finances de *Monſieur*, habitoit la même maiſon.

14 *Mai.* On parle toujours de la retraite de M. Necker & l'on penſe aujourd'hui que c'eſt lui-même qui profite de la fermentation élevée par ſes ennemis pour la demander & ſe retirer adroitement d'un poſte qu'il a rempli juſqu'ici avec gloire. Il ſent bien que l'illuſion ſe diſſiperoit, ſi la guerre duroit & ſi, obligé d'en venir à des moyens extrêmes, il ne pouvoit plus laiſſer les peuples dans la ſécurité où ils ſont. Afin de ſe faire encore mieux regretter, ſi cet événement a lieu, il vient de promulguer des Lettres patentes, données à Verſailles le 22 Avril & enrégiſtrées en Parlement le 11 Mai, concernant l'Hôtel-Dieu de Paris & les changemens avantageux qu'il y veut introduire. Cet acte de bienfaiſance, ſurtout envers les claſſes inférieures de la Nation, eſt bien propre à s'en faire regretter & à cauſer une grande ſenſation auprès de ceux qui ne connoiſſent pas le faux de ſes opérations & leur danger pour l'avenir.

14 *Mai.* M. Pitra, l'auteur des paroles d'*Andromaque*, opéra dont M. Gretry a fait la muſique, avoit conſervé le dénouement de Racine, autant que le comportoit le genre du Spec-

tacle pour lequel il avoit travaillé. Il a cru s'appercevoir qu'obligé d'étrangler les deux superbes scenes de la tragédie, il en résultoit de la langueur; ce qui avoit empêché le succès complet de l'ouvrage. En conséquence, il a imaginé que, par une innovation heureuse, s'il déroboit *Pyrrhus* avec *Astianax*, aux fureurs des Grecs, il produiroit un intérêt plus attendrissant & plus doux & se ménageroit des fêtes & des danses plus favorables au théâtre lyrique & si desirées des amateurs. C'est ainsi qu'on va remettre *Andromaque*, & les connoisseurs jugeront si le poëte a bien trouvé la cause véritable du peu de succès de cet opéra.

15 *Mai*. L'objet des nouvelles Lettres patentes concernant l'Hôtel-Dieu, est surtout de remédier à l'inconvénient affreux dont on se plaint depuis si longtems, de faire coucher jusqu'à sept & huit dans un lit des personnes attaquées d'infirmités différentes & des malades avec des mourans & même des morts: en conséquence il doit être disposé de maniere, qu'il puisse contenir au moins trois mille malades couchés seuls & placés dans des salles séparées, suivant les principaux genres de maladies, & en observant encore que les hommes & les femmes soient mis dans des corps de logis distincts & qu'il y ait des promenades & des salles particulieres pour les convalescens.

Ce nombre sera plus que suffisant, puisque celui commun des malades réunis annuellement

à l'hôtel-Dieu & à l'hôpital de Saint Louis est au plus de 2400 à 2500. Il peut augmenter, il est vrai, lorsque l'on n'en sera pas repoussé par la crainte de maux plus grands que ceux qu'on éprouve, ou de secours dégoûtans; mais d'un autre côté, on l'a diminué, en préparant des infirmeries dans tous les hôpitaux destinés aux valides & en formant quelques hospices assignés particulierement aux paroisses: d'ailleurs le plus grand ordre à résulter des nouveaux plans rendra les maladies moins longues, & en procurant une plus grande circulation de malades, il s'en trouvera une moindre quantité à la fois. Enfin les nouveaux Réglement dont on s'occupe, remédieront aux abus & usurpations du vice ou de la paresse sur les véritables malades.

Cependant, pour subvenir à la possibilité d'une trop grande foule excitée par le meilleur traitement, on ménagera un espace qui pourra contenir 1000 malades de plus, mais placés comme ils le sont actuellement, jusqu'à ce qu'on puisse faire mieux. L'hôpital Saint Louis sera toujours réservé pour les maladies susceptibles de contagion, ou pour servir de supplément dans des circonstances extraordinaires.

Quant aux arrangemens pécuniaires, M. Necker évalue la dépense de chaque journée de malade à vingt sous, & sur ce pied a calculé que l'hôtel-Dieu avoit des revenus suffisans pour subvenir à peu près à 3600 journées de malades: il prétend que le surplus se payera par l'augmen-

tation des revenus de la maiſon, lorſqu'elle vendra ſes immeubles, par le zele & le déſintéreſſement des adminiſtrateurs, par les charités qu'excitera le ſpectacle d'une adminiſtration plus humaine & mieux entendue. Du reſte, S. M. veut donner les ſecours qui lui paroîtront néceſſaires.

La dépenſe extraordinaire & momentanée pour effectuer les nouveaux arrangemens, ſoit à l'égard des conſtructions, ſoit des immeubles & uſtenſiles à acquérir, n'excédera pas 600,000 livres, ſuivant l'évaluation faite auſſi par M. Necker. Le Roi y pourvoira, ainſi qu'il l'a fait à l'égard des nouvelles priſons, ſans rien détourner de ſon tréſor royal. Il y deſtine, 1°. un fonds qui lui eſt particulier & myſtérieux (puiſqu'on ne l'aſſigne pas.) 2°. les droits que l'Archevêque de Paris avoit acquis ſur cette capitale; mais qu'il a cédés en partie à S. M. & conſacrés à un établiſſement d'utilité publique: 3°. le montant des offres que les Fermiers généraux, les Adminiſtrateurs des Domaines & les Régiſſeurs généraux ont reçu l'inſinuation de faire à la ſignature de leur dernier traité, également dans la vue de quelque objet charitable.

Dans l'eſpoir d'exciter plus efficacement l'activité des chefs dans toutes les parties de cet hôpital, les Etats de ſituation de l'Hôtel-Dieu seront imprimés tous les ans à l'imprimerie royale & aux frais du Roi; ils contiendront le nombre des journées des malades reçus & traités pendant l'année, ainſi que la quantité des perſonnes at-

tachées & employées au ſervice dudit hôpital; & les recettes & dépenſes de toute nature, avec des obſervations ſur tous les objets qui en ſeront ſuſceptibles.

Leſdites Lettres-patentes ſont précédées d'un long préambule rempli de *Pathos*, & qui excite l'attendriſſement des Lecteurs, plus occupés à ſentir qu'à réfléchir.

15 *Mai* 1781. Il paſſe pour conſtant que M. Necker a déclaré au Roi dimanche à Marly, qu'il n'avoit aucun travail de prêt à apporter à S. M. & qu'en même tems il lui a préſenté un Mémoire relatif à ſa poſition, où après s'être de nouveau juſtifié des reproches dont on le charge, il lui a fait ſentir pour le bien même du Royaume la néceſſité d'accepter ſa démiſſion qu'il avoit l'honneur de lui préſenter; ou, en le couvrant d'une protection éclatante, d'intimider ſes ennemis de façon à ce qu'ils ne revinſſent plus à la charge contre lui. On ajoute que le Roi a pris le Mémoire & la Démiſſion. Depuis M. Necker eſt reſté dans la même inaction & tout le public eſt dans l'attente. La Bourſe s'en eſt reſſentie hier par une baiſſe aſſez ſenſible. On le dit mandé aujourd'hui à la cour & l'on eſpere ſortir de cette incertitude qui allarme les bons patriotes.

16 *Mai*. M. Necker eſt revenu très ſatisfait de Marly; il a dit en riant à ſon ami Hamelin: „ ah çà! nous pouvons actuellement travailler „ enſemble avec ſécurité." Le bruit eſt qu'il a déterminé le Roi à le faire entrer au Conſeil

& par cette haute faveur, non-feulement d'en impofer à fes puiffans ennemis, mais de le mettre en état d'y défendre fes projets.

16 *Mai.* M. Pitra, dans fon nouveau dénouement de l'opéra d'*Andromaque*, ayant paru vouloir faire porter tout l'intérêt fur le fils de cette Princeffe, les connoiffeurs s'accordent à convenir qu'il auroit fallu auffi changer le titre & y fubftituer le nom d'*Aftyanax*. En effet, il en réfulte une autre tragédie, qui fait perdre de vue totalement Racine. De-là un effet très impofant, tant par le fpectacle, que par plufieurs morceaux de mufique fort applaudis: de-là auffi quantité d'invraifemblances, qui détruifent la fable entiere: en un mot, beaucoup d'abfurdités en faveur de la magnificence & du chant, qui arrive fouvent au théâtre lyrique & faifoit dire au févere Defpréaux à l'officier qui donnoit les places: „ *Monfieur, mettez-moi dans un endroit où je n'entende que la mufique.*"

Quant à la mufique, on trouve que M. Gretry a quitté fon ftyle & fa maniere: qu'il a voulu fe rapprocher alternativement & du Chevalier Gluck & de M. Piccini, & qu'inférieur à tous deux, il n'a ni l'énergie du premier, ni le chant gracieux du fecond.

17 *Mai.* Depuis longtems une partie des phyficiens regardoient l'électricité comme un remede puiffant: une autre partie nioit qu'elle fût utile en médecine. Ce problême ne pouvant fe réfoudre que par des obfervations nombreufes, entrepri-

prises & suivies avec soin, sans partialité, sans prévention, le Gouvernement desirant qu'un objet aussi important, intéressant autant le bien général de l'humanité, fixât l'attention de la Société Royale de Médecine, nouvellement établie sous son influence & destinée à être spécialement dirigée dans ses vues; cette Compagnie nomma en 1778 le Docteur Mauduyt, l'un de ses membres, comme le plus propre à se charger de cette partie de ses travaux & de lui en rendre compte. Le Roi approuva ce choix & M. le Directeur Général des finances lui accorda par ses ordres une gratification annuelle & forte en proportion des frais indispensables attachés à son travail.

Au commencement de 1780 M. Mauduyt ayant lu dans les séances de la Société un mémoire, qui contenoit l'histoire du traitement électrique administré depuis deux ans à 82 malades, la compagnie chargea les Docteurs Geoffroy, Lorry & Andry de l'examiner en particulier & de lui en rendre compte.

Le résultat fut que l'Electricité est un moyen de soulager & de guérir la paralysie, qu'elle peut être employée avec avantage dans le traitement des différentes maladies de cette espece; mais qu'il étoit nécessaire de multiplier les faits propres à réaliser cet espoir & surtout à déterminer la méthode d'employer avec toute l'efficacité possible un pareil agent. En conséquence M. Mauduyt fut chargé de poursuivre ses recherches & ses découvertes.

Au commencement de 1781 ce Docteur a rendu un nouveau compte & l'on en a été si content que M. le Directeur général des finances lui a écrit une Lettre, pour lui apprendre que S. M. veut bien lui continuer pendant quatre ans encore le même traitement.

17 *Mai* 1781. M. Bonnieu soutient parfaitement dans son nouveau Tableau d'*Adam* & *Eve* la haute réputation que lui avoit déjà faite sa *Betzabée*. Cette fois il s'est élevé jusqu'aux grandes & belles proportions de l'antique : la femme est superbe, elle est en marche & dans la nudité parfaite qui caractérise la mere du genre humain. Elle n'est couverte que de ses cheveux & l'artiste, pour éviter le moyen trivial d'une feuille sur ses attraits secrets, les dérobe à l'œil par cet ornement, dont les boucles ondoyantes reviennent en avant & lui servent de voile à cette partie de son corps; ce qui dans le fait se rapproche ingénieusement de la vérité. Du reste, cette figure, quoique droite, présente les contours les plus moëlleux, les formes les mieux arrondies; elle est pleine d'une grace ingénue: les chairs sont vivantes & tout le physique du corps est supérieurement dessiné. L'expression de la tête seroit, sans doute, très susceptible de critique; elle n'est pas à beaucoup près d'une douleur proportionnée à la circonstance. Le peintre l'a voulu réserver toute entiere pour l'homme, qui de la main se couvre le visage & marque ainsi sa confusion, ses remords & son désespoir; il

est assis & cette attitude, ainsi que le coloris de sa carnation, contraste très bien avec l'autre figure & contribue à la faire sortir davantage.

On voit dans le lointain l'Ange qui les a chassés du paradis terrestre & en garde encore la porte, le glaive à la main. Cette figure, aussi petite, aussi dérobée que celle du David dans le Tableau de Betzabée, est beaucoup plus pardonnable, en ce qu'elle n'est qu'accessoire, pour indiquer le moment de la situation, que ce n'est pas un acteur principal & que d'ailleurs la perspective permet de l'éloigner autant que l'on veut: ce qui ne pouvoit se supposer de la part du Roi-prophete, devant être assez près de Betzabée pour en découvrir tous les charmes & s'enflammer à leur vue.

17 *Mai.* Le Grand Conseil jouissant assez paisiblement de sa jurisdiction depuis quelque tems, n'est plus tourmenté que par le Parlement de Dijon relativement à l'attribution qui lui a été faite des affaires de l'Ordre de Malthe. Elle cause tant de jalousie à cette Cour, qu'elle a deux Députés à Paris, chargés de suivre cette affaire avec chaleur.

Au surplus, le Grand Conseil voit avec une satisfaction secrete la fermentation élevée dans le sein du Parlement de Paris au sujet de M. Necker, & il espere tirer avantage de l'humiliation ou de la résistance de cette Cour.

18 *Mai.* Contre l'usage de l'opéra on avoit annoncé hier le début de Mlle. Buret cadette,

dans le *Devin de village*. Ce qui a réveillé la curiosité des amateurs. On s'est informé qui elle étoit: on a su que c'étoit une des Demoiselles Bubelin, jouant avec succès sur un théâtre bourgeois de Paris très bien monté, composé & subsistant depuis plusieurs années. Son début en est devenu plus curieux & plus piquant. Elle a rempli le rôle de *Colette* assez mal, quant à la partie du chant, mais n'a point été embarrassée comme actrice; malgré sa timidité elle n'a nullement eu l'air gauche. Sa voix naturellement foible, a acquis de la vigueur pour chanter l'ariette Italienne du Seigneur Bertoni, substituée à celle de Jean-Jacques Rousseau. Elle a reçu beaucoup d'applaudissemens dans cet air de bravoure, où son organe a paru très flexible & plein d'agrément: ses sons sont brillans dans le haut; il est fâcheux que le *medium* n'y réponde pas. L'opéra donne 4000 livres à ce sujet, quoique assez mince, à ce qu'on voit.

18 *Mai* 1781. M. l'Abbé Raynal s'étoit longtems défendu d'avouer comme sien le livre de l'*Histoire philosophique du Commerce & des Etablissemens Européens dans les deux Indes*: depuis quelque tems en le reconnoissant, il avoit du moins eu la précaution de ne pas mettre son nom à la tête: enfin l'amour-propre l'a emporté; il a voulu jouir de toute sa gloire & il en paroît une Edition nouvelle, où l'on lit au bas *par M. l'Abbé Raynal.* On avoit dit que son intention étoit de purger cette édition de tous les mor-

ceaux de déclamation capables d'offenſer le Clergé & le Gouvernement : point du tout. On prétend, au contraire, qu'il les a augmentés & renforcés, enſorte que le bruit a couru qu'il étoit à la Baſtille. Ce bruit s'eſt ſoutenu pendant quelque tems ; on a lieu de croire aujourd'hui qu'il eſt faux.

18 *Mai.* M. Mauduyt, pour une plus grande authenticité de ſon traitement des maladies différentes de la paralyſie par l'électricité, a lu dans la ſéance de la Société Royale de Médecine, tenue au Louvre le 20 Avril dernier, un Avis donné au public par ce Médecin, où il déclare qu'il continuera pendant quatre ans à traiter gratuitement les malades qui ſe préſenteront dans des cas où l'électricité pourra leur être utile. Ces cas ſont, en général, le rhumatiſme, ſoit ſimple, ſoit goutteux ; le rachitiſme des enfans, le lait épanché, les ſcrophules ou écrouelles, la cataracte commençante, la goutte ſereine recente, la ſurdité, &c. Il ajoute que ce traitement, à ſa connoiſſance, même en ne réuſſiſſant pas, n'a encore occaſionné aucun mal réel. Afin d'inſpirer plus de confiance aux malades, ce Docteur apôtre de l'électricité médicale n'en admettra aucun ſans avis de ſon Médecin ou de tout autre.

Le compte rendu par pluſieurs Aſſociés & Correſpondans de la Société, ſoit Regnicoles, ſoit étrangers, d'Eſſais dans le même genre, confirmant le ſyſtême & les ſuccès de M. Mauduyt, eſt un préjugé de plus en plus favorable.

M. Vicq d'Azyr, Sécrétaire perpétuel de la Société de médecine, est intervenu le 22 Avril & a donné un certificat à M. Mauduyt, par lequel il atteste que la Compagnie a approuvé son avis & a desiré qu'il fût rendu public.

19 *Mai* 1781. On est plus inquiet que jamais au sujet de M. Necker. Les conditions principales qu'il exigeoit pour rester dans sa place, étoient d'entrer au Conseil & d'obtenir un Lit de justice pour l'enrégistrement des Lettres patentes concernant l'Assemblée provinciale de Moulins: il paroît que ses ennemis l'ont emporté & comme le Roi a mis néant à ses demandes, on ne doute pas qu'il ne donne aujourd'hui sa démission.

19 *Mai*. Un Imprimeur de Toulouse, nommé Rayet, ayant contrefait les *Contes Moraux*, du vivant & sans le consentement de l'auteur, toute l'Edition a été saisie & mise au pilon, & par Arrêt du Conseil du 20 Avril il a été condamné à 6000 livres d'amende, dont 2000 livres au profit de l'auteur, M. Marmontel, & le surplus à tel usage qu'il plaira à S. M. M. de Neville a voulu par cet acte de vigueur, en maintenant ses Arrêts nouveaux du Conseil concernant la Librairie, objets de tant de réclamations & de scandales, prouver combien il est zelé pour conserver aux auteurs leur propriété, bien loin de l'attaquer, ainsi qu'on l'en accuse.

20 *Mai*. M. Houdon, pour s'écarter de ses confreres, qui depuis peu nous ont offert plusieurs

Dianes, a repréſenté la ſienne en Chaſſereſſe & en action. Le ſwelte eſt ſon attribut brillant. Elle marche. Elle eſt cenſée traverſer un marais, & pour mieux le franchir s'appuye ſur un buiſſon de roſeaux qu'elle rencontre. Rien de plus charmant que cette figure, où les ſpectateurs trouvent réunies la légereté, la nobleſſe, la pudicité, les graces & la beauté. Son arc, ſes fleches ſont d'un fini précieux; mais la poſition hardie où l'artiſte l'a placée, étonne ſurtout les connoiſſeurs. Le marbre d'ailleurs eſt d'une blancheur éblouiſſante, d'une pureté qui répond à merveille à celle de la Déeſſe.

20 *Mai.* Rien de plus certain aujourd'hui que la démiſſion de M. Necker, donnée hier & acceptée. On eſt perſuadé que c'eſt Madame la Ducheſſe de Polignac qui, trompée par les ennemis du Directeur général, lui a porté les derniers coups & qui, en lui ôtant la protection de la Reine, l'a laiſſé ſans appui auprès du Roi. C'eſt M. de Fleury de la Valette qui le remplace. Tout le parti du Comte de Maurepas s'en félicite & reproche au Directeur général expulſé ſon ingratitude envers ſon bienfaiteur. Les honnêtes gens, qui ne ſont d'aucune cabale, gémiſſent, en ce qu'ils ne doutent pas que cet événement ne faſſe tort au Royaume & ne réjouiſſe nos ennemis.

20 *Mai.* Le Mémoire préſenté au Roi par M. Necker en 1778 eſt toujours très-rare. On n'en a imprimé que douze exemplaires, pour être envoyés aux gens qui avoient intérêt de le con-

noître & de le refuter. D'ailleurs, c'étoit une tournure pour prétexter & en favoriser la dénonciation. Aujourd'hui le Parlement est le plus actif pour en empêcher la publicité & la réimpression : comme il n'est pas extrêmement long & n'a gueres qu'une feuille d'impression, beaucoup de gens l'ont copié. On ne peut nier qu'il n'y ait des choses excellentes, spécieuses, des morceaux écrits éloquemment: cependant on peut aussi lui reprocher du bavardage, de l'incohérence dans les idées, des contradictions, au point de fournir à quiconque voudroit le refuter, des moyens, des raisonnemens, des principes tirés même de l'ouvrage & qu'on tourneroit contre l'auteur. Au surplus, ce qu'il contient de meilleur, c'est le portrait des Intendans, la critique de leurs fonctions, du genre de leur administration dans l'assiette des impôts. Et tout cela est tiré des superbes Remontrances de la Cour des Aides en 1775.

21 *Mai* 1781. Extrait d'une Lettre d'Amsterdam du 17 Mai. „ Nous sommes ici enchan„ tés de notre nouvelle liaison avec la France ; „ nous exaltons le Regne de Louis XVI, qui „ gouverne sans maîtresse ; ce qui n'étoit pas „ encore arrivé chez vous depuis 140 ans. On „ boit dans nos compagnies publiques & parti„ culieres à sa santé & ensuite à celle de M. de „ la Motte-Piquet. On chante continuellement „ des chansons à la gloire des François, le bas „ peuple en langue flamande, & les gens com-

me

„ me il faut, dans la vôtre. Voici une chan-
„ ſon faite récemment en l'honneur du Chef-
„ d'eſcadre dont je viens de vous parler & au
„ ſujet de ſa capture du 2 de ce mois. Elle eſt
„ maligne & gaie; vous la trouverez digne de
„ vos Collet & de vos Beaumarchais de Paris."

Les Suites de la Priſe de St. Euſtache.

Sur l'air: *il n'y a qu'un pas du mal au bien.*

Grande eſt la derniere victoire
Du fameux Amiral Rodney,
L'univers en eſt étonné!
Saint Euſtache comble ſa gloire:
Voyez quel bonheur eſt le ſien,
Il a tout pris & ne tient rien!

Il étoit entré ſans obſtacle
Dans un fameux Port Hollandois,
Où chacun croyoit être en paix.
Quel trait de valeur! Quel miracle!
Voyez quel bonheur eſt le ſien,
Il a tout pris & ne tient rien.

Pour montrer qu'en faiſant la guerre
L'Anglois agiſſoit galamment,
Il avoit généreuſement
Tout embarqué pour l'Angleterre:
Voyez quel bonheur eſt le ſien,
Il a tout pris & ne tient rien.

Tout le butin de Saint Euſtache
Que croyoient tenir les Anglois,
Repris par un brave François,
Leur a paſſé ſous la mouſtache:

Piquet l'a pris, Piquet le tient,
Et ce qu'il tient, il le tient bien.

21 *Mai* 1781. Il paroît constant que les trois conditions mises par M. Necker pour reprendre sa démission étoient: 1o. son entrée au Conseil, ou du moins aux Comités secrets des affaires d'Etat: 2o. des Lettres de jussion & un Lit de justice, s'il le falloit, pour l'enrégistrement de l'Edit de création des Administrations provinciales: 3o. la punition de M. Gueaux de Reverseau, Intendant de Moulins, qui avoit traversé les vues du Directeur général, lors de l'établissement de l'assemblée de cette Province, qui avoit cabalé pour la rendre inutile & la faire dissoudre l'année derniere.

M. Necker, ayant remis mardi ces conditions, suites du mémoire qu'il avoit fourni au Roi le dimanche, s'étoit flatté par l'accueil de S. M. qu'elles seroient acceptées. Les choses avoient changé de face dans l'intervalle. On a prétendu que les adversaires de M. Necker avoient cherché à lui aliéner la Reine par l'entremise de Madame la Duchesse de Polignac, en lui faisant sentir le danger de recevoir ainsi la loi d'un étranger parvenu, guidé moins par le bien public que par son ambition.

M. Necker étant revenu vendredi à Marly pour travailler avec le Roi, ne put le voir. Il fut chez M. de Maurepas, qui ne l'admit point en sa présence & s'excusa sur une attaque de goutte: il passa chez la Reine, où il resta quelques

minutes. S. M. lui conseilla de revenir le lendemain chez le Comte de Maurepas, ce qu'il fit. Ce Ministre lui dit que le Roi acceptoit sa démission: ce fut un coup de foudre pour le Directeur général, qui, atterré, tourna le dos & alla chez le Marquis de Castries, son ami, pour y recevoir quelque consolation; de-là il revint à Paris. Il est réfugié à sa maison de Saint Ouen. *Sic transit gloria mundi!*

21 *Mai.* Les comédiens Italiens donnent demain la premiere représentation du *Printems*, divertissement pastoral en un acte & en vaudevilles. C'est encore une production de MM. Auguste de Piis & Barré, qui se proposent, sans doute, de peindre ainsi successivement les quatre saisons. Ils ont commencé par l'Automne, dans les *Vendangeurs*; l'Hiver a suivi dans *la Matinée & la Veillée Villageoise*: les voilà à la troisieme aujourd'hui. On ne parle pas, au surplus, de celle-ci aussi favorablement. La piece a été exécutée à Marly & il paroît qu'elle n'y a pas été fort goûtée.

21 *Mai.* Le Parlement avoit retardé le travail de ses Remontrances, dans l'espoir que le Directeur général des finances ne resteroit pas longtems en place; aujourd'hui qu'il est satisfait, il est à croire qu'il en demeurera-là. Voici, au surplus, les propositions sur lesquelles il devoit insister le plus & l'esquisse du travail de M. Necker sous le point de vue attaquable.

„ Les Intendans abusent: les Parlemens gé-

„ nent : les anciens corps offrent des obſtacles „ & des réſiſtances à l'autorité : réformer & reſtreindre les premiers : réduire les ſeconds au „ ſeul métier de juges : abroger toute forme, „ toute dénomination, toute trace d'anciens „ Etats & de leurs prétentions, en les rempla- „ çant par des Adminiſtrations locales & de „ choix, qui s'aſſembleroient rarement, qui „ n'offriroient jamais de réſiſtance, qui ne pour- „ roient que faire des obſervations rapides de „ trois ans en trois ans, qui ſeroient faciles à „ corrompre, & qui au beſoin deviendroient un „ moyen *de force* pour convertir & corriger la „ conſtitution actuelle de la Bretagne, du Lan- „ guedoc & de l'Artois".... Voilà ce qu'on appelle dans le mémoire un premier pas à l'amélioration générale.

22 *Mai* 1781. De Londres le 11 Mai. „ Sa „ Majeſté Britannique, toujours diſpoſée à fa- „ voriſer les progrès des lumieres, vient de don- „ ner les ordres les plus précis pour préſerver „ des dangers de la guerre M. Foucherot Archi- „ tecte, & M. Fauvel Peintre, que M. de „ Choiſeul Gouffier, auteur du *Voyage pittoreſ-* „ *que de la Grece*, a envoyés ſur les lieux, afin „ d'ajouter de nouvelles recherches à celles qu'il „ a déjà faites lui-même, & de contribuer par „ leurs talens à perfectionner de plus en plus „ ce bel ouvrage."

22 *Mai*. Le ſujet du *Printems* conſiſte dans l'indifférence de deux jeunes bergeres, qui ne

pouvant résister à la constance de leurs amans, à l'exemple de leurs compagnes & à la fermentation que la saison occasionne dans leur sang, finissent par reconnoître le pouvoir de l'amour. On voit que ce sujet est très simple: aussi les moyens en sont petits & mesquins; cependant la gaieté des tableaux, le spectacle, & l'habitude d'applaudir les auteurs, ont soutenu l'ouvrage & on a fait repéter plusieurs couplets.

23 *Mai.* Les amateurs, en général, ne sont point contens de l'orgue de Saint Sulpice: malgré le talent des grands maîtres qui l'ont touché, ils l'ont trouvé extrêmement dur & ne produisant qu'une sensation désagréable à l'oreille.

23 *Mai.* L'engouement pour M. Necker s'est manifesté dans le public dès le premier moment de sa disgrace. Le dimanche, où la nouvelle s'en répandit, on jouoit aux François *la Partie de Chasse de Henri IV*. On sait qu'il y est beaucoup question de Sully; qu'en un endroit, après lui avoir pardonné le Roi s'écrie: *les malheureux, ils m'ont trompé!* une voix du Parterre a répondu: *oui, oui*, & à l'instant mille voix l'ont répété. Ce même tumulte a recommencé à chaque phrase où il étoit question de Henri.

On a bientôt rendu compte à M. le Lieutenant général de police de ce brouhaha, & les Comédiens pour se justifier auprès de lui ont été obligés de lui députer quelques-uns de leurs membres chargés du repertoire, par lequel ils ont prouvé que le hasard seul avoit causé cet à pro-

pos, & que la piece étoit indiquée dès le commencement de la semaine pour ce jour-là.

A l'opéra, le même jour M. le Bailly du Rollet étant dans le foyer, ne sembloit pas de l'avis de beaucoup d'autres & traitoit assez mal M. Necker: un Chevalier de Saint Louis présent s'est écrié qu'il n'y avoit qu'un J... F... capable de tenir un pareil propos: comme il n'étoit pas direct au Bailly, il a jugé plus sage de faire une pirouette & de s'en aller. Le militaire est un Sieur le Noir de Rouvray, frere du Notaire de ce nom, grand intriguant & qui avoit ses raisons, sans doute, pour parler ainsi.

Enfin le Sieur Bourboulon ayant paru au palais royal s'est bientôt vu entouré, suivi & a été hué au point qu'il a fallu qu'il sortît de la promenade.

24 *Mai* 1781. M. Joly de Fleury de la Valette a paru résister quelque tems aux volontés du Roi; enfin il s'est rendu & a pris le porte-feuille, mais *par interim* seulement. Il n'a aucun titre: il n'a point prêté de serment & a déclaré aux Receveurs & Fermiers généraux qui ont été à son audience, qu'il ne remplissoit cette place que par soumission aux ordres du Roi & pour essayer ses forces. Du reste, il leur a ajouté qu'il suivroit les erremens de M. Necker & tiendroit religieusement tous ses engagemens: il l'a fait dire aussi à la bourse.

24 *Mai*. Quelques écoliers du college d'Harcourt ayant choisi un jour de congé le château

de Belle-vue pour leur point de promenade, eurent de la peine à y entrer, parce que Mesdames y étoient ; mais ces Princesses toutes bonnes ayant su les difficultés que le Suisse leur faisoit, ordonnerent qu'on les laissât aller dans les jardins. Le Roi étant venu, Mesdames en voulurent amuser S. M., qui les fit jouer aux barres & se constitua juge du camp. Ces jeunes gens ayant disparu pour aller manger à l'auberge où le repas étoit commandé, il vint un courier des Princesses qui leur annonça qu'elles leur avoient fait préparer à dîner & qu'elles les attendoient. N'ayant pu jouir de cet honneur parce qu'ils n'avoient plus faim, ils revinrent & eurent la liberté d'entrer dans les appartemens & de voir jouer le Roi au trictac. S. M. les interrogea & voulut savoir quels ils étoient l'un après l'autre, & comme tous portoient des noms connus : „ Je connois tous ces noms-là, dit-elle ; ils me „ rappellent des gens qui ont bien servi l'Etat ; „ je ne doute pas qu'à votre tour vous n'en „ fassiez autant. " Le Roi causa familierement avec eux, les fit goûter & leur donna rendez-vous pour le Landi, fameux jour de vacance dans les colleges, qui arrive au mois de Juin. Cet évenement fait une grande sensation dans le pays Latin & tous envient le bonheur de leurs camarades. La familiarité des Princesses & du Roi allume déjà dans ces jeunes cœurs l'amour de leur Souverain & de la famille royale. Quelques congés accordés par le Monarque doivent

s'employer agréablement à le célébrer dans leurs innocentes orgies & à chanter ses louanges.

25 *Mai* 1781. Un nouveau pamphlet répandu depuis peu a désolé M. Necker, plus qu'aucun autre, par le ton leste qui y regne, par le ridicule qu'il verse à grands flots sur lui & son parti, par la hardiesse avec laquelle il nomme chacun de ceux qui prônent à la Cour ce Directeur & dévoile les motifs qui les font parler. C'est une brochure de 44 pages gros caractere in-8o., intitulée: *Lettre de M. le Marquis de Caraccioli à M. d'Alembert*, en date du premier Mai. On l'attribue au Sieur de Beaumarchais, à raison de son extrême méchanceté.

25 *Mai*. Extrait d'une Lettre de Versailles du 23 Mai 1781. La démission de M. Necker a fort affligé Sa Majesté; elle a été enfermée avec la Reine pendant une demi-heure, lors de cet évenement & l'on ne savoit ce qui en arriveroit. Il paroît que la hauteur seule qu'il a mise dans ses demandes a empêché d'y acquiescer. On l'auroit laissé entrer au Conseil, s'il n'eut exigé que cette faveur; mais les actes de rigueur qu'il vouloit faire exercer sur le champ contre le Parlement & contre les Intendans qu'il n'avoit pas trouvés dociles à ses idées, ont révolté. La Reine a fait sentir à S. M. que le ton impérieux que prenoit M. Necker, annonçoit un génie despotique qui s'étendoit jusques sur son maître, & qui ne feroit que s'accroître si l'on le supportoit. Il a été décidé qu'il avoit

mis le Roi dans la néceſſité de ne plus le reprendre. Le Roi paroît aujourd'hui calme & ſerein.

Le ton d'aménité qu'a mis M. de Fleury dans ſon début, bien oppoſé à la dureté de M. Necker, a achevé de tranquilliſer la famille royale: on voit que ce nouvel Adminiſtrateur des finances a envie de plaire juſques aux moindres ſubalternes. Du reſte, il affiche le même déſintéreſſement que ſon prédéceſſeur, quoiqu'il ne ſoit pas auſſi riche à beaucoup près, & il a refuſé tous les bénéfices quelconques de ſa place.

26 *Mai.* Les gens de haut parage qui ſe ſont mêlés d'intercéder pour M. l'Abbé de Boulogne auprès de M. l'Archevêque de Paris, n'ont jamais pu tirer de lui ſes griefs contre cet Abbé: envain ils ont interrogé les perſonnes constituées en dignité qui ont ſa confiance; elles ont répondu que le Prélat étoit entouré de délateurs obſcurs qui, pour lui plaire, venoient ainſi calomnier auprès de lui les plus honnêtes gens du monde & malheureuſement étoient crus trop ſouvent. Tout ce que ces puiſſans protecteurs ont gagné de M. de Beaumont, c'eſt qu'il oublieroit les fautes de M. l'Abbé de Boulogne & qu'il lui accorderoit même ſon amitié, mais à condition qu'il iroit quelque tems au Séminaire: eſpece de punition à laquelle celui-ci s'eſt ſoumis: il eſt à St. Lazare actuellement. Il paroît que M. l'Archevêque confus de cette perſécution, ne veut pas avouer cependant ſon injuſtice & a exigé cette démarche pour mettre ſon

amour-propre & même sa justice à couvert.

26 *Mai* 1781. M. le Comte de Paradès est sorti de la Bastille le lundi sept de ce mois & a donné dès le lendemain un grand repas. On assure que s'il ne s'est pas justifié entierement, du moins on n'a pu l'inculper assez pour le punir du supplice réservé aux espions, aux traitres à l'État: du reste, nul doute sur son origine & sur la maniere dont il s'est poussé dans le monde; tout ce qu'on en a dit dans le tems se confirme de plus en plus.

26 *Mai*. Hier à la comédie on jouoit *le Misanthrope* & les partisans de M. Necker ont encore trouvé dans cette piece de quoi faire des applications, à ce qui se passe aujourd'hui relativement aux intrigues de cour, aux complots des pervers contre les honnêtes gens; il y a eu beaucoup de brouhaha.

On a fait aussi un couplet fort simple & qui n'est à conserver que pour l'anecdote:

North & Necker dans leurs puissantes mains
De leur Etat soutenoient les Destins:
Voilà la ressemblance.
North triomphant éleve les Anglois,
Necker tombant entraîne les Francois:
Voilà la différence.

26 *Mai* 1781. Extrait d'une Lettre de Strasbourg du 20 Mai. Le délire pour le Comte de Callioſtro est poussé au point qu'on a gravé son portrait avec ces vers:

De l'ami des humains reconnoissez les traits :
Tous ses jours sont marqués par de nouveaux bienfaits,
Il prolonge la vie, il secourt l'indigence :
Le plaisir d'être utile est seul sa récompense.

„ C'est à qui se pourvoira de la gravure de
„ cet étranger célebre."

27 *Mai.* M. Joly de Fleury se nommoit ci-devant la Valette : il est fils du fameux Procureur général de son nom & le cadet de deux freres, dont l'un Procureur général & l'autre Président à mortier. Le pere disoit en parlant d'eux, qu'il n'y avoit que son *la Valette* qui valût quelque chose. Il a beaucoup d'esprit, est fort instruit & dévoré d'ambition. Il est d'une santé délicate, se leve tous les matins à six heures, travaille jusqu'au dîner; après le repas cause avec quelqu'un, se remet au travail jusques à huit ou neuf heures du soir, qu'il vient faire son wisk chez Madame de Font-pertuis logeant dans sa maison, soupe légerement & se couche à onze heures.

Cette Madame de Font-pertuis est une ancienne habitude, à laquelle M. Joly de Fleury est fort attaché; c'est une virtuose dont la société l'intéresse & l'amuse.

M. Joly de Fleury est peu riche, a peut-être de son patrimoine dix à douze mille livres de rentes ; mais a environ 60,000 livres de bureaux. C'en est assez pour le préserver de la cupidité que ses ennemis ne manquent pas de lui supposer. Il ne s'est point installé au Contrôle général & s'y rend seulement pour donner

des audiences & y travailler. Il a déclaré que M. Necker avoit laiſſé tout dans le plus bel ordre du monde & ſurtout 130 millions en eſpeces ou valeur au tréſor Royal. Celui-ci à ſon tour dit à tout le monde, que s'il s'étoit choiſi un ſucceſſeur, il n'en auroit pas nommé d'autre.

On croit cependant M. Joly de Fleury peu au fait de la finance, n'ayant jamais travaillé dans cette partie & n'ayant été qu'un inſtant Intendant en Bourgogne: on ſuppoſe que ſon idée eſt de devenir Miniſtre & d'entrer au Conſeil d'Etat, le ſeul dont il ne ſoit pas encore; il ne ſeroit pas fâché non plus de devenir Chancelier, ou du moins d'avoir les Sceaux.

27 *Mai.* M. l'Abbé Raynal n'eſt point à la Baſtille, mais il eſt ſorti du Royaume; on le dit aux eaux de Spa. On a dénoncé au Parlement la nouvelle édition de ſon *Hiſtoire Philoſophique & Politique*, & ſes amis l'ont obligé de ſe ſouſtraire ainſi au décret de priſe de corps décerné contre lui dès vendredi dernier. Son imprudence de mettre ſon nom & ſon portrait à la tête de cet ouvrage, d'y avoir ajouté un ſupplément concernant la guerre actuelle, & de nouveaux morceaux de déclamation injurieux au Gouvernement & au Comte de Maurepas déſigné ſpécialement, l'ont mis dans le cas de craindre des ſuites trop fâcheuſes de ſon aveu, pour oſer le ſoutenir devant les Magiſtrats. Il faut donc attendre que la fermentation que ſon ouvrage occaſionne, ſoit paſſée.

28 *Mai* 1781. Un bruit très accrédité & appuyé de bulletins fort détaillés, s'eſt ſoutenu pendant deux ou trois jours ſur l'interception d'un convoi par les Hollandois & ſur un avantage conſidérable remporté par le Marquis de la Fayette : tout cela s'eſt trouvé complettement faux & il eſt aſſez vraiſemblable que le Gouvernement avoit autoriſé cette fauſſe rumeur pour faire diverſion aux lamentations du public ſur la retraite de M. Necker.

28 *Mai*. C'eſt le mardi 25 Mai, Grand'-chambre & Tournelle aſſemblées, que M. l'Avocat-général Seguier a fait un long requiſitoire contre un imprimé en dix volumes in-8°., ayant pour titre *Hiſtoire Philoſophique & Politique des Etabliſſemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes, par Guillaume-Thomas Raynal. A Geneve, chez Jean Léonard Pellet, Imprimeur de la Ville & de l'Académie*, 1780. En conſéquence la Cour a ordonné que ledit livre imprimé ſeroit laceré & brûlé en la cour du Palais, comme *impie, blaſphématoire, ſéditieux, tendant à ſoulever les Peuples contre l'autorité Souveraine & à renverſer les principes fondamentaux de l'ordre civil* : & l'Abbé Raynal a été décrété de priſe de corps, &c.

Les Magiſtrats ne voulant pas donner ſuite à ce décret ont, avant de le rendre, laiſſé à l'auteur tout le tems de prendre la fuite : il étoit à Courbevoye chez M. Paulze, Fermier général ; c'eſt de-là qu'on l'a fait évader.

28 *Mai.* La *Lettre du Marquis de Caraccioli à M. d'Alembert*, est un des plus jolis persiflages qui aient été faits depuis longtems. L'auteur, après avoir décrit rapidement la maniere miraculeuse dont M. Necker s'est élevé de son néant au Ministere, s'arrête particulierement sur celle dont il a su mystifier la nation françoise depuis qu'il est en place, inspirer ce fanatisme avec lequel on le prône & l'on admire de sa part ce qui feroit crier de celle d'un autre. Il s'étend plus au long ensuite sur le *Compte rendu* & sur le fameux Mémoire; enfin il révele les manœuvres de toute espece, par lesquelles ses nombreux partisans ont cherché à parer le coup dont étoit menacé leur héros.

On a d'abord persuadé à la Reine que le bien de l'Etat étoit lié inséparablement au sort de M. Necker: c'est le Marquis de Castries qui, profitant de son accès auprès du Trône, a engagé S. M. à relever le courage du Directeur général des finances par quelque témoignage public de sa bienveillance. La Duchesse de Polignac a été plus circonspecte & n'a jamais voulu conseiller à la Reine d'avoir une opinion sur une affaire aussi délicate; mais M. d'Adhemar a eu plus de hardiesse,

Le Prince de Poix s'est surtout distingué par son zele à vanter les opérations merveilleuses & patriotiques de M. Necker: l'Abbé de Vermont n'a pas peu contribué à le bien mettre dans l'esprit de la Reine.

Le détail de l'armée de prôneurs, d'enthousiastes & de créatures de M. Necker n'est pas ce qu'il y a de moins amusant dans l'ouvrage: à l'avant-garde l'on place les vrais affidés & co-intéressés, portant les enseignes dorées de la Banque. Viennent ensuite le Clergé & les Protestans réunis pour la premiere fois sous la même banniere; l'un comme livré à quiconque étend son pouvoir; les autres, comme voyant déja leurs prêches rétablis.

Arrivent sur la même ligne les amis de cour tournant à tout vent, entr'autres les Noailles & les courtisans serviteurs-nés de l'homme en place.

Vient après cela la grande troupe des dupes, des sots admirateurs, des illuminés & de provinciaux, tous la bouche béante & les yeux fixés sur le tableau du *Compte rendu*, qui leur sert d'étendard. On voit autour des préambules bien coloriés & pour devise les grands mots, de *Bienfaisance*, de *Réforme*, de *Soulagement* & de *Liberté*, gravés en lettres d'or. Toute cette race moutonniere forme le gros de l'armée, & marche pêle-mêle, sans savoir où l'on la mene, au son d'une musique bruyante, composée de gens de Lettres qui y donnent le ton, d'Ecrivains périodiques & d'Economistes, tenant tous la trompette, de l'abbé Raynal faisant le service de timbalier, &c.

Sur les aîles marchent plusieurs escadrons d'ambitieux, commandés chacun par des chefs différens, qui tous masquent leurs projets particu-

liers ſous les dehors d'une fauſſe concorde & ne tendent qu'à leur but, en paroiſſant ſervir M. Necker.

De ce nombre eſt l'Archevêque de Toulouſe, viſant au Miniſtere & cherchant ſourdement à le ſupplanter; le Duc de Choiſeul, à qui l'adroit Directeur fait entendre qu'il le ſert dans l'eſprit du Roi; le Duc du Châtelet, à qui il a promis d'ouvrir le chemin, ſoit au Département de la Guerre, ſoit à celui de la Politique; le Prince de Beauveau, ayant la perſpective du Département de Paris, ou au moins d'entrer dans le Conſeil.

Les femmes s'en mêlent auſſi, mues par les hommes, ou dans des vues particulieres pour leur compte: l'impérieuſe & dominante Ducheſſe de Grammont, la ſuperbe Comteſſe de Brionne, la Princeſſe de Beauveau à l'eſprit ſéduiſant, la Comteſſe de Monteſſon revêtue de tous les charmes que l'art peut donner; la précieuſe Comteſſe de Blot, au jargon ſentimentaire; l'enthouſiaſte Comteſſe de Teſſé; l'idolâtrée Comteſſe de Châlons, traînant à ſa ſuite ſon amant le Duc de Coigny; la merveilleuſe Princeſſe d'Henin, la ſvelte Comteſſe de Simiane, la piquante Marquiſe de Coigny, la douce Princeſſe de Poix.

Le plaiſant finit par revenir à la raiſon & par l'énumération des ſuites effrayantes que peut avoir l'illuſion momentanée que cauſe M. Necker, lorſque ſes tableaux magiques diſparoîtront, pour ne laiſſer voir que l'affreuſe vérité.

29 *Mai* 1781. C'eſt aujourd'hui que le livre

de l'abbé Raynal a été brûlé & l'on publie l'Arrêt & le Requisitoire en date du 25 Mai. Celui-ci fort verbeux a quatorze pages. On y peint le livre comme entremêlé de déclamations impies, de reproches amers, de sarcasmes indécens & d'impostures grossieres sur tout ce qui est relatif à la religion Chrétienne; comme contenant des dissertations révoltantes sur les préjugés, sur l'influence de l'opinion à l'égard des mœurs, & sur le bonheur de l'homme; comme cherchant à substituer partout aux dogmes, aux loix & aux principes, une philosophie audacieuse & sacrilege; comme assurant que les lettres & les arts décorent l'édifice de la religion & que la philosophie le détruit: que l'imposture parle dans tous les temples & la flatterie dans toutes les cours: que tout écrivain de génie est magistrat-né de la patrie; que son tribunal est la nation entiere, le public son juge, non le despote qui ne l'entend pas, ou le ministre qui ne veut pas l'écouter; que c'est aux sages de la terre qu'il appartient de faire des loix, & que tous les peuples doivent s'empresser de les adopter: comme vomissant des atrocités contre la Souveraineté, calomniant sans pudeur la mémoire de Louis XV; comme critiquant témérairement les opérations & la politique du gouvernement, & rejettant sur la nation Françoise, sur les Ministres du Roi, sur le Roi même, tous les malheurs de la guerre actuelle.

L'orateur observe enfin, que c'est un homme

qui a fait profession dans un ordre religieux, (des Jésuites) un homme revêtu du caractere & de la dignité sacerdotale, un homme qui se qualifie de citoyen & d'ami de tous les hommes, un homme qui veut être le contemporain de tous les âges, qui ose avancer de pareilles propositions.

30 *Mai* 1781. Une des opérations de M. Necker très injuste, mais contre laquelle on ne crie point, qu'on vante même, parce qu'elle n'attaque qu'une propriété financiere, c'est la retenue qu'il a faite des répartitions revenant à chaque fermier général à la fin du bail; elles se sont trouvées de 600,000 livres: il leur en a fait toucher 100,000 livres seulement & a mis la main sur le reste. On ignore si pour le surplus la rente leur en sera faite à cinq pour cent jusques au parfait remboursement.

M. de Senac, l'un des fermiers généraux supprimés, a présenté requête à la Cour des Aides, pour demander qu'il lui fût permis d'assigner la compagnie des fermiers généraux actuels en restitution des 500,000 livres lui revenant; la Cour des Aides l'a permis: l'assignation a été donnée, mais bientôt est intervenu un Arrêt du Conseil d'évocation de la contestation.... On ne trouve point tout cela dans les grands principes de l'austere équité.

30 *Mai*. C'est aujourd'hui le moment d'annoncer un quatrain fait par M. de la Place, pour être mis au bas du portrait de M. le Chevalier de la Motte-Piquet, Chef-d'escadre; il n'avoit

pas alors toute la justesse qu'il a en ce moment :

> Marin dès ta premiere aurore,
> Guerrier, cher même à tes rivaux:
> La France sait ce que tu vaux,
> Et l'Angleterre mieux encore.

30 *Mai.* Extrait d'une Letre de M. le Chevalier Gluck, datée de Vienne le 11 Mai: „ Ne „ croyez point tous les bruits qui courent sur „ mon prochain retour à Paris; à moins que „ des ordres supérieurs ne m'y attirent, je n'irai „ point en cette ville, jusqu'à ce que les François „ soient d'accord sur le genre de musique qu'il „ leur faut. Ce peuple volage, après m'avoir „ accueilli de la maniere la plus flatteuse, sem- „ ble se dégoûter de tous mes opéra, où il ne „ se porte plus avec la même foule qu'autrefois, „ & voilà *le Seigneur Bienfaisant* qui fixe au- „ jourd'hui son attention; il semble vouloir re- „ tourner à ses Pont-neufs: il faut le laisser faire."

30 *Mai.* Le zele du Parlement contre l'abbé Raynal ne s'est évertué qu'excité par des ordres supérieurs. Un ennemi de cet auteur a affecté de mettre sur le Bureau du Roi un des volumes de sa nouvelle édition, tellement relié & arrangé qu'il s'ouvrît naturellement aux endroits les plus repréhensibles: S. M. n'a pas manqué d'y tomber; elle a senti le danger des assertions qu'elle a lues; elle a sur le champ envoyé chercher le Garde des Sceaux & lui a fait des reproches de ce qu'il laissoit pénétrer en France un

ouvrage aussi condamnable; S. M. lui a ajouté qu'elle savoit qu'il avoit souscrit pour un exemplaire, ainsi que M. de Vergennes, & qu'elle étoit surprise que des personnages aussi religieux voulussent avoir un pareil livre dans leur bibliotheque. M. le Garde des Sceaux est sur le champ allé chez le Ministre des Affaires Etrangeres. Celui-ci a écrit à Geneve pour solliciter auprès de cette République la proscription du livre; on a en même tems pris les précautions nécessaires afin d'en arrêter l'introduction dans le Royaume & le Parlement a reçu injonction de lancer contre lui & l'auteur, qui avoit eu l'audace de l'avouer & d'y mettre son nom, les foudres magistrales. La Sorbonne s'en occupe aujourd'hui & doit le condamner théologiquement.

On croit que M. l'abbé Raynal se fixera en Suisse. En général, il étoit plus estimé des étrangers que de ses concitoyens. Il avoit une fois par semaine un déjeûner philosophique, où assistoit tout ce qu'il y avoit de plus illustre à Paris entre les Ambassadeurs & Seigneurs voyageans qui se trouvoient dans cette capitale: c'étoient des carosses comme à un Spectacle.

31 *Mai* 1781. On a différé jusqu'à présent de consigner ici un acte de bienfaisance & de dévouement civique si extraordinaire de la part d'un Evêque, qu'on ne pouvoit y croire & qu'on vouloit en acquérir la certitude. Il paroît constant aujourd'hui que M. l'Archevêque d'Auch s'étant transporté dans cette capitale à un incen-

die qui le 30 Mars dernier a consumé presque tout un quartier & voyant au milieu des flammes une mere & son enfant qu'il s'agissoit de sauver, offrit d'abord 800 livres & successivement 1200 livres à quiconque tenteroit cette entreprise si périlleuse, que personne n'osa s'en charger: alors transporté d'un zele vraiment apostolique il se précipite lui-même dans le feu & réussit à lui enlever ces deux victimes. Il a depuis assuré à la femme 800 livres de rentes, reversibles sur la tête de l'enfant.

Cet Archevêque est M. d'Apchon, qui a d'abord servi dans la Marine & à qui il fut annoncé qu'il seroit Evêque de Dijon; ce qui a eu lieu.

31 *Mai*. On a encore fait le quatrain suivant au sujet du renvoi de M. Necker:

Les vertus, le génie exilés de la cour;
Ce malheur trop commun n'a rien qui me surprenne:
Que leur regne ait duré cinq ans dans ce séjour
C'est ce que l'avenir ne croira qu'avec peine.

31 *Mai*. La cérémonie du service solemnel célébré à Notre-Dame pour le repos de l'ame de l'Impératrice-Reine a eu lieu aujourd'hui. *Madame*, Madame la Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth en ont fait les honneurs, avec *Monsieur*, M. le Comte d'Artois & M. le Duc de Chartres.

Quant à l'oraison funebre, peu de gens en peuvent rendre compte. M. l'Evêque de Blois avoit deja déclaré modestement qu'il ne craignoit

que l'impreſſion, parce qu'on ne l'entendroit pas.
Effectivement le défaut d'organe du Prélat a fait paroître trop long ſon premier point, roulant ſur les vertus Impériales & Royales de Marie-Thereſe: il s'eſt apperçu du murmure & de l'ennui qui regnoit dans l'aſſemblée & avant de commencer le ſecond roulant ſur les vertus Chrétiennes de cette Princeſſe, il s'eſt écrié: „ j'aurois „ beſoin ici, Meſſieurs, d'un nouvel organe & „ vous d'un redoublement d'attention"...

1 *Juin* 1781. Les détracteurs de M. Necker, après l'avoir démaſqué dans leurs brochures, à ce qu'ils prétendent, le plaiſantent & le ridiculiſent dans leurs chanſons. En voici une.

Pourquoi préſenter un Mémoire
Qui fait ſa fin;
Chacun gloſe ſur cette hiſtoire,
Sur ce Martin.
C'eſt que dans cette œuvre célebre
Modeſtement,
Il fait ſon oraiſon funebre
De ſon vivant.

Il n'eſt point de cour étrangere
Qui pour de l'or
Ne voulût dans ſon Miniſtere
Un tel tréſor.
Ah! que n'eſt-il, dit l'Angleterre,
Mon Chancelier?
Ah! que n'eſt-il, dit le Saint Pere,
Mon Moutardier?

2 *Juin*. Le bruit général eſt que M. de Fleu-

ry entrera le lundi de la Pentecôte au Conseil d'Etat & sera déclaré Ministre. C'est déjà un des points qu'il ambitionnoit.

1 *Juin.* Enfin les partisans de M. Necker entrent en lice & publient: *Observations modestes d'un Citoyen sur les opérations de finances de M. Necker, adressées à Messieurs les pacifiques auteurs des* Comment, *des* Pourquoi *& autres pamphlets anonymes.* On attribue celui-ci à M. de Lessart.

2 *Juin.* Les gens au fait du manege de la cour ne croient pas que le Ministere soit encore bien tranquille; ils veulent qu'il y regne une fermentation sourde qui fera bientôt éclorre un nouvel orage. M. le Maréchal de Richelieu disoit à cette occasion, que depuis soixante-dix ans qu'il habitoit dans ce pays-là, il n'avoit jamais remarqué tant d'intrigues, de cabales, de noirceurs, que durant les derniers huit jours du voyage de Marly.

C'est M. de Castries, créature de M. Necker, que la révolution regarde aujourd'hui; on ne lui pardonne pas (disent les gens de ce parti) d'avoir plaidé la cause de son protecteur, d'avoir osé dire à M. de Maurepas que le Roi pouvoit, quand il le voudroit, renvoyer lui & tous ses Ministres, qu'il en trouveroit toujours cent de la même étoffe pour les remplacer, mais qu'il n'y avoit qu'un Monsieur Necker.

2 *Juin.* M. le Marquis de Menars ayant longtems présidé aux arts comme Directeur gé-

néral des Bâtimens du Roi, mérite une notice en cette qualité.

Après avoir acquis des connoiſſances aſſez approfondies en géométrie & avoir étudié les élémens de l'architecture en 1749, il voyagea en Italie, afin de ſe mettre en état d'occuper dignement la place de M. de Tournehem, dont il avoit la ſurvivance. Il fut accompagné dans ſon voyage par M. Soufflot, architecte depuis célebre; par M. Cochin, deſſinateur eſtimé, & par l'abbé le Blanc, homme de Lettres qui ſe vantoit d'avoir des connoiſſances dans les arts.

Revenu près de deux ans après il eût la place en chef. Il augmenta le prix des Tableaux d'hiſtoire & en ordonna qui puſſent ſervir de modeles à la Manufacture des Gobelins, moins pour le beſoin qu'on en avoit que pour entretenir & ſoutenir ce genre peu cultivé en France. Il ordonna auſſi des Statues pour entretenir la Sculpture; mais c'eſt ſurtout l'Architecture qui lui fut redevable de ſa régénération. Les éleves pour cette école qu'il eût ſoin d'entretenir à Rome régulierement, accélererent ſingulierement les progrès de cet art. Il appella de Lyon M. Soufflot & le chargea de la conſtruction de la ſuperbe baſilique de Sainte Genevieve.

En 1755 M. de Marigny, honoré du Cordon Bleu & de la charge de Secrétaire Commandeur de cet Ordre, qui comprend auſſi celui de Saint Michel, eût la facilité d'augmenter les encouragemens donnés aux Arts, en gratifiant du

Cor-

Cordon Noir les hommes célebres dans ces différentes parties; les Soufflot, les Cochin, les Pierre, les Pigale, &c.

En 1762 il fit nommer Carle Vanloo à la place de premier Peintre du Roi & ce qui prouva que la faveur n'avoit point eu de part à ce choix, ce fut le mot de M. le Dauphin qui, lorsque M. le Directeur général le présenta à ce Prince en qualité de premier Peintre, répondit: *il y a longtems qu'il l'est.*

M. de Menars s'étoit proposé d'achever le Louvre, mais la guerre l'obligea bientôt d'interrompre & il n'en résulta que la dépense d'un échaffaudage immense, qu'on a vu subsister pendant plusieurs années & pourrir enfin. Le seul changement connu qu'il y ait fait, c'est ce guichet si nécessaire & qui porte son nom.

M. de Menars avoit conçu plusieurs autres projets avantageux aux arts & à l'embellissement de Paris, que les circonstances ne lui permirent pas de remplir davantage. Il se retira en 1773, dégoûté par l'abbé Terrai, qui vouloit avoir sa place, & depuis ce tems il avoit tellement pris la cour en aversion qu'il n'y alloit jamais.

Quelques artistes lui étoient restés attachés & lui faisoient encore assiduement leur cour; entre autres M. Cochin, qui a eu le courage d'insérer son Eloge au *Journal de Paris.*

2 *Juin.* A tout ce qu'on a rapporté concernant la Pyramide élevée à Sasback par le Cardinal de Rohan, à la mémoire de Turenne, au

lieu même où il a été tué, il faut ajouter le quatrain suivant de M. l'abbé d'Aymar, Vicaire-général de cette ville :

Turenne, enseveli dans la tombe des Rois,
Du Roi qui l'y plaça, fait chérir la mémoire ;
Mais dans ce monument on célebre à la fois,
Turenne, ses vertus, son trépas & sa gloire.

3 *Juin* 1781. Les modes sont plus que jamais la matiere du génie inventif de nos artistes dans les divers genres : celles qui concernent les ajustemens de femmes, exercent même le goût des élégantes, des agréables, des petites-maîtresses de la cour. Les dernieres robes en vogue sont les *Levites*, imitées sur ces robes majestueuses des enfans de la tribu consacrée à la garde de l'arche & au service du temple de Jérusalem. Ces Levites se modifient déja de cent manieres. Madame la Vicomtesse de Jaucourt ayant imaginé des *Levites à queue de singe*, a paru, il y a quelque tems, au Luxembourg avec cette queue, très longue, très tortillée & si bizarre que tout le monde se mit à la suivre ; ce qui obligea les Suisses de *Monsieur* de venir prier cette Dame de sortir pour éviter un trop grand tumulte. Il faut espérer que pour l'honneur de l'inventrice le public étant fait à cette mode, on pourra s'y conformer impunément & sans scandale.

3 *Juin* 1781. Le défenseur de M. Necker commence par annoncer son impartialité. Il ne

doit rien au Directeur général des finances, il n'en attend rien, il n'a aucune relation avec lui: il est peut-être le seul qui eut lieu de se plaindre d'une injustice personnelle qu'il en a éprouvée, sous le prétexte même de l'intérêt de l'Etat. N'importe, il est citoyen, & à ce titre il ose entreprendre de justifier le plan d'administration & le *Compte rendu* de M. Necker. En conséquence:

1°. Il considere l'état des finances au moment où cet étranger fut appellé pour les diriger.

2°. Il décrit la situation du Royaume, du Crédit, de la Marine.

3°. Il détaille les améliorations, les économies, les suppressions résultantes de son Plan d'administration.

4°. Enfin il agite la question, si les Emprunts ont été faits en proportion des améliorations, & s'ils étoient préférables à l'augmentation des impôts.

Le résultat de ces quatre chapitres de discussion est, que M. de Clugny durant une administration de quelques mois avoit laissé la masse des dettes augmentée de 200,000,000 livres, outre les anciennes créances, les rentes arriérées, & surtout les années de pensions dûes, sans aucune amélioration ou économie: que sous M. Necker la confiance a été rétablie, les effets royaux sont montés avec une rapidité prodigieuse: la France a vu les arsenaux de ses ports remplis, la mer couverte de ses flottes; elle en a imposé à ses ennemis par une marine formidable, & a sou-

tenu une guerre de plus de quatre années, sans augmenter les impôts & sans altérer les ressources du crédit; l'état de ses finances s'est cependant augmenté de plus de 43 millions: enfin la masse des dettes contractées par les opérations de M. Necker ne forme qu'un capital réel de la somme d'environ 350 millions; ce qui n'est pas à beaucoup près en proportion des bénéfices & ne surcharge en rien la Nation, comme auroient fait les impôts.

4 *Juin.* Les *Observations modestes*, dont les raisonnemens & les calculs ne peuvent se vérifier & conséquemment peu intéressantes sur cet article, sont précieuses par deux anecdotes. La premiere est de M. Marmontel.

Ce Philosophe étoit à Versailles le jour de la disgrace de M. Turgot; il observoit dans un morne silence la joie tumultueuse des courtisans, des financiers & de tous ceux qui espéroient profiter de cet événement pour leurs intérêts. Quelqu'un frappé de ce contraste, lui demande sur quoi il médite si gravement? Il répond, en élevant la voix: „ je me représente d'après tout
„ ce que je vois ici, l'image d'une troupe de
„ brigands rassemblés dans la forêt de Bondy,
„ à qui l'on vient d'annoncer que le Grand-Pre-
„ vôt est renvoyé."

L'autre concerne le Maréchal de Richelieu. Lorsque le Mémoire de l'*Ami des hommes* sur les Etats Provinciaux parut, Louis XV remarquant la sensation qu'il causoit & lui-même ému

du tableau pathétique des ravages de l'arbitraire qu'il offre, ouvrit son cœur au Maréchal. Ce cœur tout dévoué au despotisme, mais encore plus à son maître, ne voulut pas prendre sur lui l'odieux d'exhorter le Roi à rejetter un projet aussi patriotique; en fin politique il proposa au Monarque d'en parler à son Conseil: ce que fit S. M. Le Conseil étonné demanda du tems pour examiner l'écrit & en rendre compte: enfin, suivant ce qu'avoit prévu M. de Richelieu, le Conseil dissuada le Roi d'une pareille idée & lui en fit perdre pour jamais le desir.

Au reste, l'auteur des Observations n'est point assez aveuglé sur M. Necker, pour ne pas l'inculper fortement d'une assertion erronée & trop dangereuse qu'il avance dans son *Compte rendu* & dans son Mémoire. Cet étranger dit: *l'augmentation des impôts est soumise à la puissance du Roi de France*; ce qui est contraire à la Constitution: maxime dont Louis XIV, de tous nos Rois le plus jaloux de ses droits, le plus avide du pouvoir, reconnut la fausseté, ainsi que Louis XV, qui a toujours cru ce droit subordonné à l'enrégistrement.

A en juger par ce passage & par un *Postscriptum* qu'on lit à la fin de l'ouvrage, l'écrivain n'est point un adulateur intéressé de M. Necker, & son hommage est d'autant plus pur, qu'il n'a publié ses Doutes qu'après le renvoi de ce Directeur général des finances.

4 *Juin*. Le Mausolée élevé à Notre Dame

pour l'Impératrice-Reine, n'étant pas de l'espece ordinaire, mérite qu'on en conserve quelques détails principaux & relatifs à la vie de cette auguste Souveraine.

Dans le premier des bas-reliefs ornant ce temple funéraire, on voyoit *Marie-Therese* présentant son fils encore enfant à la Diette de Hongrie; on lisoit au dessus ces mots: *adjurans eos, ostendit eis filium Regis.*

Dans le second, elle donnoit la Couronne Impériale à son époux: *posuit Diadema Regni in capite ejus*; légende tirée de l'Ecriture Sainte, comme la précédente & les autres.

Dans le troisieme, l'Impératrice préside à l'éducation de ses enfans: *in filios & in filias respicietur.*

L'Alliance des Maisons de Bourbon & d'Autriche faisoit le sujet du quatrieme: *Statuam pactum interme & te fœdere sempiterno.*

Le cinquieme étoit consacré au souvenir de l'institution de l'Ordre de Marie-Therese: *sic currite ut comprehendatis.*

Le sixieme étoit relatif à la réforme de la Justice: *Pondus & Statera judicia Dei sunt.*

Le septieme représentoit la Princesse échauffant le génie des arts & du commerce: *cognovit quia bona est negociatio.*

Le dernier rappelloit l'évenement du mariage du Roi avec l'Archiduchesse Marie-Antoinette: *posuit Thronum ejus super Thronum Regum.*

Le Monument funebre, ou le Cœnotaphe,

étoit élevé fur une bafe compofée de fix degrés; nombre prefcrit pour les Catafalques des têtes couronnées.

Entre les autres ornemens il faut encore faire mention d'un grouppe de deux figures: l'une repréfentant l'Europe dans l'attitude de la plus grande affliction; l'autre, la France debout devant elle, lui montrant, pour la confoler, la nombreufe poftérité de la Princeffe; entr'autres le portrait de la Reine, avec ces mots: *Similem reliquit fibi poft fe.*

Toute cette pompe funebre, fous les ordres du Maréchal Duc de Richelieu, Gentilhomme de la chambre de fervice, a été conduite par M. de la Ferté, Commiffaire général de la maifon du Roi, fur les deffins du Sr. Paris, deffinateur ordinaire de la chambre & du cabinet du Roi & membre de l'Académie d'architecture.

Les fujets des figures en relief avoient été exécutés par le Sieur Bocciardi, fculpteur des menus plaifirs du Roi, d'après les deffins du Sieur du Rameau, peintre de la chambre du Roi & adjoint-profeffeur de l'Académie royale de peinture.

5 *Juin* 1781. Il faut efpérer que la Demoifelle Thenard, dont le début brillant à la comédie françoife femble annoncer enfin la découverte d'une actrice en état de relever ce théâtre & d'y rappeller les jours brillans des Dumesnil & des Clairon, mettra les acteurs bientôt en état de jouer quelque nouveauté tragique.

Il y a quelques années que la Demoiselle Thenard avoit paru sur la même scene, mais avec peu de succès. Cependant les connoisseurs entrevoyoient déja ses heureuses dispositions: elle justifie aujourd'hui leur pronostic. Très bien partagée du côté du physique, elle a d'ailleurs tous les moyens qui peuvent la conduire à la perfection, une taille agréable, une figure théâtrale, un organe noble, flatteur & sensible, de la chaleur, de la raison, une prononciation nette; telles sont les qualités qu'on lui remarque dans ce moment, & qui ont entraîné les suffrages des spectateurs, depuis qu'elle reparoît sur la scene de la capitale.

5 *Juin.* Actuellement que la retraite de M. Necker vraisemblablement mettra fin aux travaux des artistes lui élevant des trophées, on peut recueillir toutes ces estampes en son honneur; on a déjà parlé de la principale, intitulée *la Vertu récompensée.*

La seconde est son Portrait très bien fait; il est dans l'attitude d'un Penseur, & sa physionomie n'est point exempte de la morgue & de la dureté que lui reprochent ses détracteurs. A sa droite est une écritoire, & un livre manuscrit relatif à ses opérations: à sa gauche son chiffre: une guirlande de fleurs est à ses pieds & une corne d'abondance, emblême du succès de ses travaux.

La troisieme est une allégorie, pour servir de frontispice au *Compte rendu.* La France, à la

tête de sa Marine, appuyée d'une main sur le *Compte rendu* au Roi par M. Necker, tient de l'autre une corne d'abondance, d'où sortent des fruits & des édits de bienfaisance. Aux pieds de la France un Léopard couché sur une autre corne d'abondance renversée, regarde un Coq qui le fixe avec fierté. Plus loin les écuries d'Augias. Dans le fond une troupe d'habitans de la campagne pleins d'allégresse dansent autour de la statue de S. M., pour témoigner la joie que leur causent la haute sagesse & la bonté du jeune & vertueux Monarque, constamment occupé du bonheur dont il les fait jouir & de celui qu'il leur prépare.

Au bas on lit: *que le nom de V. M. toujours chéri, ne soit prononcé que pour la consolation & pour l'espérance.... Compte rendu, folio* 75. Au haut est cette légende tirée du même *Compte*, folio 19: *ce tableau satisfaisant n'est dû qu'à l'ordre que V. M. a mis dans ses affaires.*

La quatrieme représente Thémis redemandant la Paix. Cette Déesse tient de la main droite une balance; dans un des plateaux sont les *Dépenses payées au Trésor* & dans l'autre le *Compte rendu au Roi*, & celui-ci l'emporte: de la gauche elle montre un Ecusson, où un Coq foule de ses pattes le Léopard renversé & enchaîné, ainsi que l'Envie, désignée par un serpent. Le Pavillon François triomphe & le Trident de Neptune devient l'attribut de la volatile. Autour de l'Ecusson on lit ces deux vers:

Pour ſon propre bonheur & le repos des mers,
Puiſſe-t-il s'adoucir, ou reſter dans les fers!

Minerve, au milieu de l'Eſtampe, lui montre la Déeſſe de la Paix docile à ſes deſirs & portant dans ſes mains une branche d'olivier.

Enfin on lit ces autres vers:

Amis! quel Regne heureux! que de nouveaux bienfaits,
Si pouvant à ſon gré déployer ſa juſtice,
Louis, tranquile au ſein des tréſors de la Paix,
N'avoit point à punir l'audace & la malice.
Bientôt ils reviendront ces fortunés momens:
Le Commerce, les Arts, la ſavante Induſtrie,
Tout, enfin, prouvera ce qu'à l'aide du tems
Produiront ſans impôts l'Ordre & l'Economie.

La cinquieme eſt encore une *Allégorie du Compte rendu.* Elle eſt très compliquée. Louis XVI ſur ſon trône reçoit ce chef-d'œuvre des mains du Directeur général des finances, poſant un genou en terre. Henri IV du haut de l'Empyrée applaudit à ſon petit-fils & lui montre le médaillon.

Au deſſus du Trône du Roi on lit ces deux vers Latins:

Sol geminas noſtris partitur munera terris:
Dividit hic lumen, dividit alter opes.

Au bas on lit ce quatrain françois:

Au bonheur de l'Etat conſacrant ſes talens,
Il va droit à ſon but ſans craindre les méchans;

Comme un autre Sully, ce Miniſtre fidele
A la Poſtérité ſervira de modele.

Autour ſont différens médaillons relatifs aux travaux de M. Necker, avec des deviſes.

La ſixieme & derniere, eſt encore le Portrait de M. Necker au ſujet du *Compte rendu* & hiſtorié en conſéquence: il eſt en Buſte, ſurmontant un Trophée élevé ſur le corps de l'Envie renverſée: autour ſont épars les divers pamphlets contre les opérations du Directeur général des finances & contre ſa perſonne, &c.

5 *Juin* 1781. Extrait d'une Lettre de Laubach dans la Carniole, le 6 Avril. „ Nous
„ venons de voir rétablir dans cette capitale une
„ Académie qui, par laps de tems, s'étoit
„ éteinte, quoiqu'elle eût eu de la réputation
„ dans ſes commencemens. Elle avoit été fon-
„ dée ſous le titre de *Glioperoſi* ſous l'Empereur
„ Léopold I. C'eſt à la protection que Joſeph II
„ accorde aux Lettres, & aux ſoins du Comte
„ d'Edling, Chambellan & Conſeiller provin-
„ cial, que nous devons l'heureuſe reſtauration
„ de cet ancien Corps Littéraire. Le 5 de ce
„ mois il a tenu la premiere aſſemblée, préſi-
„ dée par le Comte d'Edling. On y remarqua
„ ſurtout un diſcours Allemand d'un jeune hom-
„ me âgé de 23 ans, nommé Zinhard, déja
„ connu par des ouvrages qui ont eu du ſuc-
„ cès & qui ont fait concevoir de grandes eſ-
„ pérances de ſes talens. Le jeune orateur
„ obſerva qu'il ne pouvoit y avoir une époque

„ plus propre au rétabliſſement d'un corps aca-
„ démique: *nous avons*, dit-il, *toute liberté de*
„ *penſer, puiſque Joſeph eſt ſur le Trône*. Elo-
„ ge d'autant plus frappant, qu'il étoit une ſa-
„ tyre indirecte du regne de Marie-Thereſe re-
„ lativement à cette partie.

6 *Juin* 1781. Extrait d'une Lettre de Dijon du 25 Mai. „ Le 12 de ce mois on a répété
„ en préſence de S. A. S. Monſeigneur le Prin-
„ ce de Condé & de tous les membres des Etats
„ aſſemblés, dont la tenue avoit lieu alors,
„ l'expérience déja tentée à Paris en 1777 d'u-
„ ne maiſon incombuſtible. Cet édifice, quoi-
„ qu'entierement conſtruit en bois, a réſiſté
„ à l'action du feu le plus violent & le ſuccès
„ de cet eſſai, beaucoup plus complet que ce-
„ lui de la capitale, a été tel, qu'une partie de
„ la maiſon n'ayant été altérée, on auroit pu
„ le repéter le lendemain ſans aucune répara-
„ tion, avec l'eſpoir de la même réuſſite.

„ J'ignore ſi les procédés de cette expérience
„ ſont les mêmes que ceux employés par l'ar-
„ tiſte étranger. L'auteur de celle-ci eſt M.
„ Chauſſier, membre de l'Académie de cette
„ ville: il a lu le précis du fait à l'aſſemblée
„ publique de ſa Compagnie & ſe propoſe d'en
„ publier inceſſamment les détails."

7 *Juin*. Extrait d'une Lettre de Strasbourg du 30 Mai 1781. „ Le ſouvenir du fameux
„ Borri, Milanois, chymiſte, alchymiſte, adep-
„ te, &c. qui paſſa par cette ville dans le ſiecle

„ dernier, n'étoit pas encore effacé de la mé-
„ moire de nos vieillards, lorsqu'une heureuse
„ influence nous envoya M. le Comte de Cal-
„ lioſtro. On prétend qu'il a 200 ans révolus,
„ & ſon portrait très reſſemblant ſe voit tou-
„ jours à Médine & chez le Grand Seigneur, où
„ il eſt repréſenté ſous l'habit Oriental. On en
„ voit auſſi une copie à Londres chez Milord
„ Pembrock.

„ Cet être ſingulier & extraordinaire ne ſe
„ couche jamais que dans un fauteuil, ne fait
„ qu'un repas avec des macaroni au fromage.
„ Il eſt anti-médecin, anti-chymiſte d'Europe;
„ il y apporte la véritable chymie, qui eſt cel-
„ le des anciens Egyptiens, ainſi que leur mé-
„ decine, & il propoſe de fournir 50,000 écus
„ pour fonder un hôpital Egyptien, où ſe for-
„ meront ſes éleves; & à cet effet il eſt prêt à
„ ſacrifier un ou deux de ſes diamans.

„ Les malades abondent de toutes parts dans
„ cette capitale. Il ne communique point avec
„ les gens de l'art, qui lui rendent le récipro-
„ que & le déteſtent. Ceux-ci triomphent du
„ mauvais ſuccès du Marquis de Cambis; ils
„ publient avec oſtentation le traitement fait
„ par l'empirique de ce Seigneur, jour par
„ jour, depuis le 9 Avril juſques au 1 Mai, où
„ M. le Marquis de Cambis a appellé les vrais
„ médecins.

„ Le traitement externe qu'employoit M. de
„ Callioſtro, ſuivant ce journal, reſſemble beau-

„ coup & même complétement, à celui que pra-
„ tiquoit, il y a quelque tems, un Thauma-
„ turge, qui passa à Lyon, à Grenoble, avec
„ une voiture à six chevaux, & qui avoit des
„ montres servant de boutons à ses habits. Ses
„ remedes n'eurent point de succès. On en a
„ vu un autre qui avoit une montre à répéti-
„ tion dans une canne achetée en Prusse, &
„ dont la femme avoit des montres à carillon
„ dans des rosettes qu'elle portoit à ses oreilles.
„ Ces petits accessoires ne laissent pas quelque-
„ fois que d'en imposer, & ajoutent infiniment
„ au mérite des guérisseurs, dont les plus fa-
„ meux, en général, nous viennent de l'Italie,
„ le centre du merveilleux, tant au physique
„ qu'au moral" . . . .

7 *Juin* 1781. Ce qui suspend un peu les regrets des Parisiens, c'est l'idée où ils sont que ne pouvant se passer de M. Necker, il est toujours derriere le rideau & que M. de Fleury a la complaisance d'être son agent. Une visite que celui-ci a faite à St. Ouen, a donné lieu à cette merveilleuse idée. Comme M. de Fleury, à ce qu'on assure, a demandé pour adjoint le Sr. Marquet de Bourgarde, grand vivrier, estimé, dit-on, du Directeur général des finances, on se confirme dans cette opinion. Ceux qui connoissent le caractere du Conseiller d'Etat & celui du Genevois, n'en croient rien; mais en même tems ils regardent le premier comme assez fin pour accréditer cette opinion & l'a voir répandue.

8 *Juin*. Par la révolution arrivée en France dans la musique depuis quelques années, le dépôt immense des ouvrages qui enrichissoient le magasin de l'opéra devient nul. Il s'agit donc de le renouveller & d'en former un autre: en conséquence, on a augmenté les encouragemens des auteurs lyriques.

Déjà par un Réglement du 30 Mars 1776, S. M. accordoit, soit au poëte, soit au musicien, ayant composé un ouvrage qui remplira la durée du Spectacle, 200 livres pour chacune des vingt premieres représentations, 150 livres pour chacune des dix suivantes, & 100 livres pour chacune des autres, jusques & compris la quarantieme, & dans le cas où le nombre des représentations excéderoit sans interruption celui de quarante, une gratification de 500 livres doit être la récompense de ce succès.

A l'égard des ouvrages en un acte, les honoraires, suivant le même Réglement, seront toujours pour chacun des auteurs, de 80 livres pour chacune des vingt premieres représentations, de 60 livres pour chacune des dix suivantes & enfin de 50 livres pour chacune des autres qui se feront, aussi sans interruption, jusqu'à la quarantieme inclusivement.

Entend néanmoins S. M. que l'administration ait la faculté d'interrompre les représentations de chaque ouvrage, quand elle le jugera à propos.

L'édition du poëme, qui auparavant appartenoit à l'Académie, appartiendra à l'auteur, pour

la premiere mise au théâtre seulement, à la charge par lui de fournir *gratis* 500 exemplaires à l'Administration pour les distributions ordinaires, & de se servir de l'imprimeur de l'Académie, ainsi que des distributeurs.

Par un autre Article, S. M. veut que les auteurs du poëme & de la musique, qui auront fourni trois grands ouvrages, dont le succès aura été assez décidé pour les faire remettre au Théâtre, jouissent leur vie durant, d'une pension de 1000 livres, qui augmentera de 500 livres pour les deux ouvrages suivans & de 1000 livres pour le sixieme.

Par un Supplément fait à ce Réglement le 18 Avril dernier & qui n'est connu que depuis peu, l'article 18 porte: „ Sa Majesté desirant encou-
„ rager de plus en plus les auteurs lyriques &
„ les compositeurs de musique & leur donner
„ des marques de la protection qu'elle leur ac-
„ cordera dans tous les tems, veut qu'indépen-
„ damment des honoraires qui leur ont été ac-
„ cordés particulierement par les articles 19 &
„ 20 de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi portant
„ Réglement pour l'Académie Royale de Musi-
„ que du 30 Mars 1776, à commencer du pre-
„ mier Mai prochain, trois Actes séparés qui
„ auront eu un succès décidé, seront comptés
„ pour un grand ouvrage, relativement à la
„ pension à obtenir après trois grands ouvra-
„ ges, dont le succès aura été assez décidé pour
„ les faire rester au théâtre. De plus, S. M.

ac-

„ accorde aux auteurs pour les trois grands
„ opéra nouveaux qu'ils donneront, à compter
„ du 1 Mai prochain, ſans que cela puiſſe avoir
„ un effet retroactif pour ceux déjà joués, une
„ rétribution de 60 livres toute leur vie durant,
„ à toutes les repréſentations qui en ſeroient
„ données, paſſé le nombre fixé, & 20 livres de
„ même pour ceux en un acte."

8 *Juin* 1781. Ce n'eſt pas comme adjoint que M. de Fleury a demandé M. de Bourgade, mais pour en faire un Directeur du Tréſor Royal, à l'inſtar de M. Necker du tems de M. Taboureau, avec la différence que M. de Bourgade ſera totalement ſous les ordres du nouveau Miniſtre des finances & ne travaillera qu'avec lui. On croit que l'objet de M. de Fleury eſt de confier à ce collaborateur la ſuite des opérations des finances entrepriſes par le Directeur général. Du reſte, M. de Fleury eſt effectivement entré au Conſeil le lundi 4 de ce mois.

8 *Juin*. Lors de la ſuppreſſion du plomb & du cuivre dans les uſages publics intérieurs, on propoſa d'y ſubſtituer l'étain, le Gouvernement, avant de l'adopter, laiſſa la ſubſtitution indéciſe dans la Déclaration rendue à cet effet & il propoſa à la ſagacité des chymiſtes cette queſtion : *peut-on, ſans aucun danger, employer les vaiſſeaux d'étain dans l'uſage économique ?* Margraaf avoit avancé que l'étain contenoit de l'arſenic.

En conſéquence du deſir du Miniſtere, M. le

Lieutenant général de Police chargea le college de pharmacie de déterminer le degré de confiance que méritoit cette ſubſtance métallique. MM. Rouelle, Bayen & Charlard firent des expériences très préciſes, que le premier n'a pu ſuivre étant mort. Il réſulte de celles des autres, que l'arſenic contenu dans l'étain eſt un infiniment petit, qu'on peut, quant aux effets, réputer zéro. La préciſion des nouvelles expériences à cet égard eſt telle, que M. Bayen eſt parvenu à retrouver juſques à un deux mille trois cens quatrieme de grain d'arſenic allié avec de l'étain.

9 *Juin* 1781.. Hier au ſoir environ un quart-d'heure après que tout le monde a été ſorti de l'opéra, le feu s'eſt manifeſté dans la Salle & en dehors, au point qu'en peu de tems tout a été incendié & il n'eſt reſté que les gros murs. Le feu, ſans s'étendre, duroit encore ce matin dans les ſouterreins. Le Palais royal heureuſement ne s'eſt pas reſſenti de ce funeſte voiſinage.

On a retrouvé onze cadaves trop défigurés pour les reconnoître & que M. le Lieutenant général de police a fait tranſporter à la Morgue: on préſume que ce ſont des acteurs, ou danſeurs, ou ouvriers, qui étoient encore dans leurs loges, ou ſur le théâtre, ou aux machines. Entre les plus célebres on n'eſt inquiet que du Sieur Gardel le Cadet.

On a trouvé auſſi un homme aſſez bien vêtu, ayant deux montres & des bijoux, qui n'a point été brûlé, mais étouffé par la fumée, ſuivant les apparences,

On ignore comment le feu a pris; on présume que c'est un simulacre du troisieme acte représentant le feu des enfers, dont des flammeches, voltigeant jusqu'au comble, y auront entretenu un feu sourd, qui aura éclaté au bout d'un certain tems avec violence & aura tout embrasé.

9 *Juin.* Le Concert Spirituel du jour de la Pentecôte n'a point eu le succès ordinaire. Le seul virtuose qu'on y ait admiré est M. Groff, violon de S. A. R. Mgr. le Prince de Prusse. Peu jaloux de l'espece d'admiration qu'excite la difficulté séchement vaincue, aux tours de force des modernes il a joint l'agrément des anciens, leur belle simplicité, & il a excité les plus grands applaudissemens par le naturel, le fini & la justesse de son jeu. Il est bien à souhaiter qu'il nous vienne beaucoup de virtuoses de cette espece, pour suppléer par des concerts à la cessation de l'opéra, qui ne peut être que longue, & entretenir parmi nos artistes & amateurs le goût de la vraie & bonne musique.

9 *Juin.* M. Hallé, Chevalier de l'Ordre du Roi, Recteur de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture, vient de mourir. Il étoit mort aux arts depuis longtems & l'on a pu juger par les derniers Sallons que ses mains languissantes ne pouvoient plus manier le pinceau avec aucune sorte de succès.

9 *Juin.* M. l'abbé D...., desirant glaner dans les œuvres de Voltaire avant que la grande édition paroisse, où toutes doivent être épuisées

s'eſt hâté de publier *Lettres de M. de Voltaire à M. l'abbé Mouſſinot, ſon Tréſorier*, écrites depuis 1736 juſques en 1742, pendant ſa retraite à Cirey, chez Madame la Marquiſe du Châtelet, & dans leſquelles on voit quelques détails de ſa fortune, de ſes bienfaits ; quelles furent alors ſes études, ſes querelles avec l'abbé Desfontaines, &c.

Le plus curieux de ce recueil c'eſt de trouver l'abbé Mouſſinot Janſeniſte, correſpondant de Voltaire. Du reſte, on y apprend que ce grand homme, accuſé d'avarice, répandoit cependant de petits bienfaits ſur de jeunes Littérateurs, non ſans deſſein & dans l'eſpoir de s'en faire des prôneurs, des créatures, des eſpions ; en quoi il ne réuſſiſſoit pas toujours. On y apprend qu'il s'occupoit principalement de phyſique à cette époque, qu'il avoit déjà du goût pour la retraite. A quelques paſſages près, aſſez plaiſans, toute cette correſpondance n'étoit pas digne de voir le jour. Cependant l'éditeur la juge d'une ſi grande importance, qu'il promet de dépoſer les originaux à la Bibliotheque du Roi. Ce dont le diſpenſeroient bien, ainſi que de cette publicité, pluſieurs perſonnes actuellement vivantes & compromiſes par ces Lettres, qui divulguent leurs affaires.

10 *Juin* 1781. C'eſt dans l'égliſe de St. Honoré qu'on fait tranſporter les cadavres que l'on retrouve dans les décombres de l'opéra, dont le feu ſe nourrit toujours des reſtes qu'il conſume.

M. le Prevôt des Marchands, M. le Lieutenant général de Police y ſont encore; ce dernier y occupe onze Commiſſaires & tout ſe paſſe avec le plus grand ordre. M. le Duc de Chartres a veillé lui-même à ce qui le concernoit.

Du reſte, tout l'intérieur de la Salle eſt en effet conſumé, mais à peine s'en apperçoit-on du côté de la rue St. Honoré dont la façade ſubſiſte. Ce feu formoit un ſpectacle horrible; & dans les rues adjacentes & même un peu éloignées c'étoit une pluie d'étincelles, pendant pluſieurs heures. Dans les premiers momens où le peuple n'étoit pas inſtruit de la cauſe, il croyoit que c'étoient les étoiles qui ſe détachoient du firmament.

Le plus extraordinaire, c'eſt qu'il paſſe pour conſtant qu'il n'y avoit pas une goutte d'eau dans le réſervoir de l'opéra, & que ſi l'on avoit pu jetter ſur le champ quelques ſceaux d'eau, on auroit prévenu cette cataſtrophe & l'incendie n'auroit été rien.

10 *Juin.* Une perſonne inconnue, qu'on aſſure aujourd'hui être M. Necker, ayant conſulté le Curé de Saint Roch, paroiſſe ſur laquelle elle réſide, relativement à une bonne œuvre qu'elle deſire faire utile à la ſociété, eſt convenue avec ce Paſteur de placer ſolidement un capital de 100,000 livres, exempt de toute retenue, pour marier annuellement cinq filles de la paroiſſe pauvres, mais vertueuſes, laborieuſes, irréprochables & ſans tache depuis leur naiſſance.

L'examen des filles doit être fait par le Curé,

à choisir depuis 17 ans jusques à 25: le même examen est exigé pour les garçons, depuis 25 jusques à 35 ans, sans qu'on soit obligé de les prendre dans la paroisse. La condition essentielle & indispensable est qu'ils soient artisans, connus par leur industrie, leur conduite & leur probité.

Il y a tous les ans 5000 livres applicables à cet objet; c'est-à-dire 1000 livres à donner en dot à chacune des cinq filles choisies. Ces sommes confiées aux soins du Pasteur doivent s'employer à payer la maîtrise de chaque mari, à fournir tout ce qui est nécessaire à chaque ménage particulier; le surplus est destiné à acheter des marchandises relatives à la profession de chaque garçon.

L'époque de ces mariages ayant été fixée entre Pâques & la Pentecôte, la premiere célébration a eu lieu le 17 Mai avec une pompe digne d'une institution aussi respectable. Deux des marguilliers qui avoient présenté à l'église les cinq épouses, ont tenu un poële commun aux dix conjoints, qui, après la cérémonie, conduits à la fabrique, y ont trouvé, ainsi que leurs proches parens, un repas convenable à leur état.

11 *Juin* 1781. Les partisans de M. Necker, qui tant qu'il a été en place étoient restés dans la modération & n'avoient rien répondu aux injures de ses ennemis, sont furieux depuis son expulsion, ne se contiennent plus, se permettent contre M. de Maurepas les invectives les plus atroces & osent même reprocher au Roi de n'avoir point imité dans cette occasion

le bon Roi qu'il a pris pour modele. Voici un quatrain dans ce genre qui fait le plus de bruit :

Monftre, qui n'as que trop vieilli,
Triomphe ! l'Anglois va nous battre :
On juge au renvoi de Sully
Que nous n'avons plus d'Henri Quatre.

11 *Juin.* Les befoins de l'Etat ont fait imaginer un tribut fur plufieurs fortes d'actes & de transactions entre particuliers ; tels que les contrats de mariage, les teftamens, les contrats de fociété, les acquifitions d'immeubles & une infinité d'autres. Le génie fifcal a fait fuccéder dans la levée de cet impôt les tarifs, les explications, les diftinctions, les exceptions, & le code du contrôle & de l'infinuation des actes s'eft tellement accru & diverfifié, qu'il eft devenu un dédale, où s'enveloppe néceffairement & s'égare le contribuable de bonne foi & même le prépofé de la ferme.

M. Necker a jugé effentiel de s'occuper d'un tarif nouveau & général, où l'on chercheroit à établir une proportion plus jufte entre les actes qui concernent les riches & ceux qui intéreffent les pauvres & où furtout toutes les diftinctions entre les diverfes claffes de la fociété & la nature des actes fuffent plus fimples & plus fenfibles, de maniere que chaque contribuable pût facilement être inftruit de fon obligation. Un homme expérimenté avoit commencé ce travail

depuis nombre d'années; il l'avoit montré à M. le Directeur, qui l'avoit approuvé en l'exhortant à le continuer. Ce travail extrêmement long & difficile est achevé: M. Necker l'avoit reçu & confié à des Magistrats du Conseil pour l'examiner; il est à présumer que M. de Fleury suivra les idées très louables à cet égard de son prédécesseur & l'on s'attend à une loi nouvelle sur cette matiere importante.

11 *Juin* 1781. Extrait d'une Lettre de Lyon du 3 Juin. „ M. le Viste de Briandes, chanoi-
„ ne, chantre de l'église collégiale de St. Paul
„ de Lyon, vient de fonder dans son Prieuré
„ de Saint Symphorien d'Ozon un Prix de sages-
„ se, qui sera donné tous les deux ans, le
„ premier dimanche de Mai, à la fille la plus
„ vertueuse & la plus pauvre du lieu. Ce prix
„ consiste dans une somme de 360 livres, dont
„ le capital est hypothéqué sur les biens du
„ patrimoine du fondateur; & une couronne
„ de roses.

„ La premiere qui pour ce Prix a réuni pres-
„ que tous les suffrages, se nomme Fleurie
„ Drevon. Le 6 Mai, jour de son triomphe,
„ ayant pour cortege toute la noblesse du lieu
„ & des environs, une compagnie de jeunes
„ gens qui avoient pris les armes, les douze
„ compagnes qu'elle avoit priées, les parens &
„ les juges qui l'avoient élue Rosiere, elle fut
„ conduite à l'église au son d'une excellente
„ symphonie & aux acclamations de tous les

„ spec-

„ spectateurs. Entre les vêpres & le salut
„ elle reçut la couronne des mains du Curé, qui
„ prononça un discours très attendrissant: en-
„ suite collation, musique, couplets, ballet,
„ salves d'artillerie villageoise, &c."

12 *Juin.* Dans la Lettre du Marquis de Caraccioli, il est parlé des démarches du Marquis de Castries auprès de la Reine, du zele avec lequel il a défendu M. Necker, son ami & son protecteur à la cour, il a engagé cette Majesté à le soutenir dans l'esprit du Roi. Quelqu'un a profité de cette anecdote pour composer un *Discours au Roi, présenté à la Reine par M. le Marquis de Castries* & le répandre manuscrit comme véritablement émané de ce Ministre. C'est une feuille, où l'on peint d'abord la consternation générale de la France à la premiere nouvelle du renvoi de M. Necker, où l'on demande quel est le sujet de sa disgrace, comment il a pu déplaire au Monarque, quels sont ses crimes? Après avoir rappellé à S. M. les heureux commencemens de son regne, on exalte son courage à vaincre les obstacles qu'offroit naturellement le premier choix d'un homme de néant, d'un étranger, d'un Protestant, pour régir les finances de la France. On décrit rapidement le tableau des prospérités de ce Royaume, malgré la guerre, depuis qu'il les gouverne: on en prophétise l'état plus brillant encore à la Paix; on gémit que tout cela se soit évanoui avec M. le Directeur général, & l'on exhorte le Monarque

à ſe rendre aux ſollicitations de ſon auguſte compagne, qu'on ſuppoſe intercéder pour l'expulſé, & au vœu unanime de tous les honnêtes gens de la nation.

En liſant ce bavardage, où l'on repréſente M. Necker, *les yeux fixés ſur S. M. comme l'aigle ſur le ſoleil*, on ne peut le regarder que comme le travail d'un rhéteur & l'on eſt parfaitement convaincu que le Marquis de Caſtries n'a pu avoir parlé ainſi.

13 *Juin* 1781. M. Necker, comme on l'avoit prévu, rongé de chagrin de ſe voir arrêté au milieu de la carriere où l'avoit fait entrer ſon ambition, vient enfin de tomber malade; on juge qu'il l'eſt gravement, puiſque le Docteur Tronchin ne pouvant l'aller voir à St. Ouen auſſi fréquemment que l'exige ſon état, l'a déterminé à venir à Paris. Comme il n'a pas de logement arrêté en ce moment, ſon ancien ami M. Fournier, qu'il avoit négligé durant ſes projets de grandeur, lui a offert un aſyle & l'a reçu. On prétend que M. Tronchin, vu la cauſe de l'état fâcheux de M. Necker, craint qu'il n'y ſuccombe, à moins qu'on ne vienne à bout de lui inſpirer plus de réſignation, plus de calme & de repos dans l'imagination.

13 *Juin*. Extrait d'une Lettre de Lyon du 8 Juin. „ Nous avons perdu depuis quelque
„ tems M. Bordes, Académicien de cette ville.
„ Il étoit peu connu en Littérature, parce qu'il
„ étoit fort modeſte, que la louange l'importu-

„ noit & qu'il n'avoit pas de prôneurs. Il a „ d'ailleurs peu imprimé: il ofa entrer en lice „ contre Jean-Jacques Rouffeau & a fait deux „ difcours pour refuter les paradoxes de ce grand „ homme, lefquels pourroient figurer avec hon- „ neur à côté des œuvres de celui-ci.

„ Il a fait des poéfies légeres, dont quelques- „ unes ont été attribuées à Voltaire; entr'au- „ tres la jolie *Epitre au Pape fur les Caftrats.* „ On a auffi de lui une très belle *Ode fur la Guer-* „ *re*, où il eft tout à la fois poëte & philofophe.

„ Il a encore compofé de très jolies comédies, „ du moins elles font réputées telles par ceux „ qui les ont lues. Elles ne font point impri- „ mées; mais on efpere qu'elles ne tarderont „ pas de l'être.

„ Une qualité très rare dans M. Bordes, c'eft „ qu'il ne parloit jamais de lui dans fes œuvres.

13 *Juin.* On confirme que l'incendie de l'O-péra n'a fait autant de progrès que parce qu'il n'y avoit point d'eau & que les fecours ont été trop lents. Le Roi lui-même, lorfque M. Amelot vint lui annoncer le vendredi foir à onze heures cette fâcheufe cataftrophe, fit cette judicieufe obfervation & le Miniftre rendit à S. M. les excufes qu'on lui avoit données. Quoi qu'il en foit, comme c'eft toujours après le mal qu'on fonge au remede, on doit demain exécuter à la Comédie Italienne la manœuvre d'une pompe qu'on regarde comme infaillible en pareil cas. Ce Spectacle étant placé dans le quartier le plus

peuplé de Paris & où les rues fort étroites offrent plus d'aliment & de facilité aux flammes, en 1772 on imagina cet établiſſement. Juſqu'à préſent on n'en a pas eu beſoin heureuſement. C'eſt ce ſimulacre qui aura lieu demain en préſence de M. le Lieutenant général de Police, de M. le Prevôt des Marchands & de M. le Comte d'Angiviller.

La pompe dont il s'agit, tire de l'eau d'un vaſte réſervoir pratiqué ſous le corps de garde de la rue Mauconſeil & qui agit intérieurement & extérieurement au premier coup de ſonnette, par lequel ſont avertis pluſieurs factionnaires durant le ſpectacle; de maniere qu'en moins d'une minute l'eau peut ſe diriger dans tous les endroits du théâtre de la Salle, & inonder en même tems tout l'extérieur.

C'eſt par les ordres de M. de Sartine qu'a été exécuté cette belle machine: elle a été depuis entretenue journellement par les ſoins de M. Morat, Directeur des pompes. Il y a tous les jours de ſpectacle un nombre fixe de ſoldats du régiment de gardes pour la manœuvre.

14 *Juin* 1781. En attendant qu'on puiſſe reconſtruire une autre Salle d'opéra, on en doit établir une dans le goût des Salles foraines, qui ſera élevée en peu de tems, & juſques-là on exécutera des Concerts françois, comme on a fait en 1763 à la Salle du Concert ſpirituel. Le premier doit avoir lieu mardi.

C'eſt aux dépens du Roi que doivent ſe con-

ftruire les divers édifices. En outre, S. M. entretient tous les sujets sur le pied où ils étoient & indemnise les propriétaires des Loges à l'année, qui ne peuvent ainsi jouir de leur abonnement.

14 *Juin.* Madame Telusson à quarante-deux ans ayant voulu se faire inoculer, vient de succomber au traitement par une maladie de femme qui lui est survenue & mortelle en pareille circonstance. On assure que M. Tronchin répugnoit à la satisfaire; c'est cependant lui qui s'en est chargé. On ne sait ce que va devenir le singulier édifice construit pour loger cette Dame; il ne peut convenir aujourd'hui à ses enfans & ils auront peine à s'en défaire, même avec la plus grande perte.

14 *Juin.* Dans le *Compte rendu* de M. Necker on lit à l'article de *Main-morte*: „ plusieurs „ Seigneurs ont affranchi leurs serfs, à l'imita„ tion de V. M.; & *dans ce moment le Chapi„ tre de Saint Claude répondant à vos intenti„ ons, va rendre la liberté à ses mains-morta„ bles, moyennant un léger cens, pareil à celui „ fixé dans vos Domaines.*"

Les Chanoines de Saint Claude réclament contre cette assertion. Il est bien vrai que M. Necker les a fait solliciter fortement à cet égard; mais ils ne sont point disposés à perdre 25000 livres de rentes qu'il faudroit sacrifier, à moins que S. M. ne les dédommage, & ils le lui ont déclaré. Il est bien vrai qu'un de leurs membres qui est ici, pour faire sa cour au Directeur

général des finances, lui a dit qu'il se faisoit fort de ses confreres; mais le Chapitre l'a désavoué. L'ostentation avec laquelle l'auteur s'est permis ce petit mensonge, annonce peu de délicatesse sur ce qu'il avance, & fait en conséquence révoquer en doute sa véracité sur d'autres points.

15 *Juin* 1781. Le simulacre projetté à la Comédie Italienne a eu lieu en effet hier. L'expérience a parfaitement réussi & il n'y a eu que 22 secondes d'intervalle entre le moment du signal & celui de l'effet. Tous les spectateurs ont été enchantés de la précision de la machine.

15 *Juin*. A la fin du dernier Ballet d'*Orphée*, qui est fort long, un des chefs de la danse s'étant apperçu que le feu étoit à une toile, eût la présence d'esprit de finir tout-à-coup la danse & faire baisser la toile pour ne point effrayer le public, qui trouva le Ballet trop court & eût ainsi le tems de sortir sans obstacle & sans désordre. Cette toile enflammée est une de celles qu'on appelle *Frises*: on demanda de l'eau; il n'y en avoit pas: on cria de couper les cordes auxquelles la toile étoit suspendue; on ne le fit que d'un côté; la toile penchant alors perpendiculairement, donna plus d'aliment à la flamme, qui embrasant la toile du fond, parvint bientôt au ceintre, se communiqua à toutes les frises: en moins de deux minutes le théâtre fut embrasé. Tout secours devint alors inutile & les spectateurs repoussés par la fumée chercherent leur salut dans la fuite. Le feu gagna toute la

Salle: à une vapeur noire & épaiſſe ſuccéda une colonne de feu à plus de trois cens pieds. La charpente de l'édifice ne s'affaiſſa que vers les neuf heures & demie. Par bonheur il pleuvoit; le vent conſtamment au Sud-Eſt & au Sud-Oueſt étoit très foible; enſorte que, quoique le feu ait pris à différentes repriſes au comble des bâtimens de la cour des fontaines, & à ceux du grand eſcalier, les pompiers ſont toujours parvenus à l'éteindre.

Tel a été le ſort de la nouvelle Salle, qui n'a duré que onze ans. On jouoit dans l'ancienne, brûlée en 1763, depuis 1660.

On a fait deux enterremens des cadavres trouvés dans les décombres, l'un de douze & l'autre de neuf. Le Sieur Gardel dont on a été inquiet ſe porte bien; c'eſt un nom approchant du ſien qui a donné lieu à la mépriſe.

Le feu brûloit encore ce matin dans les fonds; mais ſans pouvoir gagner ailleurs.

Les Buſtes de Rameau & de Quinault, qui étoient dans le grand foyer, ſont tombés & ont été briſés: il n'eſt reſté debout que ceux de Lully & de Gluck.

16 *Juin*. Les amateurs de méchanique vont voir une Pendule Aſtronomique tout à jour, exécutée par le Sieur Boucher, horloger du Roi. Elle a quinze pieds de haut ſur dix de large, avec ſocle de marbre, pour être placée ſur une cheminée ou ſur une commode. Elle ſonne les heures & les quarts; elle préſente ſix cadrans de

face, & trois cercles tournans.

Le premier cadran indique les heures, les minutes, le tems vrai & le tems moyen; le second, les mois; le troisieme, les phases & le quantieme de la lune; le quatrieme, le lever & le coucher du soleil; le cinquieme, les jours de la semaine & les signes astronomiques de chaque jour, & le sixieme, le quantieme du mois. Le premier cercle marque les signes du zodiaque; le deuxieme les saisons; & le troisieme les années.

Le mouvement se remonte de lui-même toutes les quinze secondes; la verge de la lentille est composée pour corriger les inégalites du chaud & du froid.

16 *Juin* 1781. Les vrais amis de la gloire de Voltaire sont furieux de la publicité donnée par l'abbé Duverney aux Lettres écrites par ce grand homme au chanoine de Saint Merri; à qui, suivant l'éditeur, le Chapitre avoit confié sa caisse, les Jansenistes la leur, & Voltaire la sienne. Ils savent que quinze jours avant sa mort celui-ci avoit prié l'abbé *de brûler ces paperasses, de peur qu'on ne l'y vît trop en laid ou trop en négligé:* „ on vous y verra tel que vous avez été," lui répondit l'éditeur. Est-ce sincerement & réellement dans l'idée que ces Lettres feroient honneur à la mémoire de son protecteur qu'il les a publiées? Les partisans du défunt ne peuvent le croire & jugent qu'à l'exception de la quarante-deuxieme, de celles à M. de la Condamine & de trois ou quatre autres déja connues, dont on

a grossi ce recueil, tout le reste méritoit la condamnation prononcée par l'auteur lui-même.

16 *Juin.* M. Valdec de Lessart, Maître des Requêtes, étoit le bras droit de M. Necker, surtout relativement à la partie contentieuse des fermes, dont il étoit chargé de rapporter les affaires. Il est remplacé dans ces fonctions par M. de Villevault.

17 *Juin.* Extrait d'une Lettre de Luxembourg du 5 Juin. „ Au moment où l'on s'y at-
„ tendoit le moins, l'Empereur est venu ici le
„ jeudi 31 Mai à deux heures après-midi. Il
„ n'avoit pas été reconnu à la porte, & il fut
„ quelque tems dans la ville qu'on ignoroit son
„ arrivée. Il n'avoit avec lui que le Comte de
„ Tercy & quelques domestiques: il venoit de
„ Manheim, il alla droit à l'auberge & remer-
„ cia l'Abbé de Saint Maximin qui vint le len-
„ demain matin lui offrir un logement. Pendant
„ son séjour ici, il s'est occupé alternativement
„ à visiter les fortifications, & à faire manœu-
„ vrer les troupes. De retour à son auberge,
„ il recevoit les personnes de tout rang qui ve-
„ noient lui présenter des placets, ou avoient
„ quelque chose à lui communiquer.

„ Le jour de la Pentecôte il a assisté à la
„ grand'messe de paroisse. On lui avoit prépa-
„ ré un fauteuil qu'il refusa, & il se plaça dans
„ un banc parmi le peuple, ne portant sur lui
„ aucune marque de distinction.

„ Le lundi de la Pentecôte il sortit de son ap-

„ partement à quatre heures moins un quart: il
„ reçut quelques placets qu'il fit mettre dans sa
„ voiture & se rendit ensuite à l'église des Re-
„ collets, où il entendit la messe, toujours con-
„ fondu dans la foule, comme un simple parti-
„ culier, & vêtu de même d'un simple drap gris
„ avec des culottes de peau.

„ Au sortir de l'église il revint à son auberge,
„ devant laquelle il trouva sa voiture préparée
„ pour son départ: avant d'y monter il se tour-
„ na vers le peuple, en demandant si personne
„ n'avoit rien à lui dire? Etant dans sa voiture,
„ qui est ouverte par-devant & qu'on appelle un
„ charriot de Hongrie, il la fit avancer à petit
„ pas, tant qu'il fut dans Luxembourg, se
„ tenant droit, le chapeau à la main, & saluant
„ à droite & à gauche, jusqu'à ce qu'il fût à la
„ porte de la ville."

17 *Juin* 1781. Comme dans les cadavres trouvés dans les décombres de l'opéra, il en est plusieurs de danseurs, morts ce qui s'appelle *in flagranti delicto*, M. l'Archevêque auroit desiré qu'on les eût privés de la sépulture Chrétienne; mais le Curé de Saint Eustache a prévenu le Prélat à cet égard: ensorte que les cadavres étoient inhumés lorsque les défenses sont venues.

17 *Juin*. Le Séminaire de Saint Lazare est devenu depuis quelque tems l'asyle des pécheurs & des gens de Lettres pénitens, qui vont y faire des retraites. On a déja parlé de l'Abbé de Boulogne, qui y réside pour complaire à M.

l'Archevêque : ce jeune & fervent eccléſiaſtique ne veut pas en ſortir qu'il n'ait compoſé ſon *Eloge de Boſſuet*, ſon *Sermon de la Cêne*, qu'il doit prêcher devant le Roi en 1782, enfin un *Carême entier.*

M. l'Abbé de Launay, grand fou, ne manquant pas d'un certain talent, mais faiſant des vers riſibles, y eſt allé, y a édifié toute la maiſon & a compoſé deux Odes, l'une *ſur Dieu* & l'autre en *l'honneur de Saint Vincent de Paul*, le fondateur des Lazariſtes ; ouvrage dont ces Meſſieurs ont été enchantés : ils ont rendu à M. l'Archevêque les meilleurs témoignages de l'Abbé, & le Prélat qui étoit prévenu contre lui, le goûte aujourd'hui & veut lui faire du bien.

On y a vu depuis peu encore, outre M. de Boulogne, l'Abbé Mignot, neveu de Voltaire, & l'Abbé de Lille. L'anecdote de celui-ci eſt curieuſe. Il ſe promenoit ce printems à Marly, durant le voyage de la cour ; on le montre à la Reine, on en parle à S. M. comme d'un grand poëte digne de ſon admiration ; on lui donne le deſir de l'entendre : elle ordonne qu'on le lui amene & l'invite à lire ſon fameux poëme de *l'art d'embellir les jardins*. Sa Majeſté en eſt enchantée, elle dit à M. le Comte d'Artois, qui eſt préſent : „ vous devriez lui donner quelque bénéfice „ vacant dans votre appanage," & le Prince lui a fait avoir une bonne abbaye. Mais la conduite de cet Eccléſiaſtique, peu canonique juſques-là, a dû ſe purifier par une retraite. Ainſi la poéſie

qui avoit ſous l'Evêque de Mirepoix fait obſtacle à la fortune de l'Abbé de Bernis, eſt devenue le principe de celle de l'Abbé de Lille.

18 *Juin* 1781. M. d'Alembert, qui eſt très méthodique & annonce longtems d'avance les fêtes académiques pour qu'on s'y prépare mieux & qu'elles aient plus d'éclat, a reculé jusqu'au 5 Juillet la réception de M. de Chamfort & il y a déja trois ſemaines que le jour eſt indiqué.

18 *Juin*. Extrait d'une Lettre de Strasbourg du 31 Mai. „ Je ne cherche point à lever le voile que le Comte de Callioſtro ſe plaît à laiſſer ſur ſa patrie, ſur ſa naiſſance & ſur les évenemens d'une vie qu'il paroît avoir conſacrée toute entiere au ſoulagement de ſes ſemblables; car, quoi qu'en diſe la faculté, il a fait ici de très belles cures. Celle de M. le Chevalier Langlois, Capitaine de Dragons au Régiment de Leſcurre, ne peut ſe révoquer en doute, puiſque c'eſt celui-ci-même qui la publie. C'étoit un état de conſomption pouſſé au plus haut période; ſes vapeurs étoient ſi noires qu'il vouloit ſe donner la mort & qu'on étoit obligé de prendre les précautions les plus humiliantes contre lui, afin de l'empêcher d'exécuter ce funeſte deſſein. Il eſt revenu abſolument dans ſon état naturel, & quoiqu'il ait éprouvé depuis toutes les eſpeces de ſenſations vives, capables de le remettre dans cet ancien état, elles ne produiſent plus ſur lui que l'effet qu'elles doivent cauſer à tout être ſenſible: il y a trois mois qu'il eſt guéri,

sans avoir éprouvé la moindre affection hypocondriaque."

18 *Juin. Discours au Roi, présenté à la Reine par M. le Marquis de Castries.*

SIRE,

„ C'est envain que nous aurions recours au „ prestige de l'éloquence, pour attendrir le cœur „ de V. M. Quelles plus touchantes prieres que „ les cris d'une douleur universelle & les gé- „ missemens de tout un peuple!

„ La capitale & les provinces rétentissent de „ la nouvelle la plus affligeante & la plus impré- „ vue. Au silence de la consternation & de la „ surprise ont succédé ces questions tumultueu- „ ses & réciproques:" *le Ministre des finances est-il disgracié? de quoi s'est-il rendu coupable? son éloquence mâle & libre auroit-elle déplu? est-on blessé des formes Helvétiques avec lesquelles il a présenté la vérité? Enfin la religion du Roi auroit-elle été surprise?*

„ Ah! SIRE, au milieu des sollicitudes person- „ nelles, dont votre ame doit être agitée, dai- „ gnez jetter les yeux sur le tableau consolant „ de votre Administration, & la comparer à „ celle des Rois vos prédécesseurs: quels grands „ & rapides changemens n'ont pas couronné les „ travaux de votre Majesté! C'est du choix des „ Ministres que dépend le salut de l'Etat; & ce „ choix elle a su le faire: Elle a montré Mentor

„ à ſon peuple ; elle lui a rendu ſes juges na-„ turels ; elle a refuſé des tributs légitimes ; en-„ fin, SIRE, vous avez été juſte & clément, „ & vous avez fui la louange, en faiſant tout „ pour la mériter.

„ Votre Majeſté a confié les reſſorts les plus „ compliqués du gouvernement à celui que ſon „ état ſembloit en exclure, & qui n'eut pas été „ choiſi par un Prince foible, ou indifférent au „ bien public.

„ C'eſt ici que ſe multiplient les obſtacles de „ tout genre ; c'eſt ici que les idées vont plus „ loin que les expreſſions, & qu'un Adminiſtra-„ teur des finances doit ſe montrer ſupérieur à „ la diſgrace, comme à ſes ennemis. Il doit „ affronter leur haine dangereuſe pour le ſuffra-„ ge de vingt millions d'hommes.

„ Celui qui emporte aujourd'hui les regrets „ de la Nation, a oſé exécuter ce qu'il avoit oſé „ entreprendre. Rien ne l'a arrêté dans ſa pé-„ nible carriere & les yeux fixés ſur Votre Ma-„ jeſté, comme l'aigle ſur le ſoleil, il a dédai-„ gné les méchans, qu'il auroit fallu chercher „ dans les ténebres. Livré tout entier aux „ grandes penſées de l'adminiſtration, il ne s'eſt „ occupé que des moyens prompts & difficiles, „ qu'il falloit, pour ainſi dire, créer vos „ Tréſors : une Marine formidable, un enthou-„ ſiaſme univerſel alloient vous rendre l'arbitre „ de l'Europe. Vous deveniez l'exemple des „ Souverains, dans un âge où l'on n'a que des

„ modeles à imiter. Des jours de triomphe al-
„ loient encore embellir la France ; & l'hiſtoire
„ de votre Regne étoit celle de vos ſuccès &
„ de vos vertus. Le nom ſeul de votre Mini-
„ ſtre imprimoit autant de confiance à vos ſu-
„ jets, que de terreur à vos ennemis. La plu-
„ part de ceux qui l'ont précédé, ont paſſé com-
„ me ces météores qui déſolent la terre : celui-
„ ci laiſſe après lui un ſillon de lumiere, qui
„ doit éclairer, mais effrayer ſes ſucceſſeurs.

„ Votre Majeſté pourra-t-elle réſiſter aux
„ inſtances d'une jeune Princeſſe, l'ornement de
„ la cour, la patrone de ſes peuples, qui tem-
„ pere le reſpect par les graces, & qui ne peut
„ vouloir que votre repos, votre gloire & la
„ proſpérité de l'Etat ?

„ Votre Majeſté punira-t-elle un homme
„ vertueux qui défend l'innocence & l'amitié,
„ comme il a défendu la Patrie ? Un ſujet dé-
„ voué à ſon maître, qui n'a pas craint de lui
„ déplaire, en montrant le courage & l'énergie
„ d'un Chevalier François ?

„ Enfin, s'il eſt vrai que le plus grand Monar-
„ que de l'univers doive régler ſes opinions ſur
„ celles de quelques hommes ſupérieurs, qu'il
„ regarde comme l'ame de ſes Conſeils, quel
„ doit être l'aſcendant du vœu général de la Na-
„ tion qui, proſternée aux pieds de Votre Ma-
„ jeſté, la ſupplie de rappeller un Miniſtre in-
„ terprete de ſes ſentimens, un Miniſtre qui eſt
„ l'image d'un bon Roi, comme Votre Majeſté

„ eſt celle de Dieu ſur la terre."

19 *Juin.* On aſſure aujourd'hui que le diſcours factice au Roi préſenté à la Reine par M. le Marquis de Caſtries, eſt du Marquis de Villette.

19 *Juin.* On parle beaucoup d'un ouvrage nouveau en deux volumes, intitulé *le Tableau de Paris*: on l'attribue à l'auteur de l'An 2240 & un particulier de Soleure, qui étoit venu dans cette capitale avec un nombre d'exemplaires du livre, a été arrêté & conduit à la Baſtille. On dit l'ouvrage piquant & il eſt ſuſceptible de l'être. Il y a quinze ou vingt ans que feu Chevrier publia un livre de cette eſpece, ayant pour titre, *Paris.* On peut donner de tems en tems des deſcriptions de cette ville, toujours neuves & intéreſſantes.

19 *Juin.* M. le Comte de Thélis a fait paſſer une *Lettre aux Souſcripteurs des Ecoles Nationales*, où il leur apprend qu'il s'eſt déterminé à retirer ſes éleves du voiſinage de la capitale, avec l'agrément de S. M., qui veut bien lui continuer les mêmes ſecours en province.

On a dit qu'en approchant ſes écoles de Paris, il n'avoit eu d'autre but que d'exciter le zele de ſes habitans & leur faire connoître ſon établiſſement par cet eſſai. Il a rempli ſa tâche à cet égard: ſes éleves ont conſtruit une aſſez grande partie de chemin pour donner au gouvernement & au public une idée nette de la nature & de l'utilité de cette école. Il faut auſſi & eſſentiellement s'occuper de leurs mœurs & éducation;

qui

qui ne peuvent se bien perfectionner que dans la campagne; car M. de Thélis craint pour ses jeunes gens, même la contagion des grandes villes.

Les deux écoles seront désormais en Berry & en Forès. Le Duc de Charost présidera à la premiere, M. le Comte de Thélis à la seconde.

A la suite de cette Lettre l'auteur a joint l'état des dépenses des Ecoles Nationales Militaires de Paris & de Lyon pendant les quatre premiers mois 1781, d'où il résulte que la toise quarrée de pavé, qui coûte ordinairement 24 livres 10 sols, n'a coûté en ferré que 25 sols, & il assure que l'entretien de cette même toise quarrée n'ira pas à plus de 7 à 8 sols par année; ce qui seroit une économie très grande pour tous les chemins, qui ont le gravier plus à portée que le pavé.

19 *Juin.* Le *Journal de Paris* est arrêté & la feuille d'aujourd'hui 19 n'a point paru: on dit que c'est à cause de l'article où le journaliste rend compte de l'oraison funebre de l'Impératrice-Reine prononcée au Louvre par l'Abbé de Boismont, l'un des Quarante, le vendredi premier de ce mois.

20 *Juin.* Le *Journal de Paris* n'a été arrêté que pour la journée d'hier. Il paroît constant que c'étoit sur les plaintes de l'Académie, trouvant mauvais qu'on eût autant mal-traité un de ses membres relativement à l'oraison funebre de l'Impératrice-Reine par l'Abbé de Boismont. Mais M. Sautereau, auteur de l'article, a fait

voir qu'il n'y avoit pas la plus légere personnalité, qu'il s'étoit renfermé dans les bornes d'une critique purement littéraire & que cette critique étoit même tempérée par des éloges. Il n'y a pas eu moyen de soutenir une suspension qui feroit devenue tyrannique & auroit fait crier tous les souscripteurs. Il paroît qu'on n'a même exigé du journaliste aucune rétractation, excuse, ni modification.

21 *Juin* 1781. M. le Comte de Chastenai, Lieutenant de Vaisseau, un des fils de M. de Puysegur, ayant eu occasion d'aller plusieurs fois chez le Docteur Mesmer, a si bien étudié & attrapé sa méthode, qu'il traite aujourd'hui des cures comme lui. Le médecin Allemand, furieux de se voir dérober son secret, ne veut plus le recevoir chez lui. Au reste, cet exemple confirme son assertion, que tout homme a cet agent du magnétisme animal qu'il fait valoir & qui ne consiste que dans une certaine préparation & méthode de l'employer.

21 *Juin.* Il est décidé que la Salle provisoire à construire pour l'Opéra, sera auprès de la porte St. Martin, où étoit autrefois le magasin de la ville. On doit avoir déjà commencé les travaux & l'on veut qu'on y puisse jouer au mois d'Octobre.

On regarde toujours comme décidé que la Salle essentielle aura lieu au même emplacement; mais on croit qu'on n'y songera qu'à la paix. Sa Majesté a demandé à voir les Plans,

21 *Juin.* C'est mardi qu'on doit commencer à plaider au Palais le grand procès du Duc de Chartres contre les propriétaires des maisons. Me. Target doit requérir pour le Prince l'enrégistrement des Lettres patentes obtenues par S. A. Sérénissime à cet effet: Me. Gerbier doit s'y opposer au nom des propriétaires. L'importance des acteurs de cette scene & l'éclat qu'a déja eu cette contestation, y attirera beaucoup de monde.

22 *Juin.* *Journal de Marine*, ou *Bibliotheque raisonnée de la Science du Navigateur.* Cet ouvrage périodique a été entrepris par M. Blondeau, Professeur de Mathématiques à Brest & Membre de l'Académie Royale de Marine. Il en avoit publié le *Prospectus* dès 1776; mais les obstacles qu'a rencontrés son projet, ne lui ont permis de commencer qu'au mois de Juin 1778 & sous les auspices du Duc de Chartres, auquel il l'a dédié.

Cependant l'auteur prévoyant les inconvéniens de son Journal, s'il entroit dans le récit des faits militaires & historiques, avoit eu grand soin de prévenir qu'il s'abstiendroit de ces matieres, quelques intéressantes & curieuses qu'elles fussent, & il a reçu des ordres supérieurs qui lui ont défendu de s'en occuper. Il a donc été borné à se rendre utile, ne pouvant être agréable.

1°. A rapporter toutes les pieces capables de donner une idée & un développement de l'état de la Marine actuelle chez nous & de la Marine en général.

2°. A fournir des extraits, analyses & critiques des ouvrages sur la Marine, à mesure qu'ils paroîtront.

3°. Au récit des faits dont la connoissance sera avantageuse à la Marine; comme travaux nouvellement faits dans quelques Ports, ou sur quelques Côtes, pour la sûreté de la navigation; inventions nouvelles, propres à produire épargne ou perfection dans les travaux de la Marine; accidens qu'on peut prévoir & éviter lorsqu'ils sont connus; annonces de livres nouveaux qu'il ne sera possible de faire connoître plus en détail; actions mémorables dont la connoissance tiendra à la perfection de l'art, ou à la sûreté de ceux qui l'exercent.

Dans l'état de sécheresse auquel est réduit cet ouvrage périodique, dont on ne publie que huit cahiers par an, il ne peut être recherché que des gens du métier, ou des nouvellistes curieux de se mettre au fait d'un art très ignoré jusqu'à présent & devenu depuis la guerre, purement maritime, le sujet de toutes les conversations.

23 *Juin* 1781. Le Sieur Monvel vient à sortir du Royaume & de se retirer à Bruxelles. On dit que cet événement est la suite de son inconduite, qu'il doit 200,000 livres. Il passoit pour avoir des gitons & l'on veut que cette espece de plaisir lui ait coûté fort cher. Quoi qu'il en soit, M. le Lieutenant Général de Police ayant eu vent du projet de ce Comédien, l'avoit en-

voyé chercher quelques jours avant, l'avoit confessé, lui avoit donné des espérances que les choses s'arrangeroient & exigé sa parole d'honneur qu'il ne partît pas : ce qu'il avoit promis.

Cette perte ne peut que jetter la comédie françoise, déjà dans un désordre considérable, dans un délabrement encore plus grand. Il y a six mois qu'ils n'ont joué de nouveautés & il n'y a pas d'apparence qu'ils en puissent exécuter de sitôt.

23 *Juin*. On est inquiet du Maréchal Prince de Soubise ; ce Seigneur a un mal considérable à une jambe, & comme le genre de vie qu'il a mené ne fait pas présumer qu'il ait le sang très pur, on sent que cet accident peut être de grande conséquence.

23 *Juin*. M. Cochu, Avocat au Conseil très estimé, ayant un peu tourné en ridicule la jurisdiction de la Prévôté de l'hôtel dans un numéro en faveur du Bailliage de Versailles contre cette jurisdiction, a été interdit pour trois mois par Arrêt du Conseil du premier de ce mois. Le 13 l'Arrêt lui a été signifié : il s'est défendu & a fait voir au Ministre de Paris que sa religion avoit été surprise & dès le 21 nouvel Arrêt qui l'a rétabli dans ses fonctions.

Entre autres anecdotes plaisantes sur les fonctions du Prévôt de l'hôtel qu'il n'a fait que citer, on trouve que sa jurisdiction étoit de veiller sur les filles de joie suivant la Cour ; on l'appelloit *le Roi des Ribauds* & il avoit le privilege de faire faire son lit par quatre maquerelles.

24 *Juin* 1781. Un certain abbé Cardon qui avoit été Prémontré, puis Prieur de la Ferté en Normandie & s'étoit enfin établi à Paris, y fréquentoit beaucoup les lieux publics, se permettant les propos les plus indiscrets. Il a été arrêté, il y a quelques jours, & conduit, à ce qu'on croit, à Charenton. Cet homme ne manquoit pas d'esprit & de connoissances, il plaisoit surtout par ses sarcasmes & sa méchanceté: il étoit en outre très obscene. Quoique fils d'un artisan, il se prétendoit homme de qualité & avoit allongé son nom pour se faire descendre de l'illustre maison de Cardonne. En un mot, c'étoit un original de toutes les manieres.

25 *Juin*. Le public est d'autant plus sensible à l'accident de M. de Soubise, qu'il vient de donner à l'égard d'une portion de ce même public un exemple de sa déférence & de son envie de lui plaire. Les propriétaires des maisons de la rue des Quatre-fils trouvant que les murs de l'hôtel de Soubise trop élevés en déroboient la vue aux premiers étages & même la rendoient très confuse & gênée aux seconds, ont supplié ce Prince de vouloir bien permettre qu'à leurs frais ils les fissent baisser. Cette démarche, qui peut-être eût été regardée comme indiscrete par beaucoup d'autres & même comme offensante, a été, au contraire, accueillie avec empressement par M. de Soubise. Il a répondu qu'il s'estimoit très heureux de pouvoir faire quelque chose d'agréable à ses voisins, qu'il se

conformeroit à leurs desirs & ne vouloit point qu'ils se constituassent en aucuns frais. Ce procédé bienfaisant & généreux est regardé comme une belle leçon qu'il donne en ce moment-ci indirectement au Duc de Chartres.

25 *Juin.* Dimanche dernier une pauvre femme étant morte sur la paroisse de Saint Sulpice, un Prêtre est venu pour l'enterrer; mais l'ayant trouvée sans biere & ne voyant point d'argent pour la rétribution, s'est en allé. Les commeres voisines & amies de cette pauvre femme, indignées du procédé de l'homme de Dieu, ont chargé le cadavre sur leurs épaules, l'ont porté elles-mêmes à l'église & ont conté au peuple encore assemblé pour le service Divin, le sujet de cette aventure; ce qui a causé un murmure considérable & obligé les Prêtres de satisfaire bien vîte à la cérémonie, afin d'éviter les suites de la fermentation.

25 *Juin.* Entre autres originalités de l'Abbé Cardon, on rapporte que peu après la mort de M. de Clugny il entra au Caffé du Caveau, où le Médecin Bouvart déjeûnoit avec une tasse de chocolat. Il va à lui & lui dit: „ Monsieur le „ Docteur, je m'empresse de vous remercier au „ nom de tous les bons citoyens, de l'expédition „ patriotique que vous venez de faire, en déli- „ vrant la France d'un de ses plus grands fléaux, „ de ce J. F... de Clugny, qui auroit marché „ sur les erremens de l'Abbé Terrai & auroit „ achevé notre perte." M. Bouvart le regarde

fixement, ne lui dit pas une parole; mais en allant payer sa tâsse de chocalat s'écrie: „ il faut „ avouer que dans ces lieux on est sujet à en- „ tendre de bien mauvais propos."

26 *Juin* 1781. Le *Tableau de Paris* est précédé d'une préface datée du 8 Octobre 1780, où l'auteur capte la bienveillance du Lecteur par l'annonce la plus piquante de l'ouvrage; mais il ne tient pas parole: rien de plus vague, de plus décousu. C'est un recueil de peut-être trois cens titres, dont chacun pourroit être matiere d'un long chapitre & n'est qu'effleuré; dont plusieurs n'ont pas plus de rapport à Paris qu'à Londres, ou à Constantinople; dont le grand nombre enfin sont des morceaux absolument étrangers à l'objet. On voit que l'observateur a eu la tâche de son Libraire de composer une masse de deux volumes in-8°., qu'il a rempli comme il a pu. Il voudroit être méchant & n'en a pas la force. Le style en est plus emphatique que noble & les pensées sous un air de profondeur n'ont rien que de trivial.

26 *Juin*. M. de Grimaldy, des Princes de Monaco, Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, est un Prélat fastueux, entier & qui ne se pique pas d'édifier infiniment ses ouailles par ses vertus pastorales. L'Evêché du Mans où il étoit avant de passer à Noyon, est encore rempli de scandales qu'il y causoit avec une foule de jeunes Abbés, égrillards comme lui, dont il faisoit ses Grands-Vicaires: c'étoit à qui feroit

le

le plus d'exploits galans. Cependant lorſqu'il quitta ce ſiege, le Chapitre, par une délibération du 30 Janvier 1778, arrêta de faire placer dans le reveſtiaire ſon portrait, au bas duquel devoit être gravé ſur un marbre l'inſcription ſuivante:

In omniore, quaſi mel, indulcabitur
Hujus antiſtis memoria,
Qui dilexit decorem domus Domini,
Honoravit templum,
Dedit in celebrationibus decus
Juxta Legem & Ceremonias.
Illuſtriſſimo ac Reverendiſſimo Patri
D. Domino Ludovico Andreæ de Grimaldy & Principibus Monaci,
Cenomanenſium Epiſcopo die V Julii MDCCLXXVII Conſecrato
Ad Sedem Novlomenſem die 26 Octobris 1777 tranſlato;
Hoc perpetuum amoris monumentum
Decanus, Canonici & Capitulum inſignis Eccleſiæ Cenomanenſis
Memore poſuerunt,
In Comitiis generalibus poſt Feſtum beatiſſimi Juliani celebratis.
Anno 1778.

Il paroît que le Chapitre de Noyon n'a pas eu pour ſon nouveau chef la même adulation. M. l'Evêque ayant jugé à propos, ſans ſon concours, de ſupprimer par un Mandement le chommage de cinq fêtes & de transférer aux dimanches le chommage de huit autres, d'affranchir le peuple de l'obligation du ſervice le jour du Vendredi Saint; les Chanoines s'y ſont oppoſés & ont réclamé leur droit d'aider Monſeigneur dans ſa légiſlation épiſcopale, comme étant ſes Conſeillers-nés, comme formant ſon Sénat. Le Parlement a été ſaiſi de l'affaire: il y a paru des Mémoires curieux de la part de Me. Gerbier pour le Prélat, & de Me. Debonnieres pour les

Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglife Cathédrale de Noyon.

M. l'Evêque vient de fuccomber & il a été décidé qu'il ne pourroit faire de ces innovations fans fon Chapitre, ou fon Synode.

27 *Juin* 1781. L'affaire du Sr. Monvel s'éclaircit, mais d'une façon plus honteufe pour lui. Il paffe pour conftant qu'il a été furpris en flagrant-délit aux Tuilleries, où l'on le remarquoit fe promenant fouvent feul dans l'allée des ftercorations. C'eft-là le véritable objet du mandat de M. le Lieutenant général de police: comme c'étoit pour la cinquieme fois, on veut que ce Magiftrat lui ait enjoint, au contraire, de fe fouftraire par une prompte fuite au fupplice dont il étoit menacé. Ce crime devenu très commun & même fort répandu à la Cour, a befoin d'une indulgence qui ne pourroit avoir lieu fi les loix qui le concernent étoient mifes en vigueur; on aime mieux fermer les yeux fur les coupables pour ne pas le propager encore davantage par la publicité.

On dit aujourd'hui que le Sieur Monvel va à Stockholm, où il fera Directeur de Troupe, que la Direction lui vaudra 12,000 livres, & qu'il aura en outre 6000 livres d'appointemens de Sa Majefté Suédoife.

27 *Juin*. Extrait d'une Lettre de Strasbourg du 18 Juin. „ En 1779 on exécuta fur notre Théâtre *l'Infante de Zamora*, opéra comique en trois actes, parodié fur la mufique de la *Fraf-*

catana, quoique ces deux ſujets n'aient enſemble aucune eſpece de rapport. Elle eut un ſuccès non-ſeulement tel qu'on avoit lieu de l'eſpérer après le plaiſir que cette piece avoit cauſé à Verſailles, mais au-delà de toute expreſſion.

M. Framery, auteur de cette parodie, ayant traduit pour une ſociété particuliere de Paris un autre opéra bouffon, *les deux Comteſſes*, il a été joué ici au commencement de l'année avec un ſuccès auſſi complet que l'*Infante*.

Même feu, même tournure originale & brillante dans la muſique, même ſoin, même attention à en conſerver l'expreſſion & le caractere dans les paroles. Si l'*Infante* eſt d'un plus grand effet par la magnificence du ſpectacle & la variété des détails, tant dans le poëme que dans la muſique, le mérite des *deux Comteſſes* eſt peut-être plus grand encore par l'enſemble, par la ſageſſe du plan, par la contexture des ſcenes, l'intérêt & la vérité du dialogue : il eſt même inconcevable pour ceux qui connoiſſent le poëme Italien, qu'on ait pu en tirer pour notre ſcene un auſſi grand parti.

Nous deſirerions également avoir *le Jaloux à l'épreuve* & comme les défenſes faites aux Italiens de donner de ces parodies, rendent le talent de M. Framery inutile, Mlle. de la Haye, Directrice de notre Spectacle, a imaginé d'inviter tous les Directeurs de province, ſes confreres, à ſouſcrire pour faire un ſort convenable au poëte. Ce qui leur ſera très avantageux & déterminera

celui-ci à se livrer entierement à la prospérité de leurs troupes.

28 *Juin.* Le 15 Mars dernier S. M. ayant agréé un dessin allégorique qui lui fut présenté en l'honneur de son auguste mere l'Impératrice-Reine, il s'exécute aujourd'hui; mais cette estampe intéressante ne peut paroître qu'au mois d'Août prochain. Voici le sujet.

Le tableau offre une Pyramide surmontée d'une Urne funéraire & d'un Sablier, sur lequel un Aigle paroît se reposer.

L'Amour attache à la Pyramide le Médaillon de feue *Marie-Therese*, Archiduchesse d'Autriche, Impératrice Douairiere, Reine de Hongrie & de Boheme. Au dessus du Médaillon est une Couronne, que traversent les attributs du *Courage*, des *Graces* & de la *Majesté*.

Appuyée d'une main sur un Bouclier, de l'autre tenant une Pique, la Déesse de la guerre paroît debout triste & abattue: elle occupe un des angles de la Pyramide. A ses pieds sont des canons, des piques & des drapeaux, où l'on voit les armes de l'Empire.

Junon, du côté opposé, paroît aussi debout avec ses attributs: elle figure dans son maintien la Majesté affligée.

Vénus, sur le devant, est tombée de douleur. L'Amour cherche à la consoler. Des deux colombes de la Déesse, l'une fuit & s'échappe; l'Amour retient l'autre; il la caresse, &, sous cet emblême, l'auteur désigne la Reine de France.

Sous un ciel sombre, le Tems passe armé de sa faulx; il s'est enveloppé & se dérobe au reproche d'avoir frappé une tête chérie.

Du côté opposé la Renommée s'éleve; elle paroît sonnant de la Trompette. A cet instrument pend un Drapeau, sur lequel est écrit:

Majus ab exequiis nomen in ora venit.

Sur la derniere des marches de l'Obelisque on lit:

Filiæ, uxori, matrique Cæsarum.

L'impression de ces objets funestes est combattue par un petit tableau placé au dessus du grand, & en faisant partie: on y voit un Chêne abattu; un autre s'éleve; l'Amour l'ordonne. Placé dans un cartouche, au dessus de cet arbre, il écrit avec une de ses fleches: *Altera surgat.* L'horison est éclairé par un Soleil levant.

Tout ce dessin est entouré d'Arabesques formant un riche cadre. Les Vertus y figurent sous les traits des Amours, qui en tiennent les attributs caractéristiques.

La destination du tableau est annoncée par l'inscription suivante:

Galliarum Reginæ pietati,
Felix Nogaret, Massiliensis & Andegavens. Acad. Socius,
O. D. C.
Anno 1781.

D'où il faut conclure que c'est M. Nogaret qui a donné l'idée de la composition, trop fur-

chargée, pleine de puérilités & de froideur conséquemment.

23 *Juin* 1781. On a parlé des 600,000 livres de répartitions pour chacun des Soixante à la fin du Bail des fermes, dont M. Necker s'étoit emparé, en laissant cependant à chacun 100,000 livres: il a gardé le surplus, formant environ trente millions, promettant de le leur rendre le plutôt possible.

Le nouveau Ministre des finances a cru devoir tirer parti de cette sorte d'injustice, il a fait entendre à ces Messieurs qu'ils ne comptassent pas de sitôt sur ces fonds. Il a aiguillonné leur amour-propre, en ajoutant que S. M. vouloit bien les tenir de leur zele pour elle & les regarder comme un prêt gratuït, en prenant un engagement solemnel pour les leur rendre sous un délai déterminé. En conséquence il doit paroître demain dans la gazette de France un bel article sur cet objet, où l'on fera un compliment à ces publicains.

Il résultera de-là que leur avance sera solide & déterminée, que M. Joly de Fleury passera pour un homme encore plus adroit que M. Necker, puisqu'il trouve à emprunter un aussi gros capital sans intérêt; enfin que nos ennemis seront effrayés du pouvoir d'un Monarque ayant des sujets aussi riches, aussi désintéressés & aussi zelés.

28 *Juin.* Il paroît que M. de la Blancherie a si bien intrigué qu'il revient encore une fois sur l'eau, avec un plus grand lustre pour son

Agence : il annonce quarante souscripteurs de la premiere qualité, qui se rendent ses cautions d'un hôtel superbe, qu'il a loué rue Saint André des Arts.

28 *Juin*. Les concerts, comme on l'avoit prévu, vont fort bien dans le commencement; afin de rendre aux amateurs autant qu'il est possible l'agrément qu'ils avoient à l'opéra, de voir les filles de près & de causer avec elles pendant la représentation, on a formé un rang de loges au niveau du parquet, où se placent les Demoiselles habituées à se voir une cour & à tenir cercle au spectacle. Malheureusement on ne peut rendre aux paillards les jambes des Danseuses, qui les émerveilloient si fort.

29 *Juin*. M. de Pleinchesne, auteur des Boulevards, qui en a fait longtems les délices, se retourne aujourd'hui vers les entreprises utiles & pécuniaires, mais toujours cependant dans le genre galant. Il vient d'imaginer pour la foire Saint Laurent un Wauxhall d'une espece particuliere & originale, sous le titre de *Redoute Chinoise*, qui s'est ouverte hier. On y trouve un Jeu de bague inforit & tournant dans une pagode ou temple Chinois; une Escarpolette Orientale; un Restaurateur placé dans un camp Asiatique. Hier ce spectacle a fixé singulierement l'attention des amateurs. On y a remarqué un Caffé d'un genre absolument neuf : c'est une véritable caverne très vaste & où la plus grande fraîcheur n'est dûe qu'à l'imitation exacte des formes

& des effets de la Nature.

Le Sallon de danſe offre le plus grand morceau d'architecture Chinoiſe qui ait encore été exécuté en France. Le plafond ſurtout s'eſt fait remarquer, tant par la richeſſe de ſes couleurs, que par une collection de vingt-quatre tableaux exécutés ſur les deſſins de Boucher.

C'eſt dans la cour ou jardin où l'on trouve les jeux annoncés, tous variés & dans le coſtume Chinois.

Cet ouvrage eſt exécuté ſur les deſſins de M. Munich, peintre, & la conſtruction a été dirigée par M. Melan, architecte.

La ſeule choſe qu'on ait critiquée, c'eſt l'Illumination, qui ne produiſoit pas aſſez d'effet à cauſe des lanternes Chinoiſes, fermées par des vers mats, très favorables à la peinture, mais peu propres au jeu des lumieres.

30 *Juin* 1781. La Reine avance heureuſement dans ſa groſſeſſe & en plaiſante agréablement. Quelques courtiſans rapportent que S. M. diſoit l'autre jour au Comte d'Artois: „ *votre* „ *neveu me donne de furieux coups dans le ventre; & à moi, Madame, des coups de pied* „ *au cul*," reprit Son Alteſſe Royale avec beaucoup de gentilleſſe & de vivacité.

30 *Juin*. Les conférences pour le Code nouveau de légiſlation des Colonies ſe tiennent toujours, tantôt chez M. de Bongar, Intendant de Saint Domingue, tantôt chez M. le Préſident Taſcher, ancien Intendant de la Martinique.

Un M. Foulquier, Conseiller au Parlement de Toulouse, qui s'étoit fait nommer adjoint du premier pour aller à St. Domingue, est entré en conséquence dans ce comité, où assistent aussi plusieurs Commis des Bureaux.

Ce M. Foulquier passe aujourd'hui Intendant à la Guadeloupe, d'où est rappellé M. de Montdenoix.

30 *Juin.* Les projets sur la Salle provisoire sont encore changés. On ne la construit plus près la porte Saint Martin: on a donné ordre aux François de se disposer à passer à Pâques dans leur nouvelle Salle & à vuider celle des Tuilleries, où s'établira le Théâtre Lyrique jusques à la paix. Comme cet hiver paroîtra sûrement long aux amateurs, on pourra jouer sur le Théâtre des Menus quelques fragmens, quelques petits actes propres à les amuser. Quant à la grande Salle, il est toujours question d'attendre la paix avant d'y travailler, & malgré la foule des projets qu'on donne à cet égard, il y a à parier que le Duc de Chartres obtiendra qu'elle soit rebâtie dans le même emplacement.

1 *Juillet.* C'est le jeudi 5 Juillet que doit recommencer à l'hôtel de Villayer, rue Saint André des Arts, l'assemblée des Savans & des Artistes, dont M. de la Blancherie est l'instigateur & le promoteur en la qualité qu'il s'est conférée, d'*Agent général de correspondance pour les Sciences & les Arts*. Il a imaginé d'avoir trois sortes de souscripteurs, pour donner à son établissement

plus de consistance qu'il n'en a eu jusqu'à présent.

1°. Une société de quarante grands Seigneurs s'est chargée de payer le loyer & c'est à leur munificence qu'on doit le superbe emplacement où va s'instaler M. l'Agent.

2°. Une autre société non moins bien composée se forme à son exemple, afin d'assurer pendant trois ans un fonds pour les frais de la Correspondance.

3°. M. de la Blancherie propose encore de réunir à ces deux sociétés, toutes les personnes qui, par une soumission pour trois ans, voudront contribuer de deux Louis par an à la consistance de l'établissement.

Tout cela est indépendant d'un Louis par an que fourniront les souscripteurs de la feuille hebdomadaire, sous le titre de *Nouvelles de la République des Lettres & des Arts.*

M. de la Blancherie restera chargé de la direction générale de l'établissement, selon le Plan approuvé par l'Académie des Sciences & le Réglement publié en 1779. Tous les détails de la Correspondance, dans toutes les parties des Sciences & des Arts, seront remis par lui à six Savans associés pour les rédiger.

Une petite Loterie, car il en faut partout, est proposée pour amorcer la cupidité des souscripteurs. Outre l'avantage d'entrer librement dans ce sanctuaire, fermé désormais aux profanes, ils auront l'espoir de posséder par la voie du sort quelqu'un des morceaux précieux expo-

fés pendant l'année, dont on fera l'acquisition de l'excédent des fonds provenans des diverses souscriptions, après avoir satisfait à toutes les dépenses.

Ces Messieurs donneront gratuitement leur travail & leur tems, n'étant excités que par l'amour de la Gloire & par un zele dévorant pour la propagation des Sciences & des Arts.

2 *Juillet.* M. Hallé, dont on a annoncé la mort, étoit fils & petit-fils de Peintres, tous deux célebres. Il nâquit à Paris en 1711, & par une singularité assez rare suivit ses peres dans la carriere des Arts. Il remporta le premier Prix de Peinture & alla se perfectionner en Italie. A son retour il fut agréé en 1747 & passa successivement par les divers grades de l'Académie. Il obtint la Surinspection de la Manufacture des Tapisseries de la Couronne en 1771, & en 1775 M. le Comte d'Angiviller, jaloux d'établir une nouvelle discipline dans la gestion de l'Académie de France à Rome, le détermina à partir. M. Hallé, en effet, y ramena en peu de tems la décence & l'économie. Il refusa toute récompense pécuniaire. C'est alors qu'il fut décoré du Cordon de Saint Michel, & S. M. fournit à toutes les dépenses nécessaires pour sa réception.

Son pinceau a toujours été chaste: il n'avoit point de fougue dans sa composition, mais elle étoit constamment sage & soumise aux vraisemblances & aux regles de l'art. La perspective étoit la partie qu'il avoit la plus approfondie,

& il visoit surtout à la correction. Sa couleur étoit foible, mais avoit quelquefois un *ton* argentin qui plaisoit à l'œil. Ce ton se remarque particulierement dans son Tableau de Prédication, que l'on voit dans l'église de Saint Louis de Versailles.

M. Hallé avoit un intérieur fort doux, comme son caractere, & le dernier signe de vie qu'il a donné, a été un sourire à sa femme, à ses enfans & à ses amis.

2 *Juillet* 1781. Mercredi dernier 27 Juin l'affaire du jeune Comte de Solar a enfin été jugée au Châtelet : il a été reconnu pour le véritable fils du Comte de Solar : le Sieur Cazeau cependant déchargé de l'accusation de l'avoir perdu, ou voulu perdre ; ce qui implique une singuliere contradiction. La Demoiselle de Solar mise hors de Cour, seulement par rapport à la connoissance qu'elle étoit accusée d'avoir eu du crime de sa mere, avoué par celle-ci au lit de la mort.

2 *Juillet*. Le fameux *Ami des hommes*, M. de Mirabeau, a succombé à une nouvelle demande en séparation intentée contre sa femme ; parce qu'il a été prouvé qu'au moment où, obéissant à l'Arrêt, elle se rendoit auprès de lui & rentroit dans sa maison, il faisoit divorce lui-même & s'en éloignoit. Cette inconséquence de conduite prouvée a été un argument invincible contre lui.

2 *Juillet*. *Lettre du Comte d'Albany au Lord*

Bute, traduite de l'Anglois. Tel est le titre d'un ouvrage nouveau en politique, attribué à M. Favier, ci-devant employé dans les affaires étrangeres. Il est encore fort rare & l'on n'en parle que sur parole.

3 *Juillet.* M. l'Archevêque & Comte de Vienne marchant sur les traces de M. l'Evêque d'Amiens, vient aussi de publier un mandement, touchant l'édition annoncée des œuvres du Sieur de Voltaire. Il est daté du 31 Mai & après un préambule non moins fougueux contre le Poëte, le Prélat déclare à tous ses diocésains qu'aucun d'eux ne peut, sans pécher mortellement, souscrire à l'édition susdite, acheter ces œuvres, les lire, les retenir, les communiquer: il les met au nombre des livres spécialement défendus dans son Diocese, & dont la lecture emporte par conséquent les peines encourues en pareil cas..... Il faut observer, que cet Archevêque de Vienne est un peu juge & partie, c'est le frere de M. de Pompignan, ci-devant Evêque du Puy & si baffoué par le Philosophe de Ferney.

3 *Juillet.* Il est assez vraisemblable que dans les siecles de ferveur, l'institution primitive de sonner pendant les orages fût pour rassembler le peuple dans l'église, afin d'implorer la clémence de l'Etre suprême, & de le supplier de ne pas laisser détruire en un jour l'ouvrage & l'espoir de l'année. Depuis longtems on ne prie plus dans les villages & même dans plusieurs villes, mais l'on ne cesse de sonner. Cette mé-

thode peu conforme aux principes de la physique, ayant causé récemment plusieurs accidens en Lorraine, M. Marcol, Procureur général du Parlement de Nancy, a écrit le 15 Mai une Lettre circulaire à tous les Curés du ressort, afin de les engager à instruire là-dessus leurs ouailles & à leur apprendre que, s'il est utile d'agiter l'air par le mouvement des cloches, lorsque la nuée marche vers la ville, le bourg ou village, ce qui la divise & la disperse; il est très pernicieux de le faire lorsque l'orage est imminent, & qu'alors il faut cesser, en général, d'ébranler l'air & craindre de provoquer la foudre, en cherchant à l'éloigner.

3 *Juillet.* Ce sont tous les jours au Palais Royal de nouveaux placards infames, qu'on affiche clandestinement dans la nuit & qu'on lit le lendemain. Cette voie abominable de tourmenter le Duc de Chartres par les menaces les plus insultantes & les plus vaines, lui ramene beaucoup de gens impartiaux & ceux-ci commencent à présumer qu'il faut qu'il soit dans le droit incontestable d'effectuer tous les changemens qu'il trouvera bons pour sa commodité & l'embellissement de son palais, malgré toutes les clameurs des parties adverses. Il paroît que les Lettres Patentes obtenues par ce Prince sont enrégistrées au Parlement, sans opposition & qu'il n'y aura aucune plaidoierie. On assure que des cinquante-quatre Propriétaires réclamans, il y en a quarante-sept, dont l'opposition seroit abso-

lument nulle. Quant aux autres, ils recevront, sans doute, une indemnité proportionnée.

M. le Duc de Chartres, pour mettre le public en état de juger de son projet, doit en publier incessamment un *Prospectus*, qu'on attend avec impatience.

5 *Juillet* 1781. *Dénonciation des feuilles du Sieur Linguet, faite en Parlement, toutes les Chambres assemblées, les Mardi* 11, *Vendredi* 14 *& Mardi* 18 *Juillet* 1780, *par M....*

On a parlé dans le tems de cette Dénonciation de M. d'Epremesnil ; mais on desespéroit de la lire jamais imprimée : elle perce enfin & la voici en 55 pages in-8o. caractere assez fin. Au premier coup d'œil on s'apperçoit aisément que cet écrit est trop verbeux ; c'est le défaut ordinaire de l'orateur. On en rendra compte plus en détail

5 *Juillet*. Enfin la tragédie de M. du Rozoi, intitulée *Edouard III*, se donne demain 6.

6 *Juillet*. Le Jardin du Palais Royal a 167 toises de long & 72 de large.

Le projet est de retrancher sur la largeur de chaque côté quatre toises, & sur la longueur dans le fond cinq toises, pour faire des rues paralleles à la rue de Richelieu, à la rue neuve des Bons enfans & à la rue des Petits champs.

Ces rues nouvelles seront bordées du côté du jardin de maisons, dont les façades seront uniformes, & les distributions intérieures à la volonté des acquéreurs sur une profondeur d'en-

viron sept toises sur les côtés, & de dix au fond.

Ces maisons présenteront, sous une partie de leur premier étage, du côté & au niveau du jardin, une longue galerie couverte, libre de bout en bout & ouverte au public dans tous les tems de l'année. Elle aura environ douze pieds de large, portera toute la hauteur des rez-de-chaussée & entresols & sera percée de 188 arcades.

En avant de la grille actuelle, on bâtira un grand corps de logis de quinze toises de large & s'étendant en longueur depuis les maisons de la rue de Richelieu jusqu'à celle des Bons-enfans.

Le petit jardin actuel, connu sous le nom de jardin de son Altesse Royale, sera converti en une cour ouverte de trois grandes portes sur la rue de Richelieu, & communiquant par trois arcades à la cour Royale.

Trois percées dans la rue de Richelieu, dans celle des Bons-enfans, & dans la rue neuve des Petits-champs, formeront les entrées & dégagemens toujours libres de la nouvelle rue établie au pourtour du jardin.

Le nouveau bâtiment construit en avant de la grille sera soutenu par des colonnes, qui formeront trois galeries couvertes, de soixante toises de long, à l'usage du public: ces galeries seront croisées carrément par d'autres galeries de droite & de gauche sous les deux aîles de la cour Royale, dont seront supprimés tous les appartemens des rez-de-chaussée & entresols. La voûte qui est en face du grand escalier actuel, sera continuée

nuée sur la même longueur & de toute la profondeur du bâtiment des archives, qui sera démoli. Enfin le passage étroit & incommode qui conduit à la rue de Richelieu, sera redressé & considérablement élargi.

Ainsi tous les bâtimens de la cour Royale seront portés sur des colonnes & arcades, formant des galeries ouvertes au public, qui s'uniront à la galerie du pourtour du jardin, laquelle aura 324 toises de développement & dégagera par des arcades sur le jardin même, dont les dimensions réduites alors à cinquante toises de large sur 137 de longueur, formeront encore une étendue de plus de sept arpens & demi.

Le nouveau jardin sera composé de deux allées, qui auront chacune exactement les mêmes dimensions que l'ancienne tant regrettée, appellée la *grande allée*.

Le jardin qui sera bordé par la grande colonnade du palais & par des maisons régulieres, toutes assujetties à une façade uniforme, qui communiquera dans tout son pourtour à la promenade couverte, la plus vaste & la plus magnifique, éclairée d'ailleurs le soir & même la nuit, jusques à deux heures, par 188 réverberes suspendus sous le cintre des arcades, & par les lumieres des appartemens des nouvelles maisons, spectacle à la fois & promenade de toutes les saisons & de tous les momens, présentera de la sorte dans son nouvel arrangement un genre de beauté dont il n'y a pas d'exemple à Paris.

Tel eſt le précis d'un *Expoſé des changemens à faire au Palais Royal*, imprimé par ordre du Duc de Chartres & qu'il fait diſtribuer dans le public en profuſion.

7 *Juillet* 1781. Extrait d'une Lettre de Cadix du 21 Juin.... „ On attend ici le Duc de „ Crillon nommé Lieutenant-Général des ar„ mées de Sa Majeſté Catholique. La cour l'a „ fort bien traité; il a le double des appointe„ mens affectés à un Commandant & S. M. „ Catholique lui a fait donner en outre 100,000 „ livres pour ſes équipages. Ce Seigneur, dans „ l'effuſion de ſa reconnoiſſance, en quittant „ Aranjuez le 16 de ce mois, s'écria: *Sire, vous* „ *agiſſez en Roi, je me conduirai en Crillon.*"

Le Duc de Crillon doit commander le détachement de 8000 hommes qu'il eſt queſtion d'embarquer & la deſtination eſt toujours un problême.

7 *Juillet*. Il ſeroit difficile de trouver un ouvrage dont la conduite fût plus mal entendue que celle de la tragédie jouée hier, dont le ſtyle fût plus négligé, pour ne pas employer d'autre expreſſion. Les trois premiers actes ſont d'une obſcurité difficile à éclairer. Le quatrieme offre des ſituations intéreſſantes, mais qui en rappellent d'autres déja portées avec ſuccès ſur notre ſcene, Le commencement du cinquieme acte a des beautés: le dénouement eſt abſolument manqué.

L'auteur n'a pas eu même l'eſprit de profiter des beautés ſublimes de Shakeſpeare & il en a

tiré si peu de parti qu'on entrevoit à peine si celui-ci lui est connu. Au reste, on a, en général, si peu de considération pour la personne du Sieur du Rosoy & une si petite idée de ses talens, qu'on est venu à sa tragédie plus disposé à rire qu'à pleurer, & qu'en effet ç'ont été des brouhaha, des éclats continuels, comme à la comédie la plus amusante.

Dès avant la représentation on avoit répandu dans les caffés & autres lieux publics des placards, dont le but étoit de tourner la piece en ridicule & d'ameuter la foule contre le poëte. Il a un amour-propre si puant, que le motif de l'humilier, sans doute, plutôt que la jalousie d'un talent aussi médiocre, ou, pour mieux dire, aussi nul, a pu porter quelqu'un de ses confreres à ce procédé malhonnête.

8 *Juillet.* Hier les Italiens ont donné pour la premiere fois *Léonore*, ou *l'Heureuse épreuve*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes. Le poëme est lent, triste & froid. L'action n'a rien d'intéressant, parce que l'auteur n'a pas su tirer parti des situations qu'elle lui présentoit, & qu'il l'a ralentie par le grand nombre de morceaux de chant, avec lesquels il a coupé ses scenes & son dialogue.

La musique, de M. Champein, quoique fort applaudie, a éprouvé quelques critiques. On y a remarqué des réminiscences; on a reproché au compositeur de n'avoir pas un style assez suivi, d'étouffer la partie du chant par des accom-

pagnemens trop chargés & trop bruyans, d'avoir enfin manqué quelquefois l'expression, à force de la chercher: mais on y a trouvé du talent & des motifs d'espérance, encore plus marqués que ceux que l'auteur a donnés jusques ici.

Il y a dans cet opéra-comique une ariette de bravoure chantée par Madame Trial, qui, quoique très ridicule, a eu le plus grand succès. Les plaisans observent à ce sujet, que le François veut être pris par les oreilles.

8 *Juillet* 1781. M. le Marquis de Courtanvaux, Capitaine-Colonel de la Compagnie des Cent Suisses de la garde ordinaire du Corps du Roi, est mort.

8 *Juillet.* Dans le projet de ses nouveaux édifices M. le Duc de Chartres n'a pas oublié un instant le public, au point que le fameux Méridien si renommé, ne pouvant rester où il est, doit être remplacé au fond & sur le bâtiment du milieu du Jardin.

Du reste, les plans originaux, profils & élévations sont déposés dans un appartement du palais royal, où, à commencer dès demain 9 Juillet, chacun peut aller les voir.

Il est définitivement constaté qu'il y a des oppositions à l'enrégistrement des Lettres patentes, qu'il y aura plaidoierie, mais que les délais entraînés par les formalités inévitables de la procédure, empêcheront qu'elles n'aient lieu avant la Saint Martin. C'est en effet Me. Target qui plaidera pour S. A. Sérénissime: Mrs. Gerbier

& Treilhard défendront les propriétaires des maisons : enfin M. l'Avocat Général Séguier portera la parole dans cette grande affaire.

8 *Juillet.* M. le Comte de Calioſtro eſt venu à Paris pour le Prince de Soubiſe, qui ſe trouvant mieux n'a cependant fait aucun uſage des ſecours de cet étranger. La jalouſie des médecins n'a pas ſouffert qu'il reſtât longtems dans cette capitale ; il a été obligé de repartir, ſuivi de cinq ou ſix petites-maîtreſſes de la cour, engouées de lui & qui vont ſe mettre ſous ſon inſpection à Strasbourg.

9 *Juillet.* Dans la dénonciation des feuilles du Sieur Linguet, M. d'Epremeſnil commence par un exorde oratoire, où il cherche à éloigner de lui la mauvaiſe opinion que ſemble faire naître d'abord le rôle de dénonciateur, furtout à l'égard d'un homme fugitif, expatrié & que ſon malheur ſembleroit devoir rendre reſpectable & ſacré. Il entre enſuite en matiere & après un hiſtorique de ce qui a précédé l'évaſion du journaliſte, il en vient aux Annales, dans leſquelles il diſtingue cinq objets : les Particuliers, la Conſtitution Françoiſe, la Magiſtrature, les Souverains, les Peuples : il ſuit l'auteur ſur chacun de ces articles & le prenant toujours par ſes propres paroles, par ſes écrits, dont il cite d'amples fragmens, il le convainc d'avoir dans ſes *Annales* deſtructives de tous les droits de l'homme :

Erigé la force en véritable droit.

Fondé toutes les Couronnes ſur des titres de ſang.

Soutenu que les Rois font propriétaires des biens & des perfonnes de leurs fujets.

Soutenu qu'entre les Rois & les fujets, le ciel s'explique par des victoires:

Traité la Magiftrature Françoife de Corps de féditieux inconféquens & fes Remontrances de déclamations monotones, pédantefques & incendiaires.

Infulté tous les Tribunaux François par des accufations continuelles d'inconféquence, d'oppreffion, de meurtre.

Fait de la Banqueroute publique un droit de la Couronne, un devoir de chaque nouveau Roi.

Outragé le Barreau, travaillé à femer la divifion dans le fein de la Cour.

Et tout cela, non dans un paffage, dans un article, dans une feuille, mais dans les volumes de fes *Annales*, qui forment un corps de doctrine médité, fuivi, combiné, développé, dans la vue de prêcher aux fouverains le defpotifme, aux peuples la révolte, au genre humain la fervitude, aux François la haine de leurs loix & de leurs juges; ce qui tend à détruire les principes fondamentaux de la fociété, les regles générales de tout bon gouvernement, les maximes conftitutives de la monarchie françoife, les droits & l'influence des corps dépofitaires & gardiens de ces maximes, en un mot, à compromettre les perfonnes mêmes de tous les fouverains & la tranquillité de tous les peuples.

10 *Juillet* 1781. Le Frere Saint Jean de Côme,

vulgairement appellé *Frere Côme*, eſt mort avant-hier. Il n'eſt perſonne qui ne connoiſſe ce Feuillant renommé pour la taille de la pierre: perſonnage qui a longtems excité la jalouſie des chirurgiens & ne l'avoit ſurmonté que par les plus puiſſantes protections.

10 *Juillet*. Les volumes XV & XVI des *Mémoires Secrets pour ſervir à l'hiſtoire de la République des Lettres en France*, ſe diſtribuent depuis quelques jours ici. On voit dans un *Avertiſſement* des Libraires: qu'on a repris de longues & nombreuſes additions pour les volumes précédens, qui n'allant cependant que juſques au troiſieme font plus de ſept feuilles d'impreſſion; ce qui néceſſitoit une nouvelle édition qui a eu lieu en effet, où l'on trouve plus de 1000 notices d'augmentation; mais l'honnêteté des Libraires les a engagés à les joindre au ſeizieme volume pour ceux qui voudront conſerver l'ancienne.

Cet ouvrage gagne à meſure qu'il eſt connu & c'eſt à qui s'en pourvoira. C'eſt un répertoire très amuſant pour les gens du monde, & une chronique d'un grand ſecours même pour l'hiſtoire: *indocti diſcant & ament meminiſſe periti*. (Cet article eſt tiré d'une Gazette manuſcrite très accréditée dans Paris & attribuée à un Abbé de qualité.)

10 *Juillet*. M. Hulot, méchanicien bréveté du Roi, que la mort vient d'enlever, mérite une notice diſtinguée. Sa naiſſance & ſa fortune

sembloient l'éloigner pour jamais de toute célébrité : il étoit simple tourneur en bois ; mais son génie l'a élevé au point de lui faire inventer mille choses ingénieuses pour l'exécution & la perfection des ouvrages en divers genres. L'horlogerie surtout lui doit des secours importans. Il perfectionna l'art du tour en général.

Sa vivacité l'entraînoit à faire des incursions dans les arts collatéraux au sien, ce qui lui procura des connoissances presque universelles, qu'il communiquoit avec la plus grande facilité : il prodiguoit ses secours avec plaisir, non-seulement aux artistes, mais aux amateurs. Cette disposition bienfaisante lui devint nuisible par des pertes de tems considérables ; ce qui mit un obstacle invincible à sa fortune.

M. Hulot a décrit dans un ouvrage l'art du Tourneur. Il éprouva sur la fin de ses jours des chagrins qui altérerent sa santé & lui ont fait terminer sa carriere à soixante-cinq ans seulement.

11 *Juillet* 1781. ***Mémoire sur l'expédition du Vaisseau particulier*** le Sartine, ***sur les causes de la ruine de cette expédition, les évenemens que cette ruine a entraînés, & sur les actions qui en résultent.***

Tel est le titre de ce Factum pour le Sieur Lafond de Ladebat, écuyer, négociant à Bordeaux, armateur de ce vaisseau.

Suit une Consultation en date du 27 Mai 1781, sur le fond de ses demandes au Conseil,

au sujet des indemnités résultantes de l'expédition du vaisseau *le Sartine*.

Le rôle que joue dans tout ceci un Sr. Chevalier de Saint Lubin actuellement à la Bastille, aventurier, dans lequel le Gouvernement avoit mis sa confiance pour les Négociations de l'Inde, rend ce Mémoire extrêmement curieux: on y développe les vues du Ministere pour profiter adroitement de l'embarras des Anglois durant leur guerre d'Amérique & leur susciter d'autres ennemis dans l'Inde.

11 *Juillet*. Le jeune Freron, dans le numéro IX de ses feuilles, en parlant du Sr. Desessarts, Comédien de la comédie Françoise, d'une vaste corpulence & surtout d'un ventre énorme, l'a appellé *Ventriloque*: le Sieur Desessarts a trouvé la plaisanterie mauvaise, il s'en est plaint au Maréchal Duc de Duras & ce supérieur très zélé pour les comédiens a intéressé le Gouvernement dans cette querelle. On exige une réparation de la part du journaliste. Celui-ci consent à la faire, mais honnête & non telle que l'a dictée le comédien; on ne veut point de cet arrangement & depuis un mois la négociation traîne en longueur: enfin on a menacé le Sieur Fréron de lui ôter son Privilege, si cela ne se termine pas à la satisfaction du Supérieur.

Un M. Salaun, coopérateur de M. Freron & auteur de l'article, s'est mis en cause, s'est avoué pour le coupable, s'il y en avoit, & pour le seul à punir. On le prend à partie aussi, mais

on n'en tient pas quitte le premier & jusques ici M. le Garde des Sceaux est inflexible. On ne peut concevoir à quel excès d'avilissement on réduit ainsi les gens de Lettres par complaisance pour un grand engoué d'un méprisable histrion.

12 *Juillet* 1781. On trouve dans la dénonciation de M. d'Epremesnil quelques anecdotes qu'il ne faut pas omettre.

1°. L'animosité ne l'a point guidé dans cette démarche & il la méditoit longtems avant que le Sieur Linguet l'eût mis en scene. Dès la publication du N°. 25 des *Annales*, son zele Magistral s'étoit enflammé. On étoit aux Vacances de 1778. M. le Président le Pelletier de Rozambo présidoit la chambre. M. d'Epremesnil en parla à ce chef, en présence de M. le Fevre d'Amecourt; il l'engagea d'en prévenir M. le Garde des Sceaux & le Comte de Maurepas. Le résultat fut que M. le Président, après avoir conféré avec ces Ministres, détermina le dénonciateur à rester tranquille sur la promesse qu'on veilleroit à ce que le folliculaire s'expliquât avec plus de retenue. Dans son N°. 26 il donna en effet quelque espoir de résipiscence, mais vainement; il reprit bientôt le cours dans ses diatribes inflammatoires.

Depuis M. d'Epremesnil a tenté une nouvelle dénonciation; il en parla lui-même au Garde des Sceaux, qui l'en détourna en alléguant des motifs, auxquels le Magistrat céda, plus par déférence que par assentiment.

Quoi qu'il en ſoit, il réſulte de ce narré que l'incurſion de Me. Linguet contre M. d'Epremeſnil a été l'effet & non la cauſe du zele de ce Conſeiller.

2°. On arrête en France, quand on le veut, les feuilles du Sieur Linguet; on fait plus, on les ſupprime. Les No. 59 & 60 n'ont percé qu'en petit nombre & par des voies détournées, du moins dans cette capitale. Il exiſte donc en France une autorité qui diſpoſe de ces feuilles. Cette autorité a le pouvoir d'arrêter les Nos. qui lui déplaiſent. Elle n'a pas la volonté d'arrêter ceux qui outragent M. d'Epremeſnil, & ce qui confirme, ſuivant lui, cette deſaffection du Miniſtere, c'eſt qu'aux vacances dernieres il avoit prié le Premier Préſident d'interpoſer ſes bons offices auprès du Miniſtre des affaires étrangeres, pour que les journaux étrangers, notamment le *Courier de l'Europe* & les *Annales politiques*, fuſſent avertis de s'exprimer avec exactitude & circonſpection ſur le Magiſtrat & ſa cauſe. Malgré cette précaution, dès que l'intervention de M. d'Epremeſnil a éclaté : *Journaux étrangers*, *Journaux françois*; d'abord le *Mercure de France*, enſuite le *Courier de l'Europe*, enfin les *Annales Politiques* ſe ſont déchaînés contre lui. Envain s'en eſt-il plaint & au Miniſtre des affaires étrangeres & au Garde des Sceaux; il n'a pu obtenir juſtice. Ces Miniſtres le renvoyoient de l'un à l'autre. Il cite à cette occaſion une Lettre curieuſe de lui à M. de Miromeſnil,

en date du 28 Mars 1780, & la réponse très hétéroclite de ce Chef de la Justice, du 2 Avril.

3°. Tout l'historique de la visite de M. d'Epremesnil chez le Sieur le Quesne, ainsi que leur conversation, sont restitués dans leur exacte vérité & l'on voit que M. d'Epremesnil s'y est conduit avec la parfaite modération que son rôle exigeoit; que le marchand de soie y a mis tout le respect, toute la déférence convenable, a donné les plus belles paroles, mais qu'il n'en a tenu aucune &, sans doute encouragé par les ennemis de M. d'Epremesnil, s'est porté à la plainte étrange qu'on lui a suggérée.

12 *Juillet* 1781. Jusqu'à présent on avoit regretté que la Cause de la Marquise de Mirabeau, si curieuse en elle-même & encore plus par la singularité du Marquis, d'un auteur Philosophe, affectant le Stoïcisme le plus rigide dans ses ouvrages & vivant avec le plus grand scandale, n'eût pas eu de défenseur en état de la faire valoir & d'y imprimer tout l'intérêt qu'elle comporte. Elle en a trouvé enfin un digne d'elle & le Mémoire de Me. de la Male se lit avec le plus grand plaisir, même depuis que la Cause est jugée. Après avoir résumé les faits antérieurs qu'on connoît, qu'il resserre & présente sous un jour plus frappant & plus lumineux, il rapporte ce qui s'est passé depuis l'Arrêt du 21 Mai 1777, qui déboutoit la Marquise de Mirabeau de la demande en séparation de corps & de biens. En conséquence elle se rend à l'hôtel de son mari;

mais ce même jour le Marquis fouloit aux pieds les loix qu'il avoit implorées; ce même jour il continuoit le divorce le plus ſcandaleux, il exécutoit la répudiation la plus injurieuſe que jamais femme ait ſoufferte: d'une main il recevoit l'Arrêt, de l'autre il flétriſſoit & repouſſoit ſon Epouſe.

Le 20 Mai à deux heures après-minuit, il ſollicite une Lettre de cachet; on l'enleve & on la conduit au couvent de Saint Michel, avec défenſe de voir qui que ce ſoit. La Marquiſe de Cabris, ſa fille, paroît ſenſible à l'infortune de ſa mere; elle s'attire la haine du Marquis: ſon exil, la défenſe d'approcher de Paris, l'interdiction du Marquis de Cabris, la ſéparation violente de deux époux arrachés du lit nuptial, enfin la reclusion irrévocable de la Marquiſe de Cabris à Siſteron, ſont les ſuites & la récompenſe de ſes ſoins.

Cependant M. de Mirabeau s'empare du peu de bien qui reſtoit à ſa femme &, pour reculer ſa priſon, il obtient un ſecond ordre pour la transférer au Valdône de Charenton, où l'on enferme les folles. Heureuſement ſon courage & la compaſſion de la Supérieure empêcherent que la tranſlation n'eût lieu. Alors le Marquis voyant qu'il ne pouvoit éluder de reparoître en juſtice, eut recours à la reſſource des momens difficiles, aux négociations; mais, au moment même où il intéreſſoit les Miniſtres & les premiers Magiſtrats, obſtiné dans ſon deſpotiſme & encouragé

dans sa haine, il exerçoit encore l'une & l'autre par des vexations secretes.

Tel est le tableau que l'Avocat de la Marquise nous offre de la conduite de l'*Ami des hommes* envers sa femme. Aussi une Consultation du 25 Avril 1781 regardoit la séparation comme inévitable.

13 *Juillet* 1781. Tout le monde parle d'une estampe satyrique frappée en l'honneur de M. Necker & injurieuse au Comte de Maurepas. On a enlevé divers marchands qui la vendoient, entre autres un du palais royal.

13 *Juillet.* Extrait d'une Lettre de Limoges du 11 Juillet. „ Nous avons ici une troupe de „ comédiens qui nous jouent des pieces nouvel- „ les. Ils ont donné le 7 & le 8 de ce mois, „ *il y a bonne justice*, ou *le paysan magistrat*, „ drame en cinq actes, en prose, imité de l'Es- „ pagnol de Calderon, d'après la traduction de „ M. Linguet. Il est rempli d'incidens, à la „ maniere Espagnole, qui en compliquent beau- „ coup l'action. Elle est souvent frappante: il „ y a des scenes plaisantes tout-à-fait: un „ mêlange de gaietés qui y sont semées çà & là, „ & de réflexions philosophiques qui y domi- „ nent, rendent la piece non moins intéressan- „ te à la lecture qu'au théâtre.

„ L'exécution n'a point été mauvaise & les „ acteurs ont montré beaucoup d'intelligence. "

13 *Juillet.* On prétend que les troubles élevés à Bordeaux dans le sein de la Magistrature

à l'occaſion de M. Dupaty, ne ſont pas appaiſés & que le Premier Préſident eſt de nouveau mandé en cour.

14 *Juillet.* Le célebre Frere Côme ayant conſervé après ſa mort toute la ſérénité que ſon viſage offroit à ſes amis dans la ſociété, ſes confreres les Feuillans ont cru devoir céder à l'empreſſement de ceux qui ont deſiré profiter de cet inſtant pour le peindre: ils s'y ſont prêtés d'autant plus volontiers que cet homme ſi cher à l'humanité avoit toujours refuſé de laiſſer tracer ſon portrait. M. Notte, jeune artiſte eſtimé, eſt parvenu à le rendre ſi reſſemblant, que toutes les perſonnes à portée d'en juger, lui ont conſeillé de le faire graver: ce que doit exécuter M. Godefroi.

14 *Juillet.* La Faculté de Théologie, excitée par l'exemple de deux Prélats qui ont proſcrit l'Edition annoncée des Oeuvres de Voltaire, a arrêté au *primâ menſis* dernier, d'adreſſer un Mémoire à M. le Garde des Sceaux pour lui témoigner les alarmes des ſages maîtres ſur l'introduction méditée en France de ces œuvres de ténebres & de ſcandale: le Chef de la juſtice leur a répondu qu'ils n'euſſent aucune crainte, que c'étoit affaire de police qui ne les regardoit pas, & qu'ils euſſent ſeulement à veiller avec leur zele ordinaire au dépôt de la Foi & à la pureté du Dogme. Les ſages maîtres ne s'attendoient pas à un pareil perſiflage & en ſont fort ſcandaliſés. Il eſt certain que cette réponſe eſt contra-

diſtoire à la publicité qu'on a laiſſé prendre aux Mandemens des Prélats, inſérés dans les feuilles périodiques.

14 *Juillet* 1781. Il paroît un Arrêt du Conſeil d'État du Roi en date du premier Juin, portant réglement pour la vente des Bibliotheques. Il renouvelle entre autres choſes les diſpoſitions des anciens réglemens & ſon objet principal eſt de maintenir l'exécution de celles qui ſont, y eſt-il dit, ſi néceſſaires pour conſerver le bon ordre & réprimer la licence avec laquelle les livres les plus défendus ſe répandent dans le public.

14 *Juillet.* Le Pere Vito, Portugais, de l'Ordre de Saint Auguſtin, plus engoué vraiſemblablement de muſique que des devoirs de ſon état, venu ici, comme on l'a dit, pour faire exécuter ſon *Stabat*, n'y a pas recueilli toute la gloire qu'il eſpéroit & après s'être ſucceſſivement produit au Concert Spirituel & à des Concerts particuliers ſans ſuccès, s'eſt déterminé à quitter Paris. Mais avant d'abandonner cette capitale, inſtruit des efforts de ſes envieux pour lui faire perdre le peu de réputation qu'il a acquiſe, inſtruit que les uns diſent qu'il n'eſt pas auteur du *Stabat* exécuté ſous ſon nom, que d'autres lui refuſent juſqu'au talent de la compoſition, il porte un défi à qui voudra le ſoutenir. Il invite les compoſiteurs françois ou étrangers qui ſe trouvent à Paris, de ſe rendre lundi 16 de ce mois chez M. l'Abbé Rouſſier pour faire aſſaut de compoſition: on lui donnera un motif, il le ren-

plira à autant de parties qu'on desirera. Si quelque compositeur veut entrer en lice, il lui fournira également un motif & l'on publiera leurs productions respectives.

15 *Juillet.* En 1770 le Privilege de la Compagnie des Indes venoit d'être suspendu. La navigation au-delà du Cap de Bonne Espérance étoit ouverte au commerce particulier; mais l'obligation d'armer & de désarmer à l'Orient détruisoit cette liberté & tendoit à réunir tout le commerce de l'Inde entre les mains de quelques Négocians Commissionnaires, qui, par le peu d'étendue & le peu de ressources de nos Etablissemens en Asie, devoient n'être bientôt que les facteurs des Anglois. M. Lafond de Ladebat, Négociant de Bordeaux très estimé, très accrédité, honoré de Lettres de Noblesse en 1773, sollicitoit une liberté entiere, qu'il regardoit comme la base de tout commerce utile, & il demandoit que tous les armemens pour l'Inde & leur retour pussent être faits dans tous les ports du Royaume. Il pensoit que l'économie particuliere & les fonds considérables que les armateurs de tous nos ports, & surtout de Bordeaux, de Nantes & de Marseille pourroient employer pour l'Inde, si leurs opérations étoient libres, donneroient une plus grande activité à ce commerce, ouvriroient de nouvelles sources de trafic, féconderoient même nos manufactures intérieures & convaincroient bientôt le gouvernement de l'avantage qu'il y auroit à multiplier nos comptoirs.

& à protéger notre navigation dans cette partie du globe.

M. de Ladebat avoit en 1775 développé ses vues dans un Mémoire communiqué au Maire de l'Orient, qui fit imprimer & le mémoire & ses objections. M. de Ladebat y répondit & sa réponse est insérée dans les *Ephémérides du Citoyen* de 1776.

Quoique ce Mémoire & ses principes eussent suscité à l'auteur des ennemis, il avoit obtenu la liberté d'armer & il alloit proposer à Sa Majesté celle des retours lors du changement de l'administration. Dans cet espoir, il voulut toujours donner l'exemple au Commerce de Bordeaux & il fit construire le vaisseau *le Sartine*. Cet armement remplissoit à plusieurs égards les vues du Ministere, il se trouva lié aux intérêts de l'Etat, on y embarqua des fusils, des canons, des boulets, de la poudre à canon, des munitions de toute espece: ce qui n'annonçoit pas des projets bien pacifiques; mais ce qui plut surtout au Gouvernement dans ce projet, ce fut de pouvoir faire passer dans l'Inde dans ce bâtiment, sans affectation, le Sieur Chevalier de Saint Lubin, qui l'avoit séduit par ses spéculations & ses promesses. C'est ce Saint Lubin dont nous avons parlé plusieurs fois. Son historique se trouve tout au long dans ce Mémoire & n'en est pas l'épisode le moins curieux.

15 *Juillet*. La réception de M. de Chamfort à l'Académie Françoise, différée depuis très

longtems & remise plusieurs fois, est enfin arrêtée pour le jeudi 19. Comme il a l'honneur d'être Secrétaire des Commandemens de S. A. Monseigneur le Prince de Condé, on croit que ce Prince veut y assister & l'on s'attend à une très brillante chambrée.

16 *Juillet*. Le Sieur de Saint Lubin a été envoyé par le Gouvernement à la cour des Marattes, dans le vaisseau *le Sartine*, armé par le Sieur de Ladebat. Cet Envoyé n'avoit d'autre pouvoir dans le vaisseau que celui que pouvoit lui déférer le respect dû à sa mission secrete, d'autre droit que celui des égards, & peut-être celui de se faire débarquer, & conduire au lieu de sa mission avec les honneurs dûs à un Envoyé de la Cour de France.

Il paroît qu'il a abusé des pouvoirs du Souverain, en s'arrogeant une autorité absolue sur l'équipage, en s'opposant, par des vues personnelles, à la vente de la cargaison à Mangalor, & à ce qu'il fût fait une nouvelle cargaison de marchandises propres au commerce de la Chine: il paroît enfin que le vaisseau a été pris à Pondichery & la cargaison perdue.

Fondé sur ce que le Gouvernement est responsable de ses mandataires, lorsqu'en vertu de leurs pouvoirs ils attentent aux propriétés particulieres, le Sr. de Ladebat s'est pourvu devant le Roi & a supplié Sa Majesté d'ordonner qu'il fût payé du prix de son vaisseau, indemnisé de la perte de sa cargaison, & dédommagé des béné-

fices qu'il a manqué de faire dans cette entrepriſe.

Pour faire droit ſur cette inſtance, le Roi a établi une Commiſſion particuliere, qui a déjà ſtatué ſur une partie de ſes demandes, mais non ſur toutes : d'ailleurs, M. de Ladebat a obtenu un Arrêt de ſurſéance & ſuſpendu ſes payemens. Cet état affligeant pour un homme d'honneur le met dans le cas de faire tous ſes efforts pour en ſortir : en conſéquence il a propoſé trois queſtions aux Juriſconſultes.

1°. Si indépendamment de l'Indemnité qui lui a été adjugée pour la perte du vaiſſeau *le Sartine*, il a le droit d'en réclamer une nouvelle pour raiſon des évenemens du voyage, & comment elle doit être fixée?

2°. Si le jugement qui a eu lieu peut ſuppléer en quelque ſorte au ſupplément d'indemnité qu'il demande?

3°. S'il doit continuer à former ſes demandes à la Commiſſion qu'il a plu au Roi de lui accorder?

Par une nouvelle Conſultation du 2 Juillet, d'Avocats au Conſeil, il eſt décidé que c'eſt à la même Commiſſion que le plaignant doit avoir recours, & l'on ne doute que les Magiſtrats qui la compoſent, n'aient égard aux objets importans qui fondent ſa nouvelle réclamation, d'autant que l'intérêt politique exige qu'on encourage ceux qui, comme le Sieur de Ladebat, entreprennent le commerce des Indes & qu'on excite également les négocians à ſe confier entierement dans la juſtice du Gouvernement, lorſque

leurs secours & leur entremise deviennent nécessaires pour des opérations secretes.

16 *Juillet.* M. Joly de Fleury, le nouveau Ministre des finances, s'est un peu barbouillé avec le Parlement: indépendamment du projet qu'on lui a reconnu de se mettre à la tête de la Magistrature, en se faisant donner les Sceaux & même en obtenant de M. de Maupeou sa démission, on a su qu'il vouloit faire Premier Président son frere le Président à mortier: ce qui ne pourroit avoir lieu qu'au préjudice de ses anciens, M. d'Ormesson, M. de Lamoignon, &c. qui ont des prétentions encore mieux fondées; ensorte que tout le grand banc est furieux & disposé à le chicaner sur les opérations qu'il voudroit tenter.

16 *Juillet.* M. Saboureux de la Bonneterie, Professeur en Droit, vient de mourir. C'étoit lui qui, lors de la dissolution de la Société, avoit traduit les Constitutions des Jésuites par ordre de M. le Dauphin. Ce travail lui avoit procuré la confiance du Prince, qui l'avoit appellé à la cour auprès de sa personne; mais cette lueur de faveur s'éclipsa à la mort de M. le Dauphin survenue peu après.

17 *Juillet.* On se rappelle que lorsque Rousseau de Geneve rentra dans le Royaume après le décret lancé contre lui par le Parlement, il affecta de renoncer aux livres & à la Littérature & de se livrer uniquement à la Botanique; il alla herborisant par toute la France & se retira sur-

tout en Dauphiné, où il prit le nom de *Renou*. Madame la Présidente de Verna, de Grenoble, sachant qu'il avoit établi son séjour dans la province, lui écrivit pour l'inviter à prendre un gîte dans son château; il lui répondit & cette piece originale, restée manuscrite entre les mains de Madame la Marquise de Ruffieux, fille de la Présidente, ayant échappé aux Editeurs des Oeuvres de ce grand homme, mérite d'être consignée ici.

„ Laissons à part, Madame, je vous supplie, „ les livres & leurs auteurs. Je suis si sensible „ à votre obligeante invitation, que si ma santé „ me permettoit de faire en cette saison des voyages „ de plaisir, j'en ferois un bien volontiers „ pour aller vous remercier. Ce que vous avez „ la bonté de me dire, Madame, des étangs & „ des montagnes de votre contrée, ajouteroit à „ mon empressement, mais n'en feroit pas la premiere „ cause. On dit que la Grotte de la Balme „ est de vos côtés, c'est encore un objet de „ promenade & même d'habitation, si je pouvois „ m'en pratiquer une dont les fourbes & „ les chauves-souris n'approchassent pas. A „ l'égard de l'étude des plantes, permettez, „ Madame, que je la fasse en Naturaliste & non „ pas en Apothicaire: car, outre que je n'ai „ qu'une foi très médiocre à la médecine, je „ connois l'organisation des plantes sur la foi de „ la Nature qui ne ment point, & je ne connois „ leurs vertus médicinales que sur la foi des

„ hommes qui ſont menteurs. Je ne ſuis pas
„ d'humeur à les croire ſur leur parole; ni à
„ portée de la vérifier. Ainſi, quant à moi,
„ j'aime cent fois mieux voir dans l'émail des
„ prez des guirlandes pour les bergeres, que
„ des herbes pour les lavemens. Puiſſé-je,
„ Madame, auſſitôt que le printems ramene-
„ ra la verdure, aller faire dans vos cantons
„ des herboriſations, qui ne pourront qu'ê-
„ tre abondantes & brillantes, ſi je juge par les
„ fleurs que répand votre plume, de celles qui
„ doivent naître autour de vous. Agréez, Mada-
„ me, & faites agréer à M. le Préſident, je vous
„ ſupplie, les aſſurances de tout mon reſpect."

(*Signé*) Renou.

17 *Juillet*. Hier, en conſéquence de l'invitation du Pere Vito, il s'eſt trouvé chez M. l'abbé Rouſſier pluſieurs auteurs & amateurs de muſique. Un Profeſſeur François a donné au Pere Vito un ſujet de baſſe, pour y ajouter un deſſus, une haute-contre & une taille. Le religieux l'a fait en dix minutes. Ce quatuor a été exécuté par Meſſieurs Vandermonde de l'Académie des Sciences, Benault, de Launay & le Pere Vito. Tous les auditeurs l'ont redemandé à pluſieurs repriſes.

Enſuite le Pere Vito a fourni un ſujet au même Profeſſeur, qui après un quart-d'heure y a renoncé. Le moine Portugais, quoique ſachant très peu la langue françoiſe, a diſcuté les principes de l'harmonie & de la compoſition d'une

maniere très satisfaisante pour les auditeurs; en sorte qu'on ne peut plus douter des connoissances de l'étranger en musique, ainsi que de ses talens: il est aussi profond dans la théorie que dans la pratique.

17 *Juillet* 1781. M. le Marquis de Courtanvaux, le Tellier en son nom, étoit non-seulement un protecteur des sciences, non-seulement un amateur, mais un savant lui-même: il avoit établi à Colombe un riche laboratoire; il y avoit aussi un observatoire, qui bientôt fut rempli des meilleurs instrumens d'astronomie en Europe: il y appella les plus fameux chymistes, les plus grands astronomes, des savans & des artistes de tout genre. Il avoit aussi des machines très curieuses. M. Rouelle le jeune avoit été son maître en chymie & étoit devenu son ami, ainsi que M. Camus qui lui enseigna la géométrie, M. Jeaurat la gnomonique, Messieurs Pingré & Messier l'astronomie. Honoraire de l'Académie des Sciences, il en auroit pu être membre comme simple particulier.

Cette compagnie desiroit avoir une frégate à ses ordres, afin d'éprouver les montres marines de M. Julien le Roi: M. le Marquis de Courtanvaux, avec l'agrément du Roi, fit construire la Corvette l'*Aurore*: il l'équipe; il prend à bord l'inventeur des montres, couronné depuis peu par l'Académie; Messieurs Pingré, Messier, Dusault: il entreprend le voyage lui-même, & cette hardiesse lui fit infiniment d'honneur.

18 *Juillet*.

18 *Juillet*. On sait que tous les sujets de l'opéra ont reçu défenses de sortir de Paris sans congé, le Gouvernement, comme on a dit, ayant déclaré qu'il leur continueroit leurs appointemens, même pendant qu'ils ne joueroient pas. C'est à ce sujet qu'a été composé par un plaisant le quatrain suivant :

Passe que les acteurs ne puissent s'absenter !
On peut avoir soudain besoin de leurs services.
Mais que deviendront les actrices ?
On leur défend de s'écarter !

18 *Juillet*. Le Sieur Pallebot a joué différens rôles, travesti successivement sous le nom de Winslow, de Maffey, de Chevalier de Saint Lubin. Sa famille, qui apprit de bonne heure à le connoître, le fit passer à l'Isle de France, où il fut garçon-chirurgien. Les détails de sa vie dans cette isle ne lui feroient pas d'honneur, non plus que les moyens qu'il employa pour aller à Pondichery; ses voyages au Bengale, sa conduite avec le Sieur Brayer, Ingénieur de Calcuta; avec M. Ziegenbalg, Gouverneur de Sirampour, Etablissement Danois; avec M. Taillefer, Gouverneur de Sinchurat, Comptoir Hollandois; son retour en Europe; les services qu'il prétendit avoir rendus à la Compagnie des Indes, pour obtenir d'elle des appointemens; son voyage en Portugal, son séjour à Lisbonne; sa fuite de Livourne, où M. le Duc de Chartres avoit eu la bonté de l'accueillir; son passage en Chypre, à

Bagdad, à Baſſora, d'où il alla dans l'Inde.

Il parut en 1776 chez Hyder-Aly-Kan, décoré d'une croix. M. Mayſtre de la Tour étoit alors à la tête des François qui ſervoient dans l'armée de ce Prince. Le Sr. de St. Lubin lui ayant été annoncé comme officier ſupérieur, par le Sieur Houſſé, Chef de la Loge de Calicut, il s'empreſſa de recevoir cet aventurier avec tous les égards dûs au rang qu'il ſe donnoit. Il le préſenta au Nabab, auquel le Sieur de Saint Lubin fit préſent d'une tabatiere qui avoit appartenu au Duc de Chaulnes.

Ingrat envers ſon bienfaiteur, il obligea M. Mayſtre de lui ôter le commandement qu'il avoit & il fut réduit à exercer la chirurgie dans le camp. De nouvelles perfidies le firent arrêter, il ſe ſauva & ſe rendit à Madras. Il ſe préſenta chez les Anglois avec des projets de conquête ſur Hyder-Aly: ils réuſſirent d'abord, mais le courage d'Hyder-Aly le tira de ce mauvais pas & il força les Anglois à faire la paix en 1768. Le Sieur de St. Lubin avoit obtenu, à Madras, la place de Commiſſaire départi pour débaucher des ſoldats François, Danois, Hollandois, Indiens & les réunir aux forces Angloiſes. Il étoit alors, ou ſe diſoit tout Anglois; il écrivoit: „ je ſuis Anglois en dépit du haſard de la naiſ- „ ſance; car je me pique d'être homme: de- „ mandez à Martin combien de fois, dans le „ camp d'Hyder-Aly, il m'a appellé Anglois, „ enthouſiaſte des Anglois: j'en fais gloire, & „ me la ferai toute la vie. "

Son objet étoit uniquement de faire une grande fortune pour revenir dans sa patrie: ayant réussi, il osa s'embarquer pour l'Europe. Le vaisseau qui le portoit, toucha à l'Isle de Bourbon. Le Sieur de St. Lubin y débarqua, sous prétexte qu'il étoit mécontent du Capitaine. Sa conduite dans cette colonie & des dénonciations très graves de sa conduite passée déterminerent à le faire arrêter. On l'envoya prisonnier sur le vaisseau l'*Indien*. En arrivant en France, il fut transféré à la Bastille. Cette détention tourna à son avantage; son procès ne fut point instruit par le défaut de témoins & par le crédit de ses protecteurs sur ceux qui auroient pu parler; il obtint sa liberté. Son esprit & son argent lui procurerent des prôneurs. Il gagna la confiance de quelques personnes en place, il s'introduisit dans les Bureaux de la Marine; il fut chargé de quelques parties dans le département de l'Inde & par ce moyen il eut sous ses yeux la plupart des papiers des Bureaux sur le commerce & la politique de l'Asie. Tous les Mémoires adressés à l'administration en 1774 & 1775, lui furent remis, sur lesquels il en composoit de très séduisans qui en imposoient aux Ministres: pour voiler la source où il puisoit, il répandoit adroitement le fiel de la calomnie sur la conduite des officiers respectables dont il s'approprioit les projets. On remarqua que dans le même tems la Cour de Londres étoit parfaitement informée des dépêches de nos Gouverneurs dans l'Inde.

Tout s'applanissoit par le génie facile du Sieur de St. Lubin : il donna des plans d'alliance & de commerce avec les différens peuples de l'Indostan ; il supposa qu'il entretenoit des liaisons avec leurs Chefs ; qu'il en connoissoit à fond & le caractere & la politique : c'est ainsi qu'il trompa l'administration, & qu'il obtint d'elle le titre d'Envoyé Plénipotentiaire dans l'Inde, & qu'il dévoila le 11 Octobre 1776 sur *le Sartine*, en uniforme, ayant le Cordon rouge & l'Ordre du Christ ; il étoit ordonné de par le Roi, en vertu des pouvoirs & des ordres que S. M. lui avoit confiés ; il étoit ordonné à tous François, Capitaines, Subrecargues & autres qui toucheroient à la Côte de Malabar de ne s'expédier qu'avec son agrément & d'être soumis à ses ordres. Il lut ensuite les pleins-pouvoirs qu'il avoit de créer des Consuls, des Agens, des Députés de Commerce, des Capitaines de Port & demanda un salut de 21 coups de canon pour les ordres de S. M. & un second salut du même nombre de coups pour lui, comme Ministre Plénipotentiaire.... Depuis il s'arrogea toute autorité sur le Capitaine & le vaisseau & par ses mauvaises dispositions est regardé par M. de Ladebat comme l'auteur des accidens du vaisseau & de ses pertes. Cependant revenu en France, suivant le rapport de sa mission politique, cet aventurier se vante d'avoir allumé la guerre dans l'Indostan, où il prétend que c'est son génie qui a tout fait ; que c'est son impulsion qui a tout produit & que

les victoires d'Hyder-Aly & des Marattes sont son ouvrage. Il s'est assis, dit-il lui-même, au Conseil des Marattes, &, sous le nom de *Sahmez-Panas*, ou Prince des loix, il a uni pour jamais cet Empire aux intérêts de la France. Cela n'a pas empêché qu'il n'ait été mis à la Bastille à son retour & il faut voir comment il en sortira.

18 *Juillet* 1781. M. l'Abbé Raynal avoit une pension de 1200 livres sur le *Mercure*; son décret & son évasion le privent de cette faveur. Le Ministre de Paris a offert à M. Garat de lui transporter cette pension; mais il a répondu qu'il ne savoit point s'enrichir des dépouilles des vivans.

18 *Juillet*. La foire Saint Laurent que M. le Lieutenant-général de police a fait rouvrir & qu'il a à cœur de remettre dans l'état brillant où elle étoit autrefois, malgré la beauté de son local attiroit encore peu de monde. Cette année on a imaginé une *Redoute Chinoise*, espece de Colizée, de Wauxhall, sous des formes bizarres & nouvelles. Il n'en faut pas tant dans ce pays-ci de mode & de frivolité. Ce lieu ne desemplit point & non-seulement les filles y abondent, mais les femmes de qualité & toute la cour. Dernierement M. l'Abbé Arnaud y étoit. C'est un Académicien quolibetier, grivois, ordurier, qui, sans faire de vers, se permet quelquefois des épigrammes dures, mais salées: voici l'impromptu qu'on lui attribue au sujet de la Redoute:

La voilà donc cette Redoute
Qu'à bon droit tout ſage redoute,
Charmant & funeſte réduit
Où, pour peu que l'on rime en oute,
Infailliblement il en coûte,
Et le plus ſouvent il en cuit!

19 *Juillet* 1781. On parle beaucoup du rétabliſſement des Receveurs généraux des finances en tout ou en partie; on ne dit pas préciſément encore ſur quel pied il s'effectuera, mais il paroît conſtant que Mr. de Fleury s'occupe de cette beſogne, & les intéreſſés ont tous les plus grandes eſpérances.

Si le nouveau Miniſtre des finances commence une fois à attaquer quelque partie du plan de ſon prédéceſſeur, on ne doute pas que tout l'édifice ne s'écroule & que ſes innovations n'éprouvent le ſort de celles de M. Turgot, dont il ne reſte plus de veſtiges.

19 *Juillet*. La réception de M. de Chamfort a en effet eu lieu aujourd'hui & le Prince de Condé, ainſi que Mademoiſelle de Condé, l'ont honoré de leur préſence. Le diſcours du récipiendaire a été mortellement long: il a duré une heure & n'a cependant roulé que ſur deux points: *la Chevalerie Françoiſe*, principal objet des travaux de M. de Ste. Palaye, l'académicien auquel il ſuccede; & *l'amitié rare qui ſubſiſtoit entre le défunt & un frere jumeau qu'il avoit*, mort peu de tems avant lui. On a trouvé dans tout cela un mélange de philoſophie, d'eſprit,

de gaîeté, de ſentiment, qui n'a pas produit tout l'effet attendu, à raiſon de cette longueur inſoutenable & du ton langoureux & affaiſſé du lecteur.

M. Seguier ſe trouvant élu Directeur par le ſort, a répondu & a encore tenu une demi-heure ſur le même ſujet; ce qui a mis le comble à la ſatiété du public.

M. d'Alembert, qui ſaiſit toujours l'à propos, a lu une notice ſur le Comte de Clermont, ancien membre de cette Compagnie; ce qui amenoit naturellement l'éloge du Prince de Condé, ſon neveu, & S. A. déjà fatiguée de l'encens que lui avoient offert tour-à-tour le Récipiendaire & le Directeur, a dû reſpirer encore celui du Secrétaire; ce qui a paru lui repugner fort.

Du reſte, la notice ſur le Comte de Clermont étoit aſſez curieuſe par des anecdotes ignorées du public concernant l'admiſſion de ce Prince à l'Académie & les relations qu'il a eues avec elle. Elle n'embraſſe uniquement que cette partie de ſa vie. Ce qu'on a remarqué dans cet article, ce ſont quelques vérités que le Philoſophe a eu le courage de dire & en même tems cette triſteſſe continue dont il eſt affecté en parlant de la Littérature. On ne ſait quelle nouvelle affliction il éprouve; mais il a déclaré que le regne des Lettres paſſoit de jour en jour & que bientôt elles auroient plus beſoin de conſolations que de gloire.

Il a fini par la lecture du Programme d'un *Prix extraordinaire & annuel*, propoſé par l'Aca-

démie Françoise. Ce Prix très bizarre mérite des détails particuliers, qu'on ne peut offrir qu'avec le secours du Programme.

20 *Juillet* 1781. Extrait d'une Lettre de Montpellier du 7 Juillet. „ Les Administrateurs „ de l'hôtel-Dieu St. Eloy de cette ville, d'après „ une demande de M. Necker ont profité de „ l'occasion pour manifester les principes, les „ regles & les détails de leur gestion. Ils ont, „ en conséquence, rédigé un Mémoire, dans „ lequel on trouve la plus grande analogie entre „ leurs opérations & les procédés de Madame „ Necker, une égalité si parfaite entre le prix „ des journées de chaque malade de l'une & de „ l'autre maison, qu'il semble que les fonde- „ mens du nouvel hospice de Paris aient été „ puisés dans le monument antique de la cha- „ rité de nos peres."

„ D'après les comptes des dix années de l'hô- „ pital St. Eloy, depuis 1770 jusques en 1779, „ il résulte que le prix de chaque journée de „ malade se trouve fixé à 16 sols 11 deniers, „ l'honoraire du médecin compris; & celle des „ malades de l'hospice de Madame Necker est „ de 16 sols 10 deniers; elle s'éleveroit à 17 sols „ 2 deniers, si le médecin qui fait le service „ gratuït, recevoit l'honoraire affecté à celui de „ notre hôpital."

20 *Juillet*. Extrait d'une Lettre de Grenoble „ du 30 Juin. „ Le relevé général qui a été „ fait sur les régistres des paroisses de tout le

„ Dau-

„ Dauphiné pendant l'année 1780, porte qu'il
„ eſt né dans cette Province 14007 garçons,
„ 12743 filles; en tout 26750 enfans. Il y eſt
„ mort pendant la même année 12666 hommes,
„ 11983 femmes; ce qui donne un total de
„ 24649 perſonnes: enſorte que l'excédent des
„ naiſſances ſur les morts eſt de 2101. Il y a
„ eu 6069 mariages."

20 *Juillet.* Extrait d'une Lettre de Colonges le 13 Juillet. „Le village d'où je vous écris, eſt
„ à cinq lieues de Geneve & eſt mémorable par
„ le fait ſuivant. Voltaire paſſa ici il y a envi-
„ ron dix ans. Le même jour un habile peintre
„ s'y arrêta. Cet artiſte, ce qui eſt rare, n'a-
„ voit ſur lui ni pinceaux ni palette: le génie
„ ſupplée à tout. Echauffé par la vue du grand
„ homme qu'il rencontre, avec un charbon il
„ le deſſine ſur le manteau de la cheminée d'une
„ façon très reſſemblante. Peu de tems après
„ de jeunes étourdis méconnoiſſant le patriar-
„ che de Ferney, s'égaient ſur ſa figure gro-
„ teſque, & alloient la défigurer. Ils portoient
„ déjà leurs mains ſacrileges ſur cette tête véné-
„ rable, lorſque l'hôteſſe s'en apperçoit & leur
„ crie: *c'eſt Voltaire!* Frappés d'un reſpect re-
„ ligieux ils s'arrêtent & l'un d'eux prend la
„ poſte, vole à Geneve & ramene un vitrier
„ qui met le portrait à l'abri d'une pareille in-
„ ſulte. Il eſt de grandeur naturelle & peut-
„ être le plus reſſemblant qu'on ait. On a mis
„ au bas ces quatre vers:

Mon œil le reconnoît, c'eſt lui-même, c'eſt lui
Qui de la vérité fut le plus ferme appui!
O toi! qui dans ces lieux viens mettre pied à terre,
Trop heureux, ne pars pas ſans contempler Voltaire!

21 *Juillet* 1781. Le même citoyen qui a donné à l'Académie des Sciences une ſomme de 12000 livres pour des objets d'utilité publique relatifs aux Sciences & aux Arts, a fait remettre à l'Académie Françoiſe par une perſonne publique & connue le Mémoire ſuivant, en gardant l'anonyme.

„ A Meſſieurs de l'Académie Françoiſe,

„ Meſſieurs,

„ Un citoyen qui aime les Lettres, & qui les „ croit utiles à l'humanité, déſire fonder un „ Prix en faveur de l'ouvrage de Littérature „ dont il pourra réſulter un plus grand bien „ pour la ſociété; ſermon, piece de théâtre, „ roman, proſe, vers, hiſtoire, traité de juriſ- „ prudence, réflexions morales, diſſertation po- „ litique, mémoire ſur les ſciences ou ſur les „ arts, recherches érudites, aucun genre „ n'eſt exclu."

„ Ce Prix ſera obtenu ſans être demandé, & „ adjugé ſans examen; c'eſt-à-dire, qu'il ſuffira „ que les juges déclarent quel eſt, parmi les „ livres qui auront paru dans l'année précéden- „ te, & dont ils auront eu connoiſſance, celui „ qui leur paroît devoir contribuer le plus au „ bonheur temporel de l'humanité. L'Académie „ décidera ſi les ouvrages de ſes membres doi- „ vent concourir."

„ Le Citoyen qui a conçu cette idée, supplie
„ l'Académie d'agréer l'hommage qu'il rend aux
„ Lettres, & d'être juge du Prix. Une somme
„ de douze mille livres est déposée, pour être
„ employée en une rente viagere sur la tête du
„ Roi; & du revenu annuel il sera acheté une
„ médaille d'or qui formera le Prix.

Motifs de cette disposition.

„ Un géometre méprisoit une piece de théâ-
„ tre applaudie, parcequ'elle ne prouvoit rien;
„ ce géometre avoit tort: mais un citoyen aura
„ raison, si pour régler l'estime & l'intérêt que
„ mérite un livre, il demande quel bien en
„ résulte-t-il? Je fais aujourd'hui cette question;
„ & c'est à l'Académie qu'il appartient de ré-
„ pondre. On a représenté les Lettres & les
„ connoissances humaines comme un fléau ajou-
„ té à tous ceux qui désolent le monde: ainsi
„ souvent on a calomnié notre Religion, nos
„ Loix & les Institutions les plus sages, & si
„ le sort de l'univers avoit changé suivant nos
„ opinions, l'imprudence de nos vœux auroit
„ augmenté la masse de nos maux. Les Lettres
„ n'ont pas besoin d'apologie; mais les hom-
„ mes qui les cultivent, peuvent, comme le la-
„ boureur Romain, mettre leurs prétendus poi-
„ sons sous les yeux de leurs accusateurs."

„ On prétend que notre nation est légere &
„ frivole. Je ne me permets point d'en être le
„ juge ni le censeur: mais je vois un peuple
„ oisif déserter les monumens du génie pour

„ courir aux farces du rempart : je vois se mul-
„ tiplier les éditions de romans médiocrement
„ intéressans & foiblement écrits : un livre sérieux
„ & profond est estimé, mais n'est pas lu. Je
„ vois les auteurs d'ouvrages qui doivent passer
„ aux générations suivantes, n'être connus,
„ recherchés, fêtés dans la société, que pour
„ quelques débauches d'esprit qui doivent les
„ faire rougir de leurs succès. Aussi, tandis
„ que la presse gémit pour une foule de brochu-
„ res plaisantes, épigrammatiques, licencieu-
„ ses, il nous manque une Histoire de France
„ complette & lisible, un Corps de Droit Public
„ François, un Recueil d'expériences sur la
„ nature de notre climat & sur ses influences.
„ Nous n'avons point de description du sol de
„ nos provinces & des richesses qu'il renferme ;
„ richesses que chaque siecle découvre successi-
„ vement, & qui n'ont échappé aux siecles pré-
„ cédens que faute de recherches, &c. Dans
„ ce désordre, il faut que les chefs de la Litté-
„ rature disent à quiconque est entré dans cette
„ carriere : *En voilà le but* ; & à la nation :
„ *Voilà, dans la classe des gens de Lettres,*
„ *ceux à qui vous devez le plus.*"

„ Sans doute on objectera que ces vues sont
„ trop grandes pour une si petite disposition ;
„ car jamais on n'épargna un reproche à une
„ action louable : mais vous ne penserez pas
„ ainsi, vous, Messieurs, qui, dans toutes
„ choses, considerez le motif & les conséquen-

„ ces, & qui ſavez qu'un fait peu important
„ peut être l'origine d'un grand bien. Que le
„ foible exemple que je donne ſoit ſuivi! que
„ tous ceux de mes concitoyens qui jouiſſent
„ d'une fortune ſupérieure à la mienne, faſſent
„ un ſacrifice égal au mien; & les Lettres, les
„ Sciences & les Arts trouveront des ſecours
„ immenſes! "

Cette diſpoſition extrêmement bizarre a occaſionné des débats dans le ſein de la Compagnie & elle y a apporté des reſtrictions dont nous donnerons le réſultat.

22 *Juillet* 1781. Les Italiens ont donné avant-hier la premiere repréſentation d'*Ariane abandonnée*, mélodrame dans le genre du *Pigmalion* de Rouſſeau.

Théſée forcé par les Athéniens, abandonne *Ariane* dans l'iſle de Naxos. Cette jeune Princeſſe, inſtruite à ſon réveil, par ſes craintes & par une Nymphe inviſible, du départ de ſon amant, s'abandonne à toute ſa douleur & finit par ſe précipiter dans la mer, pour y terminer ſa vie. Tel eſt le ſujet de la piece. Le plan, comme on le voit, en eſt ſimple & dénué d'action; auſſi cette nouveauté doit en grande partie ſon ſuccès à la muſique, qui y joue, pour ainſi dire, le premier rôle. Elle a paru d'un bout à l'autre de l'ouvrage, riche, variée, expreſſive, & toujours bien aſſortie aux ſentimens des perſonnages. Madame Verteuil, dans le rôle d'*Ariane*, qui eſt très pénible, a obtenu les applau-

dissemens les plus vifs & les mieux mérités. Il est à désirer que le musicien, M. Benda, enrichisse de nouveau ce théâtre de ses productions.

22 *Juillet*. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 17 Juillet. „ Puisque vous êtes curieux de
„ sçavoir où en est notre Parlement, c'est tou-
„ jours le même désordre. Quoique la Grand'-
„ Chambre soit composée de trente juges envi-
„ ron, ils s'arrangent si bien qu'ils ne sont ja-
„ mais en nombre compétent pour faire Arrêt.
„ C'est une dérision. Le Premier Président que
„ le Roi dans sa derniere réponse du mois de
„ Février a chargé spécialement de faire rendre
„ la justice avec exactitude, de veiller sur la
„ Compagnie & que S. M. a rendu personnel-
„ lement responsable des troubles qui y survien-
„ droient, ne manque pas d'être assidu lui-mê-
„ me & pense être ainsi à l'abri de tout repro-
„ che. Il est incroyable que le Chef de la Ma-
„ gistrature s'endorme sur l'inaction totale de
„ notre Parlement, qui n'a rien fait absolument
„ cette année."

22 *Juillet*. L'Académie Françoise a reçu la proposition dont on a parlé, avec toute la reconnoissance & l'estime que mérite le donateur : mais elle n'a pu, relativement à son institution & à ses loix, se permettre d'accepter la donation, qu'aux conditions suivantes.

1°. Que parmi les ouvrages, *utiles au bien de l'humanité*, qui auront paru dans le courant de chaque année, elle donnera la préférence à celui

qu'elle jugera *le mieux fait & le mieux écrit*. Ce mérite devant procurer à l'ouvrage un plus grand nombre de Lecteurs, n'en remplira que mieux l'objet d'*utilité* que le donateur a principalement en vue.

2°. Que la Compagnie ne portera aucun jugement sur les ouvrages qui auront pour objet des matieres de théologie ou de jurisprudence locale & contentieuse, ou celles dont s'occupe l'Académie des Sciences (*), ou enfin les matieres d'Administration & de Politique, dont la discussion ne seroit pas permise par le gouvernement.

3°. Qu'elle ne jugera que des ouvrages écrits en langue françoise, l'auteur pouvant être d'ailleurs ou François ou étranger.

4°. Qu'elle pourra, suivant que les circonstances lui paroîtront l'exiger, ou remettre le Prix, ou le partager entre deux ou plusieurs ouvrages, ou le donner double.

5°. Qu'elle exclura ses membres du Concours.

Le Donateur ayant approuvé ces conditions, l'Académie a, d'une voix unanime, & de l'aveu du Roi, son auguste Protecteur, accepté la donation proposée.

Elle annonce donc aux gens de Lettres, qu'à la fin de Décembre 1782 elle adjugera le Prix dont il s'agit, à celui qui aura donné au public

---

(*) Le même Citoyen a donné à l'Académie des Sciences une pareille somme de douze mille livres pour des objets d'utilité publique, relatifs aux Sciences & aux Arts.

l'ouvrage *le plus utile*, en se conformant d'ailleurs aux conditions exposées ci-dessus.

Ce Prix sera une Médaille d'or, de la valeur de douze cens livres.

Le concours sera ouvert, à commencer du premier Janvier de la présente année 1781.

Toutes personnes, excepté les Quarante de l'Académie, seront admises à concourir.

Quand l'Académie aura décerné ce premier Prix, elle en donnera tous les ans un semblable, qui sera annoncé par un semblable Programme.

Elle auroit bien désiré de faire connoître le Citoyen à qui les Lettres & l'humanité sont redevables de cette donation; mais il a constamment persisté à garder l'anonyme.

22 *Juillet* 1781. Extrait d'une Lettre de Lyon du 10 Juillet. „ Le 3 de ce mois j'ai eu un plaisir considérable à une séance publique de notre „ Académie où il y avoit environ cinq cens „ spectateurs. Le grand Avocat-Général Servant, aujourd'hui honoraire du Parlement de „ Grenoble, qui en est devenu membre, pour sa „ réception nous a lu un discours sur les pro„ grès des sciences & des arts, qui embrassoit „ spécialement par conséquent les éloges des „ savans & des artistes. Il y a fait venir aussi „ ceux des Ministres qui les ont plus favorisés, „ tels que Sully, Colbert, Fleury, Turgot & „ Necker. En parlant de ce dernier, il a mis „ tant d'onction dans les regrets de sa perte, „ qu'il a fait pleurer tout l'auditoire. "

23 *Juillet.* On espere que le Sieur de Baseilhac, neveu du frere Côme & membre du college de Chirurgie, continuera à faire usage du lithotome dont ce Feuillant étoit l'inventeur; instrument avec lequel il a rendu de si grands services à l'humanité pour la taille de la pierre, pendant sa longue vie, quoique trop courte encore. Il est mort à 79 ans. Le fâcheux c'est que le Sieur de Baseilhac a une sensibilité rare, capable de faire tort à sa dextérité: au contraire, son oncle apportoit dans ses opérations un cœur de bronze.

23 *Juillet.* Extrait d'une Lettre de Metz du 19 Juillet. „ Le 14 de ce mois les trois Ordres „ de cette ville ont agréé le projet de Lettres „ patentes pour l'érection d'un Mont de piété; „ l'on y prêtera sur gages sur le pied de dix „ pour cent par année, comme cela se pratique „ à Paris & en Flandre. "

23 *Juillet.* Extrait d'une Lettre de Rouen du 15 Juillet. „ Dimanche dernier M. le Prince de „ Condé & M. le Duc de Bourbon, escortés „ par la brigade de Maréchaussée, arriverent „ vers le soir dans cette ville. Ils trouverent „ hors de la ville les compagnies de la Cinquan- „ taine & des Arquebusiers rangées en bataille, „ & furent complimentés à l'entrée par le corps „ municipal. Ils descendirent à l'Archevêché, „ où il y eût grand souper: ensuite leurs Al- „ tesses se rendirent à la comédie qui ne com- „ mença qu'à dix heures. Une foule immen- „ se les y attendoit: on admira leur bonté, „ leur affabilité & surtout leur patience d'enten-

„ dre les plats éloges dont les régala le Sieur „ d'Herbois, premier acteur de ce spectacle. „ C'est un des grands malheurs de la Princi- „ pauté que d'être ainsi obligé de faire bonne „ contenance à toutes les fadeurs qu'on vous „ débite.... "

23 *Juillet* 1781. Extrait d'une Lettre de Limoges du 18 Juillet. „ Madame la Marquise de „ Mirabeau, issue de la très ancienne maison „ de Pierre-Buffiere, premier Baron du Limosin, „ éloignée depuis plusieurs années de ses terres, „ par les persécutions de son mari, les exils, „ les emprisonnemens qu'elle a subis, ayant ob- „ tenu sa séparation d'après l'Arrêt du 18 Mai „ dernier & la jouissance de ses biens, est venue „ le 9 de ce mois prendre possession de sa „ terre de Pierre-Buffiere. Tous ses vassaux se „ sont empressés de lui témoigner leur joie de „ la revoir: les principaux habitans sont mon- „ tés à cheval pour l'attendre sur la route de „ Toulouse, jusques aux dernieres limites de la „ justice. Ceux de Saint Hilaire Bonneval ont „ été également en grand nombre sous les ar- „ mes, pour, au son des instrumens, la saluer; „ ils avoient leurs drapeaux & étoient conduits „ par plusieurs officiers à cheval, ayant à leur „ tête M. Landry du Masgardeau, qui après une „ salve lui adressa des vers très mauvais & très „ plats, suivant la coutume. La troupe ensuite „ a escorté la voiture de Madame la Marquise „ pendant plus d'un quart de lieue: elle a pris

„ congé après une seconde salve."

„ A quelque distance du pont de pierre de
„ Bussiere, étoit postée une troupe d'infanterie
„ qui s'est jointe au cortege: le Clergé & les
„ Dames attendoient de l'autre côté du pont.
„ M. Dumont, Juge de cette jurisdiction, a ha-
„ rangué Madame de Mirabeau avec beaucoup
„ d'éloquence & d'attendrissement sur ses mal-
„ heurs: cette scene étoit vraiment pathétique
„ par les larmes de joie qui couloient des yeux
„ de la Marquise. Le soir il y a eu des feux
„ de joie & illumination volontaire dans toute
„ la ville."

„ Le lendemain Madame de Mirabeau s'est
„ rendue à son château d'Aigue-Perse, où de
„ nouvelles acclamations l'ont suivie."

„ J'ai cru que ces détails vous seroient pré-
„ cieux à raison de l'*Ami des hommes*, qui doit
„ crever de dépit....."

24 *Juillet*. Suivant le relevé de la Généralité de Limoges, il y a eu en 1780, 26123 naissances, 6823 mariages, 23071 morts.

24 *Juillet*. Un procès peu important en lui-même a cependant occupé tout Paris ces jours-ci à raison des acteurs: il s'agissoit d'une femme de condition qui, logée chez un Magistrat & ne payant point, avoit été attaquée par les voies ordinaires de la justice & pour prolonger avoit employé des moyens malhonnêtes & de mauvaise foi, tels que de soustraire les meubles saisis, de les mutiler au point de ne pouvoir plus conser-

ver aucune valeur &c. Des gens de la cour s'y sont trouvés impliqués comme complices & participans à ces infâmes procédés. Il a été répandu des Mémoires satyriques propres à amuser le public. Enfin le 18 de ce mois est intervenu l'Arrêt suivant :

Enjoint au Chevalier de la Grange & à Bonnier de St. Côme d'être plus circonspects à l'avenir.

Fait défenses à la Comtesse de Coustain, au nommé Corbin ci-devant son cocher & au Comte de Lowendal de récidiver.

Condamne toutes les parties adverses solidairement & par corps à payer au Président de Chavaudon tout ce qui lui est dû.

Condamne toutes les parties chacune en 50 livres de dommages & intérêts, applicables, du consentement de M. le Président de Chavaudon, au pain des prisonniers.

Supprime le Mémoire de la Comtesse de Coustain, interdit Monnaye (le Procureur dont il est signé) pendant un mois.

Condamne toutes les parties solidairement aux dépens.

24 *Juillet* 1781. L'Abbé d'Espagnac, Conseiller de Grand'Chambre & Rapporteur de la Cour, vient de mourir.

L'Abbé de Breteuil vient de mourir aussi. On a eu bien de la peine à déterminer celui-ci, malgré sa robe, à satisfaire au cérémonial d'usage : c'est l'Ambassadeur de Vienne qui a dû l'exhorter fortement. Quant à l'autre, on prétend qu'il

meurt de chagrin, à cause de la banqueroute du Sieur Hiss, le beau-pere de son neveu. Ces deux ecclésiastiques laissent de riches dépouilles à partager.

25 *Juillet.* M. l'Abbé d'Espagnac étoit Rapporteur de la Cour: M. le Fevre d'Amecour a de grandes prétentions à lui succéder & a eu provisoirement tous les papiers relatifs: les Clercs réclament & prétendent que cette place doit nécessairement appartenir à l'un d'eux, attendu que n'étant jamais de Tournelle, rien ne peut les distraire des fonctions qu'elle exige. Malgré leurs efforts on croit que M. d'Amecour, intriguant très actif, fort accrédité, lié avec beaucoup de grands Seigneurs, l'emportera.

25 *Juillet.* De Marseille le 14 Juillet. „L'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts „ de cette ville, dans la séance publique du 25 „ Avril dernier, avoit annoncé que le Prix destiné à un Mémoire *sur les causes qui peuvent* „ *diminuer la profondeur des Ports de Marseille, & sur les moyens d'en prévenir les effets & d'y remédier*, avoit été remis à l'année „ prochaine. Ce prix consistant en une médaille „ d'or de la valeur de 300 livres,. a paru trop „ modique, & le Commerce que le sujet intéresse, de l'autorisation du Marquis de Castries, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Marine, y a joint pareille somme „ de 300 livres; ce qui est peu magnifique pour „ une pareille Chambre de Commerce."

25 *Juillet* 1781. Quoique le Mémoire de Madame de Coustain ne fût signé que de Me. Monnaye, son Procureur interdit pour un mois, on a su qu'il étoit de la composition de Me. Falconnet, qui n'étant point sur le tableau ne pouvoit avoir cette faculté; ce nouvel échec ne contribuera pas à l'y faire mettre & l'on désespere aujourd'hui de l'y voir jamais inscrit.

26 *Juillet*. Extrait d'une Lettre de Mirecourt le 1 Juillet. „ Un officier d'artillerie du Régi-
„ ment de la Fere, du nom de Gassendi & pa-
„ rent du fameux Philosophe de ce nom, ayant
„ passé par cette ville, M. François de Neuf-
„ château, notre Lieutenant général, lui a
„ adressé la piece de vers suivante, que je vous
„ envoie dans sa primeur; elle est d'ailleurs
„ courte & je puis facilement vous la transcrire.
„ Il faut préalablement vous observer, afin d'é-
„ claircir davantage certains passages, que cette
„ ville a quelque réputation pour la fabrique des
„ bons violons & que nous avons encore les dé-
„ bris d'un temple consacré autrefois à Mercure.

J'apprends qu'aujourd'hui la cité
Qui jadis adoroit Mercure,
Reçoit dans son enceinte obscure
Un nom depuis longtems cité
A côté du nom d'Epicure,
Prêtre d'Apollon & de Mars
Gassendi, descendant très digne
Du célebre Prêtre de Digne,
Arrive au sein de nos remparts

(Si pourtant de ce titre insigne,
Il est permis que l'on désigne
Des murs ouverts de toutes parts.)
Par malheur ce climat sauvage
Aux enfans du Dieu des beaux arts
Ne peut offrir aucun hommage.
Mirecourt a ses violons
Dont on estime la cadence;
Mais c'est à la belle Provence
De produire des Apollons
Et de les donner à la France.
Du moins l'écho de nos vallons
Repete le bruit de leur gloire;
Notre respect pour leur mémoire
Accroît le peu que nous valons.
Ainsi de la sphere céleste
Jettant les yeux sur l'univers,
Le grand Gassendi que j'atteste
Recevra bien mes mauvais vers,
Comme on cueille une fleur agreste
Qu'on trouve au milieu des déserts.

26 *Juillet.* Extrait d'une Lettre d'Auch du 3 Juillet. „ D'après le relevé de cette Généra- „ lité, on voit qu'en 1780 il y a eu 34216 naif- „ sances, 7896 mariages & 27671 morts."

26 *Juillet.* Le procès du Sieur le Bel est à la veille de finir & le rapport est commencé au Parlement. Il paroît deux mémoires de cet accusé, le premier ostensible & répandu dans le public; le second plus détaillé, contenant l'historique de toutes les friponneries commises dans l'administration des affaires de la Maison d'Ar-

tois, qui n'a été imprimé qu'en un petit nombre d'exemplaires & pour les juges ſeulement. Les gens intéreſſés à empêcher l'examen & l'approfondiſſement de ce myſtere d'iniquités avoient déterminé le Comte d'Artois à demander au Roi l'évocation du procès au Conſeil; mais S. M. a refuſé.

27 *Juillet* 1781. Extrait d'une Lettre de Rennes du 15 Juillet. „ Les ennemis de no-
„ tre Evêque & il en a beaucoup, viennent de
„ répandre dans le public un manuſcrit intitulé
„ *Généalogie de la famille Bareau de Girac*,
„ 1780, avec les piéces au ſoutien.

„ Suivant cette généalogie il deſcendroit d'un
„ boucher d'Angoulême en 1562 & en feroit ar-
„ riere-petit-fils.

„ Curieux de parvenir, il s'eſt d'abord attaché
„ au Duc de Choiſeul, auquel il rendit beaucoup
„ de ſervices en tout genre & ſurtout dans l'eſ-
„ pionnage: ce Miniſtre le fit faire Evêque de
„ Saint Brieux en 1766.

„ Sa belle-bœur, jolie femme, n'a pas peu
„ contribué à ſon élévation. Un jour le Prélat
„ Bareau témoignant à ſon confrere M. de Bel-
„ leſciſe, Evêque de Saint Brieux après lui, qu'il
„ n'étoit pas content de ſon ſort: celui-ci
„ homme franc & plaiſant lui répondit: *de quoi*
„ *vous plaignez-vous? vous avez* 150,000 *livres*
„ *de rentes, un palais à loger un Roi & une bel-*
„ *le-ſœur, oh! délicieuſe, pour en faire les hon-*
„ *neurs?* Cette même belle Dame a fait faire

„ ſon

„ fon mari Marquis.

„ On ne fait à quelle époque ni pourquoi les „ Bareau ont pris le nom de Girac.

„ En 1766 l'Evêque de Saint Brieux devenu „ Membre des Etats fe rangea du parti du Com- „ mandant & le fervit chaudement durant tou- „ te cette tenue très orageufe; on le regarde „ comme le rédacteur de la fameufe Proteftation „ des 83 Gentilshommes.

„ En 1768 les Etats affemblés extraordinaire- „ ment en l'abfence du Commandant, qui comp- „ toit fur l'Evêque de Saint Brieux dans la ville „ duquel ils fe tenoient, ce Prélat fentant baif- „ fer le crédit du Duc d'Aiguillon fon protec- „ teur, l'abandonna & fut un des plus ardens „ inftigateurs des repréfentations de la Nobleffe, „ qui porterent le dernier coup au Commandant.

„ Devenu Evêque de Rennes en 1769 & ré- „ compenfé ainfi de fa perfidie, il s'eft conduit „ avec le même efprit d'aftuce fur ce théâtre „ plus brillant & a varié fuivant que fon intérêt „ l'exigeoit: tantôt zelé partifan de l'œuvre du „ Chancelier, & puis affectant le plus pur pa- „ triotifme dans l'affaire de M. Defgrée, il „ s'eft de nouveau livré à la puiffance & au „ crédit; il eft devenu tout Duras. C'eft ce qui „ a donné lieu aux recherches du pamphlet en „ queftion, non-feulement fur fon origine, mais „ fur fa vie entiere. On y trouve des anecdotes „ hiftoriques très curieufes & accompagnées de „ preuves qui en conftatent la véracité."

27 *Juillet* 1781. Voici la note que le jeune Fréron offroit de mettre dans une de ses feuilles pour correctif à l'endroit du compte rendu de la piece du *Jaloux sans Amour* de M. Imbert, qui a causé tant de scandale dans le tripot comique & excité la vive réclamation du Sieur Desessarts.

„ Nous apprenons que l'expression de *Ven-*
„ *triloque* dont nous nous sommes servis à l'é-
„ gard de Mr. Desessarts l'a mortifié. Notre in-
„ tention n'a jamais été de l'offenser ni de lui
„ dire rien d'injurieux, comme il s'en convain-
„ cra aisément à l'ouverture du premier Dicti-
„ onnaire."

Le Magistrat avoit trouvé l'article bien; mais le Supérieur des comédiens a jugé que ce n'étoit pas suffisant, que c'étoit à l'offensé à dicter les termes de la réparation. Ce à quoi le journaliste n'a pas voulu acquiescer: *interea patitur Justus* & les feuilles restent suspendues.

Le Sieur Panckoucke intrigue beaucoup pour faire supprimer l'*Année Littéraire* & l'annexer à son *Mercure*. Tout le parti des Encyclopédistes le seconde & il est bien à craindre que cela ne tourne mal pour le pauvre Freron.

27 *Juillet*. Frere Côme, originaire d'une famille nommée de Baseilhac, qui exerçoit la chirurgie, étoit né dans le Diocese de Tarbes. Après avoir appris dans la maison paternelle les élémens de son art, il alla se perfectionner à Lyon chez un de ses oncles, d'où il vint à Pa.

ris. Il s'attacha aux meilleurs maîtres & aux hôpitaux. Il se lia bientôt avec les Chirurgiens les plus célebres de la capitale, MM. Duverney, Petit, Boudou, La Peyronie, Morand, Guerin, Hevin, Gautier, Levret, & il en demeura constamment l'ami. On juge bien de-là que ces hommes célebres ne voulurent entrer pour rien dans les persécutions qu'il éprouva depuis de la part de leur corps.

Il s'attacha à M. l'Abbé de Lorraine, Evêque de Bayeux, & fut chargé du soin de l'hôpital de cette ville. A la mort de ce Prélat, il entra aux Feuillans & se voua au service des pauvres. Ses succès ne tarderent pas à lui faire une réputation. Il fut recherché des grands & des riches: on voulut lui faire quitter son ordre; mais il ne se servit de la protection des uns & de l'opulence des autres que pour le soulagement des malheureux. Il forma un hospice, où il entretenoit constamment un nombre de malades: indépendamment des autres opérations chirurgicales, il a fait plus de mille tailles. Il opéroit très bien; on ne lui a reproché avec justice que de ne pas préparer assez & de ne pas suivre le traitement avec tout le soin qu'il exige.

Le Frere Côme a soutenu à ses frais pendant nombre d'années l'établissement dont nous parlons; non content d'administrer les secours de son art, il soulageoit encore pécuniairement les indigens & leur donnoit de quoi retourner commodement dans leur province: aussi à sa mort la

porte du cloître des Feuillans a été trois fois forcée par la foule du peuple venant pleurer sur son cercueil.

Il étoit né avec un génie actif & du goût pour les arts. Il les connoissoit tous: il a beaucoup vécu avec Messieurs de Reaumur, d'Ofembray, Geoffroy, du Hamel, de Jussieu, de Parcieux, de Fouchy, Winslow.

Il étoit naturellement brusque & dur à l'extérieur & cette derniere qualité lui étoit essentielle pour opérer, mais au fond très humain, très compatissant. Il seroit difficile qu'un homme aussi occupé fût très religieux, cependant il suivoit autant qu'il pouvoit les regles de son ordre & satisfaisoit de son mieux à l'extérieur. Quelques gens prétendent qu'il avoit de l'enjouement, qu'il étoit fort tolérant & qu'il avoit une tournure d'esprit fine & séduisante. Peut-être en effet avoit-il eu ces qualités, qu'on ne conserve gueres au milieu d'occupations pareilles aux siennes & jusques à l'âge de 79 ans, où il est mort.

28 *Juillet* 1781. Quoique le rapport de l'affaire de le Bel soit commencé, ainsi qu'on a dit, le Parlement par une faveur insigne, hier 27, a disjoint le procès en ce qui concerne Me. Elie de Beaumont, l'a déchargé des accusations contre lui intentées à la requête de M. le Procureur-Général, a déclaré Pyron non recevable dans sa plainte, l'a débouté de sa demande en 20,000 livres de dommages & intérêts, permet à Me. de Beaumont de faire imprimer & afficher l'Arrêt

partout où bon lui femblera, condamne ledit Pyron aux dépens.

Les Conclufions de Meffieurs les Gens du Roi étoient les mêmes que ce difpofitif & ont été données d'une voix unanime au Parquet, ainfi que cet Arrêt rendu à l'unanimité des trente-huit Magiftrats formant la féance.

Me. Elie de Beaumont n'a point obtenu de dommages & intérêts, parce qu'il n'en a point exigé, même applicables aux pauvres; il a regardé fon adverfaire comme ne méritant point qu'il s'abaiffât à cette demande.

29 *Juillet.* Extrait d'une Lettre de Trevoux du 5 Juillet. „ On compte dans cette Généra-
„ lité pendant le cours de l'année derniere 1169
„ naiffances, 266 mariages, & 1211 morts."

30 *Juillet.* Le réfultat de la nouvelle Requête du Sieur le Bel eft de prouver que n'ayant d'autres accufateurs fur tous les délits mentionnés au procès que les chefs de l'Adminiftration de M. le Comte d'Artois, qui avoient intérêt de perdre le fuppliant pour l'empêcher de divulguer toutes les déprédations commifes dans l'administration des finances de ce Prince, déprédations qu'il a été néceffité de révéler, ils ne peuvent le charger d'imputations qui ne doivent être regardées que comme des récriminations odieufes de leur part.

L'endroit le plus fingulier de cet écrit eft celui où le Sieur le Bel cite une note de créance perfonnelle à Madame la Comteffe d'Artois d'une

ſomme de plus de 80,000 livres, que le Prince avoit conſenti en 1777 de faire acquitter de ſon tréſor & dont les parties prenantes ſe trouvent toutes ſous des noms ſuppoſés.

On parle, au ſurplus, d'un Mémoire en regle du Sieur le Bel, par Me. Blonde Avocat, dont on a déja dit un mot, où l'on dévoile des iniquités ſi grandes de la part des Chefs de l'Adminiſtration de S. A. Royale, qu'on n'en a donné des exemplaires qu'aux juges.

30 *Juillet* 1781. A l'aſſemblée de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture tenue le 28 de ce mois, le Sieur Philibert Louis de Bucourt, de Paris, a préſenté pluſieurs tableaux dans le genre familier: la compoſition de tous les ſujets a été jugée bien ordonnée & la couleur de cet artiſte aimable & vigoureuſe en même tems.

Le même jour le Sieur Paul-Joſeph Sauvage, de Tournai en Flandre, a ſoumis au jugement de l'Académie ſes ouvrages choiſis dans le genre de natures mortes, comme bas-reliefs & autres. L'imitation naïve du vrai lui a concilié Meſſieurs.

Ces deux artiſtes ont été admis dans la claſſe des Agréés.

30 *Juillet*. Le Premier Préſident du Parlement de Bordeaux a ordre d'être le 8 du mois prochain à Verſailles & d'y porter avec lui les Regiſtres qui font mention de tout ce qui s'eſt paſſé depuis la réception de M. Dupaty, & il a été auſſi adreſſé à la compagnie ordre de rendre la juſtice.

30 *Juillet.* On eſt revenu au projet de ſalle proviſoire pour l'Opéra & au même local dont il étoit déjà queſtion. Le Sr. le Noir Architecte, s'eſt engagé pour une ſomme de 200,000 livres, de conſtruire ſur ce terrein qui lui appartient, ſur le boulevard près la porte Saint Martin, une ſalle complette à quatre rangs de loges, avec les dimenſions qui lui ont été preſcrites & de la livrer entierement terminée de façon que le ſpectacle puiſſe y être donné le 5 Octobre prochain. Pour aſſurer d'autant plus cet arrangement, il a conſenti à ce qu'on appelle un dédit de 24,000 liv.

On s'eſt déterminé à cet arrangement pour pluſieurs raiſons. On s'eſt bientôt apperçu par la différence des recettes, que les concerts ne pouvoient ſuppléer à l'opéra: d'un autre côté, la plus grande partie des talens qui font le charme de ce ſpectacle, demande pour l'entretenir un exercice journalier, & les concerts ne peuvent offrir qu'une foible reſſource à cet égard pour le chant. Le rétabliſſement de la ſalle ne peut être que l'ouvrage de pluſieurs années: il eſt douteux qu'on eût obtenu l'agrément de jouer l'opéra ſur la ſalle des Tuilleries, & pour la mettre en état on ne pouvoit éviter la plus grande dépenſe, ni une perte de tems conſidérable. Il falloit attendre que cette ſalle fût libre, il falloit reculer les loges, aggrandir le théâtre, réparer.... L'offre du Sieur le Noir prévient ces divers inconvéniens; mais ſon emplacement en offre d'autres, l'éloignement, la difficulté pour

les gens de pied de ſortir en hiver, ou de ſe procurer des voitures.... Enfin les amateurs préféreront encore ces dégoûts à la douleur de ſe voir privés de l'opéra pendant le cours entier d'un hiver. Ce projet en outre ménage la dépenſe, ſi, comme on l'aſſure, les dimenſions de ce théâtre ſont priſes de maniere que toutes les décorations qui y ſeront adaptées pourront ſervir ſur le théâtre de la ſalle à conſtruire. Enfin cette ſalle ne ſera point détruite, après la conſtruction de l'autre, & pourra ſervir au beſoin, non-ſeulement dans des cas comme celui-ci, & pour les deux autres ſpectacles, mais même offrira des facilités pour des fêtes publiques.

31 *Juillet* 1781. Hier a été jugée l'affaire du Sieur le Bel, mais non définitivement. Il a été élargi en état de décret d'ajournement perſonnel, avec un plus amplement informé de ſix mois: il a été prononcé pluſieurs décrets, dont le détail n'eſt pas bien connu encore: on ſait ſeulement que Pyron en a un de priſe de corps & le Sieur Radix de Saint-Foix d'ajournement perſonnel.

31 *Juillet*. M. le Duc de Chartres a donné ſon déſiſtement des Lettres patentes qu'il avoit obtenues pour l'aliénation du terrein du Palais royal & il l'a fait ſignifier à tous les propriétaires des maiſons oppoſans. Cela n'a pu leur donner qu'une joie momentanée: on aſſure que le Prince n'en perſiſte pas moins dans l'exécution de ſon projet, ſans aliénation de terrein, & que dès demain on commencera à abattre des arbres.

31 *Juillet*

31 *Juillet*. On revient ſur le quatuor du Pere Vito. Un Sieur Guerin, apprentif éleve en muſique, ſe donnant pour le diſciple du Sieur Goſſec, critique ce morceau de compoſition, rempli de pluſieurs irrégularités. Son maître vient à l'appui & en faiſant profeſſion d'eſtime pour les talens du Religieux Portugais, dans une Lettre en date du 18 Juillet, inſérée au *Journal de Paris*, pulvériſe ſon quatuor & ſubſtitue quatre manieres différentes d'en tirer parti.

1 *Août*. Il y a de tems en tems aux petits ſpectacles des pieces qui méritent d'être exceptées de la foule & qui attirent même les connoiſſeurs les plus difficiles. De ce nombre ſont aux Variétés amuſantes, *Jerome pointu*, & *le Fou raiſonnable* : la premiere ſurtout eſt un petit chef-d'œuvre dans ſon genre & le Sr. Volange y joue avec une perfection ſans exemple : quoique ſon rôle ſoit très long, puiſqu'il reſte ſur le théâtre depuis le commencement de la ſeconde ſcene juſques à la fin, il eſt tellement transformé dans le perſonnage qu'il repréſente, qui eſt un Procureur, qu'il ne s'en écarte pas un inſtant, & il ſe renferme dans les bornes du naturel le plus vrai, ſans ſe permettre la plus légere caricature. Le Sr. Préville ne pourroit jouer mieux & vraiſemblement joueroit plus mal, en ce qu'il charge & il en eſt convenu modeſtement lui-même.

1 *Août*. En effet on a commencé aujourd'hui à mettre la coignée dans la rangée d'arbres qui

borde le côté des maisons de la rue de Richelieu : ce qui a excité une désolation générale parmi les propriétaires & les amateurs de cette promenade, en ce que ce début confirme le bruit que M. le Duc de Chartres persiste dans l'exécution de son projet.

1 *Août* 1781. On ne peut douter aujourd'hui que le *Tableau de Paris* ne soit en effet de M. Mercier. Mais il convient lui-même qu'il n'a entrepris cet ouvrage que comme une spéculation pécuniaire & une tâche qui lui avoit été imposée par son imprimeur de Neuchâtel. Celui-ci étant venu à Paris sans précaution & se trouvant muni vraisemblablement d'une quantité d'exemplaires du livre, a été arrêté, moins pour l'ouvrage en lui-même que pour avoir son aveu de l'auteur; ce à quoi il s'est refusé généreusement, déclarant qu'il tenoit le manuscrit d'un *Quidam* qu'il ne connoissoit pas & qui est venu le lui apporter. Le livre ne méritant aucune recherche ultériere, l'étranger a bientôt été élargi & est reparti pour Neuchâtel avec M. Mercier.

1 *Août*. *Isabelle Housard*, parade en un acte & en vaudevilles de M. Desfontaines, a été jouée hier aux Italiens pour la premiere fois avec un très médiocre succès. Le sujet en est très simple. *Cœur de Lion* revient de son Régiment pour épouser *Isabelle*: celle-ci veut s'assurer de la tendresse de son amant; elle se déguise en housard, reçoit d'une enchanteresse une épée avec laquelle on doit nécessairement vaincre son-

ennemi, & se présente à *Cœur de Lion* comme son rival. Ils mettent l'épée à la main, & la victoire se déclare en faveur d'*Isabelle*, qui récompense par le don de sa main l'amour de son cher amant.

Il y manque cette gaîté ou plutôt cette folie continue qui doit faire l'essence de semblables facéties.

1 *Août*. Extrait d'une Lettre de Riom du 25 Juillet. „ Il y a eu dans cette Généralité pen-„ dant l'année 1780, naissances 27445, maria-„ ges 6090, morts 21766."

2 *Août*. Il faut ajouter aux Décrets prononcés lundi dans l'affaire du Sieur le Bel, que Nogaret a été décrété d'ajournement personnel, que les héritiers Bastard ont été mis hors de cour sur la requête présentée en demande de réparation d'honneur; ordonné que les termes injurieux contre le Bel seroient rayés dans cette requête.

2 *Août*. Le Sieur le Noir fait travailler la nuit à la construction de la salle qu'il a entreprise, pour tenir l'engagement qu'il a pris. Il a obtenu par forme de supplément du prix, le privilege durant dix années, lorsque l'opéra sera transporté à sa vraie destination, de donner dans cette Salle des fêtes publiques pour son profit particulier.

3 *Août*. C'est avant-hier que les fêtes pour l'arrivée du Comte de Falckenstein ont eu lieu au petit Trianon: on sait que c'est la Reine elle-même qui arrête la liste des courtisans admis au

ſpectacle: c'eſt Sa Majeſté qui reçoit à la porte & fait placer.

On a joué l'*Iphigénie en Tauride* de M. le Chevalier Gluck, & l'exécution a été parfaite: il y a eu bal, illumination générale.

3 *Août* 1781. Suivant ce qu'écrit M. l'Abbé Raynal à un de ſes amis à Paris, entre les diverſes conſolations que dans ſon infortune l'Europe entiere & les plus grands Potentats ſe ſont empreſſés de lui prodiguer, il a ſçu diſtinguer celles de l'amitié & y attacher tout le prix qu'elles méritent.

Du reſte, il eſt toujours à Spa, où le retient le Prince Henri de Pruſſe, qui a exigé qu'il y reſtât auſſi longtems que ſon Alteſſe Royale. Il eſt heureux & tranquile, parce qu'il n'a aucun remords: s'il n'avoit point encore écrit les grandes vérités qu'il a publiées, il profiteroit du loiſir qu'il a pour les répandre & les conſigner à la poſtérité.

Enfin il eſt toujours incertain de l'aſyle qu'il choiſira entre ceux qu'on lui offre & il paroît qu'il préfere Bruxelles.

3 *Août*. M. de Saint-Foix a été obligé de ſe défaire depuis ſon décret d'ajournement perſonnel de ſa charge de Surintendant des finances, bâtimens, arts, manufactures, jardins & garde-meubles chez M. le Comte d'Artois; c'eſt un M. de Verdun, neveu du fermier général de ce nom, qui le remplace.

On avoit fait préalablement de nouveaux efforts pour le ſouſtraire à la juriſdiction du Parle-

ment, mais le Roi a persisté à dire que le Parlement étoit institué pour juger les fripons & qu'il falloit laisser un libre cours à la justice.

Ce magnifique Seigneur soutient de son mieux cette humiliation. Il a fait bâtir à sa superbe maison de Neuilly une charmante vacherie pour y loger, avec deux vaches, sa maîtresse Mlle. de Saint Albans, qui se meurt de la poitrine & tout le monde va voir ce lieu par curiosité. On sait que c'est un remede imaginé par nos Docteurs modernes pour les poitrinaires, de les faire habiter avec des vaches.

4 *Août*. La piece de *Jérome pointu*, qui passe pour être du Sieur Volange, est de l'auteur ordinaire de ces petits spectacles, ci-devant Abbé Robinot, aujourd'hui M. Robinot de Beaunoir. On veut que l'histrion lui en ait donné l'idée & qu'il n'ait fait que l'exécuter.

Quant au *Fou raisonnable*, on l'attribue assez généralement à M. Cailhava: on ne sait pourquoi il s'en défend; car elle ne lui auroit pu que faire honneur sur un autre théâtre: quoique moins parfaite dans ce genre, moins gaie que l'autre, il y a cependant plus d'intrigue & plus de vigueur.

5 *Août*. Le Sieur le Quesne, toujours zelé pour son maître Linguet, & attentif à saisir les occasions de travailler à son élargissement, a cru que la venue de l'Empereur en France étoit une circonstance favorable; en conséquence, après en avoir conferé avec divers partisans & amis du

journaliſte, il s'eſt transporté à Verſailles au moment où l'Empereur y eſt arrivé; malheureuſement il n'a pu parvenir encore à voir ce Prince, il n'a parlé qu'à ſon Ambaſſadeur. Il écrit qu'il a eu une lueur d'eſpérance; mais que la cabale eſt devenue ſi forte contre ſes ſollicitations, qu'il déſeſpere de réuſſir. Cependant il ne desempare pas & ne veut avoir rien à ſe reprocher. Il faut conclure au moins de ſa démarche, que M. Linguet, dont on n'entendoit plus parler, eſt toujours exiſtant. Voilà le onzieme mois de ſa détention qui court: on ſait qu'un homme en place a dit depuis peu en parlant à un journaliſte qui s'étoit mis à dos le Maréchal Duc de Duras: „ prenez-y garde, vous devriez ſavoir combien „ ce Seigneur eſt redoutable & implacable dans „ ſes vengeances. " Ce qui induiroit alors à croire que c'eſt en effet le Maréchal qui eſt la cauſe de la détention de l'écrivain des Annales.

5 *Août* 1781. M. de Mouville eſt un riche particulier de cette capitale, qui, comblé de tous les dons de la nature, y a joint tous les talens que l'art lui pouvoit procurer, & pourvu ainſi des diverſes choſes capables de rendre en apparence un homme heureux, eſt cependant le plus ennuyé mortel de France. Quoi qu'il en ſoit, il ſupporte ce fardeau & le ſecoue autant qu'il peut. Pour ſe diſtraire il a choiſi une de ſes poſſeſſions, intitulée *le Déſert*. C'eſt un lieu à l'extrêmité de la forêt de Marly, où il a prodigué les merveilles dans le genre des jardins An-

glois. Le plus curieux morceau de cette Thébaïde est aujourd'hui son château à la Chinoise, parce qu'il est dans un genre neuf, dans un costûme unique & parfaitement conforme au rapport des divers voyageurs qui ont été sur les lieux. Les autres parties non moins agréables sont semblables, du reste, aux surprises qu'on trouve partout. Il fait travailler actuellement à deux bâtimens plus originaux & piquans par leur bisarrerie: l'un est une maison dans un fût de colonne, l'autre est une porte en rocher.

Le *Désert*, quoiqu'à six lieues de Paris, est devenu aujourd'hui l'objet des promenades des amateurs; mais on n'y entre qu'avec un billet de M. de Mouville, qui ne le refuse point aux gens honnêtes. La possession est de quatre-vingt-dix arpens, enclos de murailles. La Reine y est allée plusieurs fois & s'y plaît beaucoup.

6 *Août*. Les comédiens Italiens, de plus en plus encouragés par l'inaction des François, ne cessent de donner des nouveautés même dans le genre le plus analogue à ceux-ci. Ils annoncent pour demain *les Maris corrigés*, comédie en trois actes & en vers.

6 *Août*. Il a percé ici des exemplaires de la *Lettre à Monsieur Linguet*, un de ces écrits qui ont fort chagriné le Parlement de Bordeaux & contre lesquels il avoit commencé une procédure que la Cour a arrêtée.

Cette Lettre roule sur l'affaire de M. Dupaty & rend compte de ce qui s'est passé à son sujet

au Parlement de Bordeaux, depuis la séance du Maréchal de Mouchy comprise jusques à la fin de l'année. Cet historique, qui auroit dû remonter à l'origine de l'affaire, est encore très vague & peu satisfaisant pour ceux qui aiment les faits. On juge, au surplus, qu'il a été écrit par un partisan zélé de M. Dupaty. On y voit que la réjection de cet Avocat général élevé à la Présidence du Parlement, a paru un acte complet d'iniquité réfléchie à Messieurs Dudou, de la Vie, de la Molere, Dousenge & de Reygnac. Ces noms sont d'autant plus remarquables que plusieurs d'entre ces Messieurs étoient des restans & conséquemment dans des principes très opposés à ceux de M. Dupaty, renommé pour sa résistance à la révolution: la malheureuse scission actuelle a fait disparoître l'ancienne, & par un mêlange monstrueux on voit contre lui les membres les plus patriotiques, entre autres le Premier Président, auquel se sont réunis aussi plusieurs restans.

M. le Président de Virazel est le plus mal accommodé de tous les adversaires de M. Dupaty. C'est lui qui à la rentrée fit le compliment d'ouverture, où l'on ne trouve qu'une satyre maladroite contre les Magistrats expulsés & leurs partisans, une amplification de réthorique remplie de choses communes, triviales & rédigées indignement.

On peut reprocher à l'auteur de cet écrit d'avoir très mal choisi son correspondant, dont les principes & les intentions n'étoient pas assez

purs pour qu'il méritât d'être le défenseur de M. Dupaty. Son zele aveugle en faveur du Magistrat le fait aussi aller trop loin & avancer des assertions erronnées contre les empiétemens des Parlemens, qu'il réduit à la qualité de jugeurs; ce qui tendroit à la subversion de la constitution. On frémit d'entendre dans sa bouche les horribles blasphêmes de M. de Maupeou & de ses adhérens.

6 *Août* 1781. Dans le Mémoire du Sieur le Bel, Messieurs de Saint-Foix, Pyron, Nogaret & la Chenaye, Secrétaire du premier, sont peints comme des fripons. Ces jours-ci on lisoit le Mémoire au caveau; M. Favier entre, il demande ce que c'est; on lui répond que c'est le *Factum* de le Bel, qu'il est très piquant: „ oui, " s'écrie-t-il, „ je le connois; c'est du *Vinaigre* „ *des quatre voleurs.*"

7 *Août*. Extrait d'une Lettre de Montpellier du 25 Juillet. „ On a compté pendant l'année „ 1780, dans la Généralité de Languedoc 71590 „ naissances, 15836 mariages, & 57397 morts."

7 *Août*. Le neveu de M. le Comte de Grasse, commandant le *Pandour*, est arrivé le deux à l'Orient & dimanche dernier à Versailles & a porté deux loques avec lui; c'est ainsi que les plaisans appellent les pavillons de Tabago: ils disent encore que c'est *une prise de Tabac*. Quoiqu'il en soit, il en résulte que c'est à cette conquête que se bornent aux Antilles tous les exploits de ce redoutable marin.

7 *Août* 1781. M. le Comte de Thélis, ſenſible à l'empreſſement de pluſieurs ſouſcripteurs de ſon école nationale, qui ont paru déſirer que le détachement d'éleves amené dans cette capitale s'y fixât pour achever le chemin de Verſailles, en a retardé le départ, & le retardera auſſi longtems que les fonds des ſouſcriptions le permettront.

Ces éleves doivent en outre s'occuper à ferrer une partie des nouveaux boulevards dans toute ſa longueur, pour diminuer la pouſſiere & rendre cette promenade plus agréable. Si cet eſſai réuſſit, M. le Comte de Thélis ſe flatte que, frappés de l'utilité de l'inſtitution, les bons citoyens s'efforceront de la ſoutenir en verſant dans la caiſſe des ſecours abondans.

Ces éleves travaillent auſſi à élargir avec du gravier le chemin pavé qui va de l'Ecole Militaire à Vaugirard, lequel n'avoit que douze pieds de largeur.

Les Gentilshommes ſont logés à Paris, pour être plus à portée de leurs maîtres : ils ne coûteront annuellement à leurs parens que 420 ou 430 livres, tant pour leur nourriture que pour leur entretien, juſqu'à ce que leurs talens leur méritent des appointemens ; ce qui doit avoir lieu, dès qu'ils ont aſſez profité des inſtructions pour être en état d'inſtruire leurs camarades.

Du reſte, ils vont à tour de rôle au camp pour y joindre le coup-d'œil de la pratique à la théorie & y remplir un ſervice purement militai-

re, dont la direction des travaux fait essentiellement partie.

8 *Août*. Arrêt du Conseil d'Etat du 29 Juillet dernier concernant l'administration de la Généralité de Moulins. Le préambule, où il est question de l'assemblée tenue le 1 Mai 1780 & des Lettres patentes du 13 Mars 1781, concernant l'Assemblée provinciale & l'établissement d'une Commission intermédiaire, porte : „& S. M. „ étant informée que, malgré les preuves de „ zele & d'amour pour le bien public que les „ membres de ces deux assemblées ont données „ jusques à présent, différentes circonstances „ n'ont pas encore permis de déterminer l'exer„ cice de leurs pouvoirs ni la forme de leurs „ assemblées; S. M. a jugé nécessaire de sur„ seoir à l'exécution de ses Lettres patentes, „ concernant l'assemblée provinciale du Bour„ bonnois, jusqu'après la publication des Ré„ glemens qu'elle se propose de donner à celles „ du Berry & de la haute Guyenne: mais com„ me S. M. ne veut pas que les habitans de la „ susdite Province soient privés de l'effet de ses „ bontés, elle a bien voulu autoriser ladite as„ semblée à nommer des Syndics pour assister à „ l'assiette des impositions, avec pouvoir de „ représenter, tant par rapport à la répartition „ des impositions qu'en toute autre matiere, ce „ qu'ils estimeront convenable pour l'intérêt „ général de la Province, ou celui de leurs „ Ordres en particulier" .....

8 *Août* 1781. Un M. *de Germival* qui donne dans tous les travers du siecle & qui a pour maxime qu'on doit rougir d'aimer sa femme, tâche, par ses conseils & par son exemple, d'entraîner son beau-frere, jeune homme que la corruption des mœurs n'a pas encore tout-à-fait gâté. *Cloris*, piquée de l'indifférence de son mari *Germival*, engage sa belle-sœur à feindre, ainsi qu'elle, d'avoir une inclination; persuadée que c'est en excitant la jalousie qu'on peut rallumer des feux prêts à s'éteindre. Une de leurs amies, qui, dans presque tout le cours de la piece, passe pour un homme, seconde leur projet, en jouant auprès d'elles, avec son mari, le rôle d'amans favorisés. *Germival* & son disciple, après avoir été longtems intrigués par leurs femmes, surtout dans un Bal masqué, où elles changent entre elles de domino, pour surprendre leurs secrets, finissent par abjurer leurs faux soupçons, leurs faux principes & par se raccommoder avec elles. Tel est à peu près le canevas des *Maris corrigés*, qu'une versification facile, des détails très agréables & le ton de la bonne compagnie ont fait applaudir. On y a critiqué au fond un manque de clarté dans l'exposition, dans la marche, dans l'imbroglio, peu de liaisons entre certaines scenes, l'inutilité même de quelques-unes pour l'action, un défaut de vraisemblance dans plusieurs incidens; enfin on a trouvé des longueurs, principalement dans les deux derniers actes.

La piece a été supérieurement jouée par le Sieur Clairval & Madame Verteuil remplissant les premiers rôles & les faisant singulierement valoir.

L'auteur est M. de la Chaboissiere, qui, par son talent & sa modestie, mérite d'être encouragé.

9 *Août.* Depuis le commencement de ce mois il vient de s'instituer à Lille une feuille intitulée, *Annonces, Affiches, Nouvelles & Avis divers de la Province de Flandre, concernant tout ce qui peut l'intéresser.* Elle doit paroître chaque vendredi & aura huit pages in 4°. Elle a pour épigraphe ce vers d'Ovide: *En ego lætarum, venio tibi nuncia rerum.* Si le Prospectus est bien rempli, elle sera sans contredit plus instructive, plus amusante & plus gaie que les autres. La premiere du trois Août n'a rien de bien piquant encore.

9 *Août.* Extrait d'une Lettre de Besançon du 28 Juillet. „ On a compté dans cette Généralité „ pendant le cours de l'année derniere 18528 „ naissances, 6149 mariages & 19622 morts."

9 *Août.* Par l'Arrêt du Conseil dont on a parlé, les cinquante-deux députés de l'assemblée Provinciale de la Généralité de Moulins, nommés le 1 Mai 1780, sont autorisés à nommer neuf Syndics & Procureurs fondés, savoir trois Ecclésiastiques Bénéficiers, trois Gentilshommes & trois dans le nombre des Bourgeois Notables, dont trois du Bourbonnois, trois du Nivernois & trois de la Marche.

Dans leurs délibérations les voix feront comp-

tées par ordre & non par tête.

10 *Août* 1781. On a fait avant-hier au soir en présence de M. le Lieutenant Général de Police, & de Messieurs les Prévôt des Marchands & Echevins, le premier essai de la *Pompe à feu établie à Chaillot pour fournir de l'eau dans tous les quartiers de Paris.* Cette Machine exécutée par M. Perrier, avec l'intelligence supérieure qu'on lui connoît, & d'ailleurs modelée sur celle de Londres, a élevé & versé une très grande quantité d'eau, dans les réservoirs pratiqués sur la hauteur de Chaillot, à 110 pieds du niveau de la riviere. Les Magistrats & les spectateurs ont témoigné une grande satisfaction de la réussite. Il est à désirer qu'un établissement aussi évidemment utile soit bientôt porté à toute la perfection dont il est susceptible.

10 *Août.* La comédie du *Chirurgien de Village*, piece nouvelle en un acte & en prose, exécutée ce soir pour la premiere fois par les comédiens françois, n'a pu aller jusques à la fin. Malgré sa brieveté elle a paru si longue que les acteurs ont cédé, par respect, à l'ennui du public, & ne l'ont point achevée: il est par conséquent inutile d'entrer dans aucune espece de détail sur l'intrigue & le dialogue de cette comédie. Elle devoit être suivie d'un divertissement qui n'a pas eu lieu. On l'attribue à un M. Simon, Chirurgien.

10 *Août.* Le Pere Vito ne s'est pas tenu pour battu par M. Gossec, & il a inséré aujourd'hui

dans le *Journal de Paris* une Lettre pour sa défense, où il repousse vivement l'attaque de son adversaire. Il n'est que des gens très exercés dans la composition qui puissent juger de cette querelle, fort ennuyeuse pour tous les autres.

10 *Août.* Depuis la destruction du Palais royal, le jardin des Thuilleries qui, malgré sa beauté, étoit abandonné, reprend sa splendeur; la foule y abonde & il est aujourd'hui le théâtre de ces scenes bisarres ou ridicules, inévitables dans les lieux publics & propres à amuser un moment, à distraire de leur ennui les oisifs dont cette capitale abonde. Trois évenemens de cette espece s'y sont passés dimanche & font encore l'entretien des cercles.

Un jeune homme y a paru dans l'après-dînée avec un habit, veste, culotte & bas de couleur de merde d'oie; il avoit la bourse & les souliers de la même couleur & étoit poudré d'une poudre semblable: ce qui l'a bientôt fait entourer & obligé les Suisses de le prier de sortir.

A cet original a succédé une Dame fort bien mise, en Levite & en chapeau, mais tenant son chapeau à la main à la maniere des hommes, l'ôtant & le remettant alternativement: la singularité du spectacle a porté le peuple vers elle & les Suisses sont venus lui faire le même compliment qu'au jeune homme.

Enfin un troisieme personnage ayant rencontré une jeune femme avec un homme en tête à tête, a donné publiquement une paire de soufflets à

la premiere; scandale plus grave, qui l'a fait arrêter & conduire au château. Il s'est excusé tout haut, prétendant que c'étoit sa femme qui s'étoit absentée depuis plusieurs jours, séduite par ce galant, & qu'il n'avoit pu se refuser à cette correction.

11 *Août* 1781. C'est le Roi lui-même qui a dit au neveu du Comte de Grasse, lorsqu'il lui a apporté les drapeaux de Tabago, & s'est écrié: „ *qu'est-ce que c'est que ces loques que vous* „ *m'apportez-là?*" Ce qu'a rendu fort sot cet officier, s'attendant à quelque récompense. S. M. a témoigné, au contraire, ainsi le peu de cas qu'elle faisoit d'une pareille conquête & son mécontentement que l'oncle avec une aussi belle armée navale n'eût rien opéré de mieux.

11 *Août*. Extrait d'une Lettre de Saint Quentin du 28 Juillet. „ M. le Comte de Falckenstein venant de Bruxelles, accompagné du Général Tercy, a quitté la grande route à deux lieues de cette ville pour aller voir le Canal souterrein qui doit joindre la Somme à l'Escaut. Il a été reçu à l'entrée de ce canal par M. d'Agay, Intendant de Picardie, accompagné de M. Laurent de Lyonne, Directeur des Canaux de Picardie & de Flandre; de M. de la Gatinerie, Ingénieur de la Marine, & de M. Rigaud, Physicien de la Marine.

L'illustre voyageur descendu dans le canal souterrain, l'a parcouru en bâteau, sur une longueur de plus de trois cens toises, jusques à un morceau

ceau exécuté en grand, & dans les dimensions que tout le canal doit avoir. M. le Comte de Falkenstein en arrivant à la galerie s'est exprimé sur cet ouvrage en ces termes : „ je suis fier „ d'être homme, en voyant un de mes pareils „ imaginer & exécuter un ouvrage aussi vaste „ & aussi hardi. Cette idée m'éleve l'ame. " Pendant deux heures & demie qu'il a employées à visiter dans le plus grand détail cet ouvrage, à faire des questions & à disserter en connoisseur, il n'a cessé d'admirer & a fait seulement une objection sur quelques retranchemens possibles des dépenses, quant à la magnificence des dimensions de ce superbe établissement.

M. le Comte de Falkenstein s'est surtout étendu avec complaisance sur l'utilité du canal en tems de paix, comme en tems de guerre, pour le commerce de la France & des Pays-bas Autrichiens. Il s'est ensuite rendu sur le Port de Saint Quentin, pour y voir la jonction de l'ancien canal de Picardie avec le canal souterrain.

12 *Août*. On voit dans un Eloge de l'Abbé de Breteuil, inséré au *Journal de Paris*, numéro 8, qu'il est très-facile de travestir en hommes supérieurs, les hommes les plus médiocres. Il est vrai que les faits cités à l'appui des grandes qualités prodiguées au défunt, ne répondent gueres à l'idée qu'on en voudroit donner. Par-exemple, on regarde comme une preuve de sa sagesse, d'avoir fait son testament avant sa mort. Il est aisé de juger que l'auteur de la notice

n'étoît pas intéressé pour peu à son exécution.

On parle de sa bienfaisance ; mais on n'en raconte aucun trait, & l'on sait que, quoiqu'il eût pour 300,000 livres de bénéfices, le patrimoine des pauvres, suivant le vœu des fondateurs & suivant l'esprit de l'Evangile & les canons de l'Eglise, il leur en donnoit peu & conservoit ses gros revenus à l'avancement & aux prodigalités de son neveu ; on sait que ses maitresses en avoient aussi une partie, ce qui est encore moins édifiant dans un Prêtre : enfin, l'on sait qu'un de ses coseigneurs ayant fait un établissement de charité dans sa paroisse & y ayant consacré 300 liv., il a eu beaucoup de peine à faire contribuer l'abbé de Breteuil, & n'en a jamais pu arracher que 200 livres.

On le donne aussi pour un homme de Lettres, ou du moins pour très-capable de produire des ouvrages d'esprit, sans la multiplicité de ses affaires, & sans une sorte de paresse aimable, & l'on vante un discours de sa composition sur l'affaire de l'Archevêque d'Aix contre le chapitre de son Eglise Métropolitaine ; un autre, au sujet de l'établissement d'un Bureau d'Agence, enfin un Réquisitoire sur une demande de Don gratuit, pieces d'éloquence obscures que personne ne connoît, & que même, suivant toute apparence, il n'avoit pas enfantées.

13 *Août* 1781. On raconte que M. le Comte de Falkenstein se trouvant dans l'œil de bœuf avec beaucoup de courtisans en attendant qu'on

pût entrer chez le Roi & causant avec eux & surtout avec le Marquis de Castries, apperçut en un coin un Seigneur isolé, remarquable par sa bonne mine; il demande qui c'est? On lui dit que c'est le Comte d'Estaing, qu'il ne connoissoit pas & qu'il n'avoit pas eu occasion de voir durant son dernier voyage. A l'instant il quitte le Ministre fort sot pour aller à lui, pour lui témoigner sa joie de le rencontrer, mais sa surprise en même tems qu'un aussi bon serviteur restât dans l'inaction: il entre ensuite en conversation plus particuliere & ne le quitte que lorsque S. M. apprenant que le Comte de Falkenstein est-là, le fait appeler.

13 *Août.* On vante beaucoup la modestie de M. de Verdun, le nouveau Surintendant de la maison de M. le Comte d'Artois. Il a demandé à ce Prince la permission de conserver la place de Fermier général qu'il a actuellement, pouvant ne pas plaire à son Altesse Royale, ou manquer des talens nécessaires pour ses nouvelles fonctions: il a refusé aussi le gouvernement des châteaux de Saint Germain & de Maisons, que sollicitoit le Sieur Radix de Sainte-Foix; il a dit que cette dignité étant faite pour des militaires, on se moqueroit d'un financier qui s'en revêtiroit. Tout ce qu'on craint, c'est que M. de Verdun n'ait pas assez de finesse & de fermeté pour arrêter les déprédateurs & découvrir toutes leurs ruses.

13 *Août.* Tous les préparatifs préalables né-

ceſſaires étant faits à la ſalle des Menus, on y doit jouer demain de petits actes. On commence à habituer le public à une augmentation de prix des places; & celles du parterre, autrefois de deux livres huit ſols, aujourd'hui ſont à trois livres, ſous prétexte que c'eſt un parquet, & qu'on eſt aſſis.

Au reſte, c'eſt ſurtout pour exercer les ſujets de la Danſe, pour les empêcher de ſe rouiller & les tenir en haleine qu'on s'eſt hâté de ſubſtituer ce ſpectacle aux concerts.

14 *Août* 1781. Hier à onze heures du ſoir a été jugée au Palais une grande affaire qui tenoit tout le public en ſuſpens & avoit attiré une foule prodigieuſe de curieux. C'eſt celle de M. de St. Pierre, Marquis de la Rochelle: ce ſcélérat, qui avoit fait périr ſon pere de chagrin après onze procès qu'il lui avoit ſuſcités, avoit imaginé une accuſation de poiſon dans laquelle il avoit enveloppé ſa belle-mere & tous ſes ennemis principaux, au nombre de ſept.

Par l'Arrêt d'hier tous les accuſés ont été déchargés de l'accuſation & l'accuſateur condamné à 20,000 livres de dommages & intérêts envers Me. Dumont, Avocat, à 10,000 livres envers ſon cocher, à 6000 livres envers ſa belle-mere, à 6000 livres envers la ſœur de celle-ci, enfin à 1000 livres envers les Sieurs Mauni, la Thibaudiere & la Morendiere.

Enſuite le Procureur Général ayant rendu plainte en ſubornation de témoins & en machi-

nation calomnieuſe d'une prétendue accuſation de poiſon, ſa plainte a été admiſe; le Sieur Marquis de la Rochelle a été décrété d'ajournement perſonnel, & la Deschamps, ſa maîtreſſe, de priſe de corps. On a été ſurpris de ne voir ce monſtre que décrété d'ajournement perſonnel, & l'on ne doute pas que ce ne ſoit une tournure priſe par les juges pour ménager la famille & donner à l'accuſé le tems de s'enfuir.

14 *Août*. Rien de plus miſérable que tous les quolibets imaginés par les ennemis du Duc de Chartres pour tourner en ridicule, ou rendre ſon projet odieux. Ils diſent qu'il a beau faire arracher les arbres de ſon jardin, il y reſtera toujours le platane; (le plat âne) ils le repréſentent avec un crochet, fouillant dans les ordures & cherchant des loques à terre (des Locataires): mais ce qui eſt plus atroce, c'eſt une Lettre qu'on lui a adreſſée, à l'ouverture de laquelle il n'a trouvé que cette phraſe du Pſeaume de l'*in Exitu*: *mare vidit & fugit....*

14 *Août*. Depuis que le *Mont de Piété* s'eſt étendu & a fini ſon magnifique bâtiment, ce lieu eſt devenu une des curioſités de Paris qu'on va voir. L'ordre avec lequel tous les effets ſont placés dans les ſalles, leur immenſité, la foule des détails que ce travail journalier entraîne, étonnent le ſpectateur. On y compte 40,000 montres, tout le reſte en proportion. Mais un coup-d'œil vraiment affligeant, c'eſt celui de toutes les guenilles qu'on y trouve en dépôt; preuve

douloureuse & irrésistible de la foule de malheureux dont cette capitale est remplie. On porte à 15 millions environ l'argent en circulation pour valeur des effets déposés, qui ne l'étant, l'un portant l'autre, que pour moitié, font un total de trente millions, & l'on frémit en songeant que si le feu y prenoit, en peu d'heures ce mobilier énorme se trouveroit anéanti.

Ce dépôt occupe 60 commis.

15 *Août* 1781. Par un Arrêt du 7 de ce mois, le Parlement, Grand'Chambre & Tournelle assemblées, a supprimé un *Mémoire du Comte de Lally de Tollendal en réponse au dernier libelle de M. Duval d'Epremesnil, Conseiller de la premiere des Enquêtes.*

Quoique ce Mémoire soit daté de 1781, l'Avocat-général Séguier, dans son Réquisitoire, observe que cet écrit ne porte ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'imprimeur; qu'il a tous les caracteres de la clandestinité, & en cela est déjà répréhensible comme contraire aux Réglemens de la Librairie.

Il remarque ensuite que cet écrit sort tout-à-fait des bornes de la modération, de la décence, du respect dû aux personnes revêtues de quelque caractere. Il est, suivant l'orateur, rempli de sarcasmes amers, de plaisanteries indécentes, de méchancetés grossieres, d'injures même les plus graves: en conséquence il ne peut croire qu'il soit de la personne dont il porte le nom.

Il est fort singulier que, d'après ce Réquisitoire,

le Parlement n'ait fait que supprimer ce Mémoire ; qu'il n'ait ordonné aucune information pour connoître l'auteur de cette contravention & de cette diffamation publique ; enfin, qu'il n'ait pas au moins ordonné que le Comte de Tollendal seroit tenu d'avouer ou de desavouer ce libelle.

15 *Août.* On a déjà vu des vers de *Monsieur* sur un éventail. Tout le monde sait que ce Prince aime beaucoup l'étude & les Lettres, & qu'il s'occupe d'amusemens ingénieux. C'est ainsi que tout récemment il a proposé à M. le Marquis de Montesquiou Fezensac, son premier Ecuyer, *des bouts rimés* à remplir extrêmement baroques, & ceux qui ont lu les vers assurent que ce Seigneur s'en est tiré d'une maniere piquante & facile.

16 *Août.* Extrait d'une Lettre d'Alençon du 10 Août. „ Suivant le relevé fait dans cette „ Généralité, en 1780, il y a eu 19506 naissan„ ces, 5084 mariages & 18000 morts."

16 *Août. Bouts rimés à remplir, donnés par* MONSIEUR.

Un accord Synallagmatique
Lioit Mars à Venus ; Vulcain au pied Fourchu,
Voulut faire contre eux valoir sa Pragmatique ;
Les Dieux rirent au nez de cet Epoux Crochu.

Cette histoire Hiérogliphique
Apprend à tout mari fourchu, crochu, Ventru,
A voir son horoscope écrit dans l'Ecliptique :
S'il est sage, il en rit, & n'est pas moins Dodu.

Dans la machine Pneumatique,
Renfermât-il la Belle, il se verra Berné ;
S'il n'oppose à son fort une ame Phlegmatique
Mieux vaudroit mille fois pour lui d'être Mort-né.

Les Cœurs font tous foumis aux Loix de L'hydraulique
Ils cherchent leur niveau : maint auteur a Beuglé
Pour dire le contraire : Orgon Apoplectique
Met les graces en fuite & juftifie Eglé.

16 *Août* 1781. Depuis longtems on parloit beaucoup d'un Mémoire du Comte Dubarry le Roué, le pere de celui qui a époufé la Demoifelle de Tournon, dans lequel il lui reproche une ingratitude caractérifée, en ce que née fans fortune, n'ayant rien apporté en dot, elle avoit abjuré dans fa viduité le nom, les armes & la livrée d'un mari dont elle n'a eu aucun fujet de fe plaindre; en ce qu'elle cherchoit à avilir fa mémoire, à méconnoître fes bienfaits, ceux de fon beau-pere & de toute la famille, par lefquels elle a été comblée lors & depuis fon mariage de tous les avantages poffibles; & afin de rendre plus marquée & plus grâve l'injure qu'elle leur a faite, reprendre fon nom de fille.

Ce Mémoire, fort rare jufqu'à préfent, & dont on avoit arrêté la publicité, fans doute dans la crainte de la fermentation qu'il pouvoit occafionner, perce infenfiblement, & l'on en peut parler à préfent en connoiffance de caufe.

Il a pour titre *Mémoire à confulter pour le Comte Dubarry Cerès, Seigneur & Gouverneur de la ville de Levignac, contre la Comteffe de Tournon, ci-devant Vicomteffe Dubarry.*

Il eft fuivi d'une Confultation en date du 22 Mai 1781, fignée de trois Jurifconfultes & appuyée fur une Confultation délibérée à Touloufe

les 1 & 15 Février 1781, qui décide que les grands avantages faits à la Comtesse de Tournon par son contrat de mariage sont révocables, & parce qu'elle ne remplit pas la condition sous laquelle ils lui ont été faits, & par son ingratitude en la maniere annoncée ci-dessus.

17 *Août.* Mlle. de Tournon, fille d'un Gentilhomme du Vivarais, pauvre & ayant deux autres enfans, fut mariée en 1773 au Vicomte Dubarry, qui avoit été Page de la Chambre du Roi, Officier au Régiment de S. M. Infanterie, & Cornette des Chevaux-Légers de la garde, avec rang de Mestre de Camp de Cavalerie: on accumula sur elle une infinité de donations & d'avantages par le Contrat que le Roi & la famille Royale signerent le 18 Juillet.

Après plusieurs tracasseries domestiques & même une séparation, une évasion de la femme, elle revint à son mari, le rendit pere d'un garçon, & prit sur lui un tel ascendant qu'il n'osoit refuser de satisfaire à ses goûts dispendieux. En 1778 elle le fit aller à Spa, où ayant fait connoissance avec le Comte de Rice, elle désira voir l'Angleterre.

Ce fut-là qu'arriva le combat au pistolet entre le Seigneur Anglois & le Vicomte, qui fut tué. Son pere n'a jamais pu tirer de sa bru les motifs de la querelle.

Pendant son veuvage elle fit acquisition de deux petits fiefs en friche en Corse; elle obtint des lettres patentes pour les faire ériger en

Comté de Tournon, & en effêt, les 13 & 14 Février 1780, elle parut à la Cour sous le nom de Comtesse de Tournon, & se fit annoncer ainsi dans les différentes maisons où elle fut rendre visite. Six mois auparavant elle avoit fait effacer de sa voiture, dans le tems du plus grand deuil, les armes de son mari accollées avec les siennes & y avoit fait substituer un T en chiffre: quant à la livrée, elle ne l'a jamais fait porter à ses domestiques.

L'odieux de cet éclat fût aggravé par les circonstances les plus sérieuses, lorsqu'on demandoit au Sr. Dubarry, son beau-pere, comme non-noble, le droit de franc-fief. Il prétend, quant à ce dernier point (par parenthèse) être sorti vainqueur de la contestation le 26 Février 1780, où il est intervenu un jugement de l'Intendant, qui a cassé & annullé la contrainte décernée contre lui.

Quoi qu'il en soit, voilà comment Mlle de Tournon a reconnu des bienfaits dont elle demande à jouir, montant à 747,000 livres.

Envain se prévaut-elle de l'exemple du troisième frere Elie, qui se nomme aujourd'hui Comte d'Hargicourt. Il a dû se conformer à une donation considérable dont il ne pouvoit jouir qu'à cette condition. Il est bien vrai que le Comte Dubarry insinue que c'étoit une tournure prise pour le soustraire à l'influence des circonstances, où Elie se trouvoit il y a six ans; mais il y a loin, ajoute-t-il, des orages passa-

gers de 1774 au calme profond de 1780.

En général, ce Mémoire est mal fait, mal écrit, contient peu d'anecdotes & ne satisfait pas la curiosité du lecteur.

17 *Août*. La *Réponse du Comte de Lally de Tolendal*, que l'Arrêt du Parlement a fait connoître, n'en est que plus recherchée. Elle est dàtée du 3 Juin 1781 & a pour objet surtout un *Mémoire contenant Déclarations de son adversaire*, qui lui a été signifié par huissier. Ces déclarations, au nombre de trois, sont 1o. que le Comte de Lally de Tolendal n'a rien fait signifier à M. d'Epremesnil de ce qu'il a fait imprimer, quoique le dernier se soit conduit tout différemment.

2o. Qu'il n'a ni vu ni lu la Requête de son adversaire, qu'il ne la connoît pas; mais qu'il ne doute pas que les imputations n'en soient calomnieuses, telles qu'elles soient.

3o. Qu'il pardonne ces calomnies à M. de Lally, s'il parvient à réfuter un des raisonnemens de son intervention réduite.

Toute cette guerre de plume ne contenant gueres que des injures, où il n'y a ni faits, ni anecdotes, commence à devenir fastidieuse.

Ce qu'on voit de plus satisfaisant dans cet écrit, où M. d'Epremesnil est tourné dans le plus parfait ridicule & traité comme un polisson, comme un pendart, c'est que M. de Lally va enfin entrer en lice au Parlement de Dijon, & après des obstacles qu'il a fallu lever, y pour-

ſuivre rigoureuſement & infatigablement la juſtification de ſon pere.

17 *Août* 1781. M. le Premier Préſident du Parlement de Bordeaux, après avoir été quelque tems à la ſuite de la Cour, eſt exilé à Meaux; il n'a pu obtenir de l'être à Virlade, ſa terre. Le Maréchal Duc de Richelieu, qui ne peut le ſouffrir, en eſt enchanté; il diſoit lors de ſon dernier mandat: „ Le Roi a pris un ſi grand „ amour pour le chef de la Magiſtrature Borde- „ loiſe, qu'il ne peut-être ſix mois ſans le voir."

Cette punition eſt la ſuite de l'entêtement de ce Premier Préſident dans l'affaire de M. Dupaty & l'on parle de Lettres de juſſion envoyées au Parlement pour qu'il ait à rendre la juſtice, interrompue depuis cette malheureuſe querelle.

18 *Août*. Les Poëtes Eſpagnols ont déjà célébré le Duc de Crillon & voici une piece que M. de Sancy nous a traduite dans le *Journal de Paris*.

Quel eſt donc ce guerrier plein de feu, de courage,
Que l'on voit s'élancer dans les champs du carnage:
C'eſt Mars, diroit, ſans doute, un enfant d'Apollon:
La vérité m'inſpire & me dit, c'eſt Crillon;
Mars aime trop Vénus; Crillon chérit la Gloire;
Mars eſt fait pour la fable, & Crillon pour l'hiſtoire.

18 *Août*. Au Concert Spirituel de Samedi dernier, on a admiré ſurtout le concerto de violon de M. Iſabey, jeune débutant qui n'a pas encore quinze ans, & annonçant une préciſion & une

fermeté dans les doigts, qu'il eſt très-rare de montrer à ſon âge.

18 *Août*. Extrait d'une Lettre de Soiſſons du 2 Août. „ Suivant le relevé de cette Généra- „ lité, on y a compté en 1780, naiſſances „ 17334, mariages 3955, morts 14694."

18 *Août*. Hier a eu lieu une cérémonie unique: on a fait à Saint André des arts l'inauguration d'un Mauſolée élevé dans cette paroiſſe en l'honneur de M. Léger, ſon ancien curé, mort il y-a ſept ans: elle a été précédée d'un ſervice, où ont aſſiſté tous les Curés de Paris & dix Evêques. M. de Senez a prononcé l'oraiſon funebre de ce Paſteur, dont il avoit été le diſciple & le coopérateur.

Cet orateur eſt convenu que la matiere étoit très-ſtérile; mais il a eu l'art de la féconder. Il a diviſé ſon diſcours en trois parties: il a conſidéré M. Léger, 1°. dans les fonctions de la vie Paſtorale: 2°. dans la direction des ames: 3°. dans ſa vie intérieure.

Le tableau d'une paroiſſe & le développement des fonctions d'un Curé ont paru dans la premiere partie un morceau vraiment oratoire, très-philoſophique & d'un genre neuf.

Une anecdote curieuſe & ignorée a frappé dans la ſeconde. M. de Senez nous a appris que Louis XV, lors de la diſſolution des Jéſuites, ſe trouvant dans le cas de chercher un confeſſeur, & apportant dans ce choix la ſagacité rare dont il étoit doué lorſqu'il ſuivoit ſes propres lumie-

res, avoit eu envie de nommer à cette place M. Léger. Il n'a pu dire pourquoi ce choix n'avoit pas eu son effet. Il a su seulement que, pour écarter ce Pasteur, on avoit représenté au Monarque qu'il étoit déjà âgé; à quoi S. M. avoit repliqué: „ *tant pis! je veux trouver dans mon confesseur* „ *un ami, & il me seroit douloureux d'avoir* „ *à m'en séparer.*"

Dans la troisieme partie on a entendu avec plaisir le Prélat donnant des leçons à ses confreres, faisant l'éloge des Curés de Paris & traçant d'un pinceau ferme & terrible les désordres qui regnent dans cette capitale.

Ce discours, dans le genre tempéré, a eu beaucoup de succès; on y a trouvé une grande sensibilité, & du reste l'orateur l'a orné de plusieurs épisodes qui, sans être étrangers au sujet, ont paru des ressources que n'auroit pas imaginé un panégyriste ordinaire. Il a fait un grand éloge de feu Madame la Comtesse de Gisors, une des dévotes affiliées au défunt Curé, chez qui avoit été conçu pour la premiere fois, le plan des honneurs funéraires à rendre à M. Léger, du monument à lui élever; ce qui a amené naturellement ceux du Duc de Nivernois son pere, du Comte de Maurepas, & plusieurs autres: M. de Senez n'a point perdu l'occasion de faire venir dans ce discours l'éloge de l'Archevêque de Paris & de vanter sa fermeté & son zele; en un mot, sans sortir des bornes que lui prescrivoit son héros, il a intéressé, il a soutenu l'at-

tention de ses auditeurs & les a touchés au point de faire répandre des larmes à plusieurs ; ce qui est la perfection de l'art.

On n'entroit à ce discours que par billets.

Le mausolée, encore imparfait, offre le Curé à genoux, que la Religion enleve à la Charité qui le réclame.

19 *Août* 1781. Le Sr. Rousseau de Toulouse fait un article de nouvelles dans son Journal Encyclopédique. Il y avoit mis le prononcé de l'Arrêt rendu dans l'affaire du Sr. le Bel : il étoit tout imprimé & alloit paroître ; mais un ordre est venu de biffer cet article & de substituer un carton.

On sait aussi qu'ayant été instruit qu'on réimprimoit le Mémoire du Sieur le Bel ; M. le Comte d'Artois, à la réquisition des officiers de sa maison, auxquels il a confiance, a fait donner des ordres pour en retirer les exemplaires ; malheureusement il étoit trop tard, la distribution étoit faite.

Tout cela prouve que le Sieur de Sainte-Foix a encore du crédit & pourroit bien échapper à la vindicte des loix.

19 *Août.* *L'Edit du Roi de ce mois portant augmentation de deux sols pour livre en sus des droits, établissement, suppression & modération de différens droits*, a été fort mal accueilli du public : il est effrayant & par l'énormité de l'impôt en lui-même qu'on assure devoir rendre vingt-à-vingt-cinq millions pour Paris seul &

par les ſuites incalculables qu'il doit avoir, & par ſon obſcurité; par ſes contradictions plus redoutables que l'impôt même.

On en trouve le Préambule fort dériſoire, hypocrite, & l'on ſait très-mauvais gré au Parlement de l'avoir enregiſtré auſſi légerement. La Cour des Aides ne l'a pas vu du même œil & a arrêté des Remontrances.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, malgré ſon enregiſtrement, on ne commence pas encore à pércevoir l'impôt aux barrieres; & les Corps du Commerce qu'il intéreſſe ont fait à cet égard des objections difficiles à réſoudre.

Cependant, par un abus qu'on devroit bien arrêter, les marchands ont augmenté leurs denrées, comme ſi eux-mêmes y étoient déjà aſſujettis.

19 *Août* 1781. On peut ſe rappeler une affaire d'uſure d'Angoulême très-conſidérable, agitée au Palais il y a quelques années, ſous le Miniſtere de M. Turgot, & arrêtée par l'autorité de ce Miniſtre, ne regardant point l'uſure comme un crime & comme une manœuvre vicieuſe dans l'Etat & dangereuſe à la ſociété. Dans cette affaire étoient impliqués pluſieurs gens riches & notables d'Angoulême, entre autres le Sieur Marot, Receveur des tailles de cette ville. Par une ſuite de cette affaire, ſon fils, pourvu de ſon office, a un procès pendant au Parlement. Mr. Goupillot de Villeneuve, ſon Avocat adverſe, l'a fort maltraité dans un

Mémoire. Ce Marot outré, ayant trouvé l'Avocat à la redoute, a prétexté de lui vouloir parler à l'écart, & lui a donné un soufflet; ce dont a rendu plainte M. de Villeneuve, & ce qui fait la matiere d'un procès nouveau qui doit se plaider incessamment.

L'offensé ne plaidera point lui-même sa cause, & l'on dit que c'est Me. de Bonnieres qui s'en est chargé pour lui. Le public, attiré par l'éclat & la nature de l'offense, doit se rendre en foule aux plaidoyers.

20 *Août*. Mlle. Dumesnil, illustrée à l'Opéra sous le nom de *Cecile*, jeune Danseuse qui, par ses talens & ses graces, en faisoit un des principaux ornemens, vient de mourir en couche. Elle étoit déjà dans la plus grand opulence & avoit pour entreteneur M. de la Ferté, Intendant des Menus, Commissaire du Roi pour la Direction du Théâtre Lyrique. On dit ce financier plongé dans la plus grande douleur.

20 *Août*. Il y a toujours des gens habiles à succéder non-seulement aux morts, mais même aux vivans, lorsqu'ils peuvent le faire avec impunité & sans réclamation. C'est ainsi qu'on voit à Geneve Mrs. Mallet & Durey de Morsan continuer les Annales de Me. Linguet. Ils se sont flattés sans doute que ce prisonnier ne paroîtroit pas de sitôt; car, malgré les éloges qu'ils lui prodiguent, on ne croit pas qu'il se vît de bon œil remplacé par ces Messieurs. Malheureusement, les efforts inutiles qu'à dernierement

fait le Sr. le Quesne en sa faveur, en se jetant aux pieds de l'Empereur, donnent lieu de craindre qu'ils ne jouissent longtems de leur usurpation. Cependant le Sr. le Quesne désavoue cette entreprise au nom de son maître, & le nouveau journal de ces Messieurs n'entre que furtivement en France.

20 *Août* 1781. Les Italiens donnent aujourd'hui encore une nouveauté; c'est une Comédie en un acte avec ariettes, intitulée l'*Automate*. Ce titre semble annoncer quelque ressemblance avec *l'Amant Statue* de M. Desfontaines. L'auteur a cru devoir prévenir le public qu'il avoit composé son ouvrage en 1774, & qu'*il* a *été* reçu en 1779 au mois de Février. Le poëte est un pauvre diable qui a été comédien de province, puis commis, &c. Il se nomme M. Cuinet d'Orbeil. L'auteur de la musique est M. Rigel.

20 *Août*. Avant-hier l'Académie Royale de Peinture a reçu Académiciens, M. Renou, adjoint Secrétaire, M. Barthelemy & M. van Spaendonck. Le morceau du premier, qui lui a mérité les suffrages des juges, est un plafond ovale de douze pieds sur huit, destiné à décorer la Galerie d'Apollon. Il représente Castor ou l'Etoile du matin & fait pendant au Morphée peint par Charles le Brun dans la même galerie.

Pour se conformer à son pendant, le peintre s'est imposé la loi de composer son plafond d'une seule figure & par conséquent de prendre une proportion colossale. On a trouvé la composition

bien entendue, & l'on y a remarqué un bon parti d'effet & de couleur.

Le sujet traité par le second, aussi Peintre d'histoire, est Apollon, qui, après avoir lavé le sang dont le corps de Sarpedon étoit tout défiguré, & l'avoir parfumé d'ambroisie, ordonne au Sommeil & à la Mort de le porter promptement en Licie, où sa famille & ses amis lui firent de magnifiques funérailles. Ce tableau, composé avec grace, d'une touche ferme & d'une couleur aimable, a été agréé avec beaucoup d'éloges.

A l'égard du troisieme, un vase de marbre, rempli de fleurs & de fruits d'une fraîcheur de ton, d'une vérité & d'un soin extrême, a fait prononcer par Messieurs unanimement qu'il étoit le rival de Van Heusum. Ce nouvel Académicien est déjà décoré du titre de dessinateur & peintre du Cabinet du Roi pour les fleurs.

21 *Août*. Il paroît constant que M. Amelot a écrit à M. le Duc de Chartres, qu'il pouvoit disposer à sa volonté du terrein vacant par la destruction de l'opéra; que S. M. avoit décidé qu'il ne seroit pas reconstruit au même endroit, & qu'il seroit placé dans son palais des Tuilleries dans la cour des Princes.

21 *Août*. Le sujet de la piece jouée hier aux Italiens est si rebattu, qu'il seroit fastidieux d'en donner une Analyse suivie. Toute l'intrigue roule sur un jeune homme qui, voulant arracher sa maitresse des mains d'un tuteur jaloux, se fait présenter à lui comme un automate merveilleux.

Après quelques ſcenes qui en rappellent pluſieurs de la même eſpece à ce Théâtre, entre autres *la* ſcene de *la Momie* dans *Arlequin & ſcapin voleurs par Amour*, il ſe déguiſe en clerc de Notaire, fait un contrat de mariage; y met ſon nom au lieu de celui du Tuteur, &, au moyen de cette ſupercherie, finit, comme c'eſt l'uſage, par épouſer celle qu'il aime.

Les bouffonneries dont cette piece eſt remplie, ont procuré à l'auteur le ſeul ſuccès qu'il pouvoit eſpérer; celui de faire rire. Quant à la muſique, elle ne répond pas à l'idée que M. Rigel a donnée de lui dans ſes autres eſſais. Ses partiſans prétendent que ſes talens auroient brillé davantage, ſur un canevas plus heureux: celui-ci prêtoit cependant, & auroit eu grand beſoin de ſon ſecours.

22 *Août* 1781. On critique beaucoup une déciſion du nouveau Comité de la guerre, ſuivant laquelle S. M. veut que dorénavant les ſujets qui ſeront propoſés pour être nommés à des ſous-Lieutenances dans ſes Régimens d'infanterie Françoiſe, de cavalerie, de chevaux-légers, de dragons & de chaſſeurs à cheval, ſoient tenus de faire les mêmes preuves que ceux qui lui ſont préſentés pour être admis & élevés à ſon Ecole Royale militaire. On craint que cela n'ôte l'émulation de l'ordre du Tiers-Etat; d'ailleurs, cela rend nulle l'Ordonnance concernant la nobleſſe militaire; enfin, il en doit réſulter dans les troupes de terre, la même morgue, le même eſprit

d'indiſcipline & d'inſubordination que dans le corps des officiers de Marine, dont on a ſenti les inconvéniens inſurmontables, auxquels pluſieurs Miniſtres ſe ſont envain efforcés de remédier.

22 *Août*. Ce qui aggrave la douleur de M. de la Ferté, c'eſt que Mlle. Cecile ayant appelé un confeſſeur, ce perſonnage auſtere a exigé non-ſeulement qu'elle éloignât d'elle cet entreteneur, objet d'un ſcandale public; mais, avant cette cruelle ſéparation, qu'elle lui déclarât que les enfans venus durant leur union n'étoient pas même de lui. Un tel aveu, quoiqu'il dût s'en douter, mais fait à la face de toute la maiſon appelée en témoignage, a ſingulierement humilié M. de la Ferté. Il en étoit tellement épris, qu'après l'avoir comblée de biens, il ſe diſpoſoit à l'épouſer & à reconnoître ſes enfans. Quel coup de poignard!

Mlle. Cécile n'avoit débuté qu'en 1776, ſous l'adminiſtration du Sr. le Breton, & avoit eu dès ce moment le plus grand ſuccès. Elle étoit éleve du Sr. Gardel l'aîné; elle n'avoit que vingt-un ans. Les préférences que lui valoit la protection de M. de la Ferté, la rendoit peu agréable à ſes camarades, non moins jalouſes de cette injuſtice que de ſa figure & de ſes charmes.

23 *Août*. Extrait d'une Lettre de Rouen du 15 Août. „ On a compté cette année dans cette „ Généralité 27819 naiſſances, 8597 mariages „ & 24729 morts."

23 *Août*. M. le Comte de Broglio étant allé

à Rochefort dans cette ſaiſon mal-ſaine, y eſt tombé malade d'une fievre putride; on ne l'a tranſporté qu'au bout de quatre jours, & il en eſt mort.

23 *Août*. Extrait d'une Lettre d'Auxerre du 16 Août. „ Vous ſerez peut-être bien-aiſe de
„ connoître un Etat que cette ville a publié de
„ ſes trois dernieres récoltes en vins, ſon prin-
„ cipal commerce; tous ces détails ſont utiles
„ pour apprécier la richeſſe d'un royaume.

„ La récolte de 1778, compris 3000 muids
„ de 1777, s'eſt trouvée monter à 12541 muids.
„ Il en a été conſommé dans le pays 2600
„ muids, vendu à l'étranger 7624 muids. Il
„ reſte encore à vendre 2317 muids.

„ La récolte de 1779 a produit 18047 muids,
„ dont on a conſommé dans le pays 6628 muids,
„ vendu à l'étranger 8514 muids; à vendre 2905.

„ Celle de 1780 a produit 13527 muids: con-
„ ſommé dans le pays 5700, & vendu à l'étran-
„ ger, juſques & compris le 20 Juillet, 4000
„ muids. Il reſte à vendre 3327 muids qui,
„ réunis à ce qui reſte des deux récoltes précé-
„ dentes, font un total de 8549 muids."

23 *Août*. L'Arrêt intervenu dans l'affaire du ſoufflet venge Me. Goupillot de Villeneuve en ce que ſon adverſaire eſt condamné à vingt-cinq Louis d'aumône envers les pauvres, ce qui n'eſt pas infamant; mais il lui eſt défendu de récidiver à peine de punition corporelle; ce qui rend l'Arrêt grave; il n'y a point eu de dommage &

intérêts prononcés, l'Avocat ayant déclaré qu'il n'en vouloit point.

24 *Août*. Quoique la salle de l'hôtel des Menus soit fort agréable, le théâtre ne peut comporter que de petits ballets & ne supplée qu'imparfaitement au vuide que laisse l'incendie de l'opéra. Il a fallu diminuer le nombre des instrumens de l'orchestre, celui des acteurs & des actrices des chœurs, & enfin celui des figurans & figurantes dans les ballets. Il faut conséquemment choisir les actes susceptibles de semblables retranchemens & auxquels ils ne puissent nuire. L'essai qu'on a tenté par l'acte de *Théodore*, a prouvé que le genre héroïque ne pouvoit s'exécuter avec succès sur cette scene. Envain M. Larrivée s'est efforcé de proportionner ses sons à l'étendue du local; on voyoit sensiblement qu'il étoit gêné & comme en prison. Ainsi il est à souhaiter que la promesse de l'Architecte le Noir s'exécute, & il s'en flatte de plus en plus: il croit avoir assez de tems devant lui pour n'avoir plus besoin des travaux de nuit.

25 *Août*. Mr. de Caumartin désirant illustrer sa Prévôté des Marchands par quelque établissement utile & mémorable, se propose de former une Ecole de Natation. Ce qui répond à merveille à ceux déjà formés en faveur des noyés. Prévenir la jeunesse contre les accidens & les fureurs de l'onde sera encore plus heureux. Il vaut mieux obvier aux maux que d'y remédier.

25 *Août*. Aujourd'hui on a exposé toute la

journée aux regards du public dans les salles de l'Académie Royale de Peinture & de sculpture les morceaux qui ont concouru pour les Prix. Ceux de sculpture ont été vus avec le plus grand intérêt. Il s'agissoit de représenter *David qui empêche Abisaï de tuer Saül pendant son sommeil, & qui se contente de lui enlever sa lance & sa coupe.*

Le sujet du Prix de Peinture est le *Martyr des Machabées.* Un seul a excité l'attention du public.

Les prix ne seront décernés que dans quelques jours. *Le Projet d'une Cathédrale* est aussi le sujet du Prix d'Architecture.

Dans les salles de cette Académie on voyoit aujourd'hui plusieurs plans d'un *Prix d'émulation*, proposé pour celui qui fourniroit le meilleur projet de *fêtes pour la paix.* Ce Prix paroît trop prématuré, en ce que la Paix peut être plus ou moins avantageuse & que les fêtes semblent devoir s'y proportionner.

Fin du dix-septieme Volume.